



PROJET EOLIEN DU FOND DU MOULIN  
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

janvier 2016

|   |           |  |            |
|---|-----------|--|------------|
| <b>Chapitre 1 – Préambule et Méthodologie</b>                             | <b>3</b>  | <b>Chapitre 3. Analyse des impacts du projet</b>                                 | <b>46</b>  |
| <b>1.1 Introduction et méthodologie</b>                                   | <b>4</b>  | <b>3.1. GÉNÉRALITÉS</b>  | <b>47</b>  |
| 1.1.1 Objectifs de l'étude  | 4         | 3.1.1. Le projet de paysage  | 47         |
| 1.1.2 Méthodologie  | 4         | 3.1.2. La perception des éoliennes   | 47         |
| 1.1.3 Présentation du secteur d'étude                                     | 4         | <b>3.2. Le projet éolien</b>   | <b>48</b>  |
| 1.1.4 Quelques définitions préalables                                     | 8         | 3.2.1 Plan d'implantation des éoliennes  | 48         |
| <b>1.2 Documents de cadrage</b>   | <b>8</b>  | 3.2.2 Le choix du type d'éolienne  | 49         |
| 1.2.1. Schéma régional éolien (2012)                                      | 8         | <b>3.3. Analyse de l'impact visuel du projet</b>                                 | <b>50</b>  |
| 1.2.2. Scot du Grand Amiénois   | 11        | 3.3.1. Photomontages   | 50         |
| <b>1.3 Contexte éolien</b>  | <b>12</b> | <b>3.3. Synthèse des impacts du projet éolien</b>                                | <b>131</b> |
| <b>Chapitre 2 – Etat initial paysager, patrimonial et touristique</b>     | <b>14</b> | <b>3.4. Mesures d'accompagnement</b>   | <b>133</b> |
| <b>2.1 Le grand paysage</b>   | <b>15</b> | 3.4.1. Plantation d'une haie bocagère à Caulières                                | 133        |
| 2.1.1 Définition  | 15        | 3.4.2. Participation au projet d'enfouissement de réseaux aériens sur 4 communes | 134        |
| 2.1.2 Le grand plateau agricole   | 15        | 3.4.3. Amélioration paysagère de la lecture de 3 entrées de village sur la D1029 | 136        |
| 2.1.3 Les entités paysagères et les paysages particuliers                 | 15        | 3.4.4. Panneau d'information sur les éoliennes                                   | 140        |
| 2.1.4 Eléments structurants   | 21        | 3.4.5. Mesures concernant le parc éolien   | 141        |
| 2.1.5 Sensibilité des paysages  | 23        | 3.4.6. Récapitulatif des mesures   | 142        |
| <b>2.2 Le patrimoine et le tourisme</b>                                   | <b>30</b> | <b>CONCLUSION</b>  | <b>143</b> |
| 2.2.1 Le patrimoine architectural   | 30        |  |            |
| 2.2.2 Le patrimoine archéologique   | 35        |  |            |
| 2.2.3 Le patrimoine touristique, les chemins de Randonnées                | 36        |  |            |
| 2.2.4 Sensibilité patrimoniale et touristique                             | 41        |  |            |
| <b>2.3 Réflexions pour l'implantation d'un parc éolien et sensibilité</b> | <b>44</b> |  |            |
| 2.3.1 Synthèse des contraintes et sensibilités du site                    | 44        |  |            |
| 2.3.2 Recommandations d'implantation                                      | 45        |  |            |

## CHAPITRE 1 – PRÉAMBULE ET MÉTHODOLOGIE

## 1.1 INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE

### 1.1.1 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

**« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »**

La mise en évidence des entités paysagères va permettre de définir les typologies de territoires propres au lieu. Ce volet paysager a donc pour objet l'analyse des paysages, afin de comprendre leurs sensibilités, ce qui permettra d'évaluer les impacts du futur projet et d'en améliorer son insertion visuelle. La connaissance des unités paysagères, des structures et des éléments particuliers sont expliqués. Ce type d'étude permet d'évaluer l'étendue des zones d'influence visuelle et des covisibilités éventuelles.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'extension du parc éolien d'Epléssier (projet initial de 13 machines, souhait de passer à 23 machines). Cet aménagement doit se faire dans le respect du paysage et du patrimoine.

### 1.1.2 MÉTHODOLOGIE

#### 1.1.2.1. ARTICULATION DE L'ÉTUDE

Deux grandes phases articulent l'étude paysagère :

- Dans un premier temps, la réalisation de l'état initial du paysage et du patrimoine, qui vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations concernant l'implantation éolienne ;

- La seconde partie de l'étude vise à évaluer les impacts du projet envisagé à la fois sur le paysage et le patrimoine.

#### 1.1.2.2 DOCUMENTS CONSULTÉS

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain poussé. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales,... compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDT, CAUE...), des comités départementaux de tourisme, des communes...

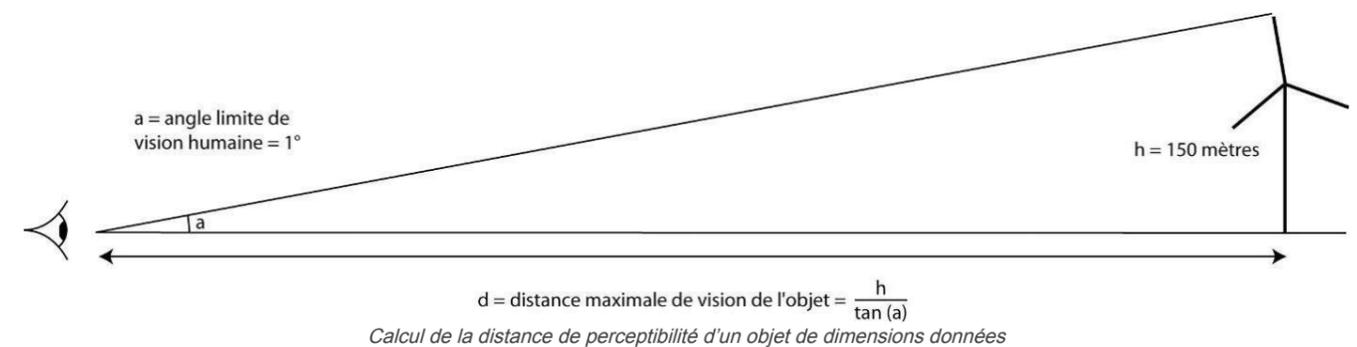
Liste exhaustive de la documentation principale consultée :

- Atlas des paysages de la Somme – tome I, Diren Picardie, Atelier Traverses (B.Le Boudec et H.Izembart), décembre 2007, 248 pages.
- Atlas des paysages de la Somme – tome II, Diren Picardie, Atelier Traverses (B.Le Boudec et H.Izembart), décembre 2007, 320 pages.
- Atlas des paysages de l'Oise, Direction régionale de l'environnement Picardie, Direction départementale de l'équipement de l'Oise, Atelier 15-Architecture et Paysage, Septembre 2006, 383 pages.
- Atlas des Paysages de la Haute-Normandie, Partie I : Connaître, Agence Bertrand Follea-Claire Gautier, Région Haute-Normandie, décembre 2010, 437 pages.
- Inventaire des paysages du département de la Somme (Paysages remarquables), Dreal Picardie, avril 2011, carte.

- Schéma Régional Climat-Air-Energie de Picardie, Schéma Régional Eolien annexe, Préfecture de la région Picardie, Conseil Régional, ADEME.

### 1.1.2.3 DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'ÉTUDE

L'œil humain est caractérisé par une acuité visuelle pour un objet situé à l'infini, c'est-à-dire à une distance supérieure à 5 mètres. En appliquant ce schéma optique et la trigonométrie, il est possible d'en déduire la distance de perceptibilité d'un objet de dimensions données.



D'une manière générale, la limite visuelle du projet éolien peut être amenée à une distance de référence de covisibilité d'environ 10 kilomètres autour du site d'implantation préférentielle du projet. Toutefois, vues les configurations paysagères locales, les vues peuvent porter plus loin. C'est pourquoi le périmètre d'étude est élargi, par précaution, à 15 kilomètres. Au-delà de cette distance, sauf depuis des belvédères paysagers, l'objet éolien devient difficilement appréhendable dans la composition paysagère.

Trois grands types d'échelles d'études sont utilisées dans ce document. Elles se complètent, apportent des informations différentes et permettent d'appréhender les effets du projet éolien dans le grand paysage, dans le paysage local et dans le paysage proche (ou immédiat). La définition des aires d'étude, leur correspondant, suit les règles suivantes :

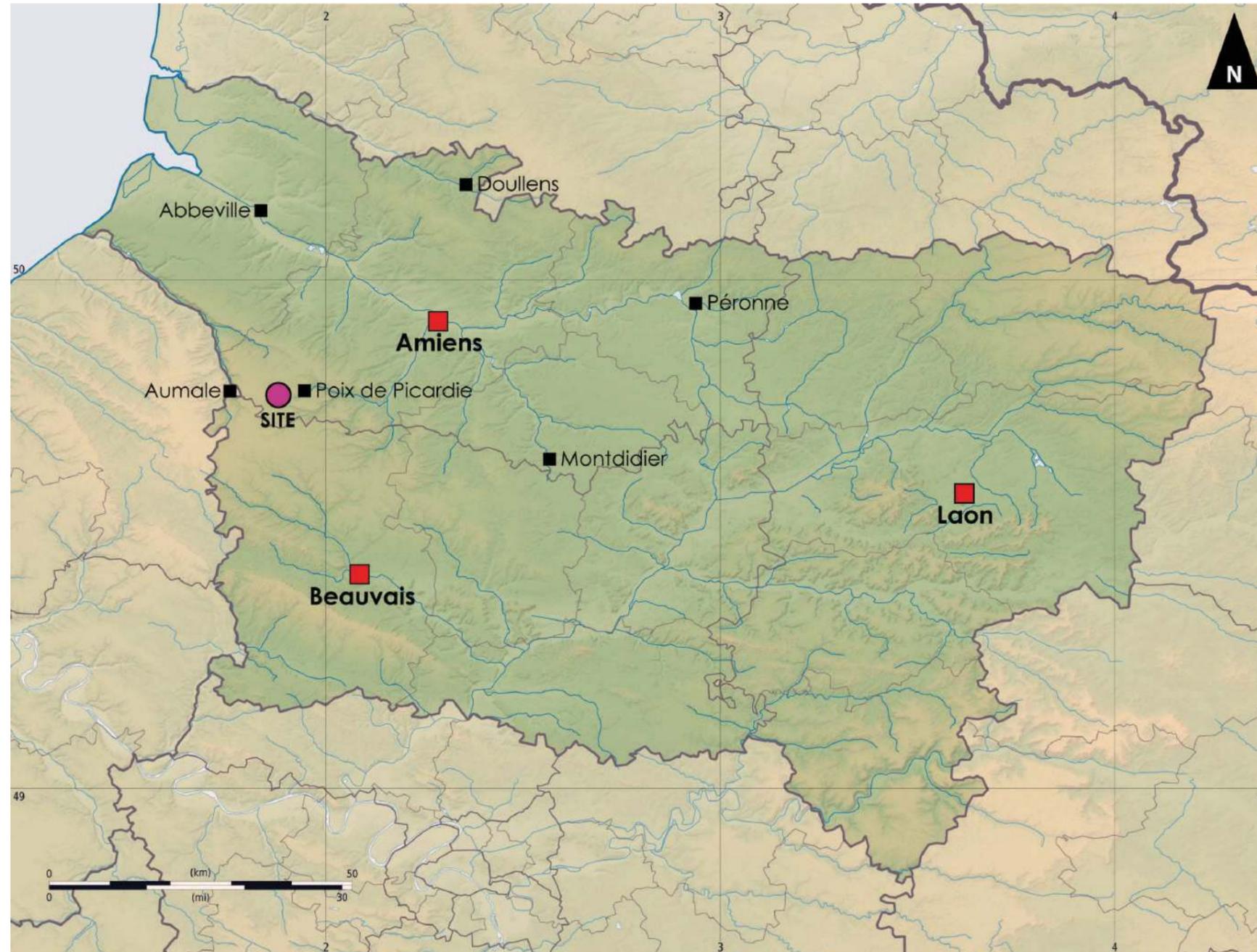
- le périmètre d'étude éloigné (15 kilomètres) : il permet de définir la nature et les caractéristiques des principaux paysages représentés. Cette première analyse repose à la fois sur une analyse bibliographique et des visites de terrain ;

- le périmètre d'étude intermédiaire (5 kilomètres) : où sont étudiées les caractéristiques générales des perceptions présentes dans le périmètre, leur sensibilité visuelle, la compatibilité des paysages avec les éoliennes, les enjeux patrimoniaux et paysagers, les impacts sur le cadre de vie des riverains au projet, et le choix des points de vue pertinents pour les photomontages ;

- le périmètre rapproché (500 m) : c'est le périmètre du rapport direct entre le projet et le site. À cette échelle sont étudiées la structure spatiale du site qui va accueillir le projet, les contraintes techniques et patrimoniales, les variantes d'implantation du projet.

### 1.1.3 PRÉSENTATION DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude est localisé en région Picarde, dans le Sud-Ouest du département de la Somme, sur le plateau agricole entre Poix-de-Picardie et Aumale. L'aire du projet est située à cheval sur plusieurs communes. La majorité du secteur d'étude se trouve sur la commune d'Epléssier (quart Sud-Est du territoire communal) et une petite frange de l'aire d'étude empiète sur les communes de Caulières, Meigneux et Sainte-Segrée.



Carte de localisation du site à l'échelle de la région Picardie

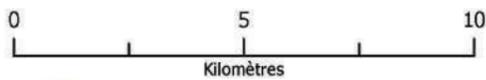
## Parc éolien du Fond du Moulin

### Étude d'impact

#### Situation géographique du secteur d'étude à l'échelle du périmètre d'étude éloigné



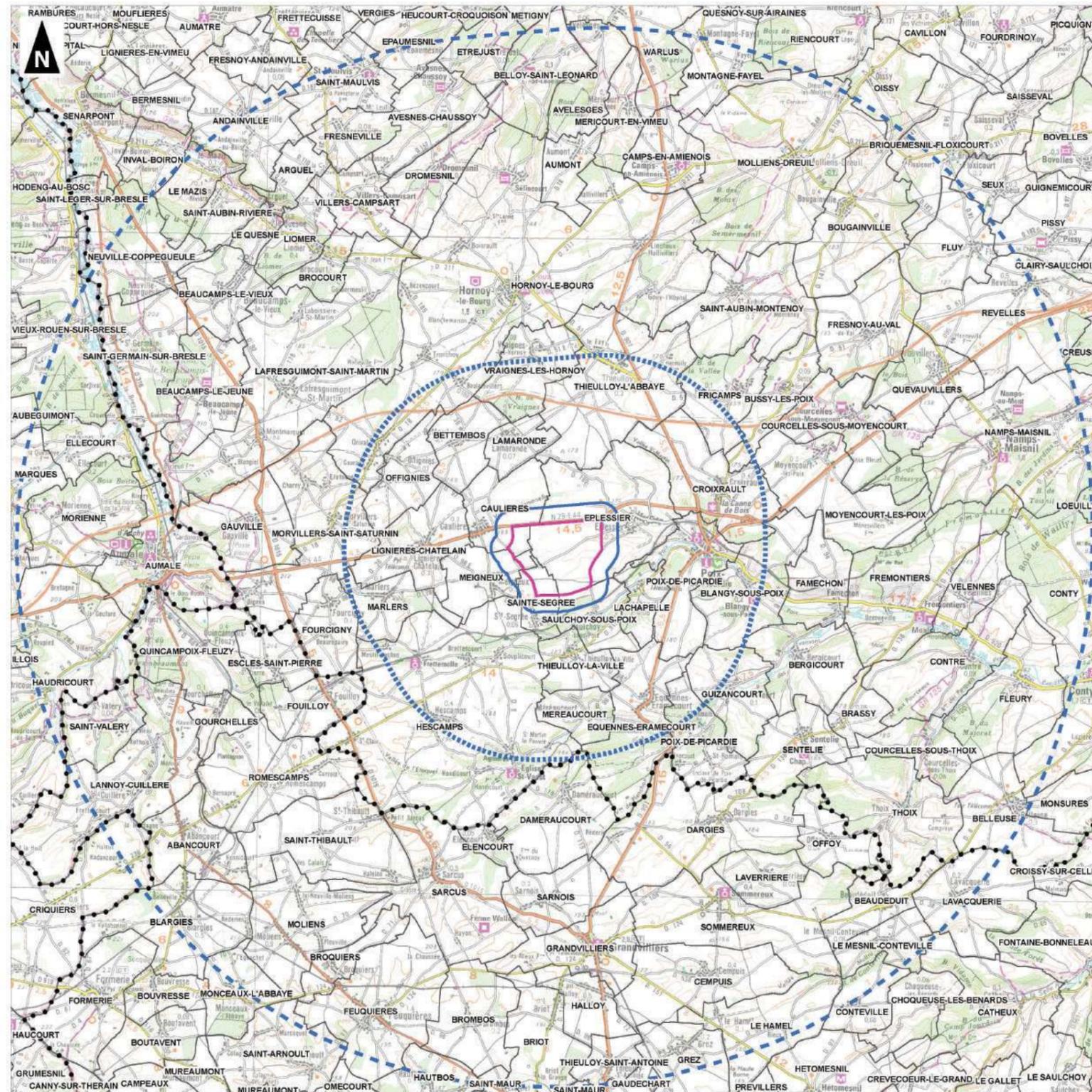
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (500 m)
- Périmètre intermédiaire (5 km)
- Périmètre éloigné (15 km)
- Limites communales
- Limites départementales



**1:120 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Groupes **audicé**

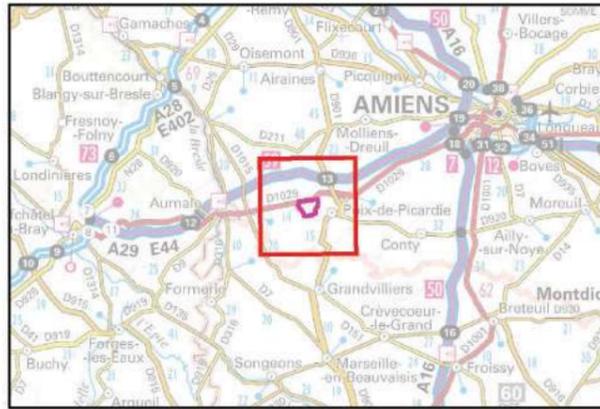
Réalisation : AIRELE - 2014  
 Source de fond de carte : SCAN100 & SCAN1000  
 Sources de données : IGN - AIRELE, 2014



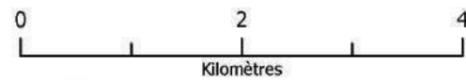
Projet éolien du Fond du Moulin

Étude d'impact

**Situation géographique du secteur d'étude  
à l'échelle du périmètre d'étude intermédiaire**

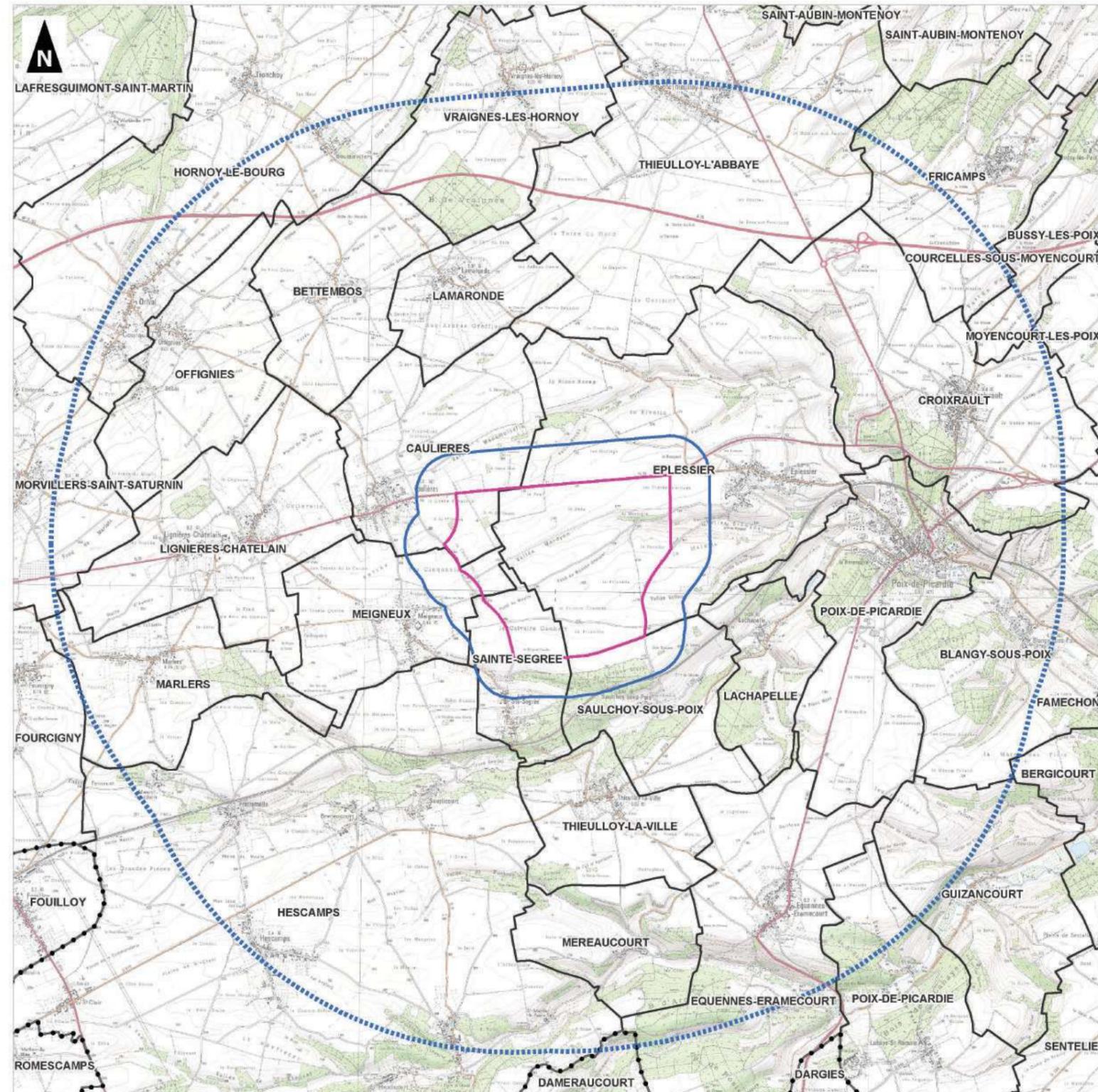


-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (500 m)
-  Périmètre intermédiaire (5 km)
-  Limites communales
-  Limites départementales



**Groupe  
aুদ্ধិće**  
1:50 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN25 & SCAN1000  
Sources de données : IGN - AIRELE, 2014



## 1.1.4 QUELQUES DÉFINITIONS PRÉALABLES

### 1.1.4.1 NOTIONS DE VISIBILITÉ

Selon la définition appliquée aux Monuments Historiques, il y a covisibilité si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

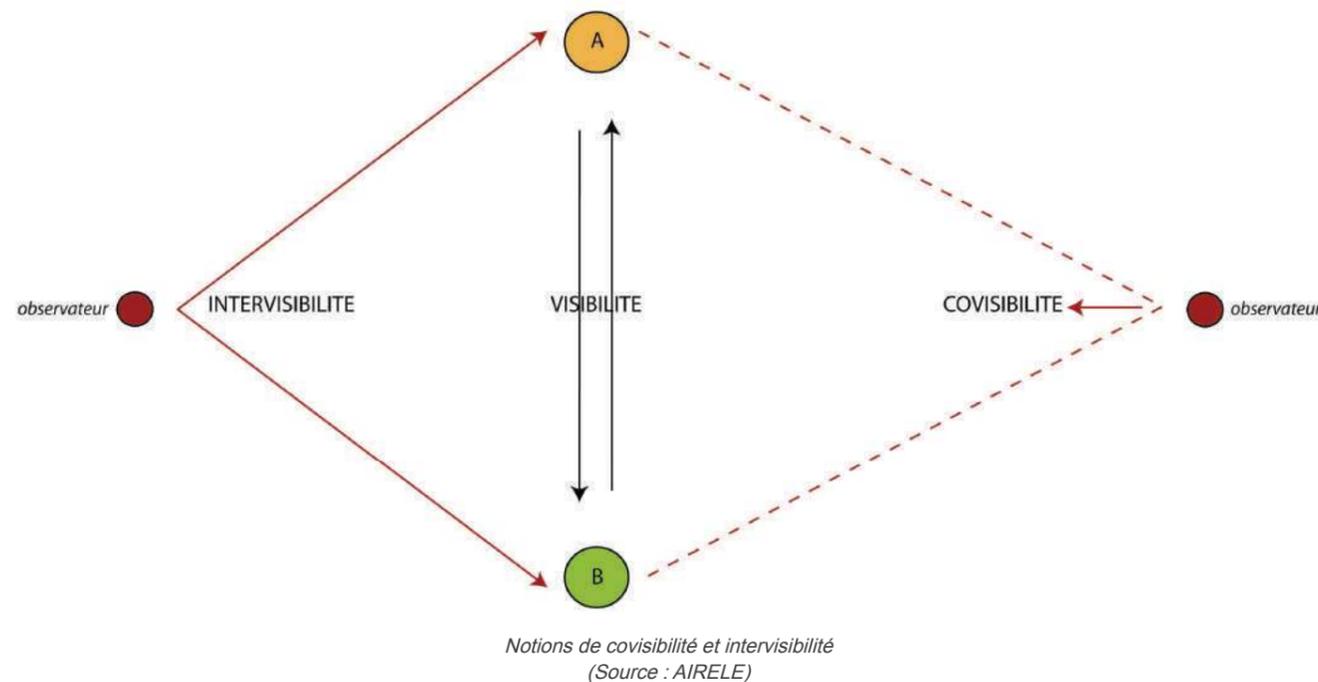
- L'immeuble est visible depuis le monument (usuellement à tort appelé covisibilité ou covisibilité simple) ;
- L'immeuble et le monument sont visibles en même temps depuis un point donné.

La covisibilité définie dans le cadre de la protection au titre des Monuments historiques parle d'une vision directe du lieu d'implantation avec le monument historique protégé, dans le rayon de 500 mètres généré par ce dernier, ou bien la vision simultanée du monument et du lieu d'implantation à partir de tout autre point situé dans un périmètre de 500 mètres.

La notion d'intervisibilité est un terme plus technique. Elle correspond à la perception du lieu d'implantation et de l'édifice considéré depuis un même point d'observation, mais dans un axe de perception différent. L'observateur doit tourner la tête pour voir successivement les deux éléments.

Dans le cadre de cette étude, nous retiendrons les définitions suivantes :

- Visibilité : l'éolienne est visible depuis l'édifice et/ou l'édifice visible depuis l'éolienne.
- Covisibilité : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné.
- Intervisibilité : l'éolienne et l'édifice sont visibles simultanément depuis un point donné, mais pas dans le même axe de vue.

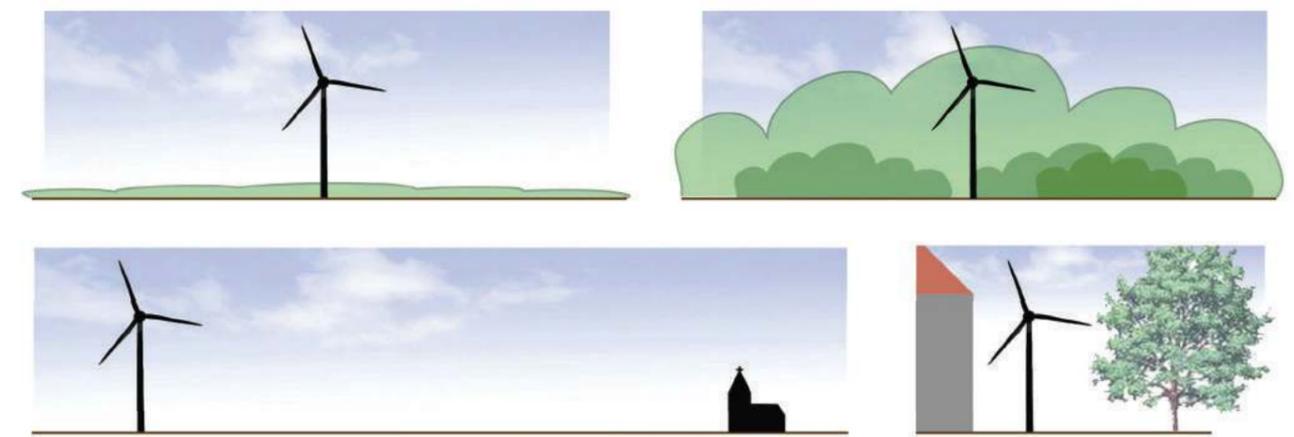


### 1.1.4.2 NOTIONS DE CONTRASTE VISUEL

La notion de contraste visuel est importante à mentionner, car elle intervient sur la perception que l'observateur a d'un parc éolien, selon son emplacement de vue.

Ainsi, la présence d'un fond composé de nombreux éléments paysagers ou d'un fond sombre atténue l'impression visuelle laissée par une éolienne dans le paysage. Au contraire, une éolienne se détachant sur le ciel ou un aplat de cultures est beaucoup plus en vue.

De même, l'observateur aura une perception différente selon l'angle du champ de vision. Une éolienne est perçue différemment dans un champ de vision très large (panorama de plus de 100° qui oblige à tourner la tête pour en voir tous les éléments), et dans un champ de vision très étroit (fenêtre visuelle, avec un angle de vue réduit par les éléments paysagers cadrant la vue).



Notions de contraste visuel  
(Source : AIRELE)

## 1.2 DOCUMENTS DE CADRAGE

### 1.2.1. SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN (2012)

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, instauré par le Grenelle 2, est entré en vigueur le 30 juin 2012 suite à l'arrêté du Préfet de région en date du 14 juin 2012.

Le volet annexé au schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), intitulé "schéma régional éolien" (SRE), identifie les parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne compte tenu d'une part du potentiel éolien et d'autre part des servitudes, des règles de protection des espaces et du patrimoine et des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

L'élaboration du volet « énergie éolienne » du SRCAE s'appuie sur les démarches existantes au niveau départemental, régional et infrarégional, afin d'aboutir à un document de cadrage régional.

Le SRCAE a une portée stratégique. Il ne s'agit pas d'un outil réglementaire, directement opposable à une demande d'autorisation administrative (d'urbanisme par exemple), mais d'un cadre qui définit les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie. L'autorisation ICPE doit tenir compte des zones favorables définies par le Schéma Régional Eolien.

La cartographie finale du SRE (selon les contraintes ou servitudes techniques, patrimoniales et paysagères répertoriées) se présente sous forme du code couleur suivant :

- Les secteurs non contraints sont représentés en vert ;
- Les secteurs à "enjeux assez forts" sont en orange ;
- Les secteurs à "enjeux très forts" restent transparents.

**Les zones favorables à l'éolien (en vert sur la figure ci-dessous) :**

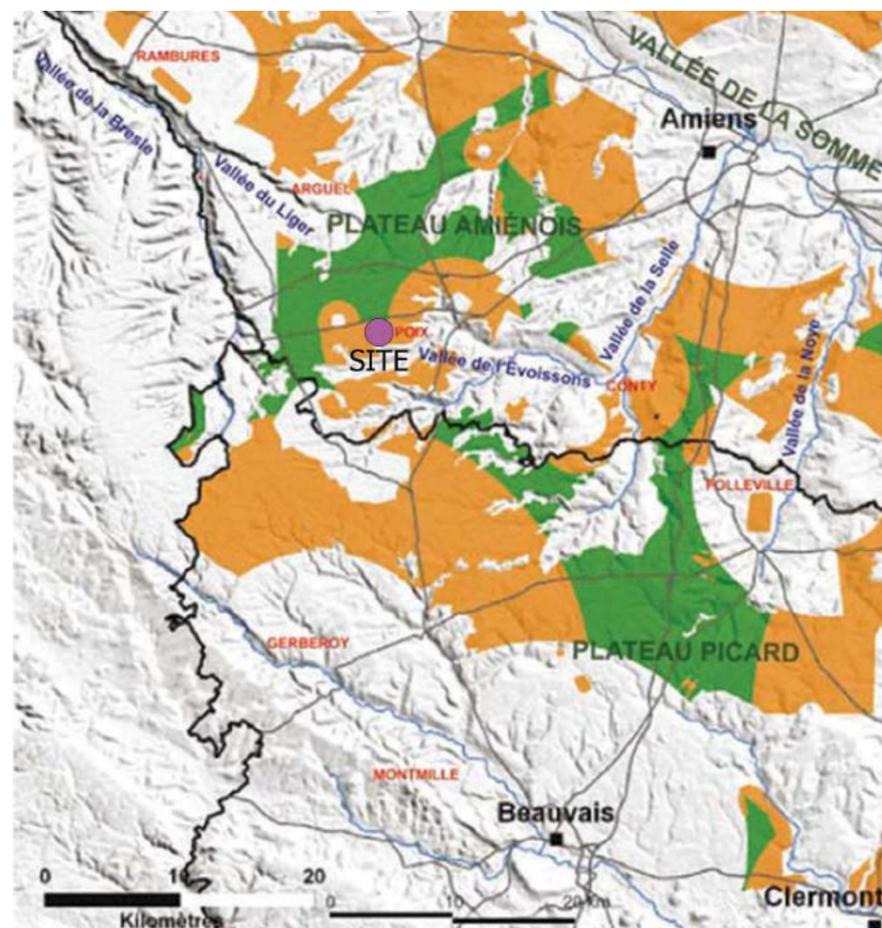
Ces zones vertes présentent des contraintes faibles à modérées où l'implantation est possible sous réserve d'études locales. Une grande partie de ces zones vertes ont vocation à accueillir des pôles de densification. C'est dans ces zones vertes que se tiennent l'essentiel des enjeux de développement du schéma régional des énergies renouvelables.

**Les zones favorables à l'éolien sous conditions (en orange sur la figure ci-dessous) :**

Ces zones oranges présentent des contraintes assez fortes, présence d'une ou plusieurs contraintes, où l'implantation est soumise à des études particulières adaptées. Ces zones ont vocation à accueillir des pôles de structuration ou de l'éolien en ponctuation (un confortement des parcs éoliens existants, ou des éoliennes intégrées dans des zones d'activités économiques). Cependant des pôles de densification peuvent être envisagés de façon très maîtrisée.

**Les zones défavorables en raison de contraintes majeures (en blanc sur la figure ci-dessous) :**

Ces zones intègrent au moins une contrainte absolue. Elles sont de ce fait défavorables à l'implantation d'éoliennes. Ces zones blanches n'ont pas vocation à accueillir de l'éolien.



Localisation du secteur d'étude sur la carte de définition des zones d'implantation du schéma éolien de 2012  
(Source : Annexe éolienne du SRCAE Picardie de 2012)

**A1 - ETAT DES LIEUX**

**CARACTÉRISTIQUE DU SECTEUR :**

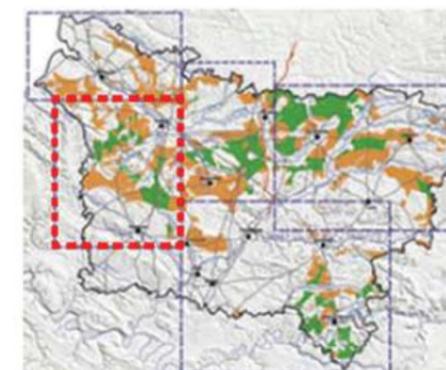
Ce secteur est à cheval entre les départements de la Somme et de l'Oise.

Le pôle est délimité par des secteurs très contraints :

- à l'ouest, confrontation avec le paysage et espace naturel de la vallée de la Bresle,
- au sud, retrait des éoliennes vis-à-vis de la vallée du Thérain, de Beauvais, de Gerberoy et de la butte de Montmille,
- à l'est, sites patrimoniaux de Folleville (80) et de Saint-Martin-aux-Bois (60), (belvédères, cônes de vues, ..),
- au nord, le développement est limité par la proximité d'Amiens et la vallée de la Somme.

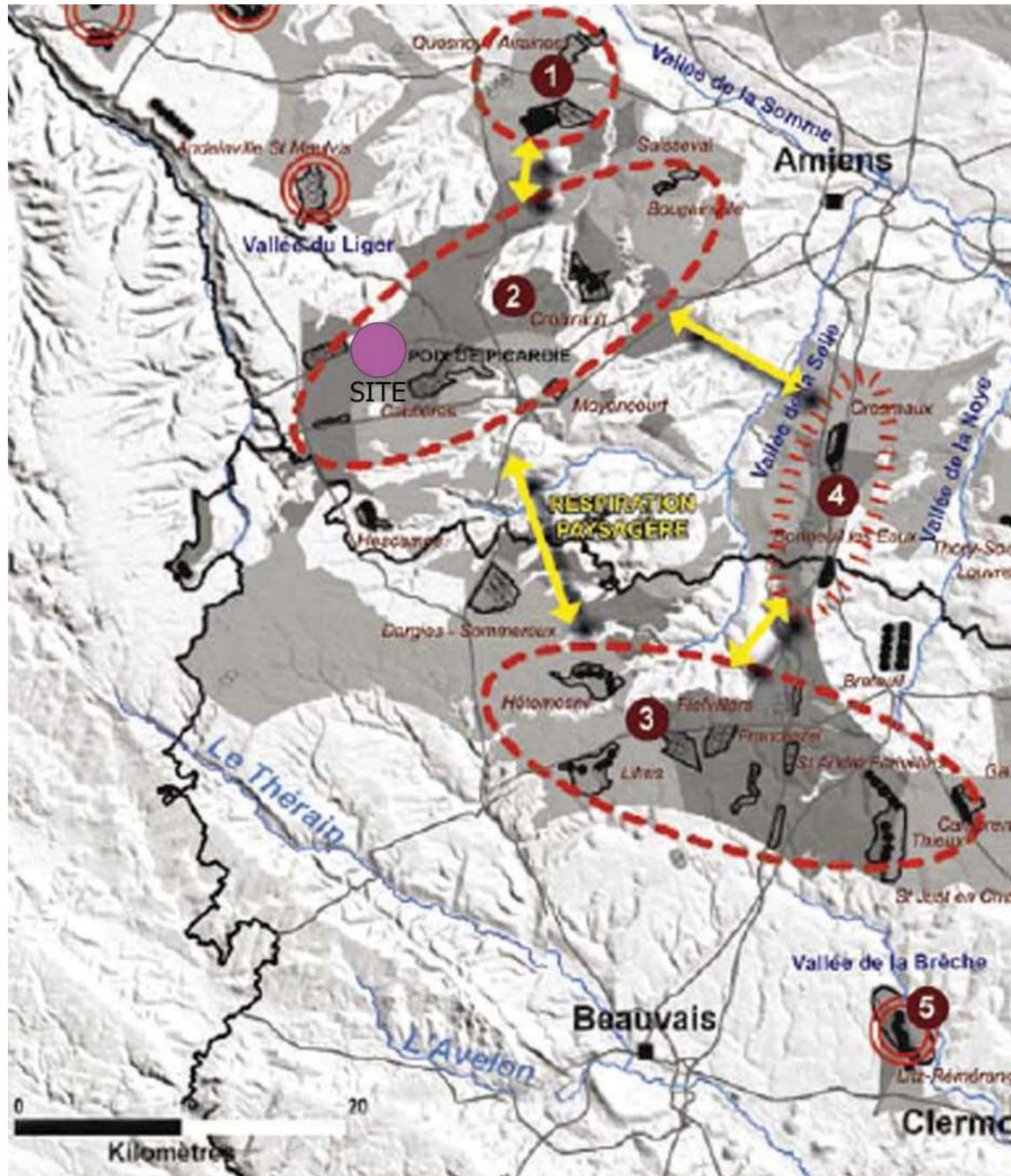
Le gisement éolien est compris entre 4,5 m/s et 5,5 m/s.

Notons que les vallées de la Selle et des évoissons, ainsi que les sites patrimoniaux de Conty et de Poix créent une coupure naturelle significative de quelques 20 km entre les projets éoliens Samariens et Isariens.



Caractéristique et légende du secteur A1-Somme Sud-Ouest, Oise Ouest  
(Source : Annexe éolienne du SRCAE Picardie de 2012)

Le secteur d'étude est localisé dans le secteur A-Somme Sud-Ouest/Oise est, pôle n°2, il est propice à l'éolien malgré des contraintes liées notamment aux entités paysagère voisines : Vallée de la Bresle à l'Ouest, Vallée du Thérain au Sud, Vallée de la Somme au Nord.



## A2 - STRATÉGIE \*

\* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

### STRATÉGIE GLOBALE :

La partie nord du territoire, le sud Amiénois, est propice à la création de nouveaux parcs éoliens dans le cadre du pôle de densification n°2.

La partie sud du territoire, le plateau Picard, est déjà fortement investi par l'éolien, le développement de nouveaux projets est limité. Aussi une stratégie de confortement des projets existants paraît la plus réaliste.

### STRATÉGIE PAR PÔLES :

Les nouvelles éoliennes devront être implantées en cohérence avec les projets existants qu'elles viendront compléter (hauteur, rythme, type de machine, ...).

### CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- Pôles 1, 2, 3 : les parcs existants pourront être densifiés au cas par cas :
- pôle 1 : Quesnoy/Airaines, Airaines et pôle 3 (plateau Picard) .

De nouveaux parcs pourront être créés essentiellement dans le :

- pôle 2 : pôle sud-Amiénois.

### STRUCTURATION :

- Pôle 4 : la ligne d'éoliennes accompagnant la vallée de Selle pourra être complétée de façon harmonieuse avec l'existant, sans créer d'effet de barrière visuelle et en respectant les rapports d'échelle avec la vallée.

### PONCTUATION :

- Pôle 5 : le parc éolien de Litz-Rémérangles pourrait être conforté mais de façon maîtrisée.

Stratégie : S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

(Source : Annexe éolienne du SRCAE Picardie de 2012)

En premier lieu, il convient de préciser que le projet de « Fond du Moulin » constitue une extension du parc accordé d'Eplèsier.

Ce projet d'extension vient donc naturellement « conforter » un secteur qui accueillera prochainement de nouveaux parcs éoliens et notamment celui de 13 éoliennes (Eplèsier). Pour rappel, le SRE de Picardie de 2012 invite dans sa stratégie globale, les opérateurs éoliens à travailler sur la création de parcs éoliens dans la partie nord du territoire Sud Amiénois et notamment dans le cadre du pôle de densification n°2. Ceci est donc tout à fait en cohérence avec les choix opérés par Vents du Nord.

**Le fait de venir en extension du parc d'Eplèsier évite la création d'un nouveau parc en site propre et de ce fait limite grandement l'effet de mitage du paysage.** L'implantation du projet a été réfléchie afin de mettre en cohérence les différents projets éoliens entre eux (maîtrise de la densification, préservation des paysages les plus sensibles à l'éolien), comme demandé dans le SRE. Le projet vient ainsi appuyer sur les lignes déjà existantes du parc d'Eplèsier (hauteur, rythme, ...).

En second lieu, il convient de préciser les distances entre les projets éoliens constitutifs du pôle de densification n°2, telles que définies au travers du SRE Picardie 2012.

Inter distances entre les parcs éoliens alentours :

| Distances internes (en km) | Parc construit de Caulières-Lamaronde | Parc accepté de Thieulloy-l'Abbaye | Parc accepté de Caulières, Eplèsier, Lamarone |
|----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|---|
| Parc accepté d'Eplèsier    | 1,35                                  | 2,35                               | 1,45  |
| Projet de Fond du Moulin   | 1,05                                  | 2,35                               | 1,55  |

Le parc éolien d'Eplèsier a été accepté et se situe à 1,35 km du parc construit de Caulières-Lamaronde. De même, le parc de Caulières, Eplèsier, Lamaronde constituant une extension du parc de Caulières-Lamaronde a été accepté et se situe à moins de 1,5 km du parc accepté d'Eplèsier.

Aussi, s'agissant d'une extension, le projet du « Fond du Moulin » ne vient pas créer de nouvelle inter-distance. Seule une éolienne le rapproche de 300 m du parc de Caulières-Lamaronde. Les autres éoliennes étant plus éloignées que le parc éolien accepté d'Eplèsier.

Il convient donc d'appréhender les distances de respiration inter-parcs éoliens de 2 à 5 kilomètres au sein des pôles de densification avec prudence. Celles-ci sont dans le cas présent envisagées de façon très maîtrisées et les parcs éoliens sont structurés de façon à former un ensemble cohérent, les éoliennes s'organisant dans une logique commune.

En conclusion, les distances de respiration sont ici plus courtes que les préconisations « standard » du SRE Picardie, mais tenant compte des projets éoliens existants et des parcs accordés et des distances calculées (cf. tableau ci-avant), une respiration plus courte est obtenue sans toutefois remettre en cause la maîtrise de la densification au sein du pôle créé. La vigilance reste accrue face au phénomène de saturation visuelle par l'éolien et ce point rappelé ci-avant à fait l'objet d'un traitement précis dans le cadre de l'étude d'impact du « Fond du Moulin ».

**Le secteur d'étude apparaît donc propice à l'implantation de nouvelles éoliennes, sous couvert d'une étude poussée des interactions d'un nouveau projet éolien avec les autres parcs éoliens, le paysage et les éléments patrimoniaux, dont l'église Saint Denis de Poix-de-Picardie qui représente une sensibilité très importante.**

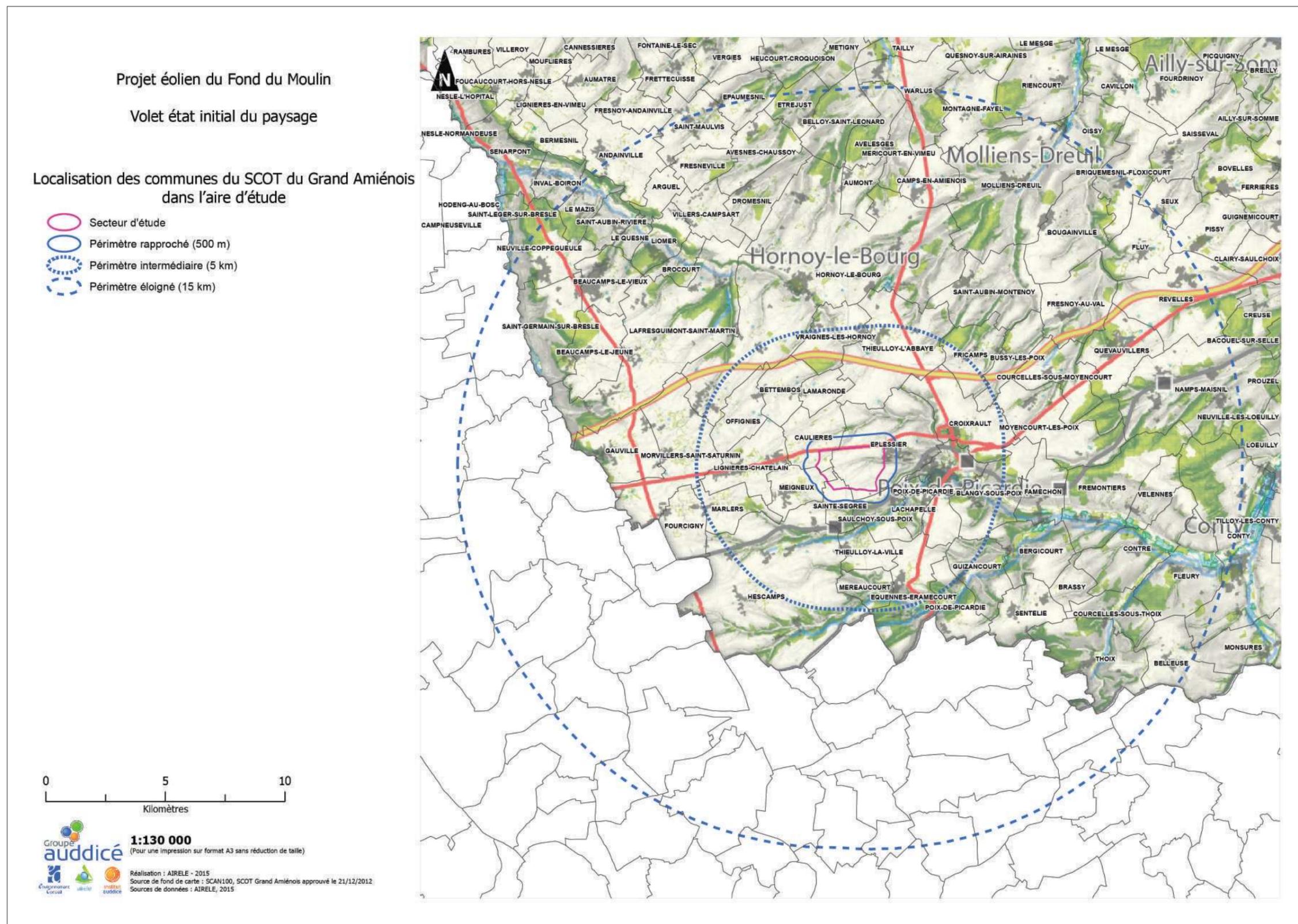
| PROJETS ÉOLIENS SOMME SUD-OUEST/OISE OUEST |   | Trois stratégies de développement sont possibles : |  |
|--|---|--|--|
| LÉGENDE :<br>ZDE accordée                  | Puissance totale des éoliennes accordées (dans et hors ZDE)   | 575 MW   | • Confortement des pôles de densification  |
|  | Puissance encore disponible dans les ZDE accordées  | 169 MW   | • Développement en structuration   |
| Eolienne accordée                          | Eoliennes supplémentaires envisageables dans les pôles de densification, structuration ou ponctuation | 80 MW  | • Ponctuation : (investissement d'un pôle ou confortement d'un parc éolien existant) |
|  | <b>Total Secteur Somme Sud Ouest / Oise Ouest</b>   | <b>824 MW</b>                                      |  |

Localisation du site sur le scénario stratégique d'implantation du schéma éolien de 2012

(Source : Annexe éolienne du SRCAE Picardie de 2012)

## 1.2.2. SCOT DU GRAND AMIÉNOIS

Le S.C.O.T. du Grand Amiénois concerne les 2/3 Nord de l'aire d'étude et l'ensemble du périmètre intermédiaire.



### 2.3 Investir l'innovation urbaine et s'affirmer comme une métropole à faible empreinte écologique

> Orienter l'agglomération vers un approvisionnement valorisant les ressources locales

Nourri de trois des quatre éléments, l'eau, l'air et la terre, le Grand Amiénois est un exceptionnel territoire de ressources, de matières premières et de valorisation de ces dernières. Son apport dans le grand Bassin parisien est d'être un espace marqué par le renouvelable :

- l'eau de ses trois fleuves, de ses marais en fait un lieu unique pour la récréation des métropolitains et la sauvegarde de la biodiversité ;
- l'air, toujours mobile, y offre un mouvement quasi perpétuel aux éoliennes de grande puissance ;
- la terre y est nourricière, et ses agroressources diversifiées offrent des voies considérables dans les champs des biomatériaux, de la chimie verte et de l'agroénergie.

Forte des éléments naturels qui la baignent, et du milieu agricole productif avec lequel elle fonctionne spatialement

Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT p 18

### RECOMMANDATION 2.1 > Valoriser les potentiels de ressources énergétiques locales

Si la maîtrise de la consommation d'énergie est l'objectif premier du territoire, le Grand Amiénois mise aussi sur la valorisation de ses ressources locales pour contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à des sources d'énergie moins émissives. Cela passe par la mobilisation, de manière complémentaire, des ressources sur lesquelles le territoire peut compter : le soleil (thermique, photovoltaïque, éolien), la biomasse et les déchets principalement. Les mesures définies en faveur de la préservation de l'espace agricole local vont également dans ce sens afin d'assurer, au-delà de la fonction de production alimentaire, celle de production énergétique.

Pour ce faire, les communes et intercommunalités pourront :

#### > Encourager l'implantation d'éoliennes sur leur territoire

Il s'agit de faciliter l'implantation d'éoliennes dans les zones définies comme favorables par le schéma régional éolien. L'implantation des parcs devra tenir compte des recommandations et préconisations de ce schéma et des résultats des études d'impact. Les collectivités pourront notamment contribuer à la communication sur l'implantation d'éoliennes et à leur acceptation.

#### > Organiser la filière bois-énergie sur le territoire

Les collectivités dans le cadre de leurs projet d'aménagements (habitat, activités, et /ou équipements) sont invitées à réfléchir au développement de réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables issues du traitement des déchets et s'appuyant sur un approvisionnement local.

#### > Développer la production d'énergie solaire

Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT p 193

## J. VALORISER ET GÉRER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Parmi les enjeux à relever par le Grand Amiénois, celui de l'alimentation de la population en eau potable de qualité et en quantité suffisante est une priorité. Si la ressource est abondante dans les nappes phréatiques et s'avère à ce jour suffisante pour couvrir les besoins à l'échelle du pays, il y a cependant nécessité de la consommer de manière raisonnée compte tenu, à la fois, des impacts possibles du réchauffement climatique et des problèmes de pollution. Sur le plan qualitatif en effet, toutes les nappes sont plus ou moins polluées par des pesticides et/ou une quantité excessive de nitrates. Pour relever le défi d'une eau disponible et de qualité sur le territoire, il convient de mettre en place les dispositions réglementaires nécessaires afin de sécuriser la ressource et poursuivre la mise en œuvre et la communication sur des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture intégrée et promotion du jardinage raisonné).

L'autre enjeu important est celui de la production et de la consommation d'énergies renouvelables qui reste à développer afin de contribuer à la limitation du changement climatique et respecter l'engagement écologique appelé Facteur 4<sup>1</sup>. Si la production d'énergies renouvelables dans le pays demeure faible (2 à 3 % de la consommation), un potentiel de développement non négligeable existe. Les principales sources recensées dans le Grand Amiénois sont le bois, les déchets ménagers et agro-industriels, l'éolien et le solaire ; elles doivent être mobilisées pour accroître la production d'énergie renouvelable du territoire. Au-delà d'accroître la production, la mise en place de stratégies de rupture avec les modes de consommation énergétique passés et la transformation des modes de faire en matière d'urbanisme et d'aménagement sont nécessaires, tout en accompagnant les changements de comportements.

Les ressources du territoire se trouvent également dans son sol et sous-sol. Territoire agricole avant tout, le Grand Amiénois peut compter sur un potentiel agricole lui permettant de développer à la fois les productions alimentaires et les productions énergétiques. Le pays dispose également de grandes quantités de craie et de quelques autres ressources géologiques, notamment des alluvions en vallée de la Somme, dont certaines sont entamées. Le respect des orientations du schéma des carrières doit permettre de garantir l'équilibre entre gestion et exploitation de la ressource. Par ailleurs, l'éolien, pour lequel le Grand Amiénois présente des atouts eu égard à la qualité des vents, est régi par le schéma régional éolien.

Deux actions concourront donc plus particulièrement à gérer et valoriser les ressources naturelles du territoire :

- j1. préserver la ressource en eau ;
- j2. développer l'autonomie énergétique du territoire.

Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT p 186

### PRESCRIPTION 2.2 > Réduire l'exposition des personnes aux nuisances sonores et olfactives

Les nuisances sonores et olfactives sont aujourd'hui un signe majeur de détérioration du cadre de vie, en milieu urbain comme au voisinage des grandes infrastructures de transport. Les orientations en matière d'organisation du territoire du Grand Amiénois doivent concourir à réduire l'exposition des personnes aux nuisances sonores et olfactives.

Pour ce faire, les communes et intercommunalités devront :

#### > Limiter l'exposition des personnes aux nuisances sonores générées par les infrastructures de transport

Elles tiendront compte des périmètres affectés par le bruit et appliqueront les mesures concernant la construction en bordure des grands axes routiers, ferroviaires et à proximité des infrastructures aéroportuaires. Ces mesures, inscrites dans les classements établis par arrêté préfectoral et dans les Plans d'exposition au bruit (PEB) de la plate-forme aéro-industrielle de Haute Picardie et de l'aérodrome de Glisy en cours d'élaboration, doivent être prises en compte dans les documents d'urbanisme. Dans les quartiers de gares, le développement de l'habitat s'accompagnera de mesures destinées à assurer une isolation phonique adaptée des logements et à réduire les nuisances sonores par l'utilisation de matériaux adéquats et la réalisation d'aménagements urbains adaptés.

#### > Prendre en compte le plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'agglomération dès sa parution

Il concerne Amiens, Cagny, Camon, Dreuil-les-Amiens, Dury, Longueau, Pont-de-Metz, Rivery, Saleux et Salouël. Dans les projets de développement des communes concernées, il s'agira d'appliquer les mesures prévues pour traiter les zones sensibles identifiées et de préserver les zones de calme qui y seront inscrites.

#### > Prendre en compte les vents dominants dans les choix de localisation des nouveaux secteurs d'habitat

La localisation des nouveaux secteurs de développement de l'habitat prendra en compte les vents dominants et le relief afin de ne pas exposer les occupants des logements à des nuisances olfactives éventuelles liées à la présence d'exploitations d'élevage ou d'autres activités susceptibles de générer de telles nuisances.

#### > Anticiper l'impact sonore des futurs parcs éoliens

Ils s'implanteront à une distance minimale de 500 m par rapport au bâti. Cette distance pourra être étendue en tenant compte de la configuration des lieux (notamment la topographie du site, l'orientation des vents dominants, le bruit généré, etc.).

Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT p 204



**Le S.C.O.T. du Grand Amiénois met en avant le potentiel éolien élevé du Grand-Amiénois. Il insiste sur la nécessité de développer l'énergie éolienne pour réussir la transition énergétique.**

**Le développement des parcs éoliens est favorisé dans le Sud-Ouest Amiénois avec pour nécessité d'anticiper la nuisance sonore des parcs éoliens au regard des vents dominants, de la topographie et de la distance aux habitations.**

## 1.3 CONTEXTE ÉOLIEN

Les grandes étendues ouvertes sont propices à l'implantation d'éoliennes, leur verticalité trouvant une échelle adaptée à l'horizontalité des champs cultivés. Ce développement doit aujourd'hui être organisé, afin de composer une harmonie paysagère et permettre une appropriation de ces nouveaux paysages par le public.

Il est indispensable de prendre en compte les différentes covisibilités entre les parcs éoliens en développement sur le territoire afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets. L'établissement de plusieurs parcs sur un même territoire engendre en effet des événements visuels qui jalonnent l'espace. L'orientation des parcs existants devra être prise en compte pour définir le projet étudié afin de garantir une cohérence à l'échelle du territoire. Le positionnement des éoliennes des parcs en projet n'étant pas définitif, celui-ci ne pourra pas guider l'orientation du parc de la même manière.

Contexte éolien à la date de dépôt du dossier le 17.06.2015

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché (500 m)
-  Périmètre intermédiaire (5 km)
-  Périmètre éloigné (15 km)
-  Eolienne accordée
-  Eolienne édifiée
-  Eolienne en instruction avec avis de l'autorité environnementale
-  Eolienne en projet

**PARCS EN EXPLOITATION**

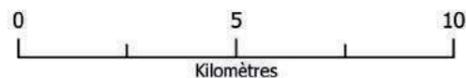
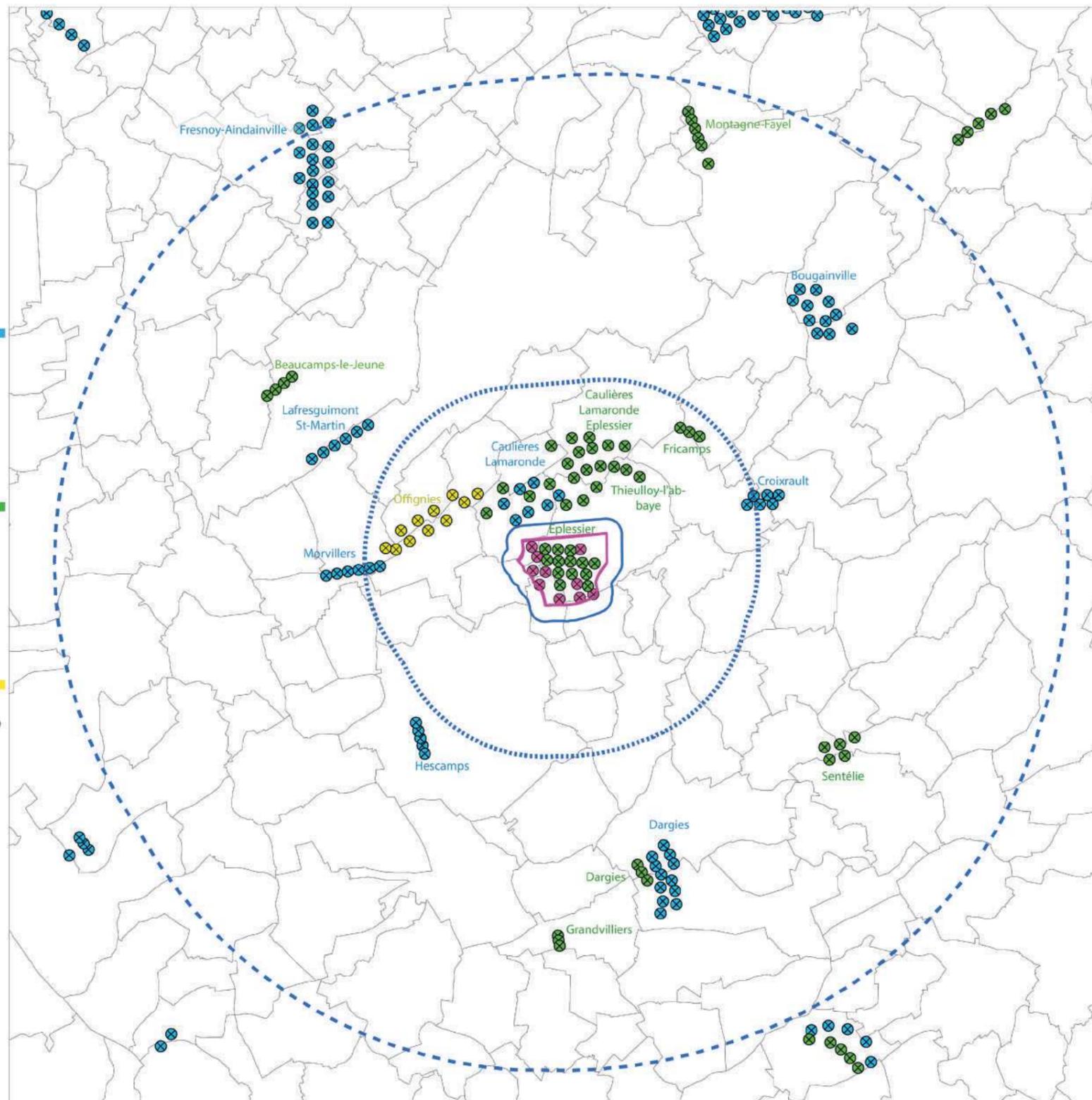
- Parc de Caulières, Lamaronde : 7 éoliennes
- Parc de Fresnoy-Aindainville, Aindainville, Arguel et Saint-Maulvis : 18 éoliennes
- Parc de Bougainville, Fresnoy-au-Val : 11 éoliennes
- Parc de Croixrault, Moyencourt-les-Poix : 6 éoliennes
- Parc de Dargies et Sommereux : 12 éoliennes
- Parc de Hescamps : 5 éoliennes
- Parc de Morvillers, Saint-Saturnin : 6 éoliennes
- Parc de Lafresguimont-Saint-Martin : 6 éoliennes

**PARCS ACCORDES**

- Parc de Montagne-Fayel : 6 éoliennes
- Parc de Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-Saint-Martin : 4 éoliennes
- Parc d'Eplessier (dans l'emprise d'étude) : 13 éoliennes
- Parc de Thieulloy-l'abbaye : 11 éoliennes
- Parc de Caulières, Lamaronde, Eplessier : 10 éoliennes
- Parc de Sentélie : 5 éoliennes
- Parc de Grandvilliers : 3 éoliennes
- Parc de Dargies : 3 éoliennes
- Parc de Fricamps : 3 éoliennes

**PARCS EN INSTRUCTION AVEC AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

- Parc d'Offignies, Lignièrès-Châtelain, Bettembos : 11 éoliennes (Ferme du Cagneux)



Groupe **auddicé** 1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : AIRELE, 2014

## CHAPITRE 2 – ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

## 2.1 LE GRAND PAYSAGE

### 2.1.1 DÉFINITION

Les entités paysagères sont des outils de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser. C'est le premier niveau de découpage paysager d'un territoire en plusieurs secteurs qui ont leur propre ambiance paysagère. Ces secteurs peuvent ensuite être découpés à leur tour en sous-entités paysagères.

Ainsi la lecture des entités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les entités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

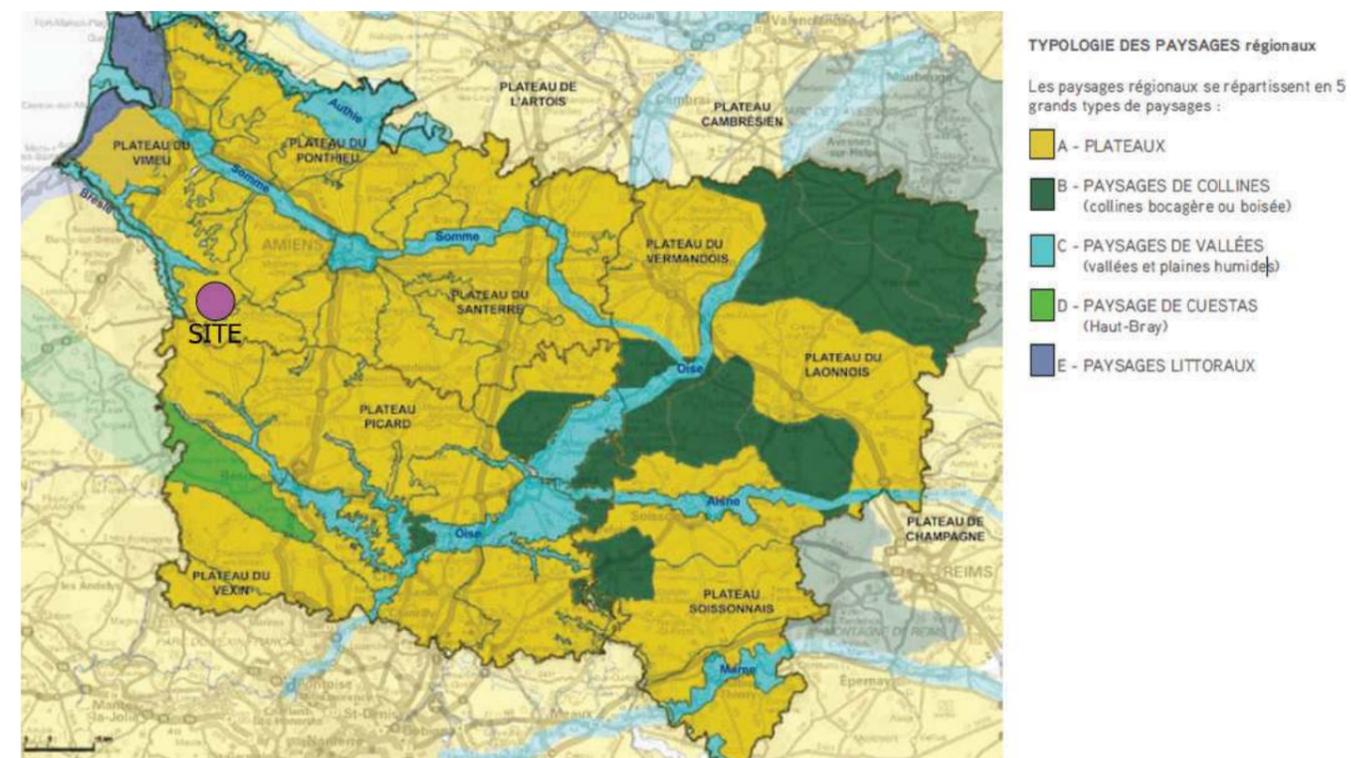
L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle.

### 2.1.2 LE GRAND PLATEAU AGRICOLE

A l'échelle régionale, le grand plateau agricole est l'entité majeure du secteur d'étude. L'uniformité du paysage est l'une des caractéristiques de ce plateau. La topographie assez douce du plateau picard a voué ce territoire à la culture intensive. Les champs à perte de vue en ont fait un paysage ouvert ponctué par quelques bosquets isolés ou par l'alignement d'arbres qui suivent le tracé d'un cours d'eau. Cette végétation fait office de repère dans le paysage et marque souvent les dépressions.

Réduire le grand plateau agricole à un paysage de grande culture serait une erreur, et conduirait à fermer les yeux sur les verdoyants paysages de vallées que compte cette entité paysagère. L'on peut citer les vallées de la Bresle, de la Selle, de Poix, Evoissons et Parquets proches du site d'étude ou encore les vallées de la Somme ou de la Serre.

De même, si le paysage d'openfield apparaît comme l'élément fédérateur du grand plateau agricole, il est important de souligner l'hétérogénéité de certaines composantes du paysage comme la géomorphologie, l'implantation urbaine, l'architecture ou les dominantes chromatiques. En effet, si le plateau agricole du Vimeu affirme un relief d'amples ondulations relativement régulières, la vallée de Poix, Evoissons et Parquets révèle un relief beaucoup plus accidenté et très différent de celui du plateau.



Localisation du site dans la typologie des paysages régionaux  
(Source : Schéma régional éolien de Picardie)



Le plateau picard depuis la RD1015 au-dessus de l'A29

### 2.1.3 LES ENTITÉS PAYSAGÈRES ET LES PAYSAGES PARTICULIERS

Le secteur d'étude appartient à l'entité paysagère du Vimeu et de la Bresle, il touche également l'extrémité Ouest de l'entité de l'Amiénois. Le périmètre rapproché du site comprend deux sous-entités paysagères distinctes :

- Plateau du Vimeu (Nord-Ouest) dans l'entité Vimeu et Bresle
- Poix, Evoissons et Parquets (Sud/Sud-Est) dans l'unité de l'Amiénois

Dans le paysage intermédiaire vient s'ajouter une nouvelle sous-entité paysagère :

- Autour de Saint-Landon (Nord-Est) dans l'unité de l'Amiénois

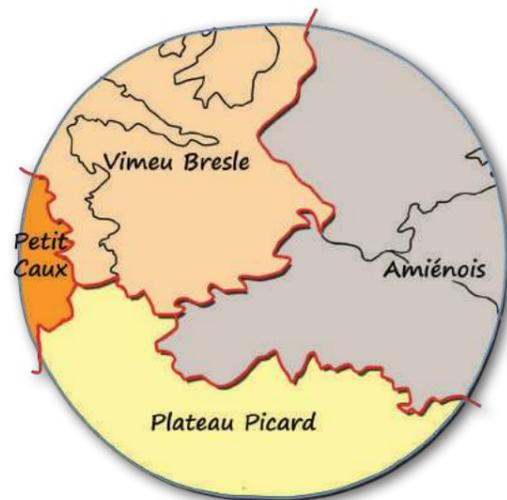
Projet éolien du Fond du Moulin

Volet état initial du paysage

Entités paysagères et composantes

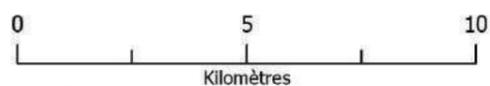
- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (500 m)
- Périmètre intermédiaire (5 km)
- Périmètre éloigné (15 km)
- Réseau hydrographique

Entités paysagères :



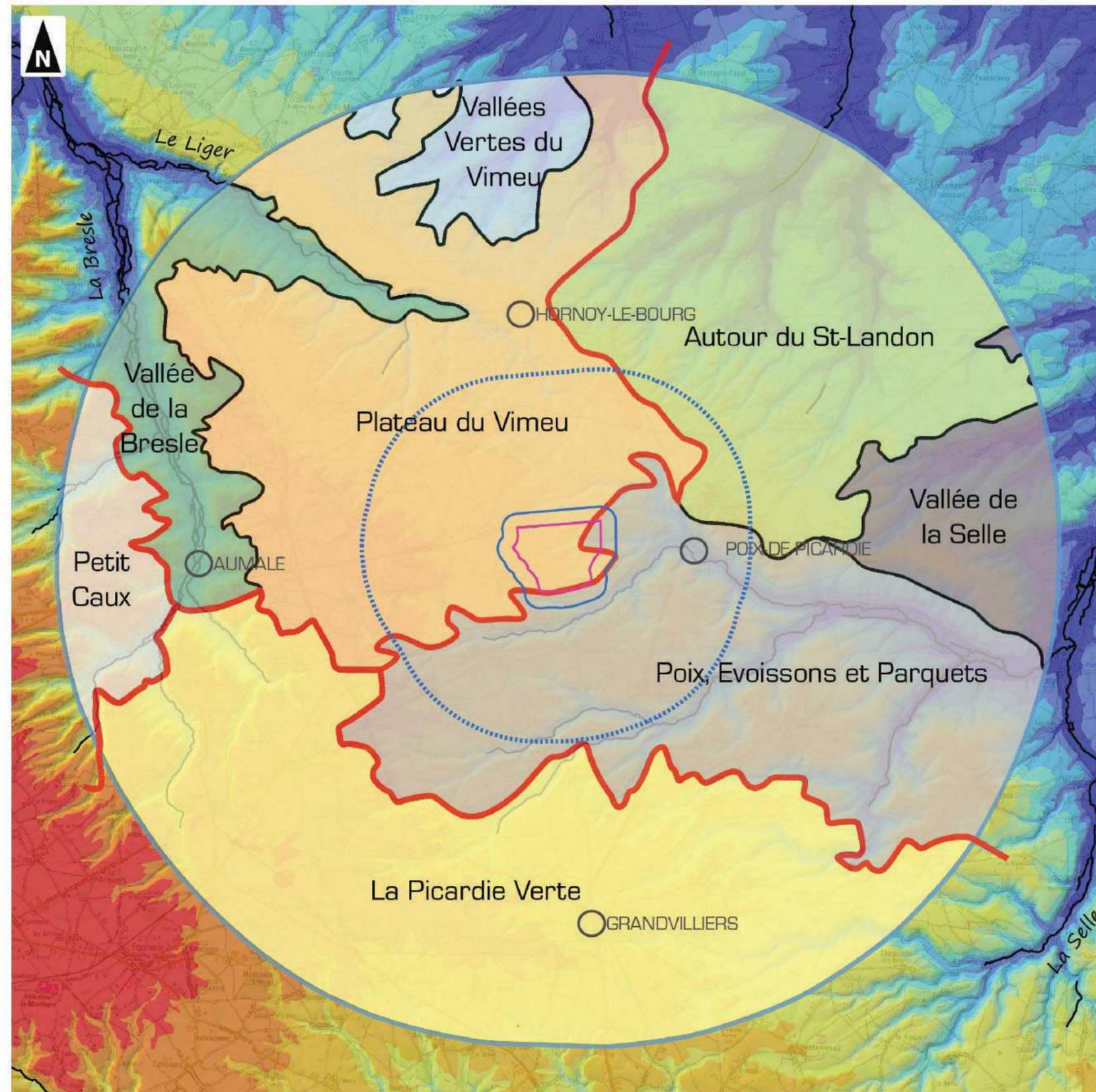
Sous-unités paysagères :

- **Amiénois :**  
Autour du St-Landon  
Vallée de la Selle  
Poix, Evoissons et Parquets
- **Vimeu Bresle :**  
Plateau du Vimeu  
Vallée de la Bresle  
Vallées Vertes du Vimeu
- **Plateau Picard de l'Oise :** la Picardie Verte
- **Petit Caux en Seine-Maritime :** le Petit Caux



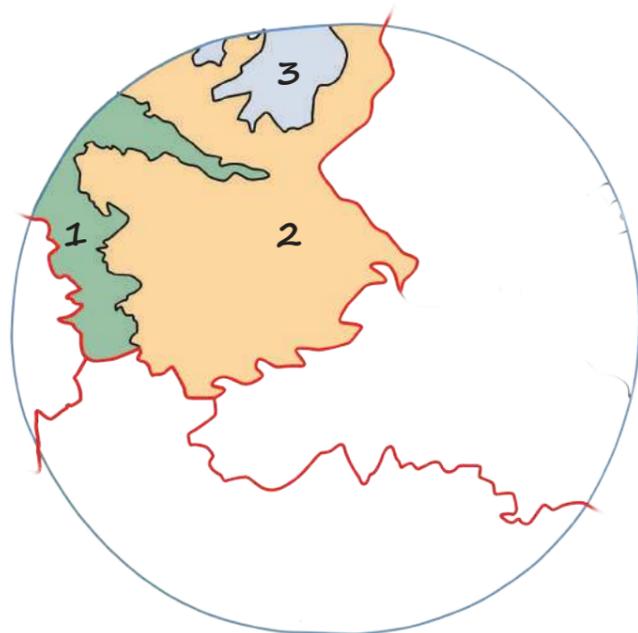
**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2014



## 2.1.3.1 LES ENTITÉS ET SOUS-ENTITÉS PAYSAGÈRES

### VIMEU ET BRESLE



Le secteur d'étude est majoritairement situé sur l'entité paysagère du Vimeu et de la Bresle.

Le Vimeu s'étend sur la partie Sud-Ouest du département entre le cours de la Somme au Nord et celui de la Bresle au Sud. Cette rivière trace historiquement la frontière de la Normandie. A l'est, la limite avec l'Amiénois ne repose pas sur une base géographique claire. Seuls de discrets traits de caractères et quelques détails toponymiques différencient les deux entités.

L'entité offre un paysage de plateaux de craie recouverts de limons sur une couche d'argile à silex. Il est entaillé au Nord par un réseau de vallées affluentes de la Somme, et au Sud par le Liger, la Vimeuse puis par les coteaux escarpés de la Bresle. L'altitude du plateau s'établit entre 100 et 140 mètres sur sa partie centrale. On observe une croissance altimétrique progressive de la Somme vers la Bresle et un point culminant à 210 mètres au Mont-Arguel.

Le Vimeu offre un paysage d'openfield aux champs cultivés (cultures industrielles) et ouverts, ponctués par les structures bocagères concentrées autour des villages et par les boisements qui soulignent le tracé des vallées.

L'entité compte peu de grandes agglomérations. La commune la plus importante est Friville-Escarbotin (située en dehors du périmètre d'étude éloigné), elle totalise un peu moins de 5000 habitants. L'ensemble du territoire se caractérise cependant d'un maillage dense et régulier de villages et de hameaux. Dans les vallons, les villages s'allongent parallèlement aux fonds ou occupent une position dominante, soit à la confluence, soit en bord de plateau.

L'entité du Vimeu et Bresle regroupe plusieurs sous-entités paysagères. Dans le périmètre éloigné du site d'étude, trois sous-entités sont représentées.

#### 1 - La vallée de la Bresle (Sous-entité : Bresle, Vimeuse et Liger)

La rivière marque la limite Sud-Ouest du département, elle prend sa source à la frontière de la Seine-Maritime et de l'Oise. Au terme de la récupération de nombreux affluents (le Liger, la Vimeuse...) et d'un parcours de 61 kilomètres, la Bresle se jette dans la Manche entre le Tréport et Mers-Les-Bains.

La Bresle et le Liger forment des vallées larges et profondes avec des versants dissymétriques et un versant Nord pentu. Le plateau de craie surplombe en moyenne de 80 mètres le lit du fleuve. De nombreuses vallées sèches dessinent des entailles profondes et étroites perpendiculaires aux cours des rivières.

Ces vallées conservent un aspect agricole traditionnel avec de nombreuses pâtures soulignées de saules têtards. Les versants en pente douce sont réservés aux grandes cultures, tandis que les boisements et les larris s'installent sur les pentes plus fortes.



*Le viaduc de la Bresle : hauteur 40m – Longueur 755m  
(Vue depuis le haut de la ville d'Aumale, orientation Nord-Est)*

Cette photographie donne une idée de la morphologie de la vallée de la Bresle, large et profonde.

#### 2 – Le plateau agricole du Vimeu

Ce plateau agricole comprend de grandes surfaces de plaines crayeuses recouvertes de limon. Elles sont entaillées au Nord par les vallées affluentes de la Somme et au Sud par la vallée du Liger, puis celle de la Bresle. A l'Ouest, la Vimeuse marque la fin du plateau du Vimeu industriel.

Le plateau est parcouru de champs ouverts, de grandes parcelles consacrées à la polyculture céréalière et autres cultures industrielles. Ici, le bocage se concentre autour des villages avec des pâtures réservées à l'élevage bovins essentiellement. Les horizons sont ponctués par les lisières boisées des vallées découpant le territoire. Quelques lambeaux forestiers soulignent les bords de la Bresle et du Liger.

Les routes du plateau convergent vers les trois gros bourgs principaux, Hallencourt, Hornoy-le-Bourg et Oisemont. Seul le bourg Hornoy-le-Bourg est situé dans le périmètre éloigné du site. Autour se répartissent des petits villages et hameaux de moins de 200 habitants, ou quelques fermes isolées, liées à d'anciens moulins.

Durant ces dernières années, ce paysage a connu une certaine mutation. La construction de l'autoroute A29 entre les années 2000 et 2005, qui traverse le plateau d'Est en Ouest a entraîné l'extension pavillonnaire de plusieurs bourgs (Moyenneville...)



*Le plateau agricole du Vimeu depuis la RD 901 au Sud de Thieulloy-L'Abbaye*

### 3 – Les vallées vertes du Vimeu, des paysages presque enclavés, isolé du plateau.

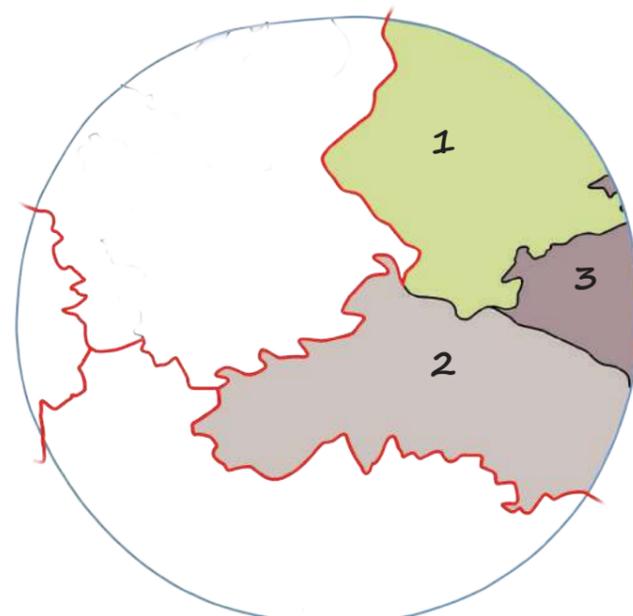
Les vallées vertes sont des dépressions qui entaillent le plateau le long de la vallée de la Somme. Des vallées non drainées, appelées 'fonds' prolongent longuement ces petites vallées alluviales affluentes du fleuve. Ces vallées de craie sont dissymétriques. Les versant Ouest, à pente moins marquée, permettent l'installation de prairies et de cultures. Les masses boisées occupent les versant opposés, plus pentus, ou le haut des pentes. Vues du plateau, les masses boisées soulignent le tracé des vallées.

Les prairies fauchées et les pâtures restent majoritaires dans les fonds de vallées humides. L'élevage est encore très présent dans ce contexte. Des rideaux aménagent les pentes cultivées. De rares larris sont implantés sur les coteaux les plus pentus. Les haies bocagères sont présentes près des villages et les saules têtards soulignent les limites des terres humides. Cette diversité végétale accentue l'aspect 'vert' et contribue au nom de cette sous-entité paysagère.



Vallée verte depuis la route de la petite vallée en direction de Saint-Aubin Rivière

### L'AMIENOIS



L'Amiénois est un point de confluence de vallées. Sur une vingtaine de kilomètres la Somme y est rejoint par quatre rivières : l'Hallue, l'Ancre, l'Avre et la Selle, formées par la réunion des ruisseaux de Poix, des Evoissons et des Parquets. Quatre autres affluents marquent à l'Ouest, les limites de l'Amiénois : Le Saint-Landon et l'Airaines au Sud, la Nièvre et la Fieffe au Nord.

Plus de la moitié des surfaces du territoire présentent une déclivité. Le relief s'organise autour du bassin versant de la Somme dont l'altitude culmine à 180 mètres au Sud de Poix et atteint 160 mètres au Nord de Mailly-Maillet. L'ensemble des affluents, prolongés par un réseau complexe de vallées sèches, a modelé et entaillé le plateau. Au Sud, les rivières rapprochées dissèquent le plateau en lanières. Au Nord, l'espacement plus large des vallées crée des plateaux de plus grande dimension entre la Nièvre et l'Hallue, puis entre l'Hallue et l'Ancre.

Le paysage s'organise entre des grandes cultures qui dominent sur les plateaux et des boisements soulignant le tracé des vallées.

Le Sud Amiénois (dans le périmètre du site) est aujourd'hui la partie la plus boisée du département, le phénomène est particulièrement sensible à l'est de la Selle, autour des vallées sèches de Namps-Mainnil, avec la succession des bois de Wailly, Fremontiers. La déclivité explique la permanence de structures agraires en rideaux.

La ville d'Amiens regroupe 135 000 habitants et sa métropole concentre un tiers de la population du département.

### 1 – Autour du Saint-Landon

Cette sous-entité paysagère située au Nord-Est du site d'étude est un plateau parcouru d'ondulations. Le Saint-Landon est un ruisseau d'une dizaine de kilomètres de long, qui prend sa source à Oissy et rejoint la rive gauche de la Somme à Hangest-sur-Somme. De part et d'autre, le plateau qui l'encadre présente peu de parties planes. Les versants de la vallée du Saint-Landon sont creusés d'une succession de vallons cavés et ravins.

Les ondulations du plateau présentent des paysages découverts et cultivés, scandés de bois de feuillus et ponctués de petits bois de forme rectangulaire (remise), conservés pour la protection du gibier et qui signale souvent une poche d'argile.

Les villages de fond de vallée ont généralement été implantés au-dessus de la zone inondable, au point de confluence d'une vallée sèche donnant accès au plateau. Les villages de plateau sont peu nombreux. Ils s'organisent sur la base des réseaux viaires en étoile. Les haies, les vergers et les jardins composent la silhouette de villages-bosquets, fragilisés cependant par les nouvelles extensions urbaines.

L'activité majoritairement agricole de ces paysages dissimule une mémoire plus ancienne. De nombreux cercles, fossés ou enclos antiques ont été retrouvés à Oissy, Saisseval, Quesnoy-sur-Airaines... Le passage de la voie Romaine Amiens-Rouen explique l'abondance de vestiges gallo-romains retrouvés à Ferrières, Bovelles, Bougainville...



Vallée sèche autour du Saint-Landon depuis Molliens-Dreuil

### 2 – Poix, Evoissons et Parquets

Les rivières de Poix, des Evoissons et des Parquets forment un réseau de vallée alluviales, affluentes de la Selle qui s'écoulent en parallèle, selon une direction Sud-Ouest / Nord-Est et se réunissent dans la rivière de Poix qui s'écoule d'Ouest en Est, entre Poix-de-Picardie et Conty.

Les phénomènes de solifluxion et de cryoclastie (dissolution de la roche crayeuse) expliquent la morphologie du territoire. Les versants Nord-Est, relativement ombragés, sont pentus et couverts de bois tandis que les versants Sud-Ouest, sont pour la plupart mis en culture et entaillés de vallées sèches. Ces dernières peuvent atteindre 150 mètres de dénivellé à leur point d'affluence. Du fait de la pente, plusieurs de ces versants sont devenus des larris ou ont été étayés de rideaux. On observe une opposition marquée entre les paysages de plateaux ouverts et cultivés, et les fonds de vallée intérieurs, encadrés de versants boisés, présentant des paysages de prairies, bordés de saules têtards ou de haies bocagères.

Ces paysages sont peu habités. Poix-de-Picardie est le chef-lieu du canton et compte 2400 habitants. La plupart des autres bourgs et villages sont bien moins peuplés. Le paysage est à l'écart des grands axes de communication, bien que cerné par deux anciennes voies romaines et traversé par la voie ferrée Amiens-Rouen. Le bâti est essentiellement rural et présente une grande homogénéité, avec une permanence de torchis, du rabotage et de l'appareillage de brique et de pierre.

La vallée de Poix est un ensemble paysager fragile, situé dans le périmètre d'étude rapproché du site (6 kilomètres). Elle mérite une attention particulière dans l'étude.



Vallée de Poix depuis la RD 920 en direction de Poix entre Famechon et Poix-de-Picardie

### 3 – La vallée de la Selle

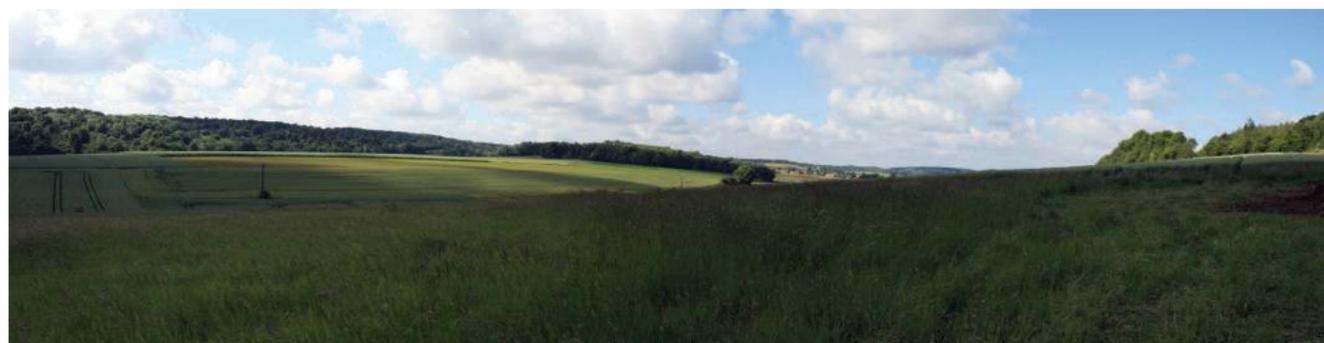
Orienté Sud-Nord, la vallée de la selle s'étend sur 36 kilomètres de long. La rivière prend sa source au village de Catheux dans l'Oise (altitude de 74 m). Elle pénètre dans le département de la Somme par le village de Monsures et rejoint le rive gauche de la Somme à l'Ouest d'Amiens, à la pointe Est de l'île Sainte-Aragone (altitude 17 m). Les deux versants de la vallée sont dissymétriques :

le côté oriental est relativement abrupt et continu, par opposition au versant occidental, ouvert sur de profondes vallées sèches. Cette caractéristique géographique définit les limites de la sous-entité : à l'est, la limite épouse la ligne de crête du versant de la vallée ; à l'Ouest elle s'ouvre sur les vallées de Namps-Maisnil et de Creuse. Le profil des versants de la vallée de la Selle est doux : les plateaux dominent le fond de la vallée d'un peu moins de 100 mètres.

L'utilisation de l'énergie hydraulique a permis à la rivière de compter jusqu'à 34 moulins au XVIIème siècle. Son activité dans le domaine de la papeterie et du textile a profondément façonné ses paysages. Les moulins et autre ensembles industriels sont alimentés par le canal de Lamorcières, aménagé au XIXème siècle pour réguler l'approvisionnement d'eau et préserver la Selle des rejets d'acides et de phosphates utilisés pour le blanchiment du papier. Sur les plateaux, les versants et le fond de vallée, l'activité agricole est demeurée intense, basée sur la polyculture et l'élevage laitier.

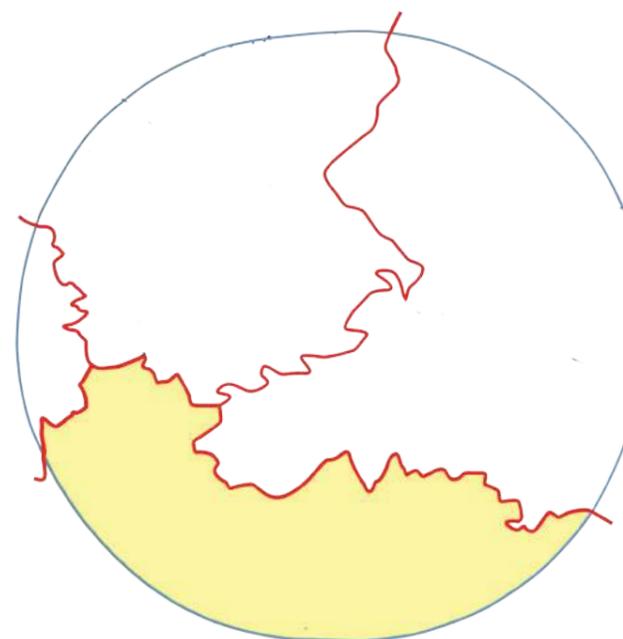
Les fouilles archéologiques ont révélé d'abondantes traces paléolithiques (Salouël), néolithiques (Vers-su-Selle) ou celtiques (Nampty). Encadré par deux anciennes voies romaines (l'ex - RD1029 et la chaussée Brunehaut située entre l'A16 et l'ex-N1), ce territoire compte logiquement de nombreux vestiges gallo-romains : enclos et substruction à Slaeux, Nampty, Loeilly...

Les communes péri-urbaines proches de l'agglomération amiénoise sont aujourd'hui marquées par une modification de leur structure démographique et une emprise grandissante des constructions nouvelles. Le plateau en revanche et le Sud de la vallée conservent des villages ruraux plus traditionnels.



Vallée sèche dans l'unité paysagère de la vallée de la Selle depuis la RD 169 à hauteur de Namps-Maisnil

## LE Plateau picard



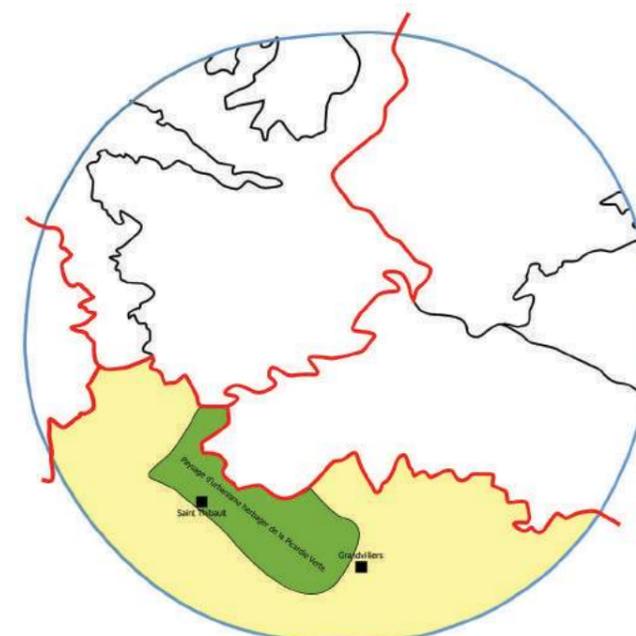
Le plateau picard est un vaste plateau agricole présentant des paysages ouverts de grandes cultures donnant sur des horizons majoritairement dégagés. Il est découpé par un réseau dense de vallons secs qui convergent vers des vallées humides au Nord et au Sud. Le plateau présente ainsi une ligne de crête qui marque d'Est en Ouest la ligne de partage entre le bassin versant de la Somme (au Nord) et celui de l'Oise (au Sud).

Cet ensemble de vallons introduit des variations : présence de bocages, de vallonements et de boisements. Les vallées se caractérisent par des paysages d'herbages, d'étangs et de boisements de milieux humides. L'urbanisme, essentiellement rural, présente des caractéristiques marquées telles que les espaces publics villageois ou la présence de nombreuses fermes isolées. Il reçoit les influences urbaines de Beauvais au Sud-Ouest, de Clermont et de la vallée de l'Oise, notamment dans sa partie Sud-Est.

### 1 – La Picardie verte

Située à l'Ouest de plateau picard, la Picardie Verte présente un paysage de grandes cultures avec des îlots d'herbages autour des villages et dans les vallons secs. L'habitat y a développé un urbanisme caractéristique, adapté à la double spécialisation d'élevage et de culture. Cette sous-entité très rurale, comprend quelques gros bourgs tels que Granvilliers, Formerie et Marseille-en-B Beauvaisis.

Dans le périmètre éloigné du site (15 kilomètres), cette sous-entité présente un ensemble paysager emblématique : Le paysage d'urbanisme herbager de la Picardie Verte.



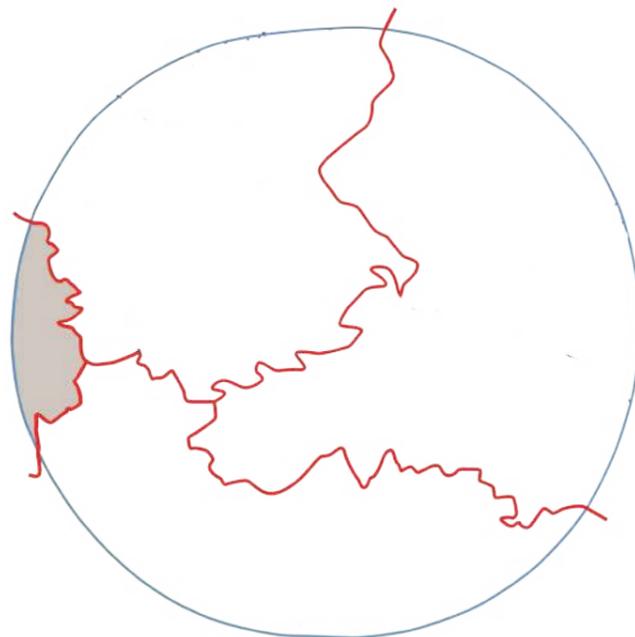
Carte de situation du paysage emblématique de la Picardie Verte :  
Paysage d'urbanisme herbager de la Picardie verte

Ce paysage emblématique devra faire l'objet d'une attention particulière lors de l'analyse des impacts, afin de préserver son caractère particulier.



Paysage de grandes cultures  
(Vue depuis la RD 901, en direction du Nord.)

## PAYS DE CAUX



Situé à l'extrémité Nord-Est de la Haute-Normandie, le Petit Caux et l'Aliermont forment une continuité du plateau de Caux. Toutefois il se distingue du reste de cette dernière entité par la raréfaction des clos-masures et par une inversion des proportions entre plateau et vallées : un plateau étroitement laniéré par des vallées, à l'inverse, plus généreuses et larges. Sur les crêtes et plus particulièrement sur l'Aliermont, se développe aussi une forme urbaine assez originale : le village-rue qui peut atteindre 12 kilomètres de longueur.

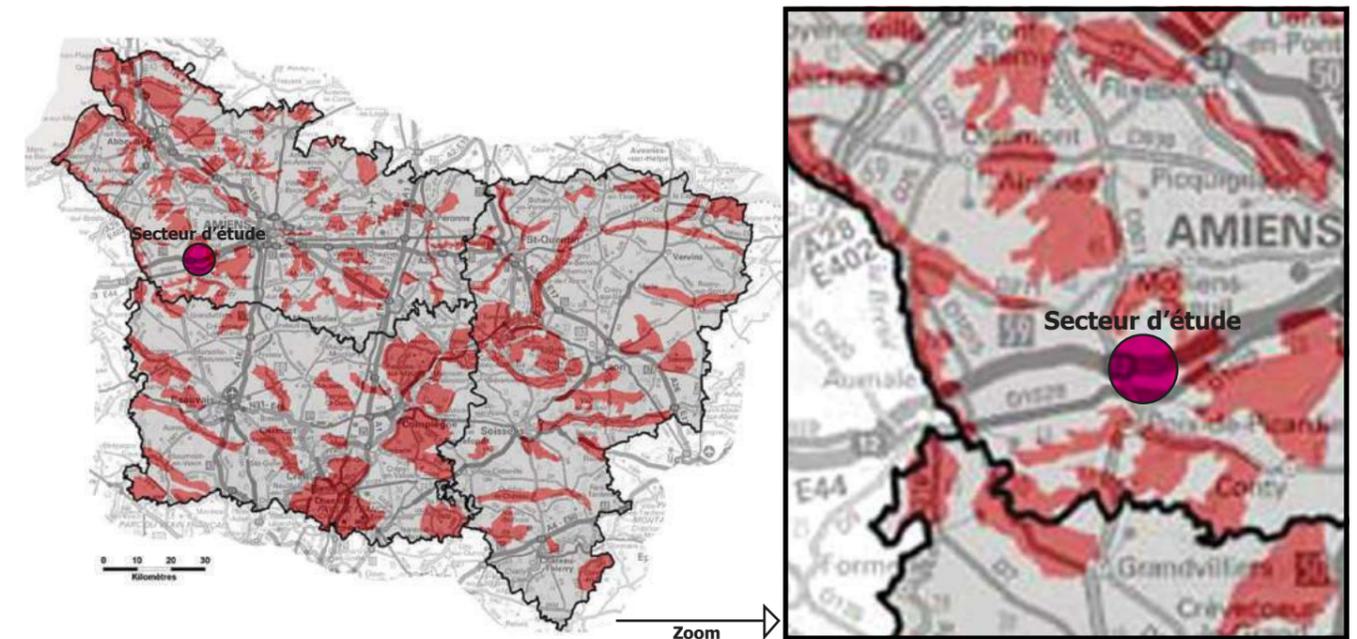
Trois vallées principales entaillent le plateau :

- La vallée de la Bresle : en limite de la Picardie, elle se distingue par son caractère industriel et agricole, où l'eau fut longtemps la force motrice de son économie.
- Les vallées de l'Eaulne et de l'Yères partagent les mêmes caractéristiques : moins industrielles, elles ont une vocation agricole affirmée et une urbanisation modérée.

La sous-entité 'Vallée de la Bresle' est reprise par les Atlas paysagers de la Somme et de la Seine Maritime. La Bresle faisant frontière entre les deux départements, elle a été analysée et mise en avant dans les atlas paysagers. La description de cette sous-entité est donc réalisée dans la description de l'entité du Vimeu et Bresle.

## 2.1.3.2 PAYSAGES EMBLÉMATIQUES

Dans le périmètre rapproché du site (6 kilomètres), la ville de Poix-de-Picardie et sa vallée sont reconnus comme paysage emblématique.



Commentaires :

Cette carte regroupe les « ensembles paysagers emblématiques » picards : ce sont des paysages régionaux sans valeur réglementaire, à protéger, recensés par les atlas départementaux.

 Zone défavorable pour l'implantation d'éoliennes.

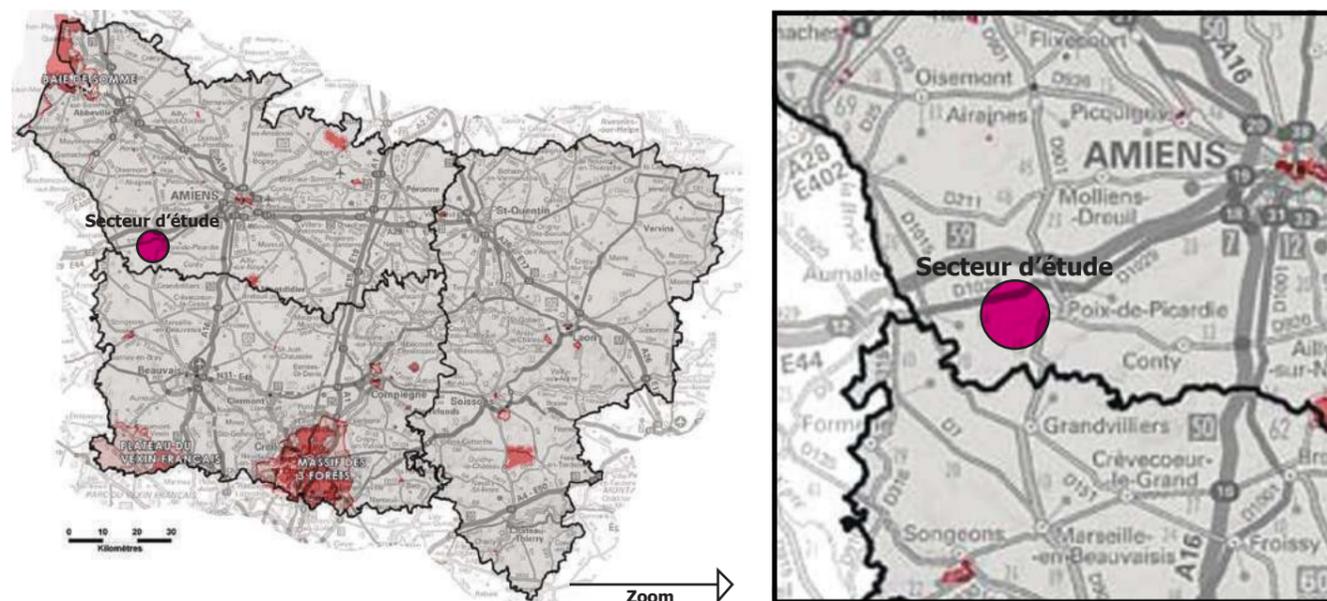
Précision :

Les « ensembles paysagers emblématiques » sont des paysages particulièrement évocateurs de l'entité du paysage à laquelle ils appartiennent. Ils reprennent les paysages emblématiques de la région Picardie. A ce titre ces paysages ne sont pas propices au développement éolien.

Les autres paysages singuliers et représentatifs repérés dans les atlas des paysages, non cartographiés ici, sont généralement des zones inadaptées pour l'implantation d'éoliennes.

### 2.1.3.3 PAYSAGES RÉGLEMENTÉS

Dans les périmètres du site (rapproché et éloigné), aucun paysage réglementé n'est répertorié. La ville d'Amiens, située à 28 kilomètres est l'entité la plus proche concernée par cette mesure.



- Commentaires :

Cette carte recense les paysages comportant les données de valeur réglementaire. L'ensemble de ces paysages sont inadaptés à l'éolien.

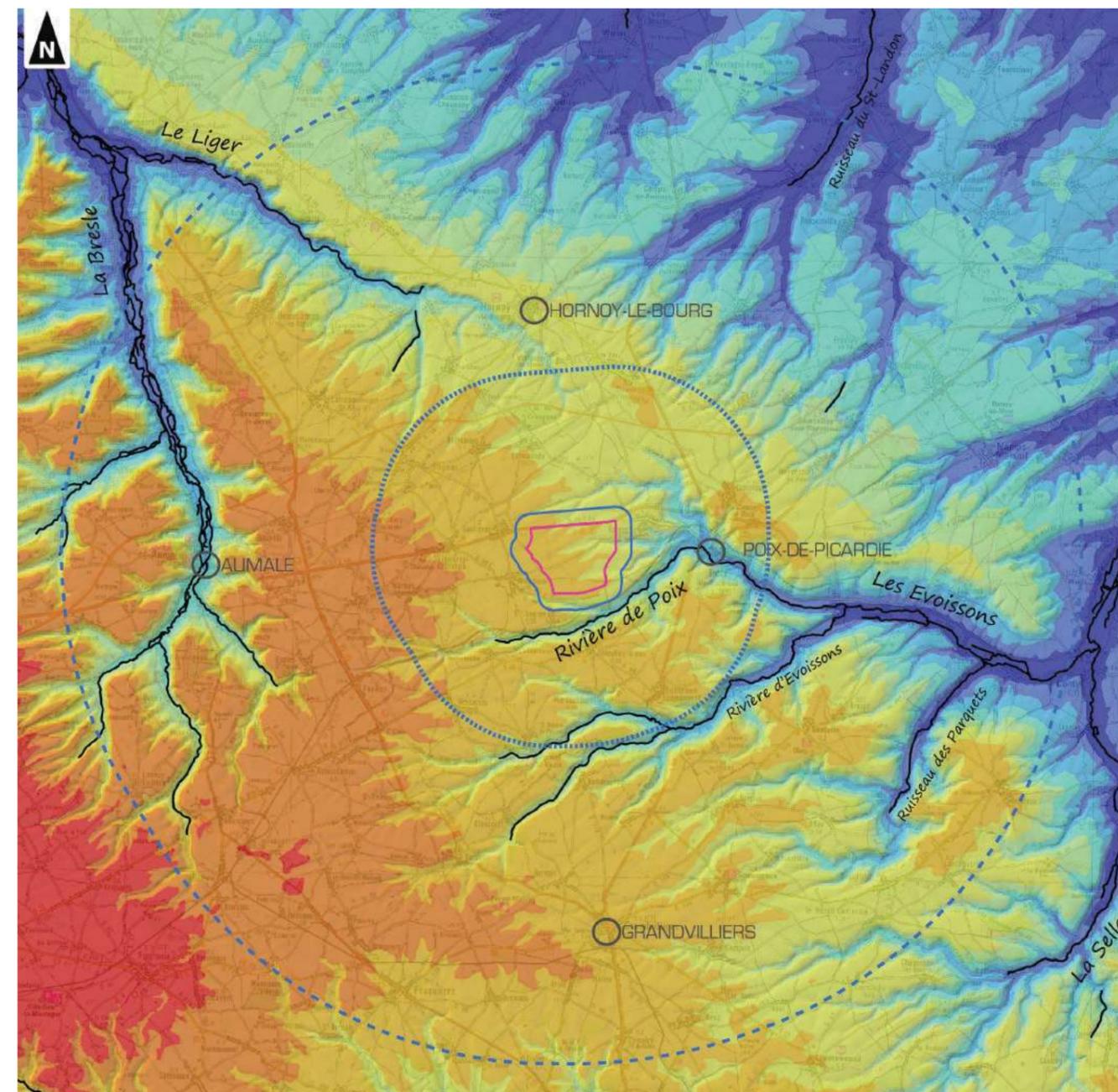
Des sites sont en cours de procédure de classement (Folleville, Thiepval)

 Zone inadaptée pour l'implantation d'éoliennes.

Carte et commentaires des paysages réglementés de Picardie  
(Source : Schéma régional éolien de Picardie)

### 2.1.4 ELÉMENTS STRUCTURANTS

#### 2.1.4.1 TOPOGRAPHIE, HYDROGRAPHIE



Légende :  <80 80-100 100-120 120-140 140-160 160-180 180-200 >200 (Altitude en mètres)

Carte du relief et des réseaux hydrographiques du périmètre d'étude éloigné

Les grandes lignes du relief du département de la Somme ont été mises en place par les plissements anciens, avant d'être affinées au Quaternaire par le creusement du réseau hydrographique et le remaniement des limons.

Les plateaux couvrent la plus grande part du département. Leur pente est faible, variant entre 1 et 3% ; leur altitude moyenne oscille entre 100 et 200 mètres avec un point culminant à 210 mètres au Mont Arguel, à proximité de la Bresle.

Le plateau de l'Amiénois est marqué par le développement important des vallées drainées, prolongé par un fort réseau de vallées sèches ; les plateaux ne subsistent plus que par des lanières et les pentes représentent plus de la moitié des surfaces.

Le plateau du Vimeu est entaillé sur ses bords de vallées vertes perpendiculaires à la Somme et à la Bresle.

Le secteur d'étude est délimité au Nord et au Nord-Est par les vallées sèches perpendiculaires et affluentes de la Somme. A l'Ouest et au Sud-Ouest, ce sont les vallées de Poix, Evoissons et Parquets qui marquent la limite du site. Ces trois rivières forment un affluent de la Somme qui s'écoule sur un axe Ouest-Est de Poix-de-Picardie en direction de Conty, ou il prend la direction du Nord pour rejoindre la vallée de la Somme, à la hauteur d'Amiens. A l'Ouest, c'est la vallée de la Bresle qui marque la fin du plateau et la limite du département avec celui de la Seine Maritime. La Bresle s'écoule selon un axe Sud-Est Nord-Ouest et débouche dans la Manche entre Mers-les-Bains et le Tréport.

Le secteur du projet est situé sur le plateau, au Nord de la rivière de Poix à une altitude comprise entre 160 et 190 mètres. Cette configuration impose une attention particulière lors de l'implantation des machines, afin de ne pas créer un phénomène de surplomb par rapport à la vallée, connu comme élément paysager sensible.

## 2.1.4.2 OCCUPATION DES SOLS

### Les surfaces agricoles

Le plateau concentre l'activité agricole. Le paysage agricole se compose ainsi de larges aplats de cultures, aux tons changeants selon les saisons (vert tendre au printemps, jaune doré en été, bruns sombres en automne et en hiver). Les pratiques culturales initient des lignes soulignant les vallonnements, ou conduisant le regard vers l'horizon. La topographie assez douce du plateau combinée à la nature du sol et aux conditions climatiques a voué ce territoire à la culture intensive. Le blé, la betterave, les pommes de terre, les oléagineux et les protéagineux sont les principales espèces végétales cultivées aujourd'hui. Les haies et les prairies, sont présentes et préservées autour des zones urbanisées ainsi que sur les versants et dans les fonds de vallées.



Vallée sèche, ligne de crête boisée et présence de haies bocagères



Plateau openfield, cultures industrielles

### Les surfaces boisées

L'occupation forestière représente une part infime de la plaine agricole, sous forme de bosquets isolés ou encore des ceintures végétales des villages. Les boisements plus conséquents occupent les versants et les fonds de vallées. C'est le cas au Sud du site d'étude, dans la vallée de Poix ou les boisements se mêlent aux prairies.

Dans le périmètre rapproché du secteur, plusieurs boisements supérieurs à 20 hectares sont présents, notamment dans la partie Sud et l'Est du territoire.

### Les surfaces urbanisées

Historiquement le territoire d'étude compte un pôle urbain qui a su conserver au cours du temps son importance. Il s'agit de la ville de Poix-de-Picardie. Ce pôle présente une urbanisation dense, qui concentre les activités et commerces et constitue le point de convergence des infrastructures. Situé à cheval sur la rivière de Poix en fond de vallée, la ville s'étend aujourd'hui le long des axes de communications qui remontent sur le plateau agricole.

Dans le périmètre éloigné du secteur, deux autres pôles urbains sont à noter. Il s'agit de la ville de Granvilliers, situé au Sud du site, dans le département de l'Oise et de la Ville d'Aumale, à l'est dans le département de la Seine Maritime.

Sur les plateaux agricoles, l'urbanisation initiale, qui s'est réalisée autour d'une église ou du croisement de plusieurs routes, explique la morphologie groupée des villages. Ces derniers ponctuent ainsi, de par leur silhouette, le paysage agricole qui les entoure. Les villages proches du site d'étude sont ainsi majoritairement localisés dans le même référentiel altimétrique que le site, à savoir Epléssier, Meigneux, Marlers, Lignières-Chatelain, Caulières, Offignies et Lamaronde (pour les plus proches).

## 2.1.4.3 LES INFRASTRUCTURES

Le secteur d'étude est desservi par divers axes de communication qui ont une incidence directe sur le fondement et la perception du territoire et est traversé par des lignes électriques qui structurent le paysage.

### Les axes routiers

L'autoroute A29 est l'axe le plus important qui dessert le territoire. Il passe à plus de 5 kilomètres du site d'étude, dans le périmètre éloigné et traverse le plateau d'Est en Ouest. Il épouse la morphologie du plateau et franchit les vallées via d'important viaduc (Viaduc de la Bresle à Aumale).

Plusieurs axes d'importance majeure traversent en outre le territoire, notamment la RD1029 en limite Nord du site d'implantation qui coupe le plateau sur un axe Est-Ouest (axe privilégié de découverte du site), la RD901 (Granvilliers-Poix-de-Picardie) à l'Ouest du site et la RD 1015 (Granvilliers-Beaucamps le Vieux) à l'Est du site. De nombreuses routes départementales d'importance secondaire encerclent par ailleurs le site d'étude.

Les perceptions depuis ces axes routiers sont dépendantes de la topographie et de la végétation traversées.

### Les infrastructures ferroviaires

Le secteur d'étude est sous influence de Poix-de-Picardie qui constitue le pôle ferroviaire local. Trois dessertes d'importance majeure sont repérées, à savoir :

- la desserte par les TER Haute-Normandie ;
- la desserte par les TER Picardie (relation d'Amiens à Rouen) ;
- la desserte par les TER Nord-Pas-de-Calais (relation de Lille-Flandres à Rouen).

La ligne de chemin de fer suit un axe Sud-Est / Nord-Ouest et longe la Vallée de Poix sur le haut du versant Nord.

### Les lignes électriques

Deux lignes haute tension et moyenne tension maillent le territoire d'étude et structurent le paysage, notamment au Nord du site.

## 2.1.5 SENSIBILITÉ DES PAYSAGES

### 2.1.5.1 PERCEPTION SOCIALE DU PAYSAGE

La Convention Européenne du Paysage (également appelée convention de Florence et adoptée le 20 octobre 2000) définit le paysage comme « une partie de territoire telle qu'elle est perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs inter-relations ». Cette définition introduit la prise en compte de l'observateur dans la perception des paysages et leur dynamique d'évolution.

Le regard que l'on porte sur le paysage résulte d'une construction historique, culturelle et personnelle. L'attitude par rapport à un paysage, la manière dont l'observateur se le représente, le jugement par lequel un paysage est placé au-dessus des autres, le souhait que l'observateur a pour un paysage défini, sont autant d'éléments subjectifs qui influent sur la manière dont va être perçu un projet d'aménagement.

L'étude d'ouvrages de référence (guides touristiques, livres d'art, revues de patrimoine, ...), les mesures de protection présentes sur le territoire (monuments historiques, sites,...), l'appréhension de la connaissance et de la reconnaissance des paysages par le public, sont autant d'éléments qui permettent de recenser les lieux symboliques dont l'image est célébrée dans la culture collective (lieux magnifiés par l'art, lieux liés à un évènement historique, lieux symbolisés par une tradition religieuse, lieux liés à des usages collectifs,...), de définir les différents niveaux de perception de ces paysages, et d'évaluer les enjeux de leur évolution liée à la réalisation d'un projet éolien à proximité.

**Les lieux recensés se concentrent autour de la ville de Poix-de-Picardie, Conty, Hornoy le Bourg, Croixrault. Le plateau est représenté comme un aplat de cultures, les vallées sont marquées d'une ceinture végétale.**



Carte touristique, illustration de la perception sociale du paysage  
(Source : Comité du Tourisme de la Somme)

### 2.1.5.2 PERCEPTION DU SECTEUR D'ÉTUDE

Le secteur d'étude est localisé à la croisée des plateaux du Vimeu et du plateau du Sud Amiénois. Le plateau du Vimeu, présente de grands aplats de cultures, d'une relative homogénéité, ponctués de villages-bosquets, de petits boisements et entaillés par la Vallée de La Bresle. Le plateau du Sud Amiénois, espace de grande culture également, est lui entaillé par les vallées de Poix, Evoisson et Parquets au Sud du secteur d'étude.

Le secteur est donc situé dans un paysage openfield, ouvert et coupé par plusieurs vallées, accompagnées de boisements et ponctué de pôles urbains.

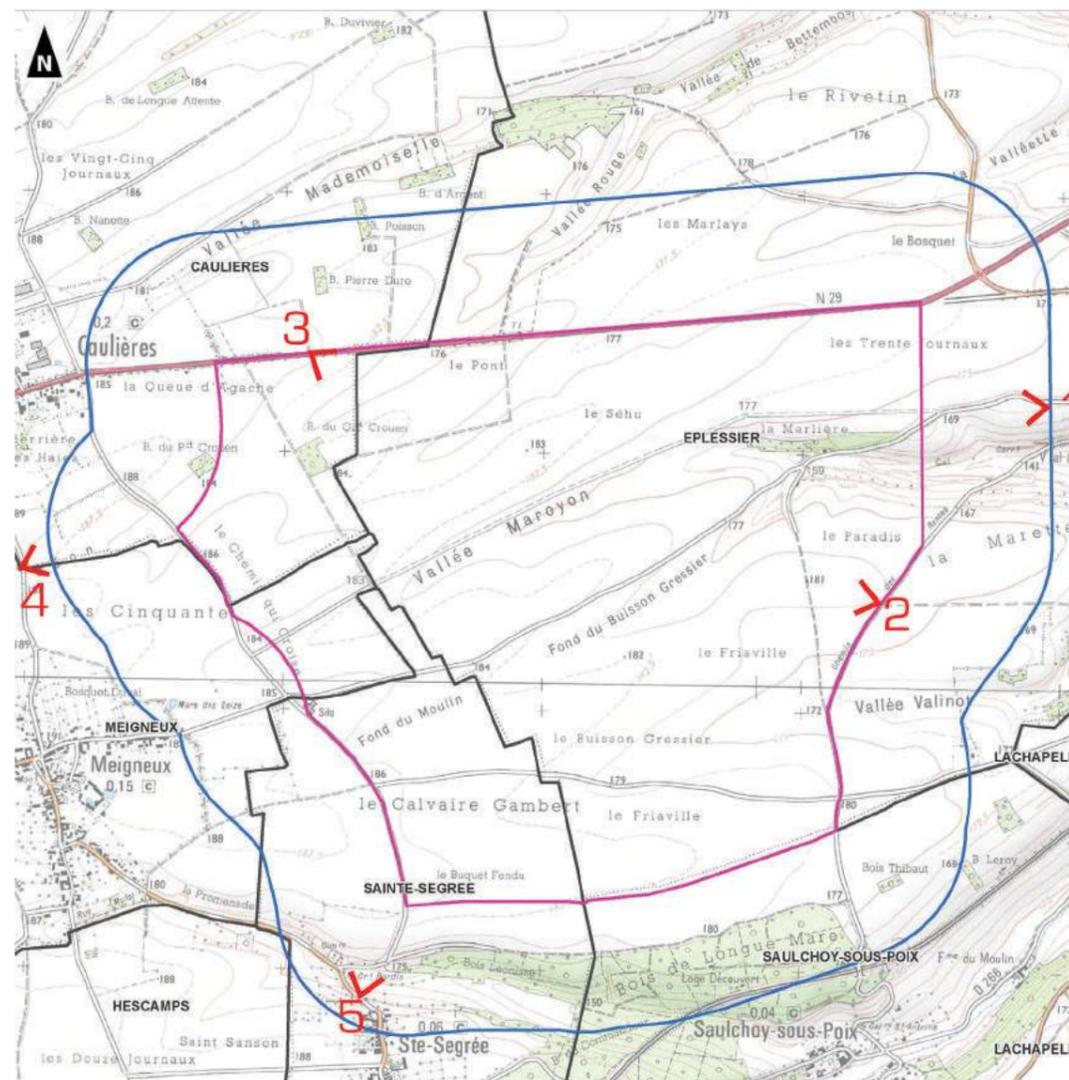
La vallée de la Bresle et celle de Poix concourent à séparer les plateaux et apporte de la diversité dans les paysages.

Depuis le plateau du Vimeu, les vues sont fortes sur les projets éoliens qui prennent place autour du site d'étude. Les vues sont larges et ponctuées de boisements isolés, ou accompagnant l'insertion des vallons.

Depuis les vallées alentour, la distance, la végétation et les dénivelés concourent à masquer le paysage lointain. Cependant, depuis l'église Saint Denis à Poix-de-Picardie, située sur le versant Nord de la vallée, le paysage se découvre et les vues sur le projet sont réelles. Depuis cette position, un photomontage devra être réalisé afin de mesurer l'impact éventuel du projet.



Vue depuis les abords de l'église Saint Denis à Poix-de-Picardie en direction du site



Carte des vues sur le secteur d'étude

### 1 Vue depuis la frange Sud-Ouest d'Eplossier, rue de Meigneux



- La vallée du Crampont vient entailler le plateau jusqu'au pied du site. L'insertion du vallon est marqué par les haies, la route souligne également ce relief.

### 2 Vue depuis la route du plateau entre deux vallons (Crampont et Valinot) en direction de Saulchoy-sous-Poix



- Large ouverture sur le paysage openfield, l'horizon est marqué par le vallon de Mademoiselle, situé au Nord de la RD1029 à environ 2 kilomètres.

### 3 Vue depuis la RD1029 en sortie est de Caulières



- Paysage d'openfield, marqué par la silhouette du village d'Eplossier.

### 4 Vue depuis la rue de l'église, au Nord de Meigneux, en direction de l'Ouest



- Paysage d'openfield, marqué sur sa gauche de la silhouette de Meigneux, village-bosquet.

### 5 Fenêtres visuelles depuis la RD98 au Nord de Sainte-Segrée, en direction du plateau.



- Découverte progressive du plateau, ouverture et dé-densification de la végétation en montant sur le plateau.

### 2.1.5.3 RECOMMANDATIONS PAYSAGERES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA SOMME

Dans le tome 1 page 180, l'Atlas établit des préconisations paysagères générales pour l'implantation des éoliennes :

«Le principe d'implantation repose sur la concentration des sites. Un guide des procédures éoliennes (réalisé à l'intention des porteurs de projets) précise que les paysages référents ou les sites patrimoniaux plus ponctuels «restent sensibles à tout impact visuel, plus particulièrement, au niveau de la rupture de pente du plateau sur les vallées ou du fait de confrontations possibles avec les repères existant du paysage.» Il recommande «d'implanter les parcs en retrait des lignes de crête, sur le plateau, de manière à ce que les machines ne soient pas perçues des fonds de vallées». L'étude de zone de développement éolien a été très tôt encouragée et la Somme est l'un des départements les plus avancés en terme de réalisation de ZDE.»

Dans le tome 2 p 78, l'Amiénois fait l'objet de recommandations paysagères particulières pour les nouveaux équipements :

- «maintenir les structures identifiant la succession des paysages et favorisant le maintien et le renforcement des structures paysagères lors des remembrements» ;
- «Sur les plateaux, renforcer, protéger et entretenir les ceintures de courtils autour des villages»
- «Conserver la lisibilité des structures topographiques»
- «Conserver l'ouverture et l'ampleur des vues du plateau en évitant toute forme de mitage»
- «Eviter l'occupation des crêtes, des hautes de versants, ou des points de vues en retrait, points majeurs de découverte des paysages de vallées»
- «Ancrer les nouveaux équipements dans les paysages en s'appuyant sur les lignes de forces et les structures paysagères existantes : relief, vallée, boisements, parcellaires, structures végétales, infrastructures, lignes électriques, etc.»



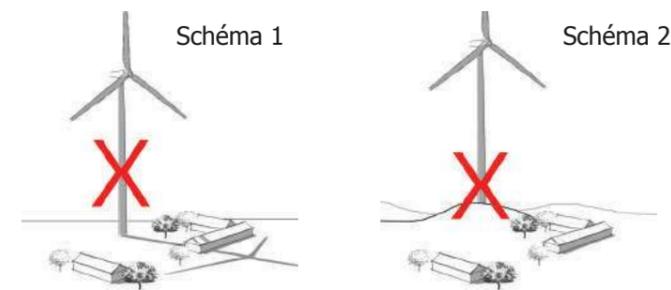
**Le projet d'extension du parc éolien d'Epléssier respectera ces recommandations et tout particulièrement le recul par rapport aux vallées humides. La cohérence avec les lignes matrices du projet d'Epléssier accordé, les lignes structurantes du paysage naturel ou anthropique sera déterminante.**

### 2.1.5.4 PERCEPTION DEPUIS LES LIEUX DE VIE

Selon leur position et leur éloignement, les villages seront plus ou moins soumis aux vues sur le site potentiel d'implantation.

Dans ce paysage de plateau délimité par des vallées et des vallons, avec des villages très présents sur les étendues cultivées, il est important de porter attention à deux éléments :

- Respecter un recul suffisant ou une implantation permettant d'éviter les effets d'écrasement visuel des villages proches du site éolien et localisés sur le plateau (schéma n°1),
- Respecter un recul des ruptures de pente avec les vallées et les vallons, afin d'éviter les effets de surplomb dommageables sur les villages localisés dans ces dépressions (schéma n°2).



(Sources : D'après le Schéma éolien de Moselle)

Les villages localisés dans les dépressions formées par les vallées et les vallons n'auront que peu d'interactions avec un éventuel projet éolien implanté sur ce site. Cependant, la ville de Poix-de-Picardie située dans une vallée, doit faire preuve d'une attention particulière. En effet, sa proximité au site et sa configuration laissent certaines ouvertures visuelles sur le site, les éoliennes seront donc perceptibles depuis certains points de ce lieu. De plus, sur le versant Nord de la vallée de Poix est érigée l'église Saint Denis, classée comme monument historique, son accès et la vue panoramique depuis l'édifice s'ouvre sur le secteur d'implantation.

Les villages les plus sensibles à l'extension du parc éolien sont ceux situés sur le même référentiel altimétrique que le futur parc (160-190 mètres, 200 mètres d'altitude). Les villages situés à l'Ouest du site, sont généralement plus sensibles de par la configuration du plateau. La vallée de Poix située à l'Ouest ferme le plateau tandis qu'à l'Est, le paysage reste ouvert jusque la vallée de la Bresle à Aumale.

Les villages les plus sensibles sont :

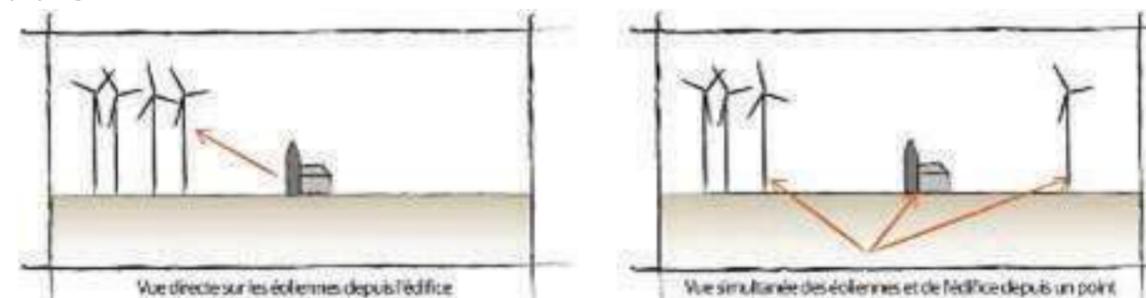
- A l'Est : Poix-de-Picardie, Epléssier, Croixrault.
- Au Sud : Sainte-Segrée, Saulchoy-sous-Poix, Daméraucourt, Heschamps, Thieulloy-la-Ville.
- A l'Ouest : Caulières, Meigneux, Marlers, Lignièrès-Châtelain, Morvillers-St-Saturnin, Gauville, Offignies, Fourcigny.
- Au Nord : Lamarondes, Bettembos, Thieulloy-L'Abbaye, Fricamps, Lafresguimont-saint-Martin.

Du fait de leur localisation à proximité du secteur éolien, les vues depuis ces villages vers le site éolien et les covisibilités avec les silhouettes villageoises sont très importantes.

Les villages moyennement sensibles sont situés à une plus longue distance du site ou dans une configuration altimétrique et paysagère différente. Les villages relevés sur la carte de perception depuis les lieux de vie, sont principalement situés sur les hauteurs des versants des vallées, face au site.

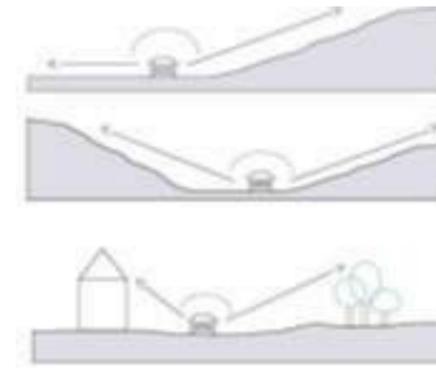
Les villages moyennement sensibles de cette aire d'étude sont : Hornoy-le-Bourg, Vraignes-le-Bourg, Camps-en-Amiénois, Fricamps, Bussy-les-Poix.

Les villages faiblement sensibles sont généralement à une distance de reculs plus importants et pour certains déjà impactés par d'autres parcs éoliens. Depuis ces lieux, le parc éolien est perceptible, mais la localisation de ces villages dans le paysage et/ou à l'arrière de boisements minimisent les éventuelles interactions.



Les autres lieux de vie du territoire sont beaucoup moins sensibles par rapport aux éoliennes sur le site d'étude, de par la distance, la localisation dans des dépressions et/ou la présence de boisements dans les axes de vue, qui ne créeront que de faibles interactions peu représentatives.

## 2.1.5.5 PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE CIRCULATION



Les routes sont des éléments d'approche et de découverte des paysages, des territoires et de leur évolution. Ce sont des lieux de passage, de transition d'où les usagers peuvent appréhender un paysage et en découvrir les caractéristiques. Ce sont de véritables observatoires du paysage.

Les croquis A, B et C représentent différentes séquences paysagères le long d'une même voie. Il faut également prendre en compte le fait que la dynamique de perception du paysage dépend de la vitesse de traversée de l'utilisateur sur le territoire.

L'autoroute A 29, (de Saint-Quentin au Havre), la RD1029 (de Quevauxvillers à Aumale), les RD1015 et RD901 (Nord-Sud) sont les axes primaires les plus exposés. Ces routes traversent le plateau du Vimeu et de l'Amiénois de part

en part, offrant des perceptions étendues sur le paysage environnant, et sur de lointaines distances. Le site d'étude découvre progressivement, au gré des mouvements de terrain et des villages traversés.

L'importance de se caler sur le contexte éolien existant et sur la morphologie du lieu pour réaliser l'extension du parc, permet de créer des trames régulières et homogènes, et de respecter le patrimoine urbain et patrimonial.

L'A29 traverse le plateau d'Est en Ouest parallèlement à la RD1029, située en limite Nord du site. Cet axe de communication majeur dans la région, est marqué de part et d'autre de nombreux parcs éoliens. Après le passage du viaduc de la Bresle à Aumale, l'autoroute s'engage sur le plateau et révèle le paysage d'openfield. Depuis cet axe, le projet d'Epléssier sera largement visible.

La RD1029 perd sa grande ouverture visuelle à la sortie de Poix-de-Picardie en direction d'Epléssier. C'est un axe majeur de communication dans le secteur d'étude. Il est directement concerné par l'implantation des éoliennes, car il marque la limite Nord de site d'implantation. Cet axe sera, au pied du parc largement dominé par les éoliennes. D'un tracé rectiligne, des jeux de perspectives et de perceptions seront réels sur son tracé d'Aumale à Poix-de-Picardie.

La RD1015 implantée sur un axe Nord-Est/Sud, passe à l'Ouest du secteur, parallèlement à la vallée de la Bresle, sur le plateau du Vimeu. Sur l'Est du tracé, le paysage d'openfield se découvre largement et laisse filer les vues jusqu'au site d'implantation à l'Ouest.

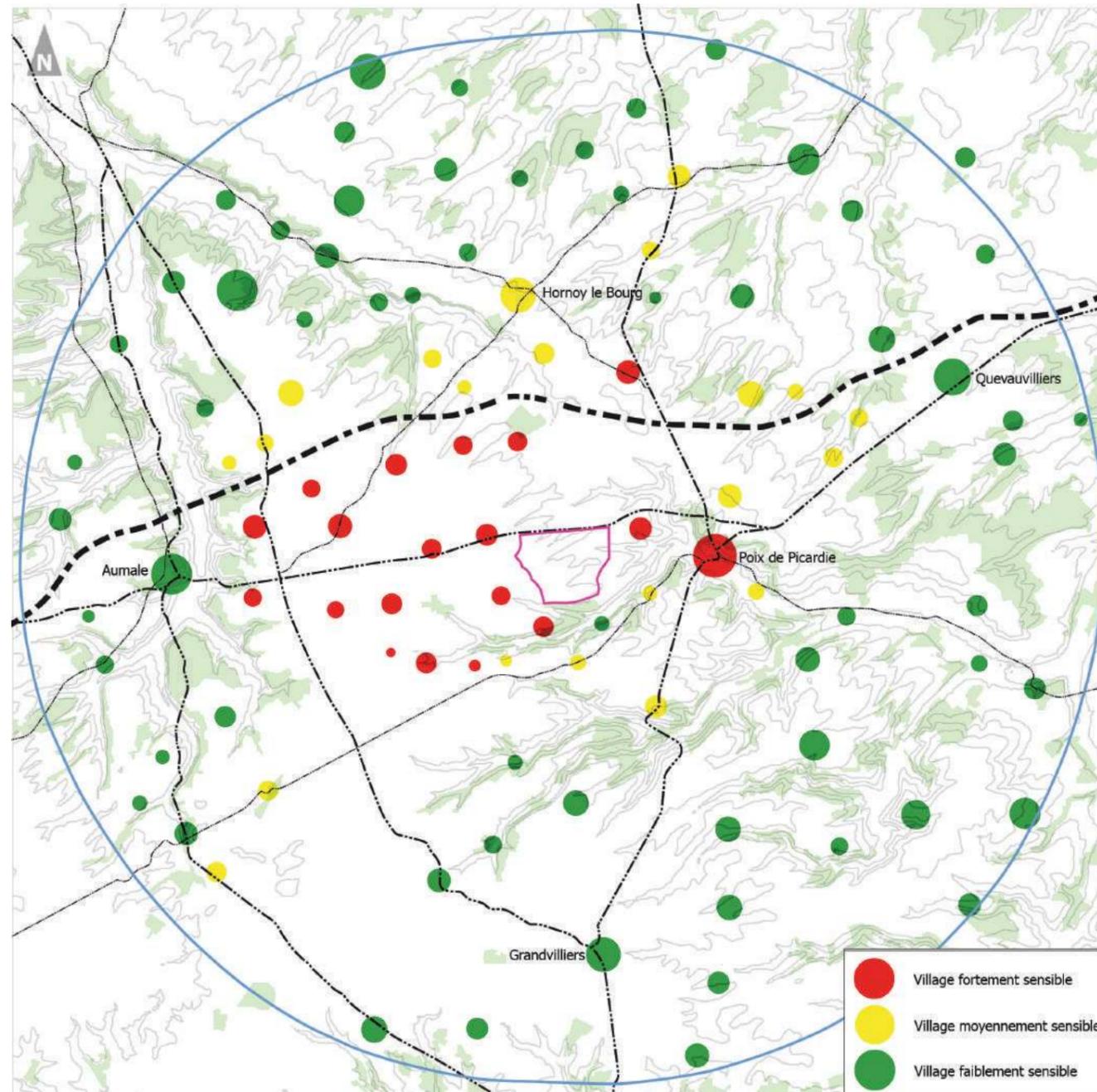
La RD901 implantée sur un axe Nord/Sud, passe à l'Est du secteur d'étude. Elle traverse de nombreux vallons et vallées, notamment celle de Poix-de-Picardie. Cette configuration réduit sa sensibilité par rapport à la RD1015. Seuls deux segments du tracé sur le plateau sont sensibles à la perception du secteur. Il s'agit des portions au Nord et au Sud de Poix-de-Picardie, quand la route quitte les vallons pour parcourir le plateau.

Les axes de circulation secondaires les plus exposés concernent les axes du plateau passant au cœur du secteur éolien et dans son environnement proche. Au-delà de 10 kilomètres, la distance et la configuration paysagère entrent en jeu pour atténuer les perceptions lointaines.

Les axes de vallées, qu'ils soient primaires ou secondaires, passent dans les dépressions et les traversent, dans des points bas. L'accès aux plateaux environnants se fait par les vallons adjacents.

Majoritairement, les vues depuis ces routes sont limitées par les dénivelés des vallées. Les seuls points de vue vers les plateaux se font depuis les ruptures de pente, lors de l'accès depuis les dépressions vers les plateaux.

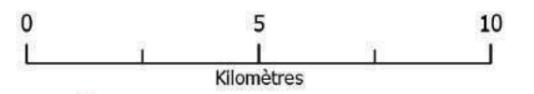
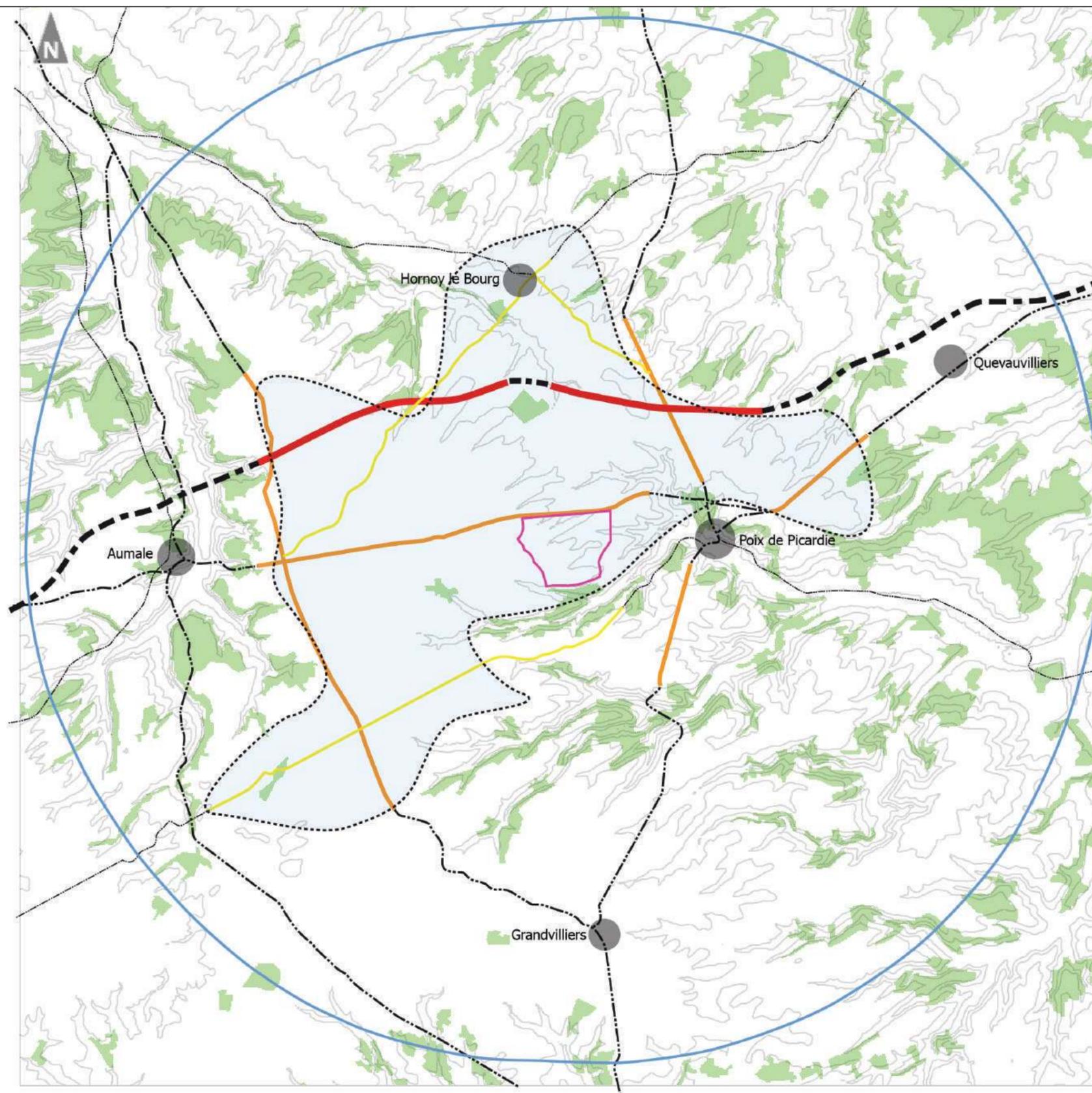
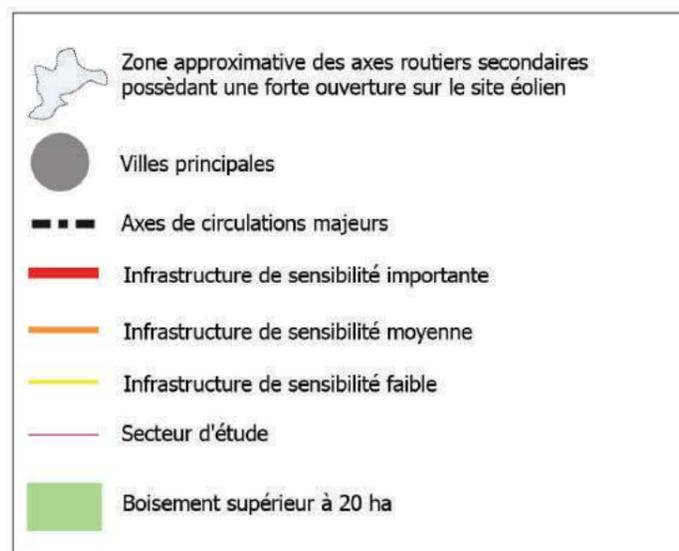
### Carte des sensibilités depuis les lieux de vie.



Carte des sensibilités des lieux de vie

Projet éolien du Fond Moulin  
Volet état initial du paysage

Perception principale sur le site éolien depuis les axes routiers



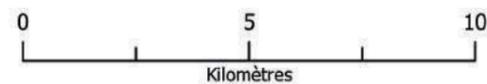
Groupe **auddicé** 1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2014

### 2.1.5.6 SENSIBILITÉS DU SITE

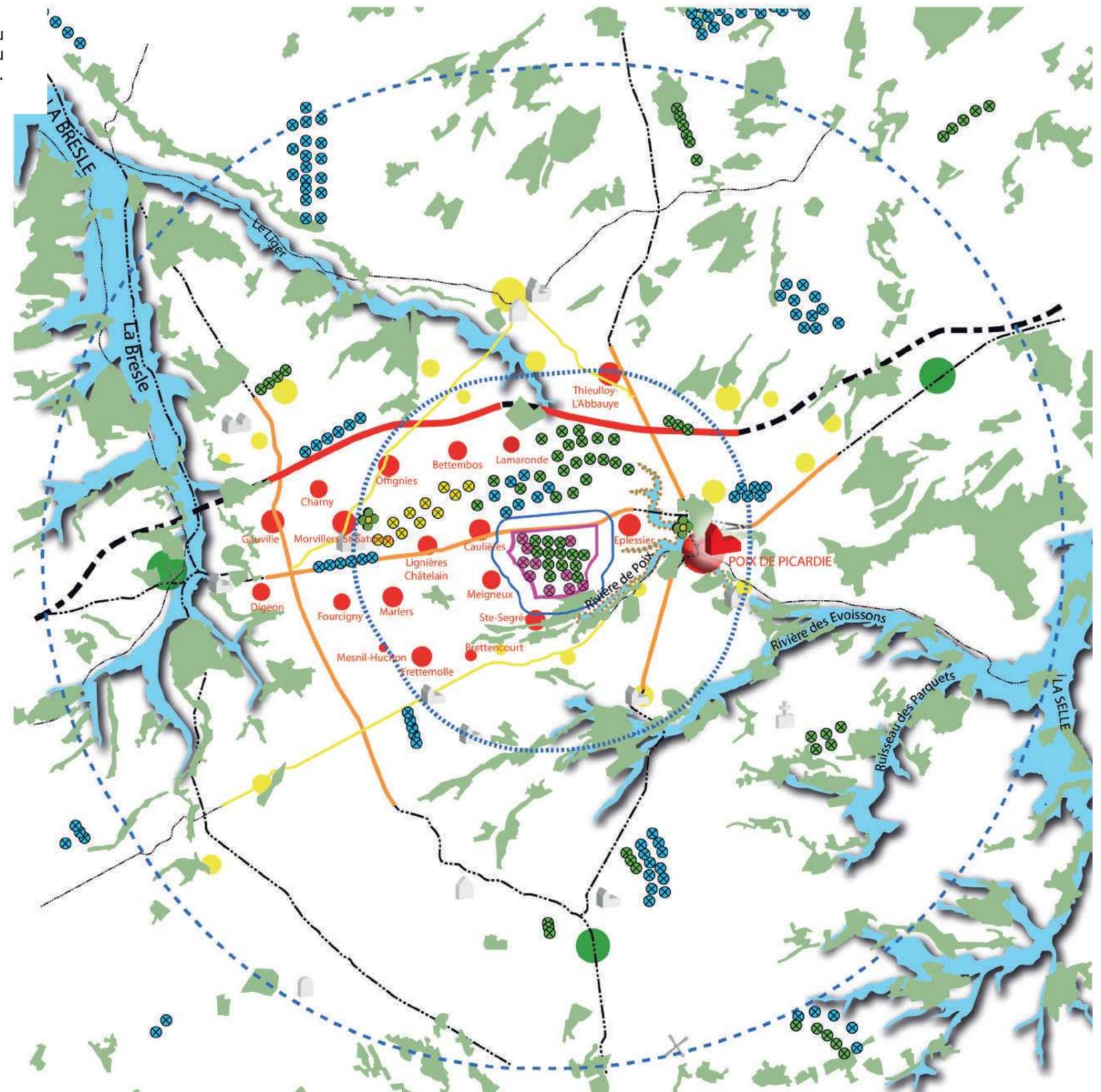
Les paysages de vallées (Poix, Evoissons, Parquet et Bresle) sont les plus sensibles à l'extension du parc d'Epléssier. Les principales voies de communication orientées Est-Ouest, structurent le plateau et passent à proximité directe du secteur d'étude. Ces voies sont également sensibles au parc éolien. Les villages de plateau proches du site sont eux aussi sensibles à l'éolien du fait de leur ouverture.

- Eolienne accordée
  - Eolienne édifiée
  - Eolienne en instruction avec avis de l'autorité environnementale
  - Eolienne en projet
- 
- Secteur d'étude
  - Périmètre rapproché 500 m
  - Périmètre intermédiaire 5 km
  - Périmètre éloigné 15 km
- 
- Infrastructure de sensibilité importante
  - Infrastructure de sensibilité moyenne
  - Infrastructure de sensibilité faible
- 
- Vallée humide
  - Vallée humide de la rivière de Poix moyennement sensible
  - Boisement
  - Ville fortement sensible
  - Ville moyennement sensible
  - Ville faiblement sensible
  - Eglise classée MH sensible
  - Patrimoine protégé peu sensible
  - Site classé peu sensible



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2014



## 2.1.5.7 TABLEAU DE SYNTHÈSE

| Thèmes          | Etat initial  | Enjeux   | Sensibilité du site /enjeux |        |      | Recommandations  |
|-----------------|---|--|-----------------------------|--------|------|--|
|                 |   |  | Faible                      | Modéré | Fort |  |
| Grand paysage   | Secteur d'étude localisé au cœur de la plaine agricole sur le plateau du Vimeu.<br>Vues ouvertes et lointaines vers l'Ouest. Paysage cadré par la vallée de la Bresle à l'Ouest, la vallée de Poix à l'est.   | Plateau agricole adapté à l'accueil de l'éolien.<br>Perceptions lointaines et étendues.<br>Identité locale forte liée aux silhouettes des villages-bosquet et aux vallées de la Bresle et de Poix.<br>Fort développement éolien. |                             |        |      | Privilégier l'extension de parcs existants, dans des proportions raisonnables.<br><br>La distance d'implantation est suffisante pour éviter le surplomb de la vallée de Poix, cependant il serait préférable d'étendre le parc vers l'Ouest, où le plateau est plus vaste. |
| Urbanisation    | Maillage dense et régulier des villages, en interaction visuelle sur les étendues cultivées.<br><br>Villages les plus sensibles d'Eples-sier, Croixrault, Meigneux, Caulières, Sainte-Segrée, Poix-de-Picardie, Lamaronde, Bettembos...<br>Silhouettes identitaires des villages-bosquet ponctuant le plateau agricole. | Sensibilité liée à la pression éolienne forte et aux rapports d'échelle entre les villages et les éoliennes  |                             |        |      | Privilégier l'Ouest du secteur plutôt que sa frange en contact avec le village d'Eplessier.  |
| Infrastructures | Réseau de plateau fortement ouvert sur le paysage RD1015, RD901, A29 et RD1029 concernées par une perception directe du secteur.  | Sensibilité liée à la pression éolienne forte et aux rapports d'échelle avec le paysage et ses éléments de composition.  |                             |        |      | Privilégier l'extension de parcs existants, dans des proportions raisonnables et sur les axes des projets existants.   |

## 2.2 LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

### 2.2.1 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

#### 2.2.1.1 LES MONUMENTS HISTORIQUES

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1913, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007.

Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (I.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement. L'état des lieux présenté ici relève de sa consultation en date du 24 juin 2014. Les distances sont mesurées entre l'édifice protégé et le périmètre le plus proche du secteur potentiel (marge d'erreur de l'ordre du mètre).

| COMMUNE              | TYPE | DATE                                       | DETAIL  | DISTANCE | LOCALISATION  |
|----------------------|------|--|---|----------|---|
| AUMALE               | I    | 28/09/2010                                 | Abbaye Saint-Martin d'Auchy : bâtiment conventuel / cloître / terrasse en terre-plein / église  | 13.11 km | Sur une terrasse dominant la vallée de la Bresle                      |
| AUMALE               | C    | 04/10/2004                                 | Ancienne minoterie Lambotte : ensemble des bâtiments  | 13.00 km | A l'emplacement d'un moulin du Roy sur la Bresle / 2 rue Saint-Lazare |
| AUMALE               | C    | Classement par liste de 1862 et 21/03/1910 | Eglise 16 ème, 19ème  | 13.60 km | Centre-ville en fond de vallée  |
| AVESNES-CHAUSOY      | I    | 25/01/1980                                 | Château d'Avesnes : Façades et toitures du château, des communs, du colombier ; les piliers d'entrée ; le grand salon et la grande chambre au premier étage avec leur décor | 14.22 km | Propriété privée, en haut du vallon                                   |
| BEAUCAMPS-LE-JEUNE   | C    | 03/07/2003                                 | Château : Les façades et toitures du château et des deux porteries  | 12.40 km | Propriété privée, sur le plateau                                      |
| BELLOY-SAINT-LEONARD | I    | 10/10/1986                                 | Château : Façades du château  | 14.70 km | Propriété privée  |
| BLANGY-SOUS-POIX     | C    | 27/08/1907                                 | Eglise : clocher  | 5.18 km  | Sud du village en hauteur sur le vallon                               |
| CAMPS-EN-AMIE-NOIS   | I    | 04/03/1926                                 | Eglise : portail  | 11.75 km | Sur le plateau, centre-ville  |
| CONTY                | C    | 05/10/2004                                 | Eglise Saint-Vaast de Wailly  | 16.00 km | Dans la vallée de Poix  |

(Abréviation type de protection : I=Inscription / C=Classement)

|                             |        |                          |   |          |  |
|-----------------------------|--------|--------------------------|---|----------|--|
| CONTY                       | C      | 20/07/1908               | Eglise  | 16.26 km | Dans la vallée de Poix                               |
| CONTY                       | C      | 20/08/1974               | Château de Wailly : communs ; terrasse ; chapelle ; élévation ; toiture ; mur de soutènement      | 16.00 km | Propriété privée                                     |
| COURCELLES-SOUS-MOYEN-COURT | C      | 21/02/1969 et 6/01/1989  | Château : Façades et toitures ainsi que le portail d'entrée et le jardin à la française           | 8.76 km  | Propriété privée, sur le plateau en lisière de forêt |
| DROMESNIL                   | C et I | 23/10/1980               | Château : Façades du château  | 12.22 km | Propriété privée, dans un vallon                     |
| EQUENNES-ERAMECOURT         | I      | 02/11/1998               | Eglise d'Equennes   | 5.13 km  | Sur le plateau                                       |
| ETREJUST                    | I      | 01/04/1986               | Château : Façades et toitures   | 15.25 km | En haut d'un vallon                                  |
| FLEURY                      | I      | 07/12/1993               | Eglise  | 14.00 km | Dans une vallée                                      |
| FREMONTIERS                 | I      | 14/12/1990               | Moulin : Bâtiment de meunerie ; roue ; vannage et déversoir ; façades et toitures                 | 10.20 km | Sur le bord des Evoissons                            |
| FREMONTIERS                 | C      | 10/10/2005               | Eglise Saint-Pierre   | 10 km    | Centre bourg dans la vallée                          |
| GRANDVILLIERS               | I      | 18/03/1927               | Eglise  | 12.52 km | Sur le plateau                                       |
| GREZ                        | I      | 11/06/2001               | Moulin dit de Pierre  | 15.69 km | Sur le plateau                                       |
| HESCAMPS                    | C      | 15/09/1995               | Eglise Saint-Vast d'Agnières église paroissiale   | 7.16 km  | En centre bourg sur le plateau                       |
| HESCAMPS                    | I      | 19/02/1926               | Eglise Saint-Martin : portail   | 8.00 km  | En centre bourg sur le plateau                       |
| HORNOY-LE-BOURG             | I      | 17/02/2003               | Château de Selincourt : pavillon ; communs ; sous-sol ; carrière ; parc ; jardin ; jardin potager | 8.00 km  | En centre bourg sur le plateau                       |
| HORNOY-LE-BOURG             | I      | 28/04/1960               | Halle en bois : Partie ancienne de la halle   | 8.00 km  | En centre bourg sur le plateau                       |
| LE HAMEL                    | C      | 06/08/2007               | Eglise Notre-Dame du Hamel  | 14.90 km | Sur le plateau                                       |
| LOEUJILLY                   | I      | 25/03/2010               | Demeure et parc de chasse   | 17.20 km | Dans la vallée                                       |
| MONSURES                    | I      | 16/12/1970               | Château : Vestiges de l'ancien château  | 18 km    | Dans le vallon                                       |
| MORVILLERS-SAINT-SATURNIN   | C et I | 27/12/2004 et 30/11/2005 | Château de Digeon   | 7.75 km  | Sur le plateau                                       |

| COMMUNE               | TYPE | DATE       | DETAIL  | DISTANCE | LOCALISATION                                     |
|-----------------------|------|------------|---|----------|--|
| NAMPS-MAISNIL         | C    | 1846       | Eglise Saint-Martin de Namps-au-Val   | 12.8 km  | Nord du bourg                                    |
| NAMPS-MAISNIL         | I    | 26/12/1976 | Château de Namps-au-Mont<br>Façades et toitures ; hall d'entrée ; la fontaine   | 13.00 km | Sud du bourg                                     |
| NEUVILLE-COP-PEGUEULE | I    | 16/02/1988 | Manoir : Façades et toitures  | 15.42 km | En hauteur sur le vallon                         |
| OISSY                 | I    | 11/06/2001 | Domaine du château : portail d'entrée, les deux pavillons, les restes du château, le jardin, le parc et le canal                      | 16.62 km | Dans un vallon                                   |
| PISSY                 | I    | 22/05/1989 | Château   | 16.68 km | En sortie de bourg                               |
| POIX-DE-PICARDIE      | C    | 08/07/1910 | Eglise Saint-Denis  | 3.48 km  | Sur le versant Nord, en dominance sur la ville   |
| QUEVAUVILLERS         | I    | 13/08/2008 | Château (Vieux et Grand): façades et toitures, les écuries, l'orangerie, le puits anglo-chinois, les deux longs bâtiments de la ferme | 11.75 km | Au Nord-Ouest du bourg, Architecture remarquable |
| REVELLES              | I    | 18/03/2009 | Domaine du Saulchoix : château  | 15.63 km | Sur le plateau                                   |
| RIENCOURT             | I    | 19/02/1926 | Eglise Saint-Gervais et Saint-Protais   | 18.00 km | Dans un vallon                                   |
| SAINT-ARNOULT         | I    | 30/05/1988 | Prieuré : Façades et toitures   | 18.00 km | Sur le plateau                                   |
| SAINT-MAULVIS         | I    | 19/02/1926 | Eglise Saint-Mendé : Clocher  | 15.8 km  | Sur le plateau                                   |
| SAINT-THIBAUT         | I    | 01/07/1992 | Bâtiment du pressoir, ainsi que le porche-carterie  | 15.9 km  | Sur le plateau                                   |
| SARCUS                | I    | 19/04/1990 | Ferme du Wallon : Façades et toitures de la maison de maître ; pigeonnier ; pédi-luve et son mur                                      | 15.35 km | Sur le plateau                                   |
| SENTELIE              | I    | 18/05/1926 | Chapelle Saint-Lambert  | 8.81 km  | Dans le cimetière                                |
| SOMMEREUX             | C    | 15/11/1913 | Eglise  | 11.71 km | Sur le plateau                                   |
| THOIX                 | C    | 14/03/1942 | Calvaire  | 12.62 km | Sur la place dans un vallon                      |
| VILLERS-CAMP-SART     | I    | 19/02/1926 | Eglise de la Nativité de la Vierge  | 12.56 km | Sur le plateau                                   |
| WARLUS                | C    | 01/12/1969 | Eglise Saint-Appré  | 16.22 km | Dans un léger vallon                             |

(Abréviation type de protection : I=Inscription / C=Classement)

Sur les 140 communes représentées dans l'aire d'étude de 15 kilomètres, 38 possèdent un ou plusieurs éléments protégés au titre des Monuments historiques, soit environ 27 % des communes. Cette faible représentation ne doit en aucun cas faire oublier l'importance que peuvent revêtir certains de ces édifices, ou encore de leur distance au site et de leur position dans le paysage (église de Saint Denis à Poix-de-Picardie).

47 édifices protégés sont inventoriés et se répartissent comme suit :

Architecture religieuse (église, abbaye, chapelle, croix, calvaire...)

- Eglise 19
- Abbaye 1
- Chapelle 1
- Calvaire 1
- Prieuré 1

Architecture civile (château, manoir, maison, moulin...)

- Ferme / maison 3
- Moulin / pressoir 4
- Château 15
- Halle en bois 1

Aucun de ces édifices n'est situé à moins de 500 mètres du site d'étude. 3 monuments sont localisés dans un rayon de 5 kilomètres (Eglise Saint-Denis à Poix-de-Picardie, Eglise à Equennes-Eramecourt, Clocher de l'église à Blangy-sous-Poix). Les autres édifices sont à une distance supérieure à 5 kilomètres.

| COMMUNE             | TYPE | DATE       | DETAIL              | DISTANCE | LOCALISATION                                   |
|---------------------|------|------------|---------------------|----------|--|
| BLANGY-SOUS-POIX    | C    | 27/08/1907 | Clocher de l'église | 5.18 km  | Sud du village en hauteur sur le vallon        |
| EQUENNES-ERAMECOURT | I    | 02/11/1998 | Eglise d'Equennes   | 5.13 km  | Sur le plateau                                 |
| POIX-DE-PICARDIE    | C    | 08/07/1910 | Eglise Saint-Denis  | 3.48 km  | Sur le versant Nord, en dominance sur la ville |

(Abréviation type de protection : I=Inscription / C=Classement)



Eglise de Blangny-sous-Poix



Château de  
Beaucamps-le-Jeune



Eglise de Villers Campsart



Eglise d'Aumale



Château de Pissy



Château de Quevauvillers



Eglise de Quevauvillers



Eglise de Camps en Amiénois



Eglise de  
Sommereux



Moulin de Fremontiers



Abbaye St-Martin d'Auchy à Aumale



Eglise de Hescamps



Eglise Saint-Denis à  
Poix-de-Picardie



Eglise de Equennes



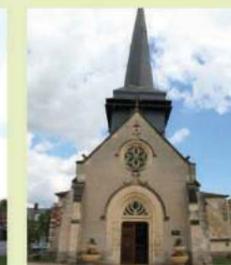
Halle d'Hornoy le Bourg



Ferme du Wallon  
à Sarcus



Eglise de Namps-Maisnil



Eglise de  
Grandvillers



Château de Namps-Maisnil

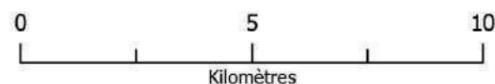
Projet éolien du Fond du Moulin

Volet état initial du paysage

Patrimoine architectural

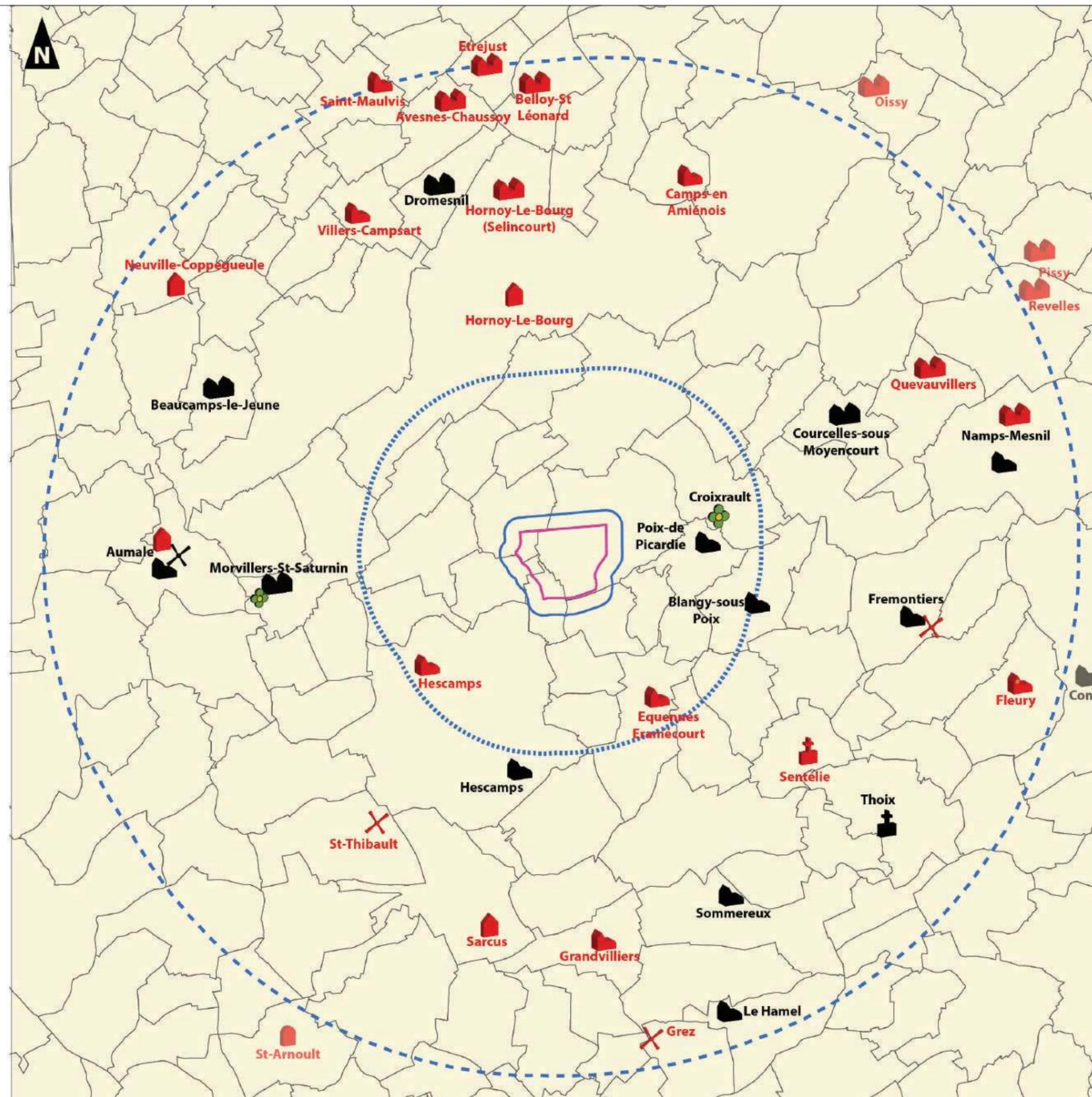
-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché 500 m
-  Périmètre intermédiaire 5 km
-  Périmètre éloigné 15 km

| Classement  | Inscription                      |
|---|----------------------------------|
|    | Eglise                           |
|    | Château                          |
|   | Chapelle / Calvaire              |
|  | Maison/Manoir/Abbaye/Ferme/Halle |
|  | Moulin/Pressoir                  |
|  | Prieuré                          |
|  | Site                             |



**Groupe auddicé** 1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2014

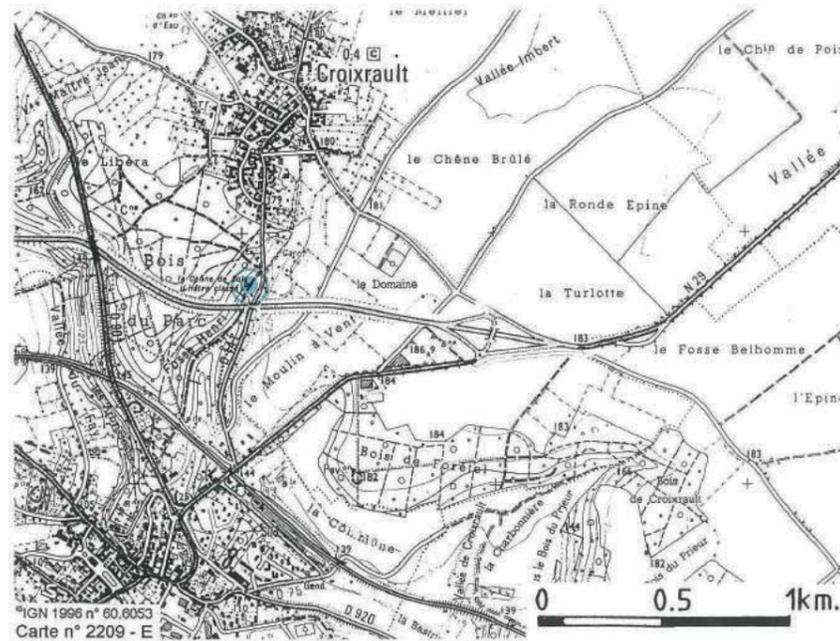


## 2.2.1.2 LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Longtemps soumis aux dispositions de la Loi du 02 mai 1930, le classement et l'inscription sont désormais régis par les titres IV et V du livre III du Code de l'Environnement.

Deux protections de ce type sont recensées dans le territoire d'étude. Il s'agit de site classé et ils concernent L'orme sur la place publique du hameau de Digeon à Morvillers saint Saturnin et du Hêtre « La canne du bois » dans le bois de Croixrault au lieu-dit « Le bois du parc ».

### Hêtre « La canne du bois » dans le bois de Croixrault au lieu-dit « Le bois du parc » (arrêté du 19 février 1934)



Extrait de l'arrêté du 19 février 1934 (DREAL Nord-Picardie)

La protection concerne uniquement l'emprise de l'arbre. Bien qu'indiqué sur la carte IGN, l'arbre a été abattu. Il ne subsiste qu'une partie du tronc du Hêtre classé.

Le déclassement du site se pose aujourd'hui. Il semble que mise à part un rôle de repère dans le bois, cet arbre ne servait pas de cadre paysager remarquable. Il ne faisait pas non plus l'objet de culte ou d'un attachement particulier.

### L'orme sur la place publique du hameau de Digeon (arrêté du 24 janvier 1934)



Extrait de l'arrêté du 24 Janvier 1934 (DREAL Nord-Picardie)

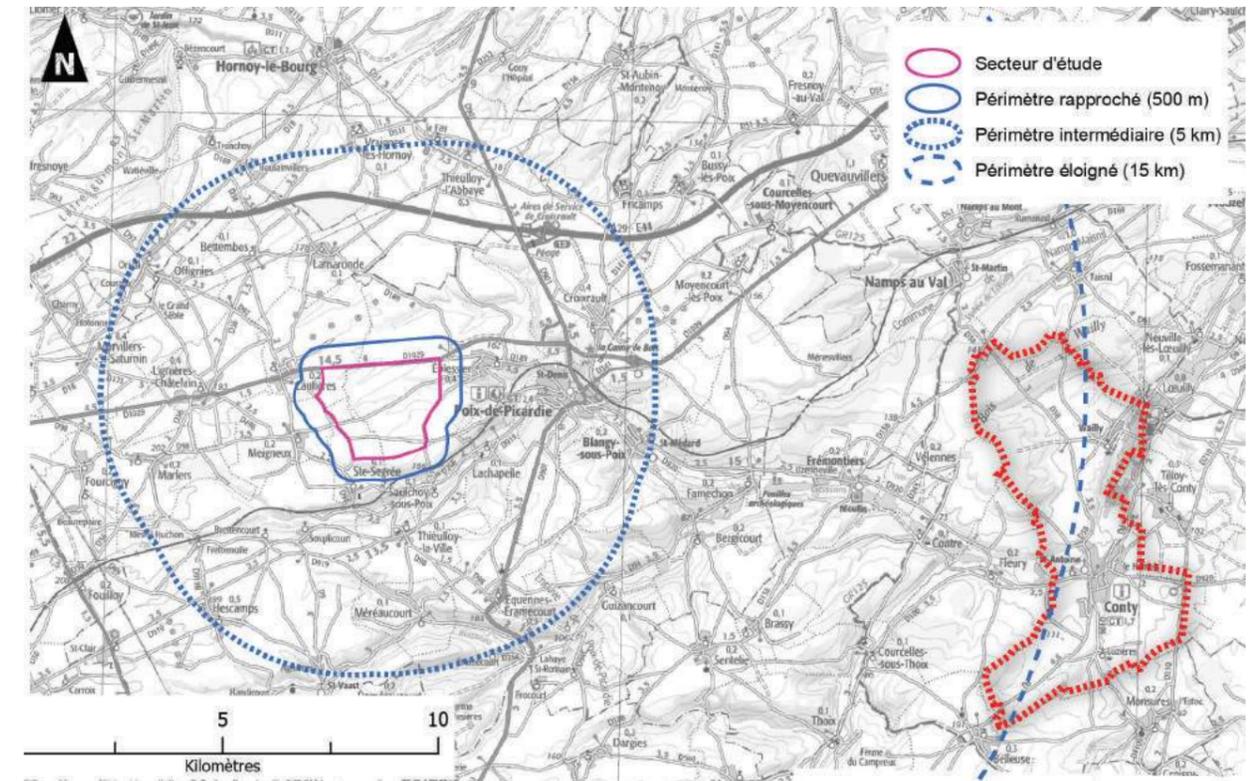
La protection concerne uniquement l'emprise de l'arbre. Il ne reste aujourd'hui qu'une souche calcinée de l'arbre classé. Elle se trouve près de l'église, sur une vaste pelouse, plantée de nombreux arbres et où subsiste une mare. La souche semble être volontairement conservée.

Bien que l'arbre soit mort, la conservation de la souche justifie la pérennité de la servitude. En effet, elle conserve un impact visuel certain sur son environnement proche et laisse un témoignage de la vigueur de ce colosse.

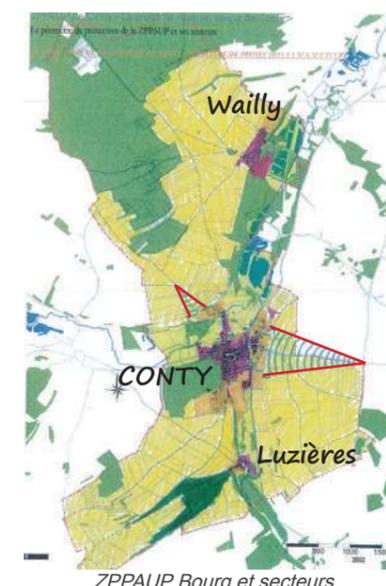
## 2.2.1.3 LES AVAP (EX - ZPPAUP)

Les AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) ont été instituées par la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 en remplacement des ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable.

### Le secteur d'étude est éloigné de la ZPPAUP de Conty qui se situe à 12,5 km.



Localisation de la ZPPAUP de Conty dans l'aire d'étude du projet éolien



ZPPAUP Bourg et secteurs

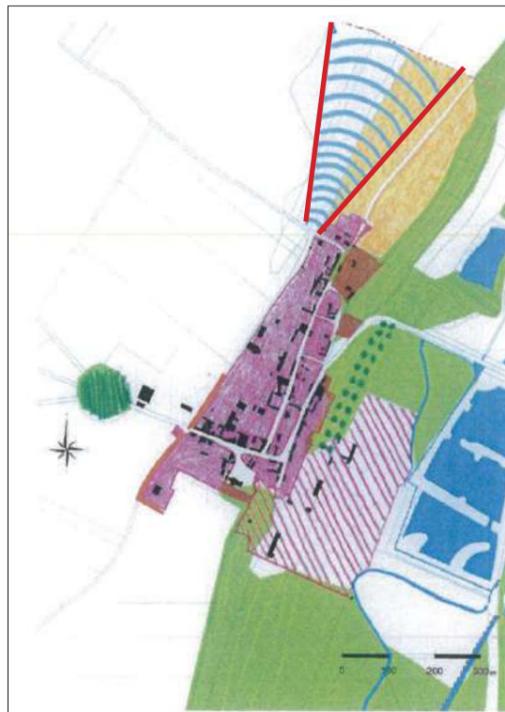


Eglise St-Antoine à Conty



Détail de Gargouille de l'église

Source : Projet de Mise en valeur - ZPPAUP de Conty - 2002



Hameau de Wailly au nord



Hameau de Luzières



Le bourg de Conty

Source : Projet de Mise en valeur - ZPPAUP de Conty - 2002

La ZPPAUP de Conty a pour objectif de mettre en valeur les entités paysagères, le réseau hydrographique et la perception de l'eau dans la ville, le patrimoine, les entrées de ville, les espaces publics. La ZPPAUP vise aussi à lutter contre l'étalement et préserver les alignements bâtis historiques sans compromettre le développement nécessaire du village à vocation d'habitat ou à vocation économique.

**Le périmètre de protection s'étend sur la totalité de la surface communale.**

Les secteurs paysagers se composent du Plateau Picard, du Bois de Conty jouxtant l'Ouest du bourg, du bois de Wailly, des vallées humides de la Selle et des Evoisons, de la vallée sèche de Luzières.

Les secteurs urbains sont le bourg, le village de Wailly au Nord et le hameau de Luzières au Sud.

Les cônes de vues se superposent aux secteurs de la ZPPAUP. Etant donné la distance déjà importante avec le secteur d'étude, il convient de se concentrer surtout sur les cônes de vues.

**Seules deux vues sont en direction du secteur d'étude :**

- **La vue II**, entrée du bourg par la rue de Conty, montre le bourg dans son ensemble et l'imbrication des composantes du relief, du paysage et de l'urbanisation.

- **La vue V** se trouve à l'entrée Nord de du bourg. La route est en encorbellement longeant une ancienne carrière. Des vues s'ouvrent à l'Ouest sur le bois de Conty.



**Vue II**

Depuis par l'entrée Est de Conty par la rue de Conty.



**Vue V**

Le bourg de Conty par l'entrée Nord du bourg ouverte sur le val humide et le bois de Conty.



**La ZPPAUP de Conty comprend 2 vues en direction du secteur d'étude. Cependant, la distance importante avec le secteur d'étude (12,5 km) induira un parc éolien peu perceptible compte tenu de la distance des éoliennes.**

**2.2.2 LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE**

Les vestiges archéologiques ne sont découverts en général que lors de travaux. Ainsi, seules des opérations de diagnostic permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. La contrainte archéologique est donc difficilement identifiable dans cette étude. Seuls, les lieux découverts peuvent être répertoriés.

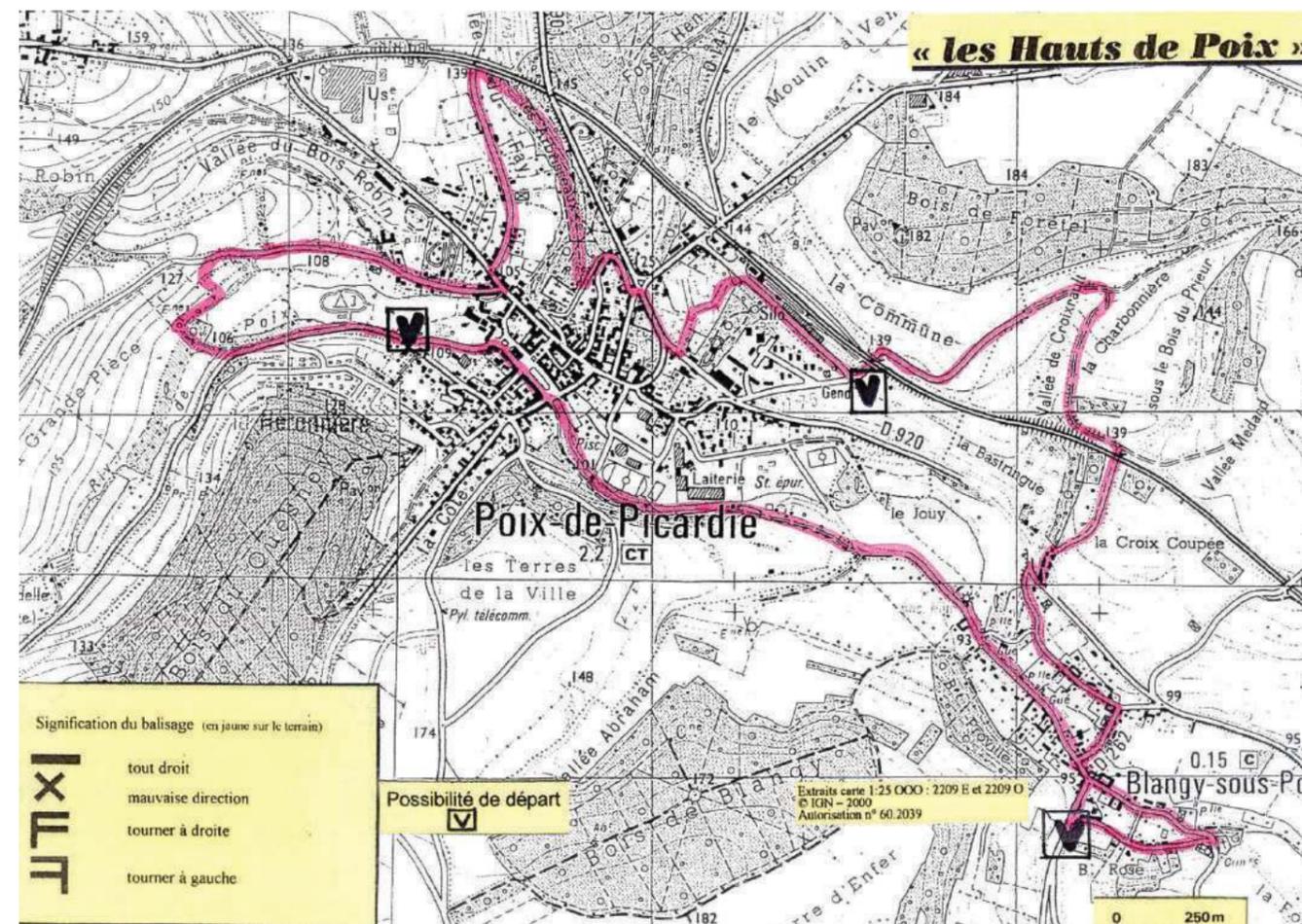
Toutefois la présence d'une voie Romaines (Amiens-Rouen) passant dans la sous-entité paysagère « autour du saint Landon » au Nord-Ouest du site et les découvertes archéologiques répertoriées dans le département (Parc de Samara au Nord Ouest d'Amiens) attestent d'une occupation humaine ancienne.

Compte tenu du risque de présence de vestiges archéologiques, un diagnostic préalable sera réalisé avant les travaux, en accord avec les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

## 2.2.3 LE PATRIMOINE TOURISTIQUE, LES CHEMINS DE RANDONNÉES

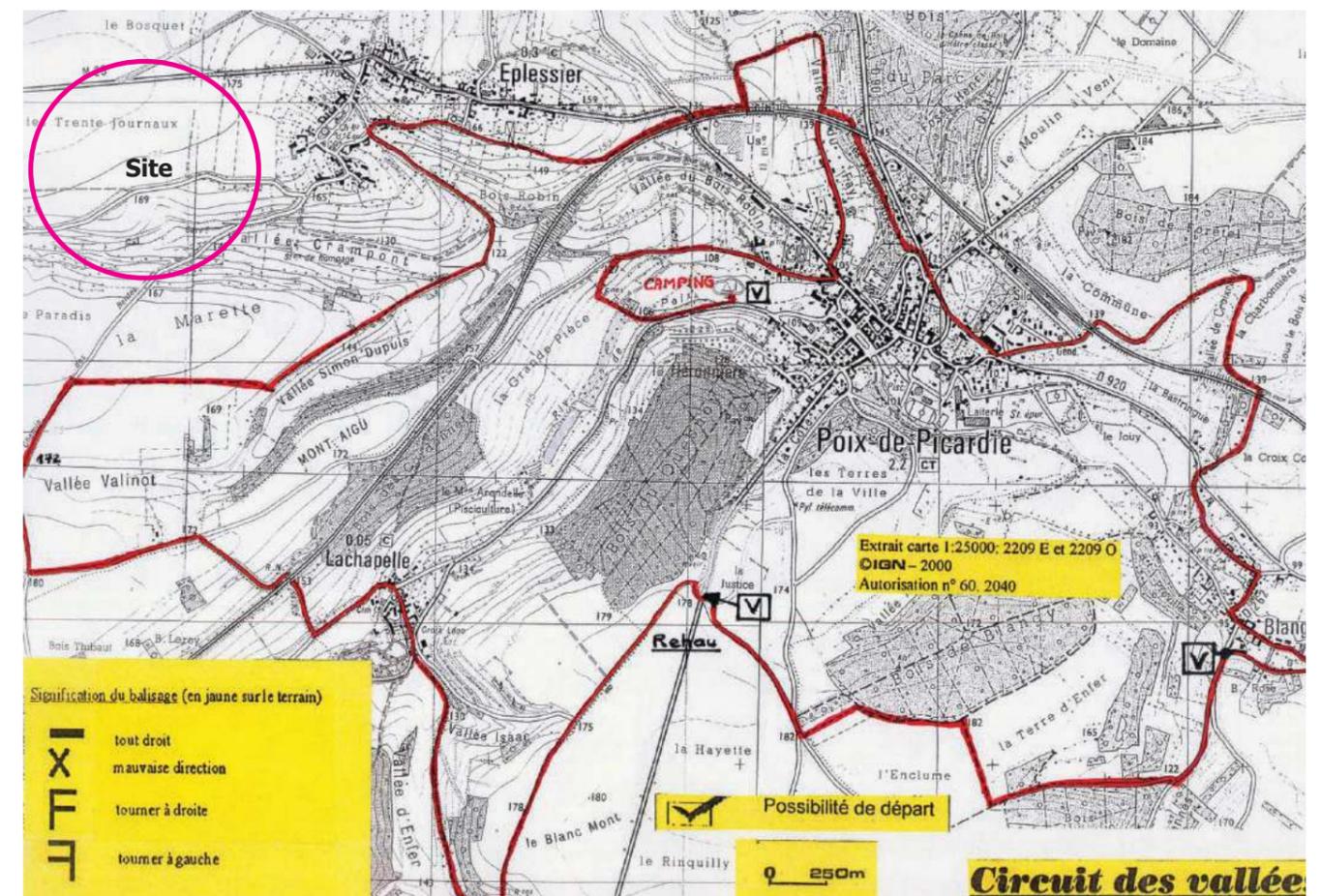
Dans l'aire d'étude, de nombreux circuits de randonnées ont été mis en place (GRP, circuit historique, parcours santé...). La ville de Poix-de-Picardie a développé pas moins de 8 circuits pédestres, représentant 110 kilomètres de promenade aux thèmes différents. La plupart des parcours conduisent les promeneurs dans les vallées et vallons alentour.

### Les hauts de Poix, 9 Kilomètres



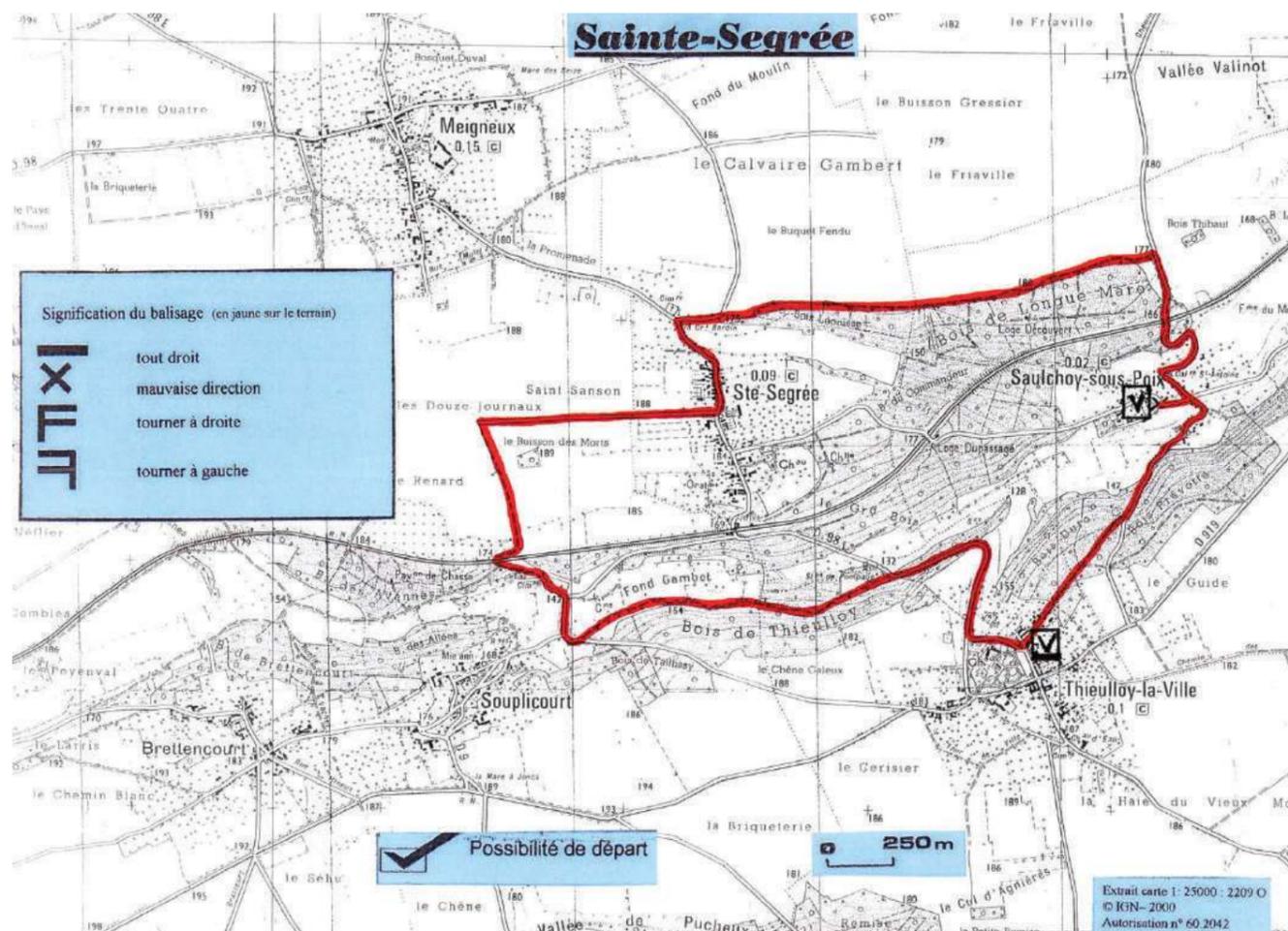
Petite promenade au cœur du bourg, découverte de l'église Saint Denis du XVIème, du viaduc (de 1866) et de l'architecture générale de la ville. Traversée du charmant village de Blangy-sous-Poix à l'église au clocher polygonal du XIIème siècle. Retour vers le chef-lieu de canton par l'allée du jeu de Paume qui serpente le long de la rivière et accueille le parcours de santé.

### Circuit des vallées, 18 kilomètres



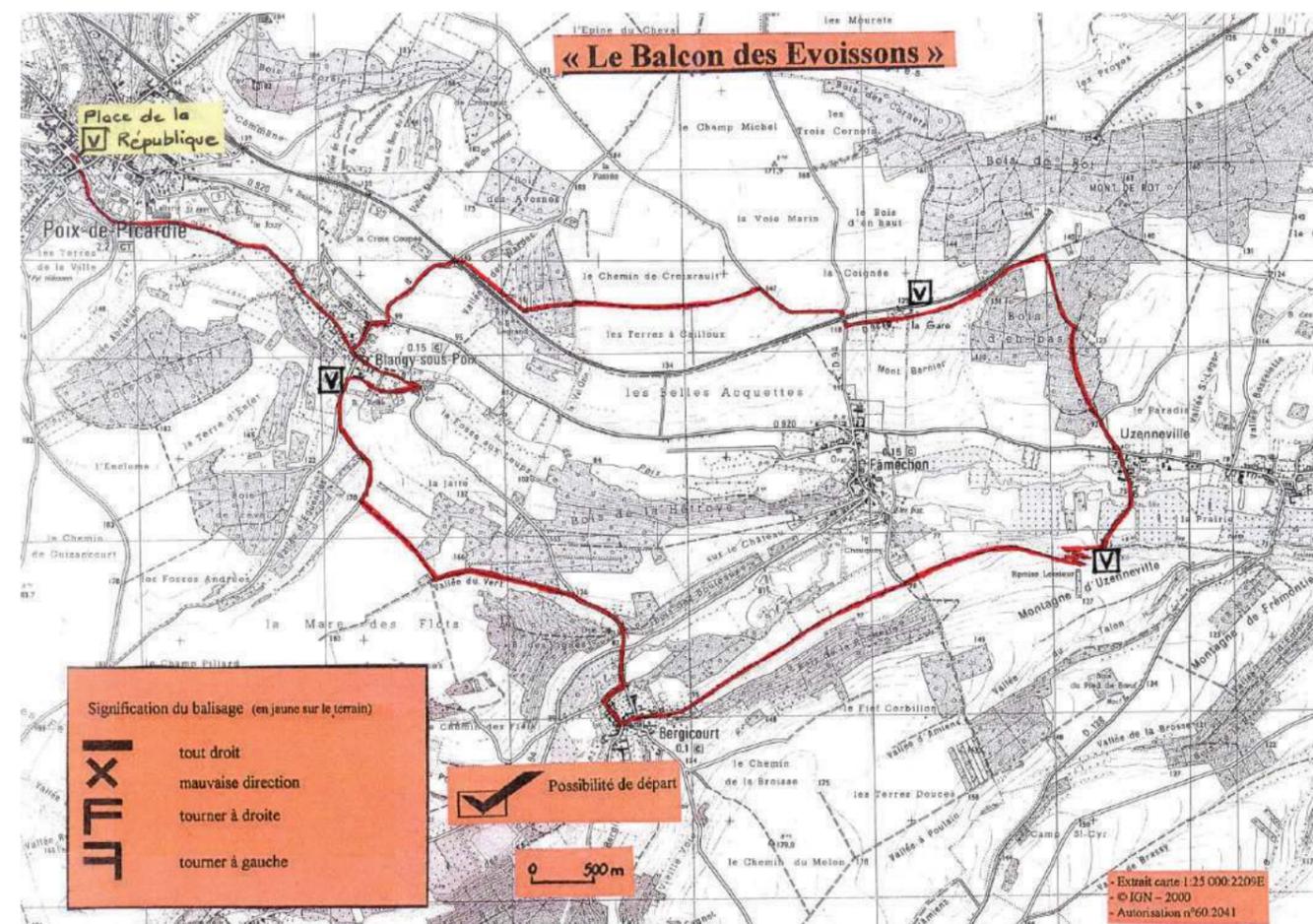
Empruntant une partie du circuit des Hauts de Poix, cette randonnée emmène ensuite sillonner la proche campagne paysaise au rythme de ses magnifiques vallées.

### Le circuit de Sainte-Grée, 9 kilomètres



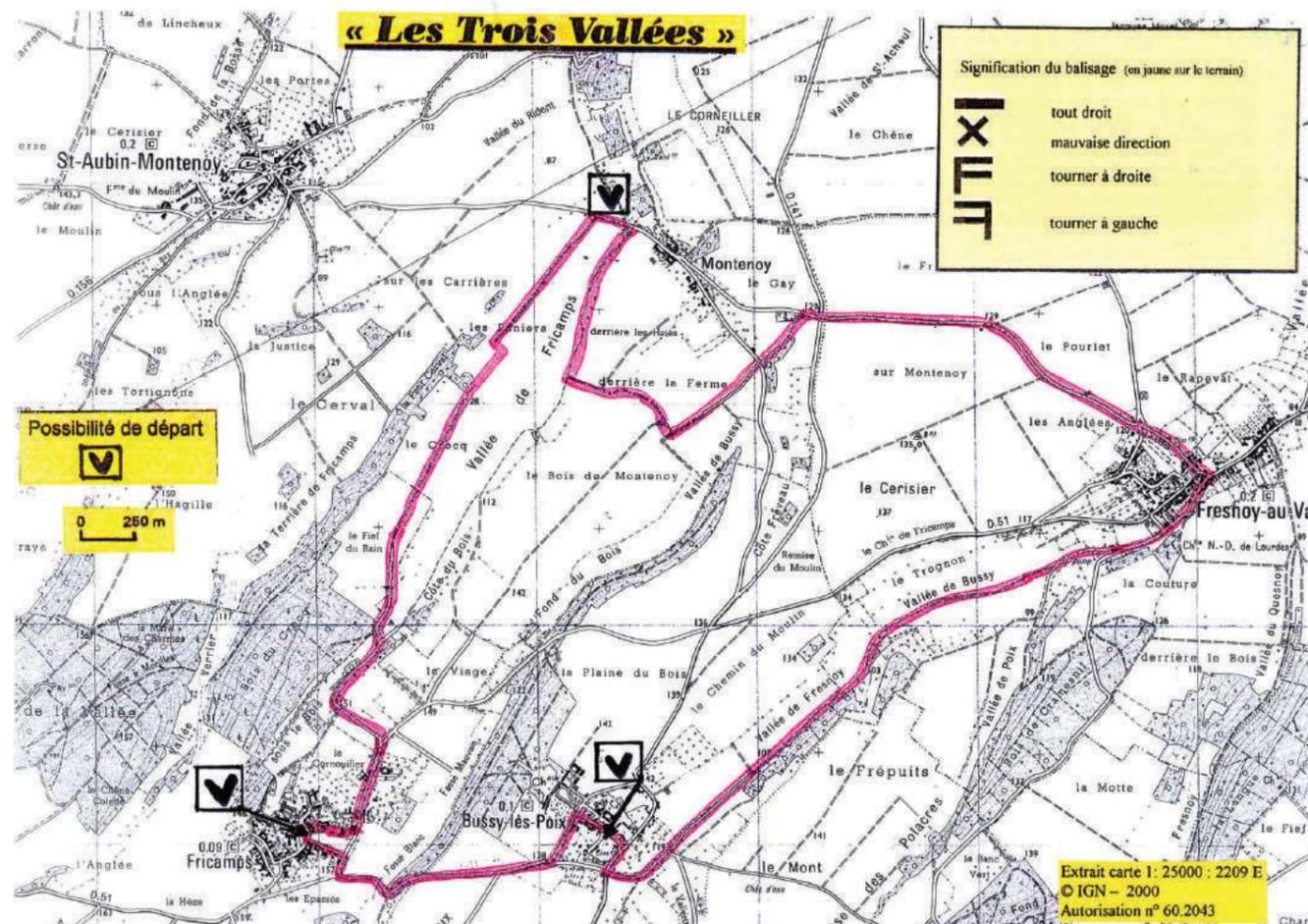
Connaître ou redécouvrir l'histoire locale des communes en pleine nature, tout un apprentissage plein de charme avec panneaux explicatifs le long du parcours alliant paysages de plateau et de bois.

### Le balcon des Evoissons, 13 kilomètres



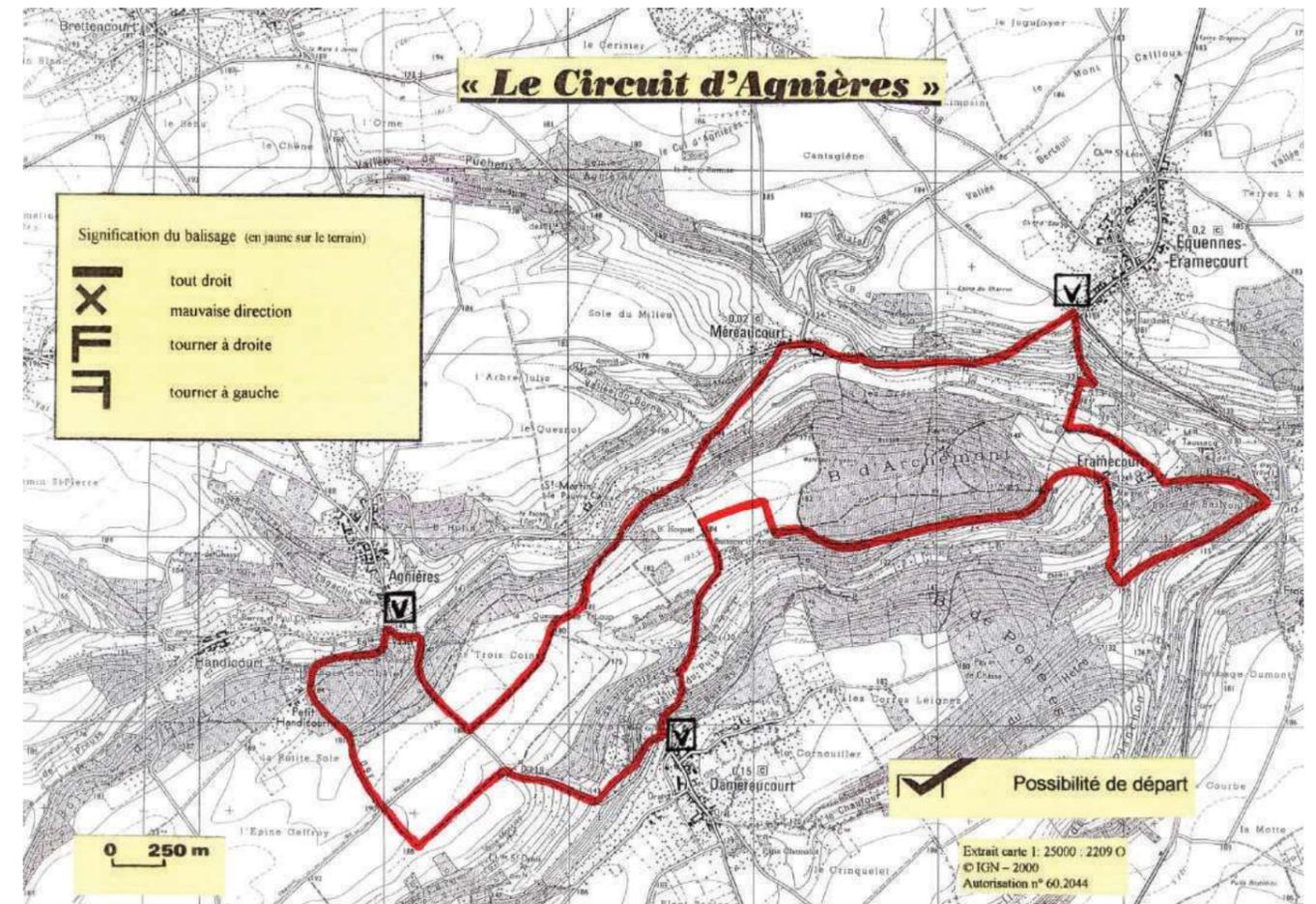
Les Evoissons : petit cours d'eau qui fait aujourd'hui encore la renommée de nos paysages vallonnés et boisés. Cette randonnée permet de découvrir les différentes entités paysagères de la région poysaise : plateaux et vallées, larris, plans d'eau... Plutôt rare dans un fond de vallée, un site gallo-romain fut découvert dans les étangs de Famechon. La mairie concernée a donc ouvert une salle accueillant une partie des fouilles.

### Le circuit des 3 vallées, 12,5 kilomètres



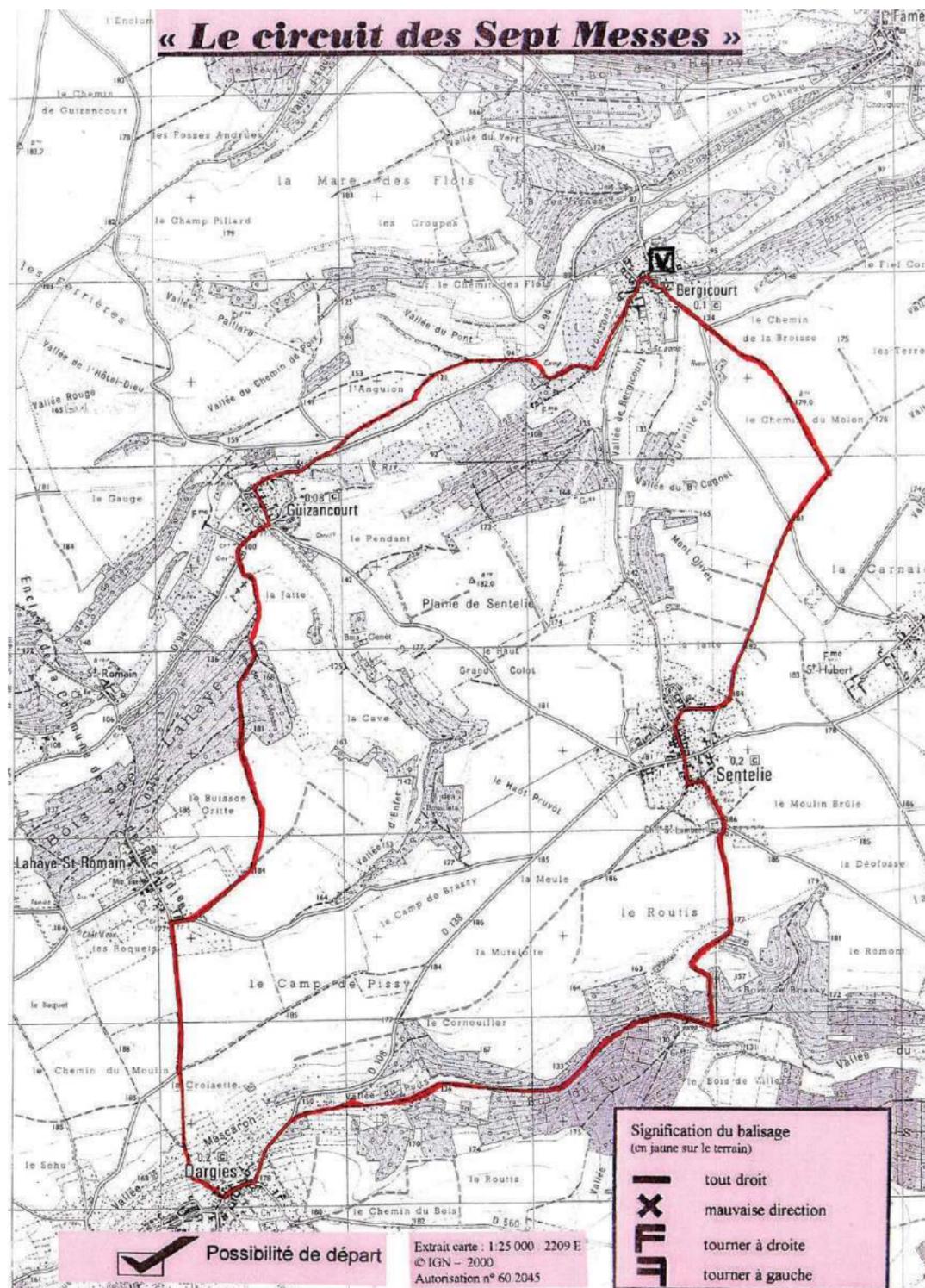
Admirer le château de Bussy-les-Poix dès le départ pour rejoindre ensuite le hameau de Monteroy avec les perspectives toujours présentes sur son larris, passer au pied de son hêtre solitaire et remarquable, un circuit incontournable.

### Le circuit d'Agnières, 16 kilomètres



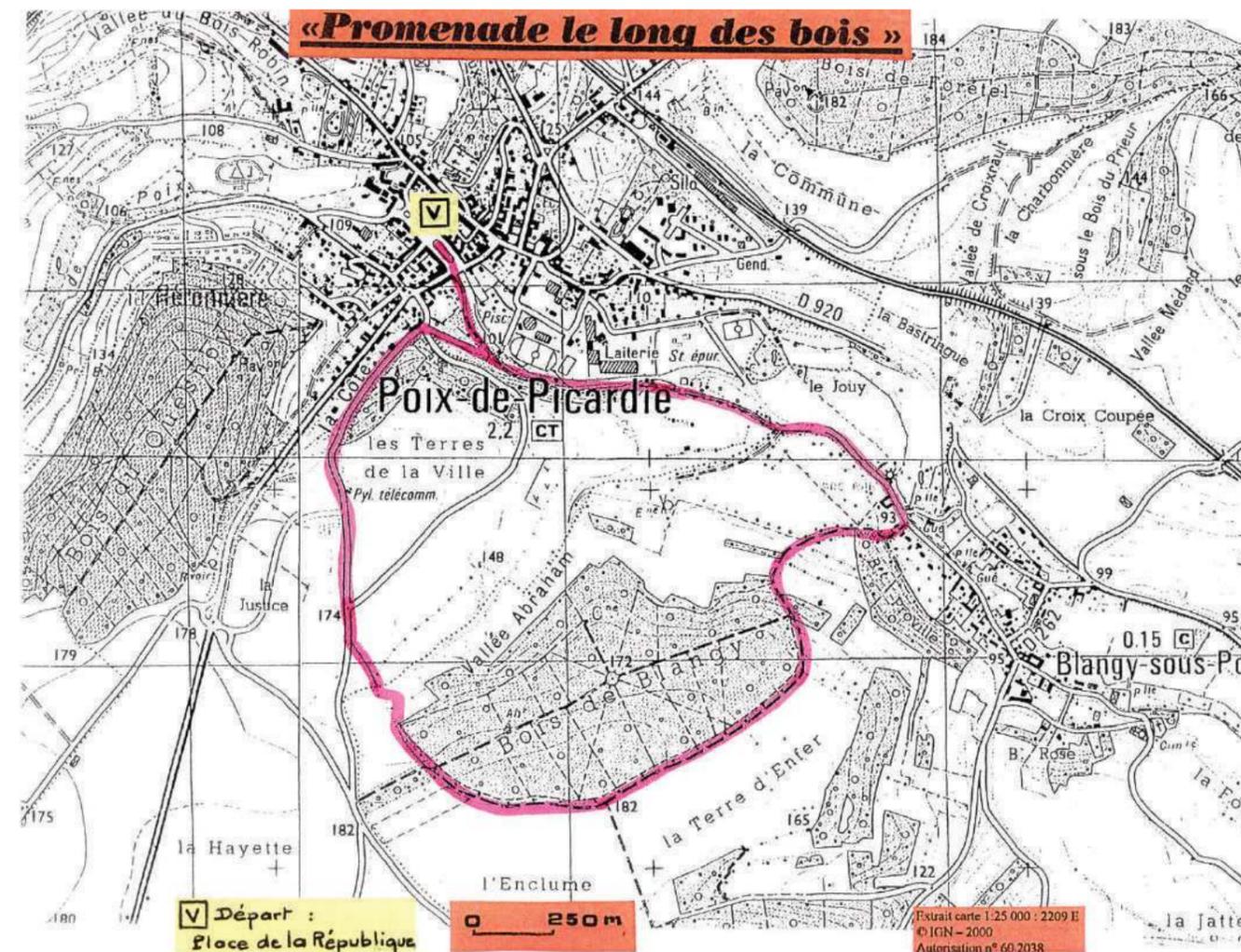
Proche de la source des Evoissons, le charmant village d'Agnières s'articule autour d'un paysage fortement boisé et vallonné. L'église Saint Vaast qui s'y trouve, au pied de la motte féodale, présente dans son chœur du XIIème siècle de magnifiques vitraux du XVIème. La traversée du tout petit village de Méréaucourt reste également un des passages privilégiés du circuit : si petit que l'on se demande forcément pourquoi l'église est accolée à la ferme, et pourquoi cette même ferme est séparée en deux par la route...

**Le circuit des sept Masses, 15 kilomètres**



Joli circuit à la lisière du département de l'Oise où l'on pénètre même au sein du village de Dargies. Passage par le charmant village de Guizancourt où l'on ne peut s'empêcher d'admirer son larris exemplaire et classé site naturel, appelé la « Montagne de Guizancourt », au pied duquel le gué invite inévitablement à un moment de repos.

**Promenade le long des bois, 5 kilomètres**



Petite promenade en bord de rive et à l'orée du bois de Blangy avec de remarquables vues sur la ville de Poix-de-Picardie.

A ces itinéraires de promenades locaux, des itinéraires de grande randonnée s'ajoutent. Les sentiers de Grande Randonnée (GR) sont des itinéraires balisés à travers la France. Ils forment un large réseau complété par les GR de Pays. Dans le périmètre étudié, 2 circuits GR/GRP encadre le site.

## Projet éolien du Fond du Moulin

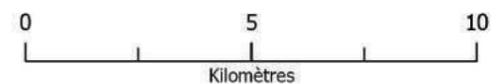
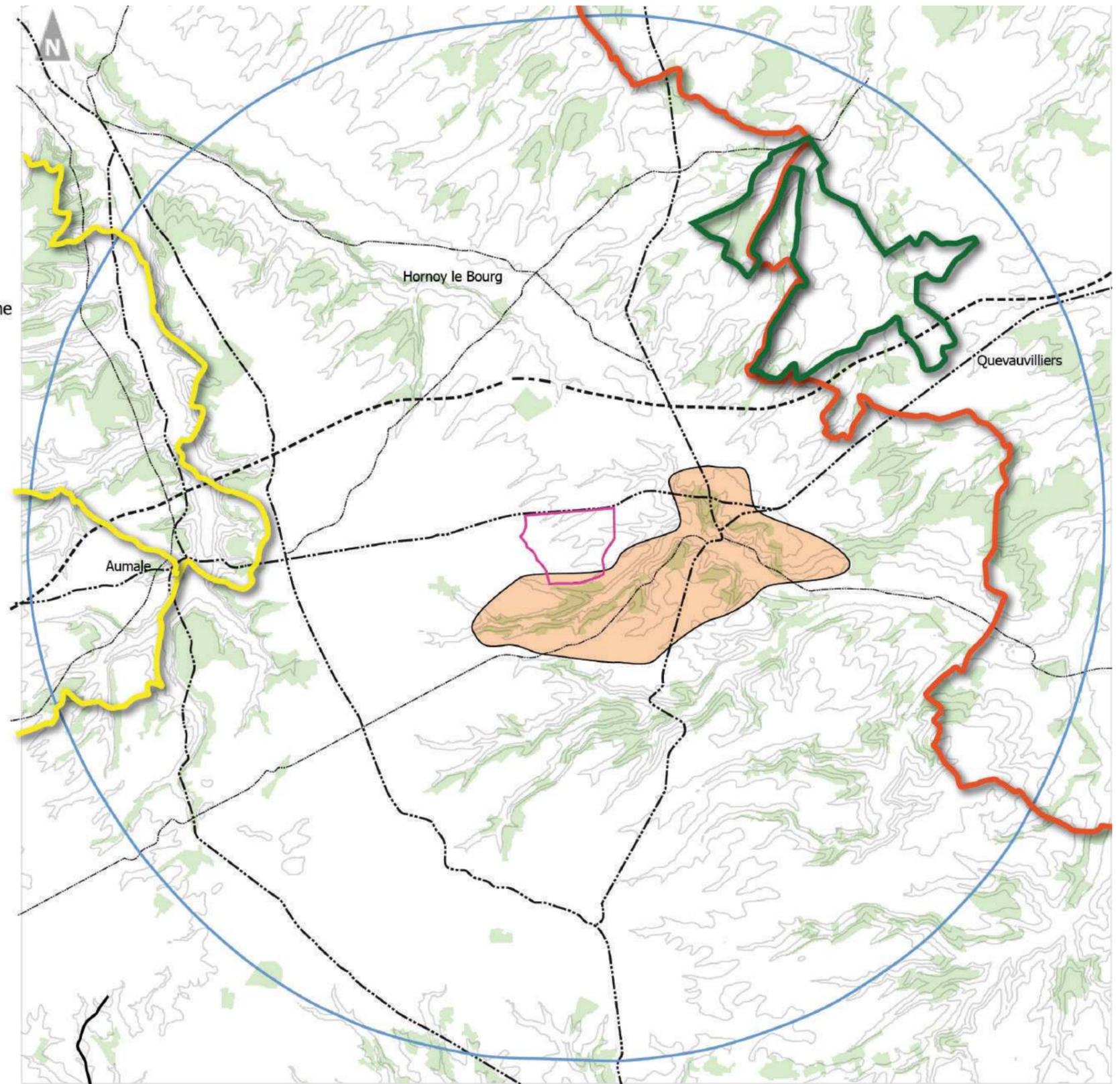
### Volet état initial du paysage

### Circuits de randonnées, GR

-  GRP des Forêts de Haute Normandie
-  GR 125, de Blancfossé (Oise) à Saint Valéry-sur-Somme
-  Le circuit de l'espoir
-  secteur avec 8 circuits proches de Poix-de Picardie

Le GR 125 traverse la région de Blancfossé (oise) à Saint Valéry-sur-Somme sur 130 kilomètres. Il passe à l'Est du site jusque Namps-en-Maisnil, puis, prend une orientation Nord-Ouest en direction de la vallée de la Somme. Passant par la commune de Fricamps au Nord-Est d'Eplessier, le GR 125 dessert des zones paysagères sensibles à l'implantation des éoliennes.

Le GRP des Forêts de Haute Normandie, passe à l'Ouest du site étudié. Il suit la Vallée de la Bresle. Son tracé ne lui permet que quelques interactions avec le projet, notamment au passage du bourg de Gauville situé sur un point haut du plateau.



 **1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100 2014  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2014

## 2.2.4 SENSIBILITÉ PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

### 2.2.4.1 LES PERCEPTIONS DU SITE DEPUIS ET EN INTERACTION AVEC LE PATRIMOINE ET LE TOURISME

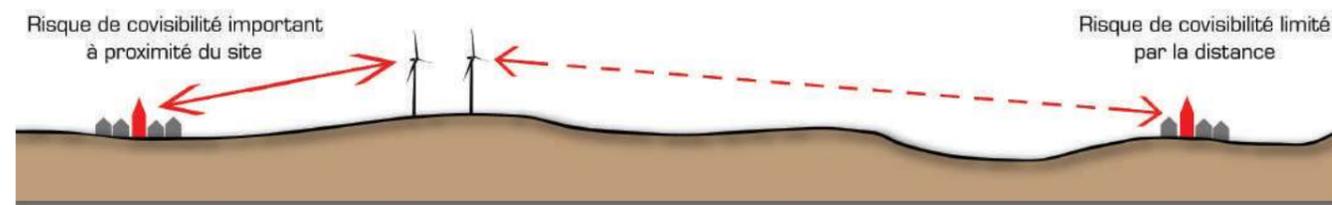
#### La sensibilité du patrimoine au développement de l'éolien

Selon leur nature, leur gabarit, leur position, les monuments historiques offrent plus ou moins d'interactions avec le parc éolien. Ils présentent donc une sensibilité plus ou moins grande par rapport à un projet d'implantation. La sensibilité des monuments dépend de nombreux facteurs tels que :

#### - la distance du site par rapport aux éoliennes :

En site ouvert, en l'absence d'écran visuel, des éoliennes sont visibles jusqu'à une quinzaine de kilomètres. Les risques de covisibilités diminuent cependant avec la distance :

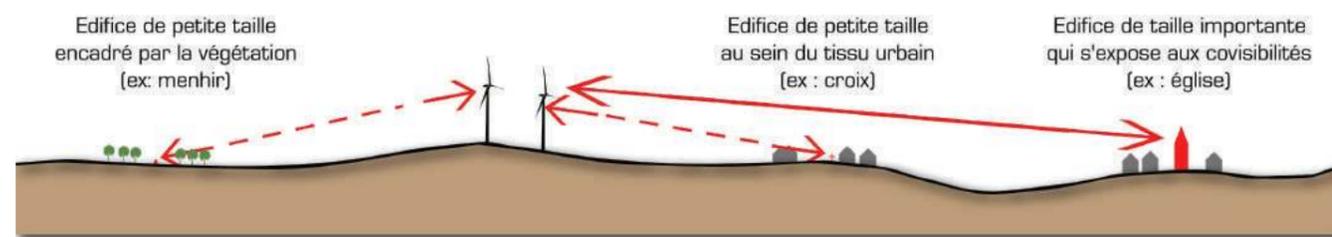
- en dessous de 1 kilomètre elles sont potentiellement très fortes, l'implantation d'éoliennes doit être particulièrement réfléchi ;
- entre 1 et 5 kilomètres, les covisibilités existent mais peuvent être gérées par le projet s'il est réfléchi de manière à éviter toute perspective dommageable ;
- entre 5 et 15 kilomètres, les éoliennes sont certes en covisibilités mais leur présence s'amoindrit progressivement dans les paysages.



Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la distance

#### - la taille de l'édifice :

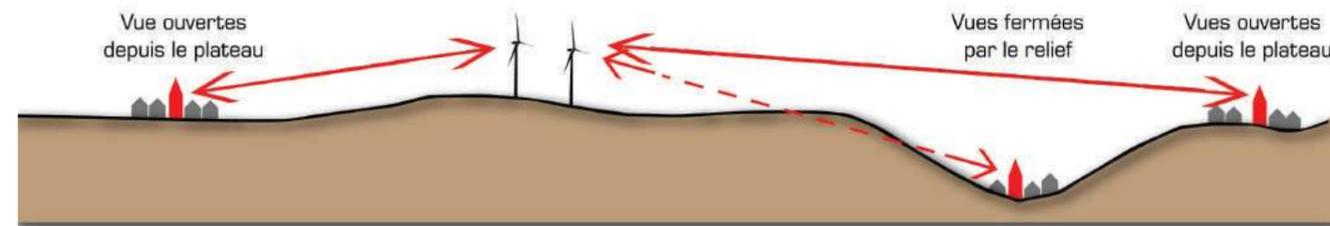
Un édifice (tel qu'une église) qui se détache nettement dans le paysage s'expose fortement aux risques de covisibilités. Les monuments de faible gabarit (menhir, croix...) sont beaucoup moins sensibles, d'autant plus s'ils se trouvent dans un environnement boisé ou au sein du tissu urbain ce qui est souvent le cas des croix ou des chapelles.



Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de leur taille et de leur localisation

#### - le relief :

Les édifices implantés dans un paysage ouvert de plateau agricole sont fortement exposés aux risques de covisibilités alors que ceux implantés en fond de vallées sont protégés par les effets de relief.

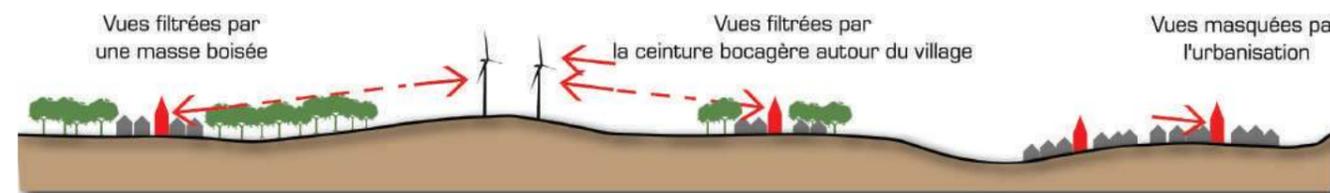


Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction de la topographie

#### - l'existence de filtres ou d'écrans visuels :

De nombreux éléments du paysage peuvent limiter les risques de covisibilités entre les éoliennes et les édifices :

- l'existence d'une ceinture bocagère ou la présence de boisements filtre les vues de manière plus ou moins forte en fonction de la densité de la végétation (et de la saison) ;
- la présence de zones construites forme un écran opaque qui masque partiellement ou totalement les éoliennes. La présence de nombreux villages crée ainsi des obstacles visuels depuis les villages situés en retrait. Un édifice implanté au sein d'un dense tissu urbain est de la même façon préservé des vues vers l'extérieur.



Impact des éoliennes sur le patrimoine en fonction des composantes paysagères

#### La sensibilité des éléments patrimoniaux

Certains monuments et sites recensés autour du secteur d'étude, répertoriés pour la plupart comme éléments réglementairement protégés, sont considérés comme majeurs ou importants. L'étude des interactions entre ces édifices et un projet éolien jouera un rôle non négligeable dans l'implantation de ce projet sur le secteur. De même, lors de la définition de ce projet éolien, ils demanderont une attention particulière dans le choix d'implantation des éoliennes.

Il apparaît donc que, compte tenu de la valeur patrimoniale de certains monuments et lieux, les vues qui existent sur ceux-ci doivent être prises en compte dès les premières réflexions sur l'implantation du projet éolien, afin de limiter les impacts visuels des éoliennes.

Les points de vue mettant en scène dans une même perspective ces monuments et le projet de parc seront étudiés en détail lors de l'analyse des impacts du projet (photomontages).

Les édifices qui peuvent présenter les covisibilités les plus fortes sont généralement situés sur les étendues agricoles, là où l'ouverture du paysage autorise la vue sur plusieurs kilomètres. Sur notre secteur d'étude, l'entité paysagère du Vimeu est cependant relativement pauvre en monuments historiques. Ils sont aux nombres de 12 sur le plateau.

Dans cette partie, nous nous attacherons à détailler les édifices les plus proches et les plus sensibles, notamment les églises du plateau et celle de la ville de Poix-de-Picardie.

En effet, pour les édifices des vallées et autre valons alentours, les vues vers le site d'implantation éolien sont très faibles voire impossibles, de par la configuration paysagère et la distance.

#### L'église Saint Denis de Poix-de-Picardie.

Fondé en 1118, la construction actuelle, de style flamboyant, remonte à 1540. Cette église était à l'origine située dans l'enceinte fortifiée du château dont subsiste quelques vestiges rue de l'église et dans le cimetière. A noter, les 44 superbes clés de voûtes à pendentifs qui ornent l'intérieur du bâtiment.



Voûte de l'église Saint Denis



Eglise Saint Denis

L'église de Poix-de-Picardie fait partie des éléments touristiques majeurs du périmètre d'étude rapproché. De par sa nature et sa position de dominance sur la ville, ce monument marque l'importance passée de Poix-de-Picardie. Sa situation géographique (sur les hauteurs de la ville) en fait également l'élément patrimonial le plus sensible au projet. Un photomontage devra être effectué depuis l'édifice qui offre un point de vue sur le secteur d'étude.

### L'église d'Equennes-Eramecourt

Eglise reconstruite en 1895-1896 par l'architecte parisien Alphonse-Augustin Richardière. Elle est précédée d'un porche néo-flamboyant. L'église est construite en briques avec bandeaux et remplages des baies en pierre de taille. Elle est formée d'une nef unique, d'un transept saillant et d'un chœur terminé par un chevet à trois pans. Elle conserve un décor exceptionnel : peintures des voûtes, décor sculpté de la façade (du sculpteur amiénois Daragon), vitraux du maître verrier Léon Avenet.

Le village d'Equennes-Eramecourt présente une ceinture végétale limitant les vues possibles sur le projet de parc éolien.

### L'église Saint-Vast d'Agnières d'Hescamps

Le monument est localisé dans le cœur du bourg de Hescamps, sur une place bordée d'arbres et présentant un front bâti proche. La position de visibilité du parc éolien est donc faible.

### Le château de Morvillers-Saint-Saturnin (Château de Digeon)

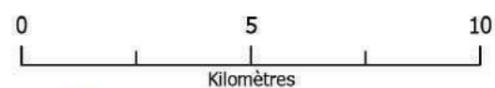
Le parc du château est largement végétalisé (Jardin Floral du château réalisé sur 2 ha) donnant peu de visibilité sur le site.

Projet éolien du Fond du Moulin

Volet état initial du paysage

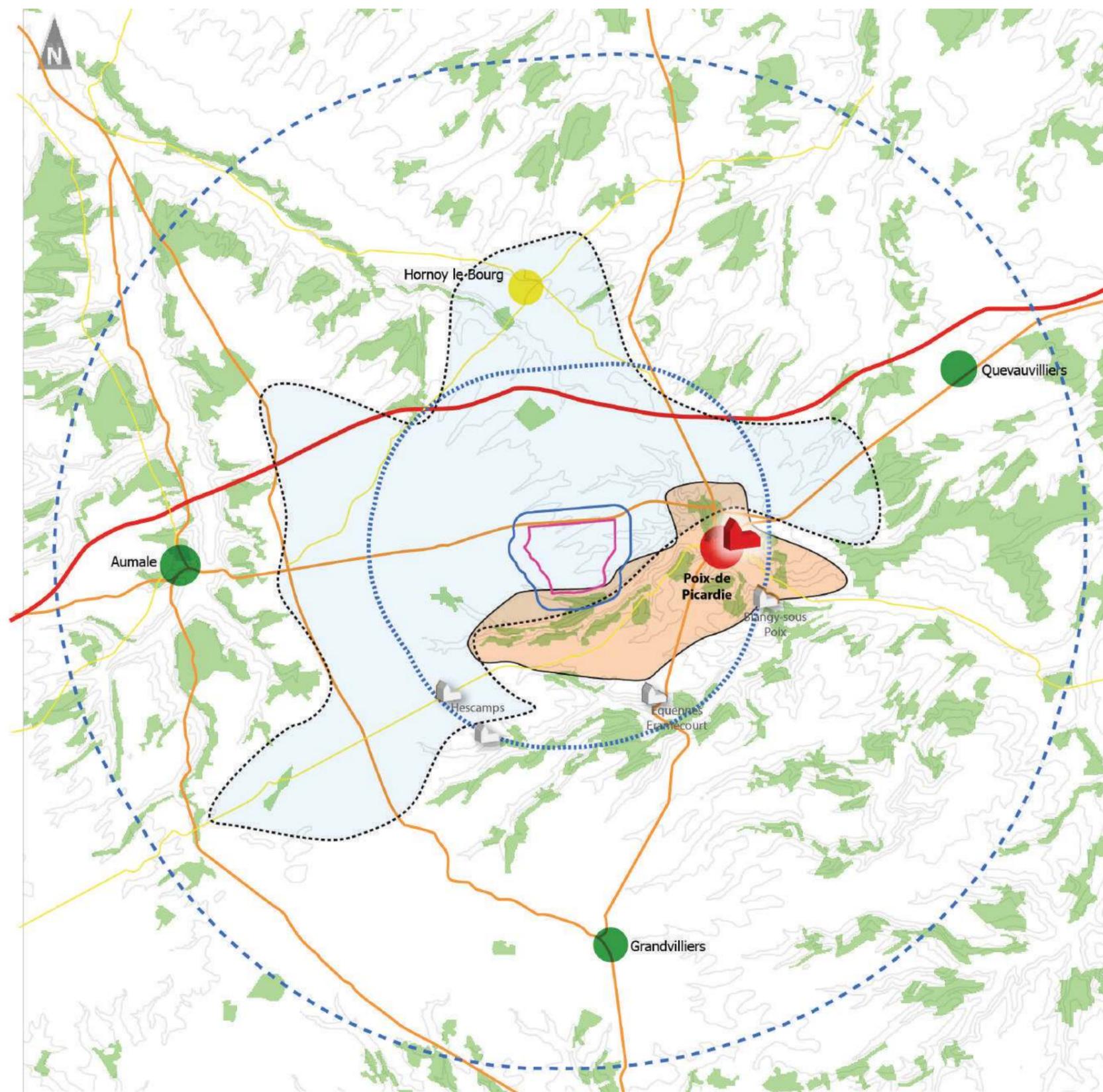
Synthèse des sensibilités patrimoniales et touristiques

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché 500 m
-  Périmètre intermédiaire 5 km
-  Périmètre éloigné 15 km
-  Commune fortement sensible
-  Commune moyennement sensible
-  Commune faiblement sensible
-  Ouverture visuelle du paysage de plateau
-  Secteur couvert par huit circuits de randonnée pédestre
-  Eglise classée M.H. sensible
-  Patrimoine bâti faiblement sensible vis à vis du projet éolien



**Groupe audicé** 1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2014



## 2.2.4.2 SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

### Les principaux sites touristiques et chemins de randonnées :

Comme nous l'avons précédemment évoqué, la ville de Poix-de-Picardie et sa vallée sont les lieux les plus sensibles au niveau paysager. La topographie permet à cet ensemble d'être relativement bien protégé du projet.

Les chemins de randonnées des Vallées et de Sainte-Segrée permettent au promeneur de s'approcher, voire de longer le parc éolien. Ces chemins ont toutefois une faible interaction avec le projet.

L'église de Saint-Denis fait partie des éléments fortement sensibles au projet. De par son implantation, le parc lui fait face. Une attention particulière sera portée lors de l'implantation des nouvelles machines afin de ne pas venir surcharger la première ligne de machines existantes.

### Tableaux de synthèse :

| PATRIMOINE et TOURISME                | PERCEPTION  | CONCLUSION   |
|---------------------------------------|---|--------------|
| Monuments Historiques du plateau      | Interaction faible                                | /            |
| Eglise Saint Denis à Poix-de-Picardie | Interaction forte (visibilité et intervisibilité) | Photomontage |
| Le circuits de randonnée              | Interaction faible                                | /            |

## 2.3 RÉFLEXIONS POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN ET SENSIBILITÉ

### 2.3.1 SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ET SENSIBILITÉS DU SITE

Afin de permettre une extension harmonieuse du projet dans le site, le projet doit tenir compte de l'ensemble des sensibilités paysagères et patrimoniales (qualité intrinsèque des paysages, édifices et lieux de vie exposés, lieux de mémoire, axes de découverte, etc.) afin de minimiser les impacts sur les éléments les plus sensibles. Il doit aussi prendre en compte l'implantation et la taille des machines existantes et des parcs éoliens accordés et connus à proximité, afin d'assurer une cohérence de l'ensemble à l'échelle du territoire (présentation du contexte éolien page 14).

#### Un paysage de plateau propice à l'implantation éolienne :

Le secteur d'étude s'insère dans un paysage de plateaux cultivés aux ondulations légères et aux vallées bien marquées.

Dans ce paysage ouvert, les éléments verticaux tels que, les églises, les châteaux d'eau, les silos ou les parcs éoliens existants font figure de points de repère et créent des références d'échelle.

- La plaine agricole est à l'échelle du projet mais la grande visibilité et la profondeur de champ sur la plaine, malgré les ondulations du relief, impliquent de porter une attention particulière vis-à-vis des interactions avec les villages et clochers à proximité.
- La présence même d'éoliennes et de projets en cours dans ce secteur est un élément structurant à prendre en compte dans les réflexions paysagères du projet étudié.

#### Le respect d'un recul par rapport à la vallée de Poix, Evoissons et Parquets :

La vallée de Poix apporte reliefs et boisements contrastant avec le paysage ouvert des plateaux cultivés où l'on retrouve le site d'étude. Elle forme un élément majeur de la structuration paysagère du département.

- Le site est à moins de 5 kilomètres du haut du coteau de la vallée de Poix et de sa ville, ce qui limite le recul permettant d'éviter les effets de domination sur la vallée. Cependant, la configuration végétale de la vallée de Poix-de-Picardie permet d'atténuer légèrement ces derniers.

#### Un patrimoine protégé proche du site :

La sensibilité patrimoniale des monuments situés sur le plateau est modérée. Celle-ci est généralement atténuée par la distance, les boisements ou le front bâti. Cependant, l'église de Poix-de-Picardie située à environ 3,5 kilomètres du site sur le versant Nord de la ville présente un enjeu majeur vis-à-vis du projet.

- Le risque d'interaction avec les monuments historiques est faible hormis pour l'Eglise-Saint-Denis (Poix-de-Picardie) présente sur un point haut en belvédère du paysage.

#### Des sensibilités liées aux lieux de vie proches :

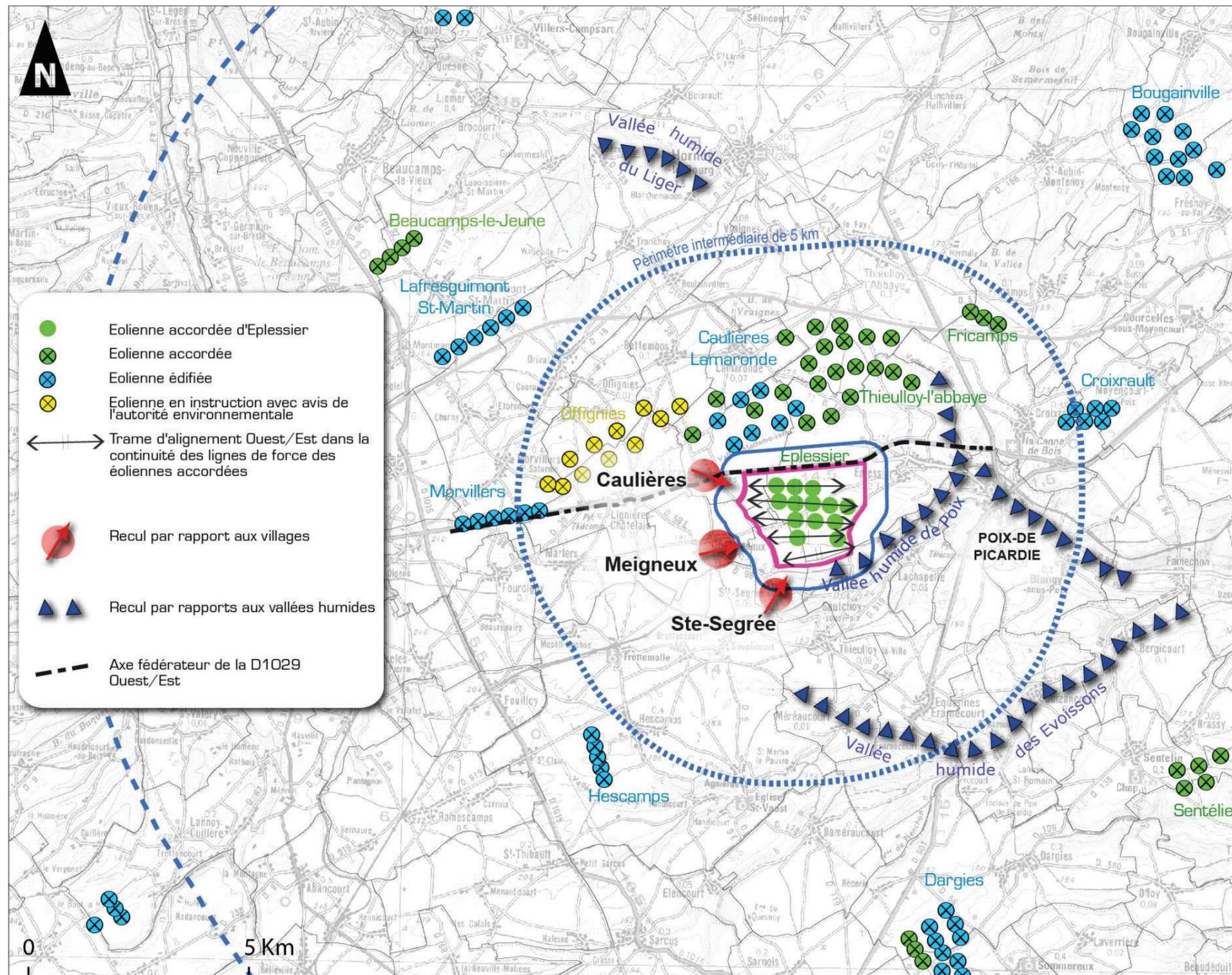
Une attention sera à porter depuis les lieux de vie très ouverts (Eplissier, Meigneux, Caulières, Sainte-Segrée, Thieulloy-la-Ville), ainsi qu'aux villages dans les dépressions proches (Poix-de-Picardie, Saulchoy-sous-Poix, Blangy-sous-Poix) afin de réduire au maximum les impacts. Une analyse des perspectives depuis les entrées / sorties de villages peut par exemple être effectuée.

Les autres villages sont moins exposés, les vues vers le site d'étude étant en partie filtrées par les ondulations du relief et les boisements. Les villages implantés dans la vallée de la Bresle (à l'Ouest du secteur d'étude) présentent peu de sensibilité, les vues étant filtrées par le relief et les boisements.

## 2.3.2 RECOMMANDATIONS D'IMPLANTATION

Le diagnostic paysager, patrimonial et touristique met en relief les recommandations d'implantation suivantes :

- Le respect de l'orientation dominante Ouest/Est constatée sur les parcs éoliens du contexte paysager ;
- Le respect de l'orientation Ouest/Est de l'infrastructure de la D1029 proche ;
- L'éloignement aux vallées humides : éviter tout effet d'écrasement ;
- Le respect d'un éloignement aux communes les plus proches de Caulières, Meigneux, et Sainte-Grée.



Recommandations d'implantation

## CHAPITRE 3. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

## 3.1. GÉNÉRALITÉS

### 3.1.1. LE PROJET DE PAYSAGE

L'implantation d'éoliennes s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire, dans le but d'aboutir à un paysage nouveau, digne d'intérêt. Les éoliennes participent alors à la mutation des paysages en suivant l'évolution des besoins d'une société.

L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères, patrimoniales et la manière dont le site est perçu sur le territoire. Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation d'éoliennes tient compte de ces caractéristiques paysagères et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec ces objectifs.

### 3.1.2. LA PERCEPTION DES ÉOLIENNES

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux composantes paysagères.

#### 3.1.2.1. LA SENSIBILITÉ DE L'OBSERVATEUR

La relation au paysage est subjective et dépend de divers facteurs tels que la culture, l'éducation et l'utilisation du paysage.

#### 3.1.2.2. LE MODE DE PERCEPTION

##### PERCEPTION STATIQUE / DYNAMIQUE

Un observateur fixe a une vision statique du paysage. Sa position lui offre un point de vue prolongé des éléments qui composent ce paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis les lieux de vie les plus proches.

Un observateur mobile, sur une route par exemple, a une vision dynamique du paysage. Il traverse le territoire en multipliant les angles de vues. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des composantes paysagères (boisements, relief...). Si les éoliennes disparaissent de son champ de vision, elles nourrissent cependant sa perception des paysages suivants.

La perception diffère par ailleurs en fonction de la vitesse de déplacement : plus le déplacement est rapide, plus l'emprise visuelle diminue. Un automobiliste se déplaçant sur une autoroute aura ainsi une vision partielle du paysage, alors qu'un piéton se déplaçant sur un chemin de randonnée peut observer l'ensemble des éléments qui le compose.

##### PERCEPTION QUOTIDIENNE / PASSAGÈRE

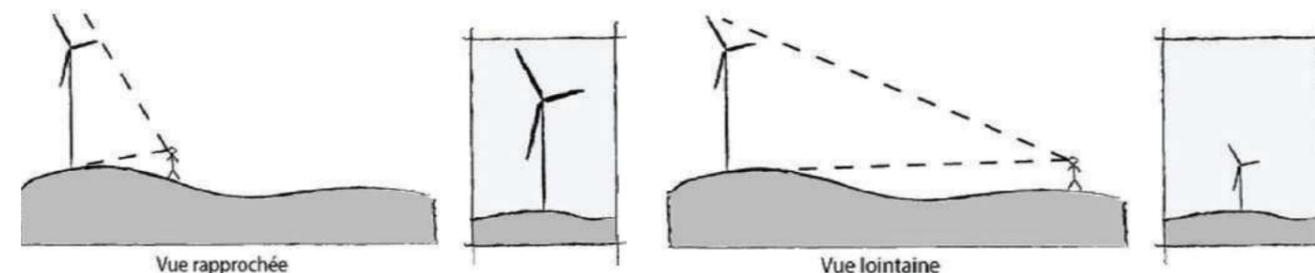
Alors que la transformation des paysages suit un rythme lent et évolutif, l'introduction de parcs éoliens dans un site transforme rapidement la perception d'un paysage. L'individu confronté quotidiennement aux éoliennes les intègre progressivement comme de nouveaux éléments référents dans son paysage. Celui qui traverse épisodiquement le territoire découvre un paysage transformé qui ponctue les espaces successifs qu'il rencontre. L'accoutumance du regard porté sur les parcs est par ailleurs variable en fonction de la sensibilité de chacun.

### 3.1.2.3. LA DISTANCE D'OBSERVATION

La limite visuelle est la distance. La prégnance d'un parc éolien commence à diminuer à partir d'un éloignement de 500m et au-delà. A une distance de 15 km, l'impact est nettement diminué.

La perception des éoliennes n'est par ailleurs pas proportionnelle à la distance de positionnement de l'observateur.

Plus l'on est proche, plus les éoliennes s'imposent au regard.

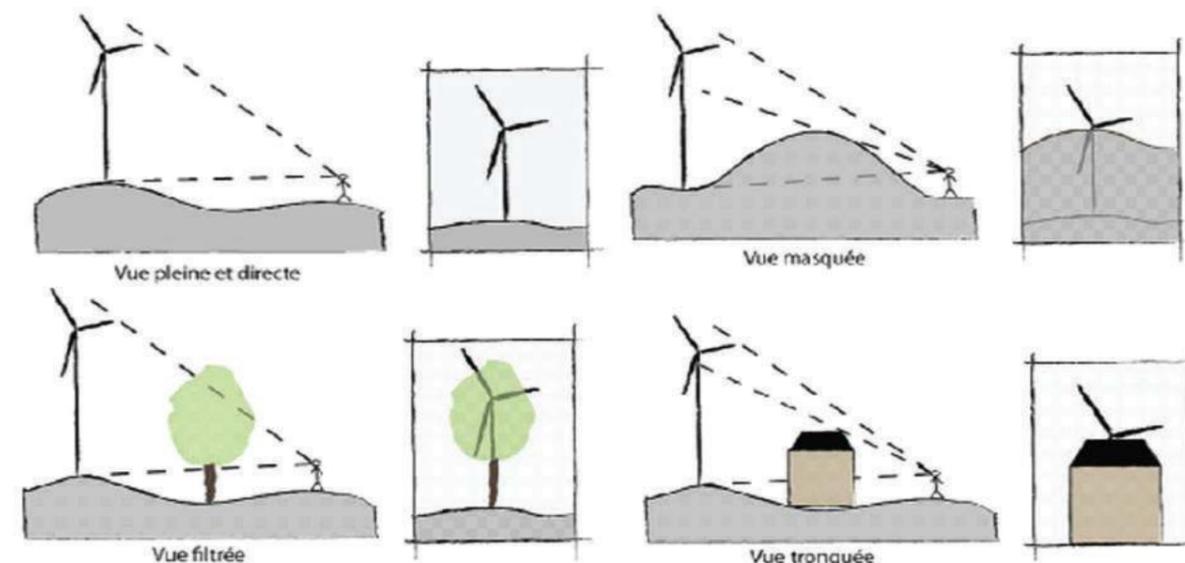


Perceptions des éoliennes en fonction de la distance

### 3.1.2.4. LES COMPOSANTES DU PAYSAGE

Outre la distance, la topographie d'un lieu et les composantes paysagères permettent d'établir des limites visuelles significatives. La présence d'un relief marqué, de boisements, de zones urbanisées, etc... modifient en effet la perception des éoliennes en les masquant entièrement ou partiellement :

- les effets du relief ouvrent ou ferment des panoramas ;
- les obstacles visuels constitués par des masses boisées, des haies arborées ou des ensembles construits sont autant d'éléments qui créent des cônes de visibilité qui conduisent le regard ou l'interdisent.



Perceptions des éoliennes en fonction des composantes paysagères

La composition des éléments du paysage construit successivement des effets visuels divers qui participent au dessin paysager d'un site :

- les fenêtres sont des ouvertures dans un paysage dense qui permettent des cadrages et des mises en perspective de certains points de vue ;
- les perspectives guident le regard en fonction du positionnement des éléments du paysage les uns par rapport aux autres qui portent le regard au loin ;
- les points d'appel attirent le regard vers un élément particulier du paysage qui se détache de l'environnement qui l'entoure ;
- les effets de seuil sont des événements visuels créés lors d'une transition brutale entre deux éléments constitutifs du paysage. Ils sont généralement perçus en sortie de bourg, de bois ou du franchissement des lignes de crêtes.

Afin de maîtriser différents effets visuels et contrôler la perception depuis différents points de vue, un rapport d'échelle cohérent doit être établi entre les éoliennes et leur environnement proche et lointain.

### 3.1.2.5. RELIEF, VUES EN PLONGÉE ET EN CONTRE-PLONGÉE

Une position de l'observateur en belvédère, dominante, amplifie le regard car les éléments du premier plan ne viennent pas borner la ligne d'horizon.

Une vue de niveau ou plongeante a tendance à écraser les plans et les objets rapprochés de taille inférieure à la hauteur d'observation. Cette impression est perçue quand l'observateur s'éloigne et/ou s'élève par rapport à l'objet de son attention. Inversement, tout paysage, tout relief observé d'un point bas, en contre-plongée, est amplifié et paraît imposant.

### 3.1.2.6. LES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET L'ENSOLEILLEMENT

La visualisation des éoliennes dans le paysage dépend principalement des conditions météorologiques, de la position du soleil et de la position de l'observateur. Ainsi, la clarté de l'air influe sur la lisibilité des éoliennes dans le paysage, un air frais sera plus transparent qu'un air chaud composé de nombreuses particules en suspension. Par conséquent à des distances importantes les éoliennes seront principalement visibles le matin par temps dégagé depuis une position Sud et Est. De plus, l'évolution de l'ensoleillement au cours d'une journée influence la lisibilité d'une éolienne dans le paysage.

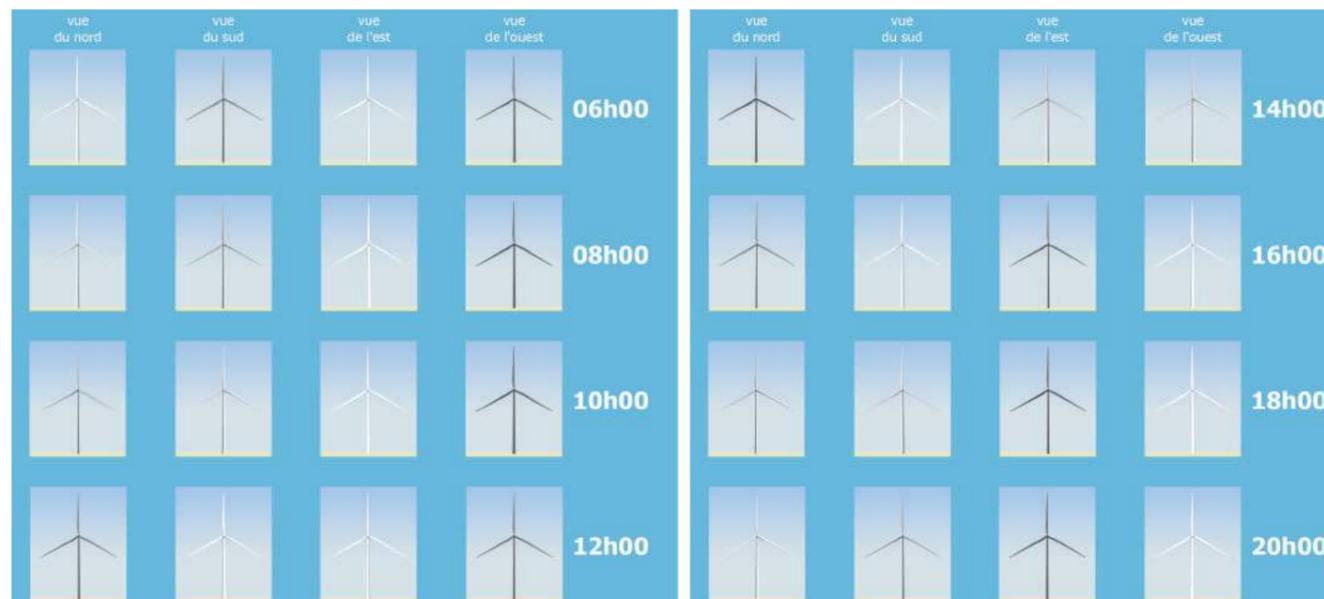
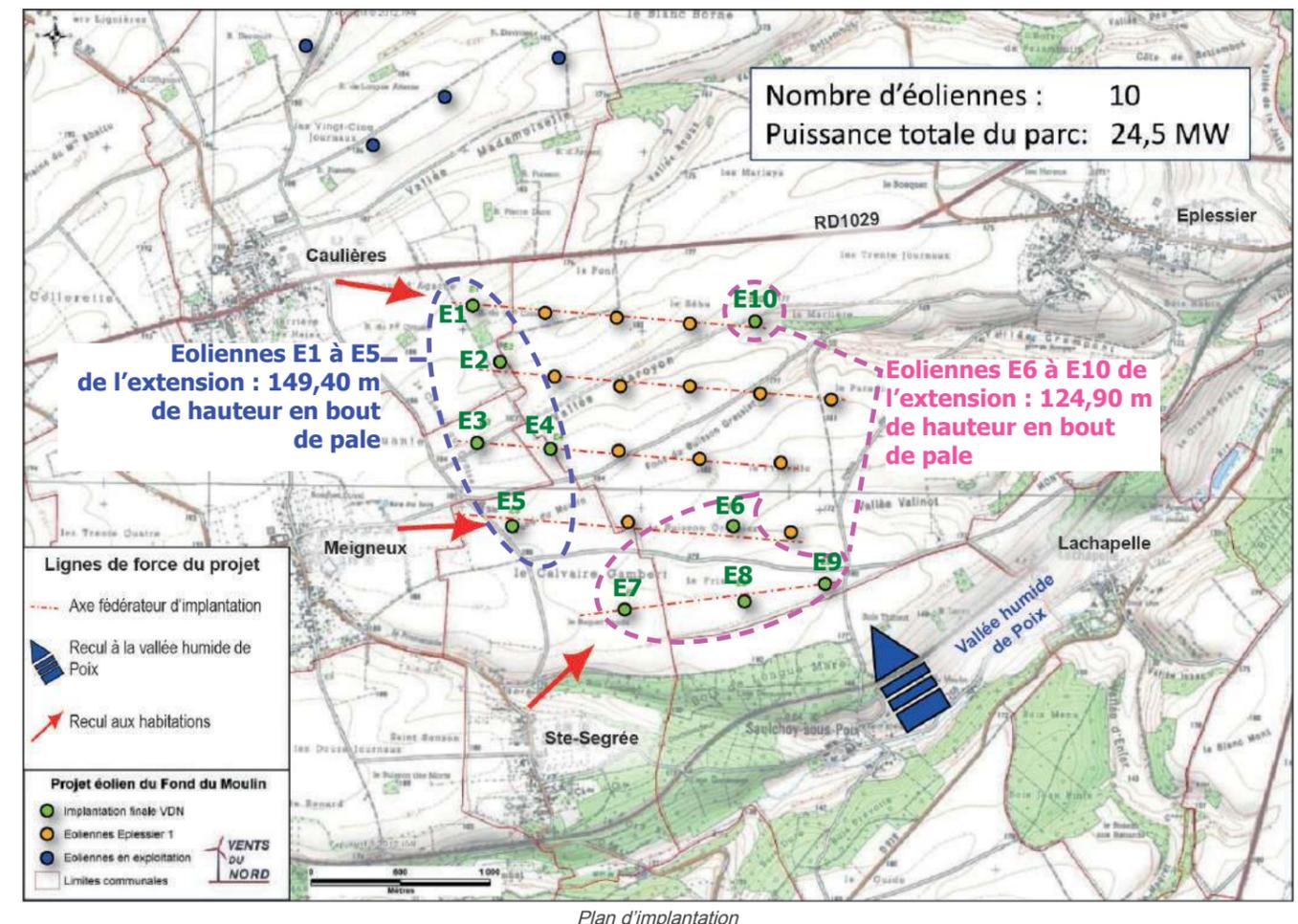


Illustration de la perception des éoliennes en fonction de l'heure de la journée (solstice d'été)

## 3.2. LE PROJET ÉOLIEN

### 3.2.1 PLAN D'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES



Les lignes de force d'implantation du projet d'extension sont :

- Le respect de 5 lignes directrices Est-Ouest obéissantes aux directions générales Est-Ouest des autres parcs éoliens mais aussi de l'infrastructure rectiligne structurante de la RD1029 entre Caulières et Eplèsier.
- Un recul par rapport à la vallée humide de Poix pour éviter tout effet de surplomb (ce point sera particulièrement étudié sur les photomontages 2, 7, 8, 9, 13, 22, 26, 26bis, 28 et 31). C'est aussi la raison du choix d'éoliennes moins hautes à proximité de la vallée humide (éoliennes E6, E7, E8, E9 et E10)
- Une disposition homogène et régulière de l'extension et du parc pour ne pas engendrer d'effet de mitage des paysages.
- Un recul par rapport aux zones bâties proches : l'éolienne la plus proche d'une zone bâtie étant E5, à 715 m de la dernière maison à l'est de Meigneux. Cela représente 215 mètres de plus que la législation en vigueur.

## 3.2.2 LE CHOIX DU TYPE D'ÉOLIENNE

Si le profil des éoliennes est relativement fixe, guidé par principe d'efficacité énergétique et de solidité dans le temps, il est toutefois possible d'agir sur l'implantation et la hauteur des aérogénérateurs en fonction des caractéristiques du paysage.

Les éoliennes projetées correspondent à l'extension d'Epléssier I accordé. Ce parc accordé est constitué de 13 éoliennes de type NORDEX-N100R75 hautes de 125 m en bout de pale.

**Les 10 éoliennes du projet d'extension sont de 2 types :**

**NORDEX-N117R91 pour les éoliennes E1 à E5 : ces éoliennes ont 149,40 m de hauteur en bout de pale et 91 m de hauteur pour le moyeu. Le diamètre des pales en vue de face est de 116,80 m.**

**NORDEX-N100R75 pour les éoliennes E6 à E10 : ces éoliennes ont 124,90 m de hauteur en bout de pale et 75 m de hauteur pour le moyeu. Le diamètre des pales en vue de face est de 99,80 m.**

D'un point de vue esthétique, la N100 et la N117 sont très semblables, hormis les dimensions qui changent. Elles sont équipées d'une tour tubulaire de couleur blanche et de trois pales montées sur un axe horizontal.

Avec au maximum 149,40 mètres de hauteur en bout de pale, les 2 types d'éoliennes se situent dans la moyenne des éoliennes installées sur la région. En effet, la vitesse des vents ne justifie pas l'usage d'éoliennes plus hautes telles que les éoliennes de 180 mètres et permet aussi de limiter l'impact visuel des aérogénérateurs.

**Le choix du modèle s'est tenu après étude de la silhouette des éoliennes la plus adaptée aux types de paysages présents et des modèles de machines implantés sur les parcs environnants.**

**Se situant plus à l'intérieur du plateau et en extrémité du parc initial d'Epléssier, les N117 (E1 à E5) s'intègrent de manière homogène dans le projet et forment un ensemble cohérent. Leur hauteur en bout de pale est de 149,40 m. Elle est comparable à la plupart des éoliennes dont le permis est accepté au Nord de la zone (communes de Caulières, Lamaronde, Thieulloy-l'Abbaye, Epléssier).** Il est à noter que l'évolution des éoliennes tend à augmenter les surfaces de rotor, ainsi que la hauteur totale. Par exemple, la production double entre un diamètre 80 m et un 117 m. De plus, la production augmente d'environ 1% par mètre supplémentaire de hauteur du moyeu. **Augmenter la hauteur d'une éolienne, c'est bénéficier d'une meilleure productivité d'énergie propre. Avec l'utilisation d'éolienne N117, la production augmente de 18 à 30 % par rapport à une éolienne N 100. Ainsi, en terme d'équivalence, 5 éoliennes de type N117 produiront d'avantage d'énergie que 6 éoliennes de type N100. Aussi, optimiser la production énergétique par machine permet de réduire le nombre d'éoliennes.**

**Les éoliennes E6 à E10 ont été choisies avec une hauteur moindre que les éoliennes E1 à E5 de manière à éviter un effet de surplomb au niveau de la vallée humide de la rivière de Poix (voir figure 27 page précédente).**

### Analyse du choix de l'implantation éolienne par éolienne :

L'éolienne E1 se situe dans le prolongement de la première ligne du parc initial. Elle est à une distance suffisante de la première éolienne d'Epléssier afin de limiter les effets de sillage. E1 a été éloignée d'une distance de 820 m de la première habitation de Caulières afin de limiter son impact visuel sur le village. L'accès à E1 se fait par un chemin existant qu'il conviendra de renforcer.

L'éolienne E2 se situe dans le prolongement de la deuxième ligne du parc initial, à distance suffisante de la première éolienne du parc d'Epléssier. E2 se situe à plus de 1030 m de la première habitation de Caulières et plus de 1110 m de la première habitation de Meigneux. L'accès à E2 se fait par un chemin existant à renforcer qu'il faudra prolonger.

Les éoliennes E3 et E4 se situent dans le prolongement de la troisième ligne du parc initial, en respectant les écarts inter-éoliennes nécessaires. E3 se situe à 795 m de la première habitation de Meigneux et E4 à plus de 1020 m. E3 est l'éolienne la plus proche des habitations. Elle reste cependant à plus de 295 m de la distance minimum réglementaire de 500 m). L'accès à E3 se fait par un chemin existant à renforcer. Il est nécessaire de créer un nouveau chemin pour E4 afin de respecter l'alignement de la troisième rangée.

L'éolienne E5 se situe dans le prolongement de la quatrième ligne du parc initial et se situe à 805 m de la première habitation de Caulières et respecte les distances inter-éoliennes. L'accès se fait par un chemin existant.

L'éolienne E6 vient compléter la quatrième rangée du parc initial. Elle se situe à plus de 1310 m de la première habitation de Saulchoy-sous-Poix et respecte les distances inter-éoliennes. La création d'un chemin d'accès est nécessaire pour respecter l'alignement de la quatrième rangée.

Les éoliennes E7, E8 et E9 viennent créer une cinquième rangée. Les distances inter-éoliennes sont respectées. Une attention particulière a été portée sur l'éloignement de ces trois éoliennes de la vallée humide, afin d'éviter toute sensibilité écologique, et un potentiel effet de surplomb sur la vallée. E7 se situe à 811 m de la première habitation de Sainte-Segrée. E8 et E9, respectivement à 935 m et 930 m de la première habitation de Saulchoy-sous-Poix. La création de chemins d'accès est nécessaire pour respecter l'alignement de la cinquième rangée.

L'éolienne E10 se situe dans le prolongement de la première ligne du parc initial. Elle respecte la distance inter-éoliennes, se situe à plus de 150 m du bois de la Marlière et à 1510 m de la première habitation d'Epléssier. Une attention particulière a été portée sur l'alignement de E10 avec la première ligne afin d'assurer la plus grande cohérence visuelle depuis le point de vue de l'Eglise de Poix-de-Picardie (cf. photomontage n°5 de l'étude paysagère). L'accès à E10 se fait par un chemin existant à renforcer.

**Les photomontages réalisés aux abords de la zone de projet ont été un outil précieux afin de s'assurer de la cohérence de l'implantation.**

### Proportion des éoliennes par rapport à des paysages d'échelle modérée

La silhouette des éoliennes et la proportion entre mât et diamètre des pales sont importantes dans l'image d'un parc éolien.

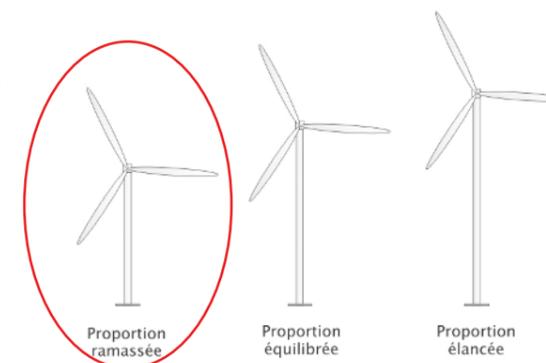
Si le mât est plus court que le diamètre des pales, les pales en rotation passent alors en-dessous de la moitié du mât, donnant un aspect «ramassé» à l'éolienne.

Si le mât est plus long que le diamètre des pales, les pales en rotation passent au-dessus de la moitié du mât, donnant un aspect «élancé» à l'éolienne.

Les 2 modèles d'éoliennes choisies pour l'extension sont de proportion «ramassées». Elles ont un mât de hauteur inférieure au diamètre du rotor. Les pales en rotation passeront donc en-dessous de la moitié du mât.

Le site d'implantation appartient à un paysage de plateau agricole très ouvert. Il se situe non loin de la vallée humide de Poix où la présence de l'eau est révélée par les boisements humides associés. Des éoliennes de proportion «ramassées» permettront d'inscrire au mieux les éoliennes dans ce contexte sensible de la vallée humide de Poix. Leur hauteur permettra de respecter l'échelle de hauteur des boisements sans les écraser et devenir prégnante dans le paysage.

Enfin, les grandes pales du modèle retenu génèrent une vitesse de rotation plus lente que des petites pales : cela a une incidence sur l'œil humain qui est moins perturbé dans la perception des paysages que par un mouvement plus rapide.



Proportions des éoliennes

## 3.3. ANALYSE DE L'IMPACT VISUEL DU PROJET

### 3.3.1. PHOTOMONTAGES

#### 3.3.1.1. CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Le choix des prises de vue pour la réalisation des photomontages s'appuie à la fois sur les observations de terrain et sur les conclusions de l'état initial du site qui ont permis de mettre en exergue les principales sensibilités du territoire.

Les vues ont été choisies afin de mesurer la perception ou l'absence de perception du projet :

- vis-à-vis des paysages sensibles,
- depuis les lieux de vie exposés,
- depuis les axes de découverte les plus fréquentés ou offrant le plus de vue vers le site,
- vis-à-vis des édifices et sites inscrits ou classés,
- vis-à-vis des parcs éoliens environnants.

Les photomontages ont été réalisés, sans accentuer les contrastes, afin d'obtenir une perception la plus réelle possible du projet.

En fin de présentation des photomontages, un tableau de synthèse regroupe les thématiques abordées par les photomontages pour plus de clarté.

#### 3.3.2.2. MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

Les simulations visuelles sont réalisées à l'aide du logiciel WINDPRO. Les caractéristiques des machines sont données dans le logiciel. Le relevé topographique du terrain (modèle numérique du terrain) est entré dans le logiciel. Enfin, la prise de vue sur le terrain dont on connaît la géolocalisation, l'angle et la direction de visée est chargée dans le logiciel.

##### CONVERSION ET HOMOGENÉISATION DES DONNÉES

Avant de récupérer les données nécessaires à l'élaboration du photomontage, il faut définir un système de projection géographique commun à toutes les données. Ceci permet une cohérence des couches d'information : implantation des éoliennes, topographie, fond de carte...Par défaut, Airele utilise le système Lambert 2 étendu qui a l'avantage de couvrir l'ensemble du territoire français métropolitain.

##### LE MODÈLE NUMÉRIQUE DE TERRAIN

Le modèle numérique de terrain va permettre de représenter en trois dimensions la topographie du site d'implantation. Le modèle numérique de terrain peut s'obtenir de deux manières différentes : soit gratuite via le site DATAFORWIND, soit payante auprès des services de l'IGN. Le choix entre ces deux options se fait selon la configuration du site pressenti pour l'implantation du parc éolien : une zone topographique accentuée nécessitera un meilleur pas.

##### LES CARACTÉRISTIQUES DU PARC ÉOLIEN

Les coordonnées géographiques précises de chaque mât d'éolienne sont nécessaires afin de pouvoir placer les aérogénérateurs sur le modèle topographique en trois dimensions.

Les dimensions des aérogénérateurs sont également prises en compte. Pour cela une base de données propre au logiciel permet de préciser le nom et la marque du modèle à implanter.

##### L'ORIENTATION DES EOLIENNES SUR LES PHOTOMONTAGES

L'orientation des éoliennes sur les photomontages suit deux cas de figure :

1 - Des parcs construits figurent sur la photo : **tous les parcs simulés sont orientés comme les parcs existants afin de rester cohérent.**

2 - Aucun parc existant n'est visible sur la photo : **les parcs simulés sont orientés dans la direction de la caméra.** Cela impose une visualisation de face des éoliennes pour juger l'implantation dans sa configuration la plus impactante.

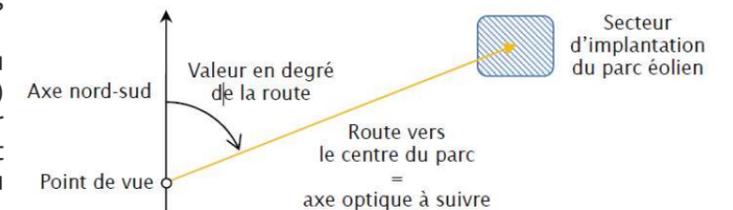
##### LA PHOTOGRAPHIE DE TERRAIN

C'est l'élément le plus important du photomontage : une photo mal prise engendre un montage de mauvaise qualité. Ainsi il est nécessaire de maîtriser l'ensemble des facteurs de la prise de vue : position géographique, azimut de la cible photographiée, focale utilisée, angle de plongée, hauteur par rapport au sol, exposition par rapport au soleil.

- L'angle de plongée et la hauteur par rapport au sol se gèrent par l'utilisation d'un trépied sur lequel est fixé l'appareil photo. Le trépied dispose d'un niveau à bulle. Un plan horizontal est assuré pour la précision du montage.

- La position géographique et l'azimut sont calculées à l'aide d'un GPS et d'une boussole.

Le GPS donne les coordonnées géographiques du point de vue et de la route à suivre (en degrés) vers le centre du parc éolien pour être sûr de cibler correctement le site d'implantation. La boussole sert à placer l'appareil photo dans le bon axe de visée du parc éolien du projet.

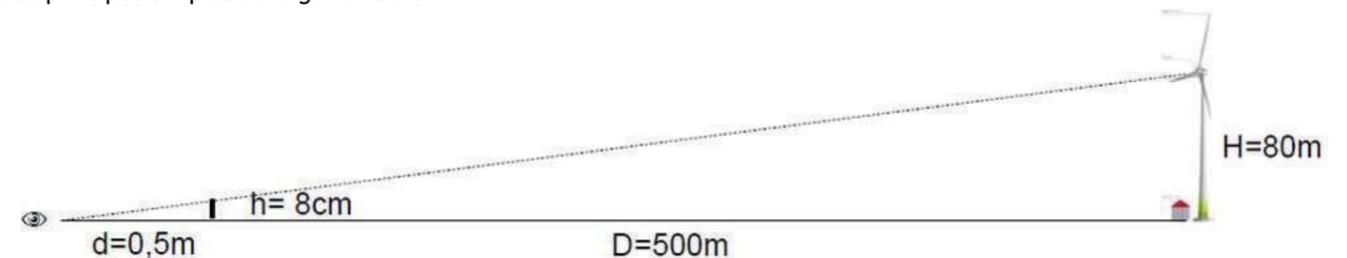


**Toutes les photos ont été réalisées sur trépied avec un appareil photo numérique Canon EOS 100D, équipé d'une focale fixe de 35 mm. Cette focale, équivalente à environ 50 mm en argentique, correspond à la focale normée pour un appareil 24x36 (vision la plus proche de l'oeil humain, avec des déformations et des perspectives identiques).**

##### LA SIMULATION OPTIMISEE

Nous devons réaliser parfois des panoramas de plusieurs photos. Dans ce cas, il est possible que la focale se trouve déformée par rapport à la réalité. Nous respectons la recommandation donnée par la DREAL de réaliser en plus nos panoramas **des vues réelles ou « simulations optimisées »**.

Cette méthode consiste à faire en sorte que lorsque l'observateur tient la feuille A3 de la vue optimisée à 50 cm de son oeil, il ait exactement la vue qu'il aurait sur le terrain si les éoliennes étaient présentes. Cela est possible en respectant des principes simples de trigonométrie :



Par exemple une éolienne de 80 mètres (hauteur de moyeu) et située à 500 mètres de l'observateur est vue avec une hauteur de 8 cm à 50 cm (0,5m) d'éloignement. ( $h = 80 / 500 * 0,5 = 0,08$  m soit 8 cm). Il faudra donc qu'elle mesure 8 cm sur le papier A3 pour réaliser la vue optimisée.

**Le carnet de photomontages de vues réelles fait l'objet d'un carnet à part. Il ne comprend pas les vues où l'extension du projet d'Eplossier est invisible à 100%.**

##### NOMENCLATURE DES PARCS DU CONTEXTE EOLIEN

Etant donné un contexte éolien relativement présent et aussi pour différencier plus facilement les types de parcs, nous avons adopté les couleurs suivantes :

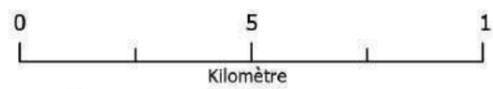
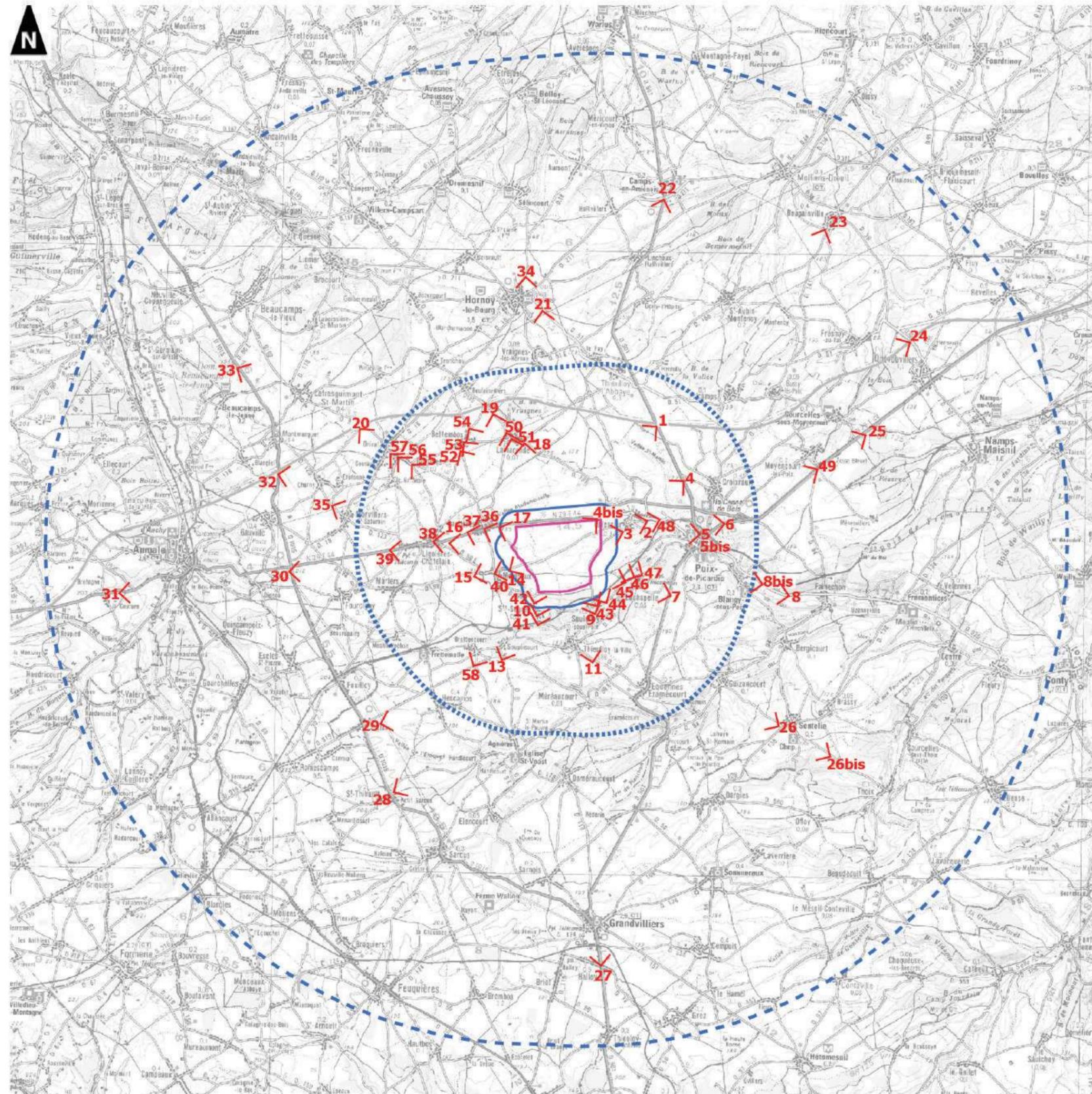
- Parc éolien construit
- Parc éolien dont le permis est accordé
- Parc éolien en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale
- Parc éolien en projet (objet de l'étude)

**Projet éolien du Fond du Moulin**

**Plan de localisation des photomontages**

Localisation des photomontages

-  Secteur d'étude
-  Périmètre rapproché 500m
-  Périmètre intermédiaire 5 km
-  Périmètre éloigné 15 km



**Groupe audicé**  
1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2015  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2015

## Projet éolien du Fond du Moulin

### Plan de localisation des Photomontages et Zone d'Influence Visuelle

Contexte éolien à la date de dépôt du dossier le 17.06.2015

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (500 m)
- Périmètre intermédiaire (5 km)
- Périmètre éloigné (15 km)

#### Contexte éolien

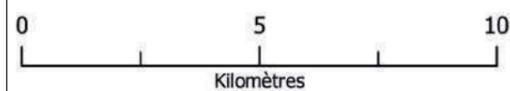
- Eolienne accordée
- Eolienne édifiée
- Eolienne en instruction avec avis de l'autorité environnementale
- Eolienne en projet
- Localisation des photomontages

#### Zone d'influence visuelle scénario "Nacelle"

- Zones urbaines
- Zones boisées

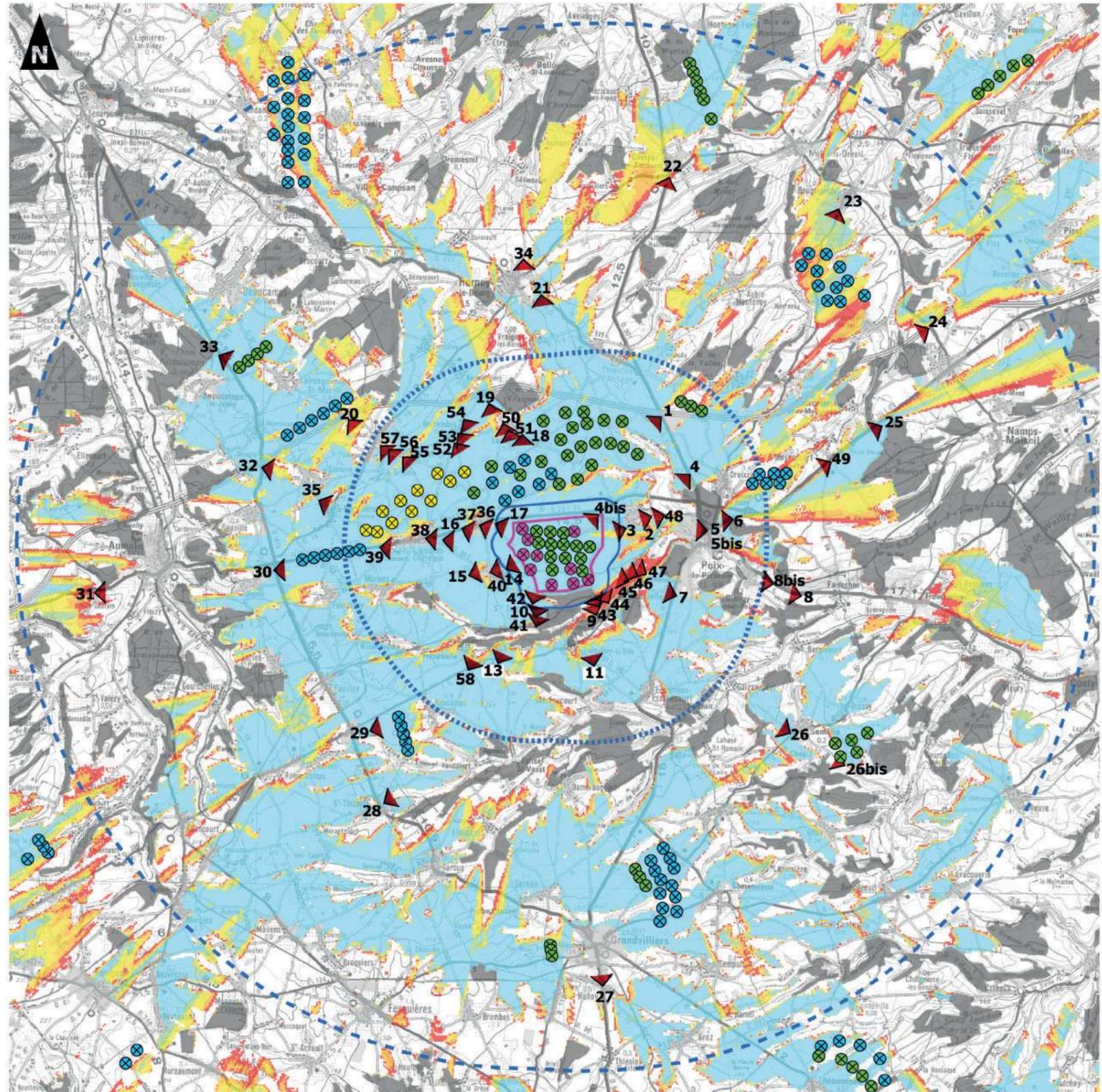
#### Nombre de machines visibles :

- 1 à 2 éoliennes
- 3 à 4 éoliennes
- 5 à 6 éoliennes
- 7 à 8 éoliennes
- 9 à 10 éoliennes



**1:130 000**  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2014  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : AIRELE, 2014

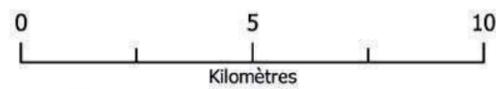


**Projet éolien du Fond du Moulin**

**Plan de localisation des Photomontages et synthèse des sensibilités**

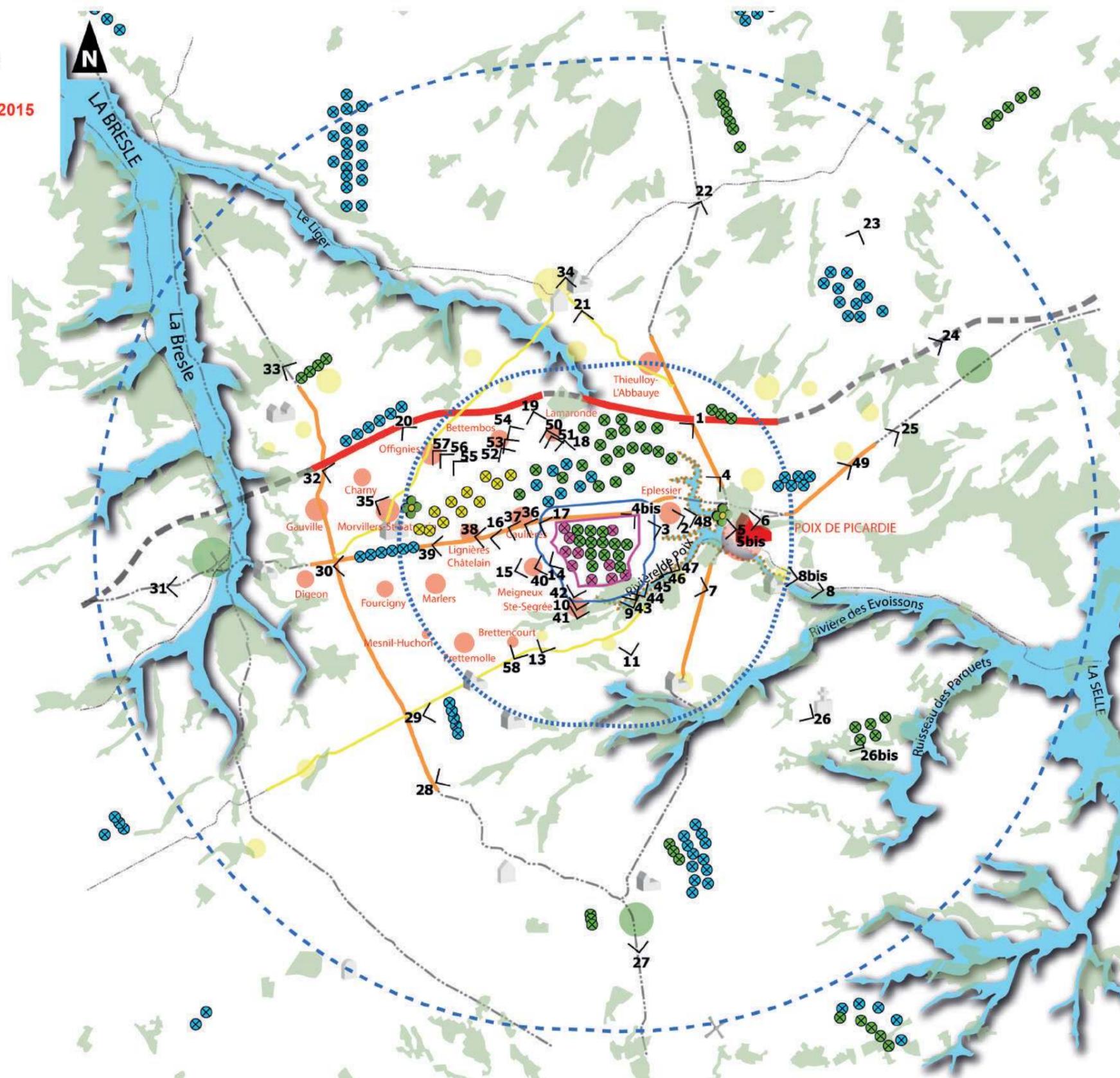
Contexte éolien à la date de dépôt du dossier le 17.06.2015

- Localisation des photomontages
  - Eolienne en projet
  - Eolienne accordée
  - Eolienne édifiée
  - Eolienne en instruction avec avis de l'autorité environnementale
- 
- Secteur d'étude
  - Périmètre rapproché 500 m
  - Périmètre intermédiaire 5 km
  - Périmètre éloigné 15 km
  - Infrastructure de sensibilité importante
  - Infrastructure de sensibilité moyenne
  - Infrastructure de sensibilité faible
  - Vallée humide
  - Vallée humide de la rivière de Poix moyennement sensible
  - Boisement
  - Ville fortement sensible
  - Ville moyennement sensible
  - Ville faiblement sensible
  - Eglise classée MH sensible
  - Patrimoine protégé peu sensible
  - Site classé peu sensible



Groupe **auddicé** 1:130 000  
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

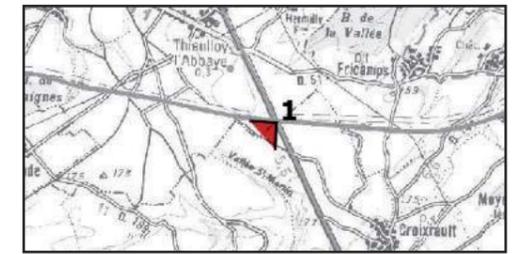
Réalisation : AIRELE - 2015  
Source de fond de carte : SCAN100  
Sources de données : SANDRE - IGN - AIRELE, 2015



# PHOTOMONTAGE N°1

**Localisation :** Pont de la D901 surplombant l'autoroute E44  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4,4 km - E10

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 13h10  
**Altitude de prise de vue :** 180 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue en promontoire depuis une grande infrastructure.

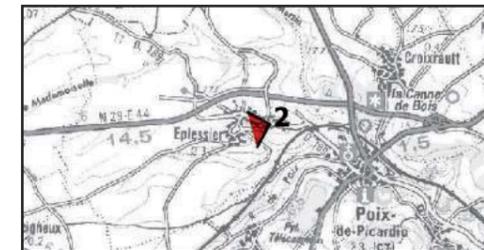
**Commentaire :** L'extension du parc Eolien d'Eplèsier vient en surépaisseur du parc d'Eplèsier accordé et du parc en exploitation d'Hescamps. Le parc accordé de Grandvilliers reste à une distance raisonnable de l'ensemble éolien constitué par le parc d'Eplèsier et de son extension ainsi que du parc d'Hescamps en activité. Le parc arccordé de Thieulloy-l'Abbaye intervient sur une échelle de hauteur plus prégnante dans le paysage par son rapprochement à l'autoroute. Les arbres d'alignement longeant l'infrastructure viennent en faveur de l'inscription paysagère du projet d'extension. Dans le tiers droit de la photo, le boisement ponctuel proche de la vallée St-Martin crée un deuxième plan qui tend à éloigner virtuellement les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier en donnant de la profondeur à la vue.

L'ensemble éolien existant et l'extension d'Eplèsier ont une implantation homogène groupée.

# PHOTOMONTAGE N°2

**Localisation :** Coeur de village d'Epléssier depuis la D189  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,3 km - E10

**Date de la prise de vue :** 01/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 12h13  
**Altitude de prise de vue :** 168 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Impact visuel de l'extension du parc d'Epléssier depuis Epléssier, cumul éolien avec le parc existant de Caulières-Lamaronde.

**Commentaire :** Le parc éolien d'Epléssier et son extension ne sont pas visibles depuis ce point de vue par le front bâti en interface avec l'observateur. Du parc éolien en exploitation de Caulières et Lamaronde, on ne perçoit qu'une éolienne proche de l'axe visuel de la rue principale d'Epléssier (D189).

La covisibilité avec l'église d'Epléssier et le cumul éolien avec le parc existant de Caulières-Lamaronde sont nuls. L'impact visuel de l'extension du parc éolien d'Epléssier est nul.

# PHOTOMONTAGE N°3

**Localisation :** Sortie Est d'Eplèsier par la rue de Meigneux

**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,5 km - E10

**Date de la prise de vue :** 01/09/2014

**Heure de la prise de vue :** 12h20

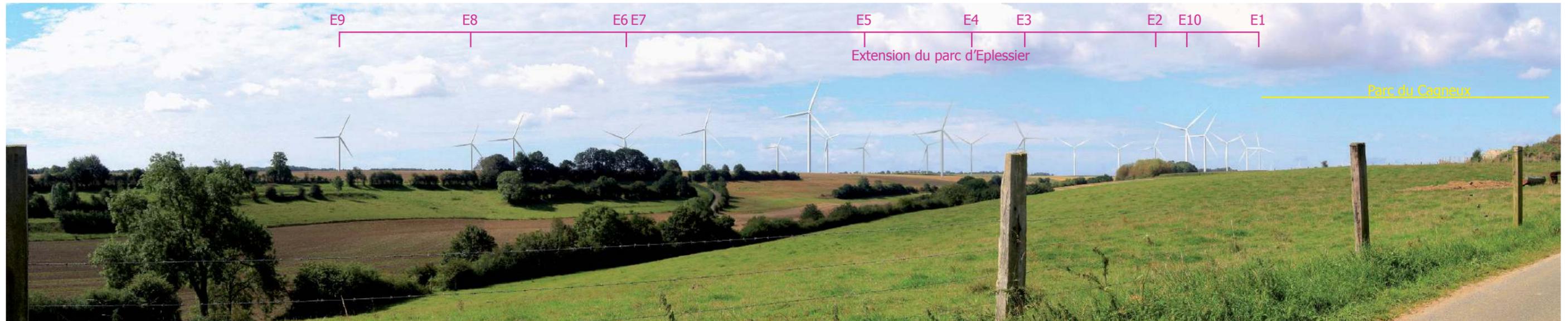
**Altitude de prise de vue :** 166 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sortie du village d'Eplèsier, vallée humide de la rivière de Poix, cumul éolien avec le parc accordé d'Eplèsier les parcs construits de Morvillers, le parc de Caulières, Eplèsier et Lamaronde.

**Commentaire :** L'extension du parc éolien d'Eplèsier étend le champ de vision des éoliennes. C'est particulièrement vrai pour les éoliennes E9 et E8 qui interviennent dans un secteur alors sans éolienne. Les 8 autres éoliennes s'affirment d'avantage dans la densité du contexte éolien existant. Les rideaux picards (plantation arborée des talus entre les champs) affirment l'axe directionnel de la rivière de Poix et tendent à diminuer l'impact visuel des éoliennes E6 et E7. L'absence de fond boisé sombre en arrière plan des éoliennes parvient à bien les inscrire dans le ciel picard. L'extension d'Eplèsier vient logiquement étendre et renforcer les rangs du parc d'Eplèsier accordé sur la ligne d'horizon.

# PHOTOMONTAGE N°4

**Localisation** : 2,4 km au Nord-Ouest de Poix par la D901  
**Direction de la prise de vue** : Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche** : 3,9 km - E10

**Date de la prise de vue** : 04/11/2014  
**Heure de la prise de vue** : 16h39  
**Altitude de prise de vue** : 178 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue** : Point de vue à «feuilles tombées», silhouette villageoise d'Eplèsier.

**Commentaire** : Un premier plan arboré constitué de feuillus et de pins épouse le relief de la vallée sèche «vallée de la Jatte». Cette dernière suit la direction de la D901. Ce premier plan arboré est dans un rapport de hauteur cohérent avec le parc accordé d'Eplèsier et l'extension projetée. La silhouette villageoise d'Eplèsier reste lisible avec l'extension du parc d'Eplèsier. On déplore toutefois un impact ponctuel de l'éolienne E9 sur la perception du clocher par un petit effet d'écrasement. Il s'agit cependant d'un point de vue furtif depuis une infrastructure routière donc il convient de relativiser cet élément qui ne sera perçu que sur un temps très court et aussi dans un champ visuel plus réduit (perception dynamique). L'ensemble perçu des éoliennes reste homogène et dans un rapport d'échelle cohérent avec la strate arborée en premier plan.

# PHOTOMONTAGE N°4bis

**Localisation** : D1029, 30 m à l'Ouest du pont au dessus de la D189

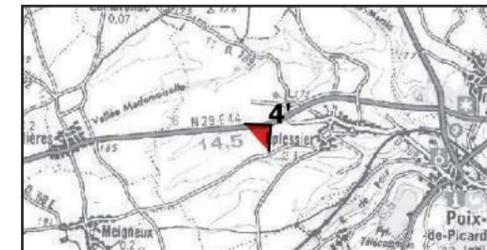
**Direction de la prise de vue** : Sud-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche** : 0,8 km - E10

**Date de la prise de vue** : 04/11/2014

**Heure de la prise de vue** : 16h17

**Altitude de prise de vue** : 176 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue** : Vue depuis une grande infrastructure routière, cumul éolien avec Eplèsier, Hescamps, Morvillers et Dargies.

**Commentaire** : L'éolienne la plus proche E10 est la plus visible depuis ce point de vue par sa proximité à l'œil de l'observateur. De fait, elle apparaît plus prégnante que les autres de l'extension. Les éoliennes E9 et E1 tendent à augmenter légèrement l'emprise visuelle perçue du contexte éolien. La participation au cumul éolien de l'extension d'Eplèsier reste donc moyenne puisque 8 éoliennes de l'extension s'expriment en densification du bouquet et non pas en extension de la zone perçue. Le parc en instruction du Cagneux (à droite de la simulation) intervient sur une hauteur peu prégnante dans le paysage.

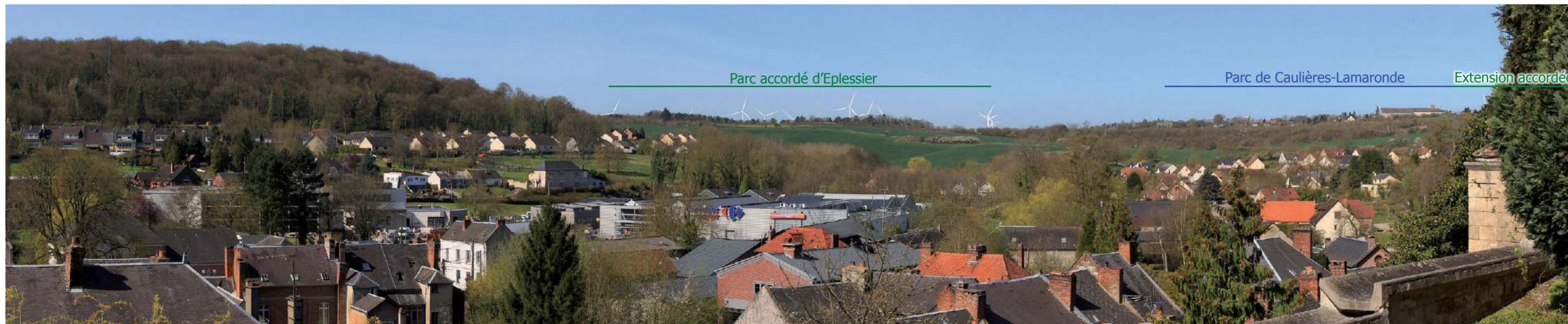
# PHOTOMONTAGE N°5

**Localisation** : En pied de l'église classée M.H. Saint-Denis à Poix-de-Picardie  
**Direction de la prise de vue** : Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche** : 3,8 km - E10

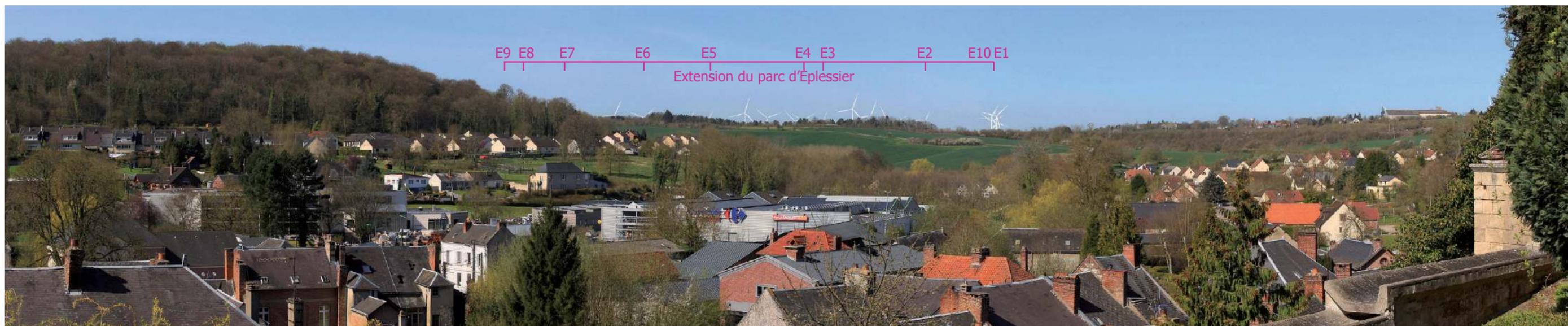
**Date de la prise de vue** : 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue** : 10h58  
**Altitude de prise de vue** : 115 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue** : Vue depuis un chemin accédant à l'église St-Denis classée M.H. à Poix-de-Picardie, point de vue à «feuilles tombées», vue en position dominante, vue depuis ville de Poix-de-Picardie.

**Commentaire** : Dans le tiers gauche de la photo, la colline boisée du bois du Quesnoy crée un guidage visuel vers le vallon ouvert où se situe le parc accordé d'Eplèsier. Trois éoliennes de l'extension ne sont pas visibles par le front boisé de la colline du Quesnoy (E9, E8 et E7). Les éoliennes visibles de l'extension ont leur mat tronqué par le front du relief en interface. De plus, l'absence de front boisé en arrière plan de la partie visible des aérogénérateurs fait que ces derniers se confondent bien dans le ciel picard. On n'observe pas d'effet de saturation par une respiration présente entre l'extension du parc d'Eplèsier et le parc construit de Caulières-Lamaronde.

# PHOTOMONTAGE N°5bis

**Localisation** : Vue depuis le parvis de l'église Saint-Denis à Poix-de-Picardie

**Direction de la prise de vue** : Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche** : 3,6 km - E9

**Date de la prise de vue** : 30/07/2014

**Heure de la prise de vue** : 11h03

**Altitude de prise de vue** : 117 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue** : Patrimoine de l'église Saint-Denis classée M.H. à Poix-de-Picardie.

**Commentaire** : Depuis le parvis de l'église, l'ensemble de l'extension du parc d'Eplæssier est masqué par le front végétal de la haie semi-persistante de troène en acrotère du muret ceinturant l'église et le cimetière connexe. L'impact visuel depuis ce point de vue est nul.

# PHOTOMONTAGE N°6

**Localisation :** D341, 630m au Nord Est du franchissement de la voie ferrée à Poix  
**Direction de la prise de vue :** Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 6,1 km - E4

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 11h20  
**Altitude de prise de vue :** 186 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Point haut de l'infrastructure de la D341, cumul éolien avec le parc accordé d'Eplèsier, le parc construit de Morvillers et le parc construit de Caulières-Lamaronde.

**Commentaire :** 40% des éoliennes de l'extension du parc se trouvent masquées par le front boisé des rideaux picards présents en premier plan sur le tiers gauche de la photo. Les 60% restantes n'étendent pas significativement l'emprise du contexte éolien. L'extension apparaît dans un rapport d'échelle homogène avec le contexte éolien existant et les entités boisées (pas d'effet d'écrasement par une hauteur disproportionnée des aérogénérateurs). Les éoliennes perçues ne sont pas prégnantes dans la vue par leur disposition ramassée en groupe homogène. De plus le parc de Caulières-Lamaronde est peu présent visuellement derrière les entités boisées. Une respiration est présente entre les deux groupes d'éoliennes :

- parc d'Eplèsier accordé et son extension, parc de Morvillers
- parc de Caulières-Lamaronde

Si un fond boisé existe en arrière plan des éoliennes, il ne souligne par contraste que la partie inférieure des mâts des éoliennes. La majeure partie supérieure des éoliennes se confond dans le ciel du paysage picard par la similarité de teinte claire.

# PHOTOMONTAGE N°7

**Localisation** : 1,95 km au Sud-Ouest de Poix-de-Picardie par la D901

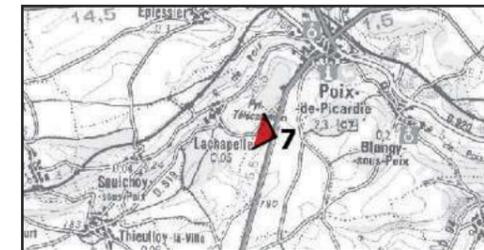
**Direction de la prise de vue** : Nord-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche** : 2,7 km - E9

**Date de la prise de vue** : 30/07/2014

**Heure de la prise de vue** : 10h48

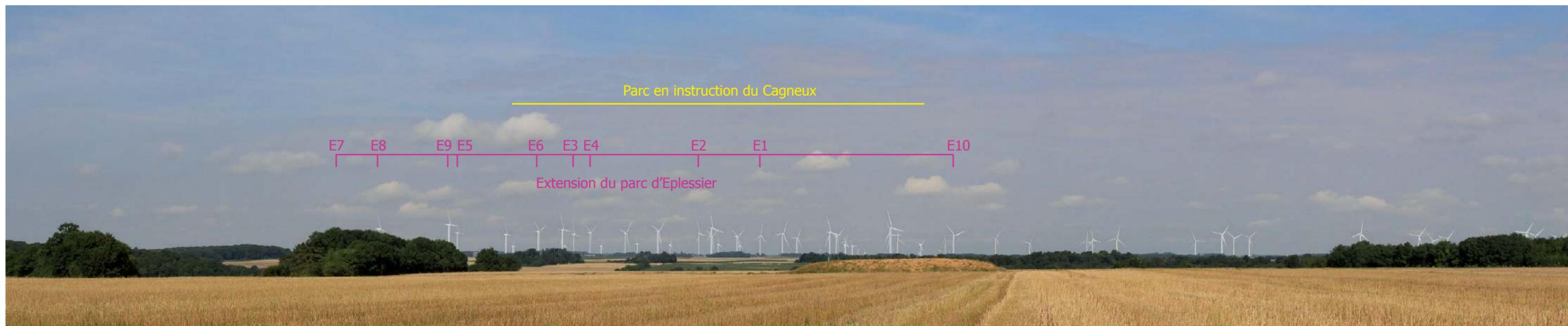
**Altitude de prise de vue** : 181 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

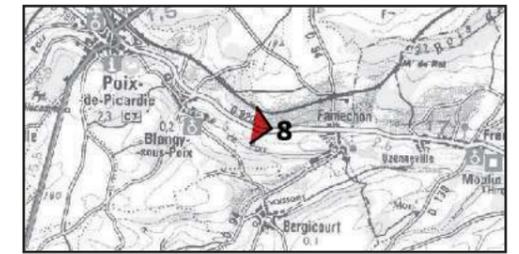
**Intérêt du point de vue** : Impact visuel de l'extension du parc d'Eplèsier avec la vallée humide de Poix, perception depuis une grande infrastructure. Cumul éolien avec les parcs accordés d'Eplèsier, de Beaucamps-le-Jeune, Caulières-Eplèsier-Lamaronde, Thieulloy-l'Abbaye, les parcs en exploitation de Lafresguimont-St-Martin et de Caulières-Eplèsier-Lamaronde.

**Commentaire** : Le projet d'extension du parc d'Eplèsier s'inscrit surtout en densification de parcs éoliens accordés et existants. L'extension de l'emprise par les éoliennes est marquée ponctuellement à gauche de la photo par 4 éoliennes de l'extension (E2, E8, E9 et E5). Toutefois E7 et E8 sont brouillées visuellement par un bosquet d'arbres présent au premier plan. L'extension d'Eplèsier reste dans un rapport d'échelle homogène en hauteur et cohérent avec le contexte éolien. L'absence de fond boisé sombre derrière les aérogénérateurs de l'extension tend à les confondre au ciel picard. Par une contribution au cumul éolien faible, l'impact visuel de l'extension d'Eplèsier est faible depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°8

**Localisation :** Depuis la D920 en sortie de Famechon  
**Direction de la prise de vue :** Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 7,3 km - E9

**Date de la prise de vue :** 19/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 11h30  
**Altitude de prise de vue :** 89 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** La D920 surplombe la vallée humide de la rivière des Evoissons qui irrigue la ville de Poix-du-Nord située à 4,4 km en direction de la vue. La dépression de la vallée peut créer un couloir visuel où les éoliennes se trouvent en position dominante de la vallée. Il convient donc de mesurer cet impact depuis ce point privilégié en hauteur.

**Commentaire :** Nous n'observons aucun impact visuel de l'extension du parc éolien d'Eplèsier dans le paysage. En effet, les éoliennes de l'ensemble de l'extension du parc d'Eplèsier sont masquées par le front du relief en interface avec l'observateur.

# PHOTOMONTAGE N°8 bis

**Localisation** : à l'Est de Blangy-sous-Poix sur la D920 (Route de Poix)

**Direction de la prise de vue** : Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche** : 5,5 km - E9

**Date de la prise de vue** : 19/09/2014

**Heure de la prise de vue** : 12h06

**Altitude de prise de vue** : 94 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue** : Silhouette de Blangy-sous-Poix, point de vue depuis la D920, vallée humide de Poix et surplomb possible des éoliennes.

**Commentaire** : L'ensemble de l'extension du parc éolien d'Eplèsier n'est pas visible par le front du relief de la colline boisée du bois de Blangy en interface avec le secteur d'étude. Il n'y a pas de surplomb des éoliennes constaté sur la vallée humide sensible de Poix. L'impact visuel depuis ce point de vue est nul.

# PHOTOMONTAGE N°9

**Localisation :** Depuis les hauteurs au Sud de village de Saulchoy-sous-Poix

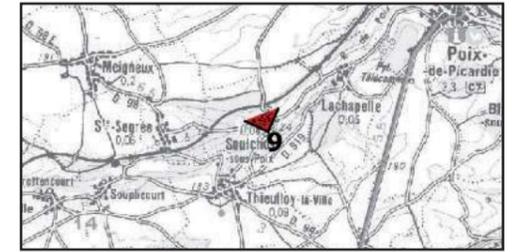
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,1 km - E9

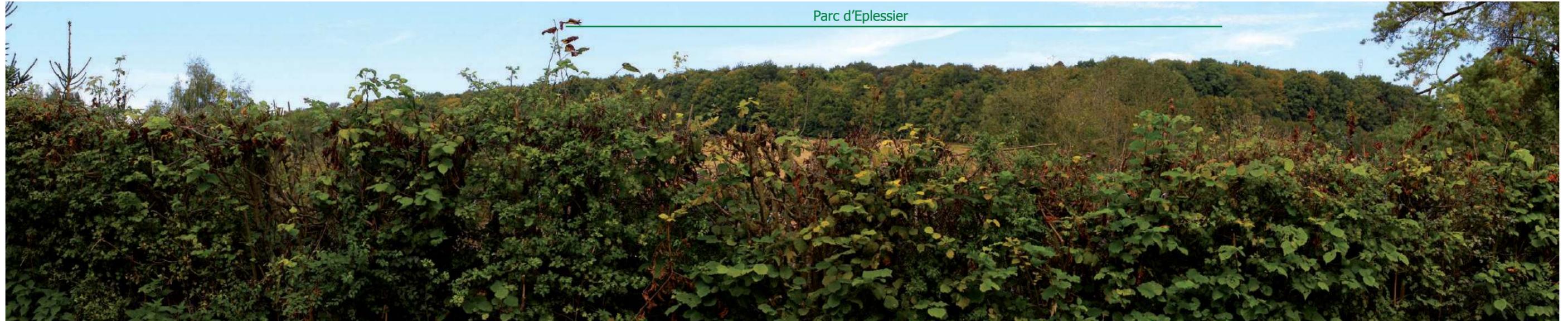
**Date de la prise de vue :** 19/09/2014

**Heure de la prise de vue :** 13h02

**Altitude de prise de vue :** 135 m



## ETAT INITIAL



Parc d'Eplossier

## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Ce point de vue mesure à la fois la perception depuis le village de Saulchoy-sous-Poix et le surplomb potentiel de la vallée humide par le projet d'extension d'Eplossier.

**Commentaire :** Seules les éoliennes E7, E8 et E9 de l'extension du parc d'Eplossier sont en dépassement par leurs pales derrière le front du relief. Leur écartement est régulier. Seule leur hauteur est variable. Les sept autres éoliennes du projet d'extension sont masquées par le relief et la couronne boisée de la colline (Bois de la longue Mare). Il n'y a donc pas d'effet de surplomb des éoliennes sur la vallée humide et sur le village de Saulchoy-sous-Poix. L'impact visuel est faible en raison de la petite fenêtre visuelle depuis ce point de vue à l'extérieur du village et de l'intermittence de la visibilité des pales des 3 éoliennes en dépassement : E7, E8 et E9.

# PHOTOMONTAGE N°9'

**Localisation :** depuis les hauteurs au Sud de village de Saulchoy-sous-Poix

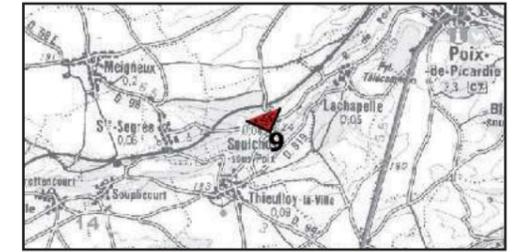
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,1 km - E9

**Date de la prise de vue :** 14/04/2015

**Heure de la prise de vue :** 12h30

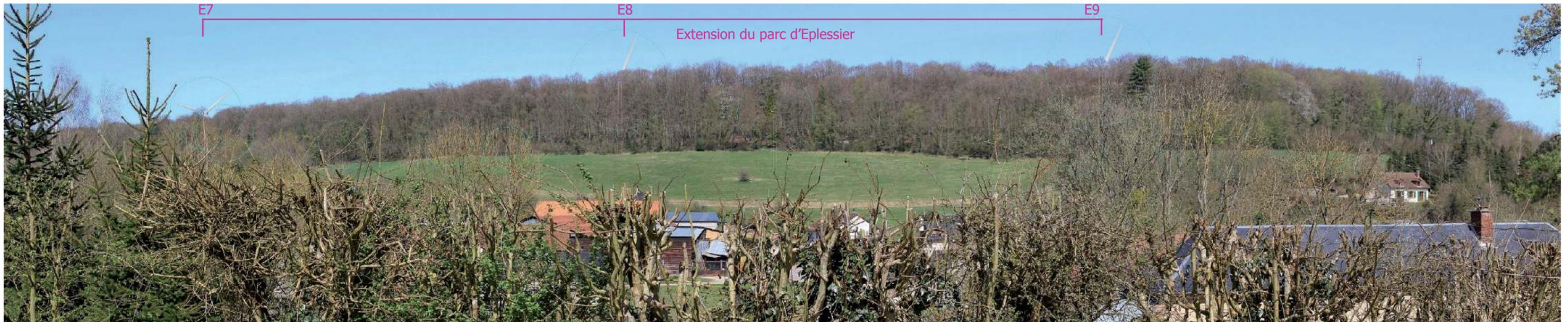
**Altitude de prise de vue :** 135 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

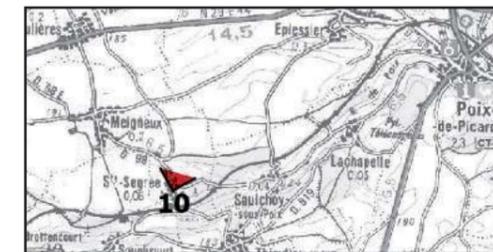
**Intérêt du point de vue :** Ce point de vue mesure à la fois la perception depuis le village de Saulchoy-sous-Poix et le surplomb potentiel de la vallée humide par le projet d'extension d'Eplossier à «feuilles tombées»

**Commentaire :** Seules les éoliennes E7, E8 et E9 de l'extension du parc d'Eplossier sont visibles en dépassement par leurs pales derrière le front du relief. Ce point de vue «à feuilles tombées» équivalent en position au n°9 ne présente pas une différence fondamentale de perception sur les éoliennes. La différence se fait ressentir surtout sur la perception du bâti en avant plan de la colline boisée.

# PHOTOMONTAGE N°10

**Localisation :** Sainte-Segree, depuis le croisement de la D98 et de la rue de Sauchoy  
**Direction de la prise de vue :** Nord  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,1 km - E7

**Date de la prise de vue :** 06/11/2014  
**Heure de la prise de vue :** 15h48  
**Altitude de prise de vue :** 186 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

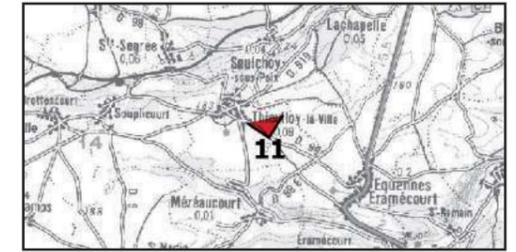
**Intérêt du point de vue :** Perception depuis la D98, point de vue à «feuilles tombées».

**Commentaire :** Il s'agit du seul point de vue de la commune de Sainte-Segree où l'on peut apercevoir l'extension du parc d'Eplossier. Toutefois, ce point de vue est en dehors du secteur habité. L'extension du parc éolien d'Eplossier n'est visible que par le dépassement des éoliennes E4 et E7. En effet une lisière boisée du village filtre la majeure partie du parc éolien d'Eplossier tandis que le front bâti de la rue principale de Sainte-Segree occulte quatre éoliennes de l'extension. Les deux éoliennes visibles en dépassement (E4 et E7) restent éloignées du clocher et dans un rapport d'échelle raisonnable par rapport à l'édifice religieux. La partie inférieure des éoliennes n'est pas visible. L'église reste une dominante depuis ce point de vue et l'extension du parc d'Eplossier ne contrarie pas la lecture de l'identité villageoise.

# PHOTOMONTAGE N°11

**Localisation :** Depuis la D98, avant l'entrée Sud-Est du village de Thieulloy-la-Ville  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,5 km - E8

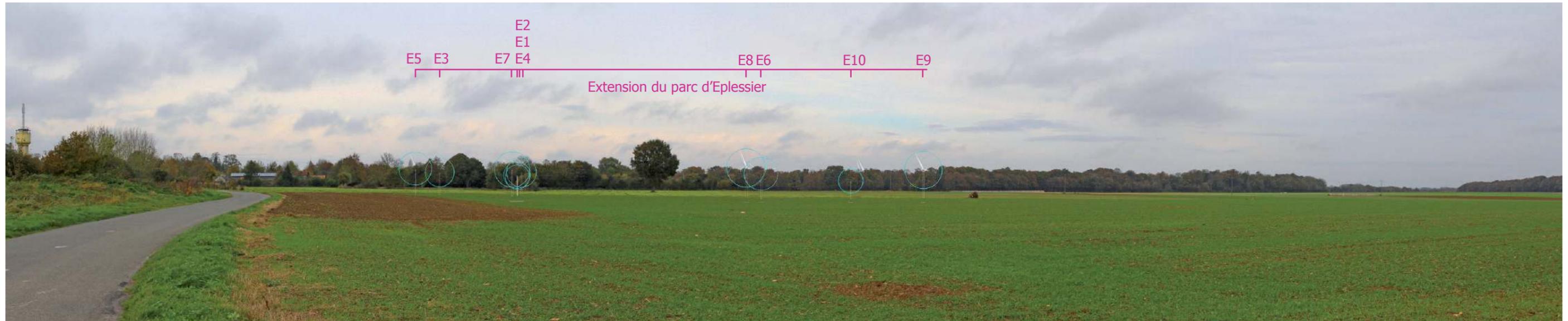
**Date de la prise de vue :** 04/11/2014  
**Heure de la prise de vue :** 13h02  
**Altitude de prise de vue :** 186 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette de Thieulloy-la-Ville.

**Commentaire :** Le village de Thieulloy-la-Ville est présent dans un écrin boisé. Sa silhouette bâtie se devine peu derrière le bois. Le boisement filtre également bien les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier. Seules les éoliennes E5, E7, E8, E6 et E9 de l'extension du parc d'Eplèsier apparaissent visibles derrière le filtre du bois par un dépassement de leurs pales du couvert arboré. Les éoliennes restent dans un rapport d'échelle homogène avec le boisement. La silhouette de Thieulloy-la-Ville inscrite dans l'écrin boisé se trouve peu affectée visuellement par les aérogénérateurs depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°12

**Localisation :** Sortie Nord d'Equennes-Eramécourt par la D901

**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,5 km - E9

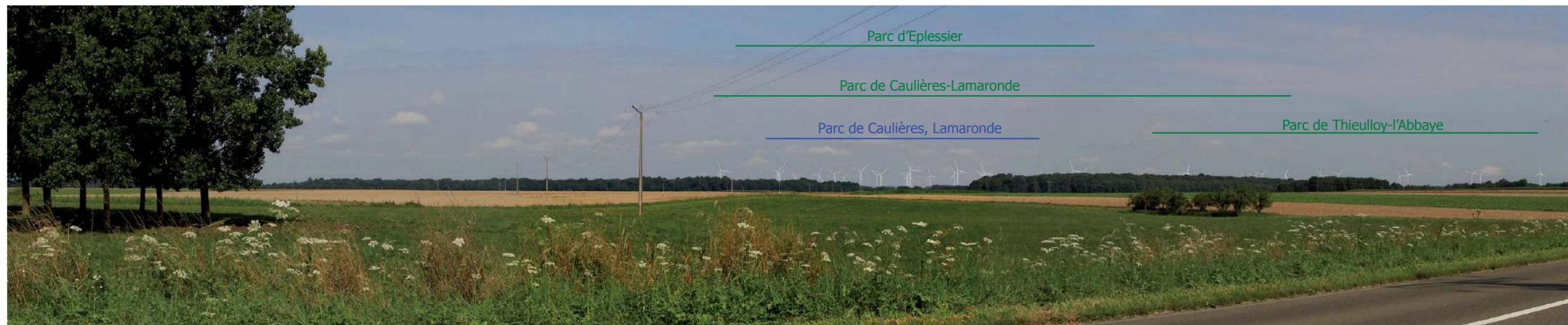
**Date de la prise de vue :** 30/07/2014

**Heure de la prise de vue :** 10h40

**Altitude de prise de vue :** 186 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

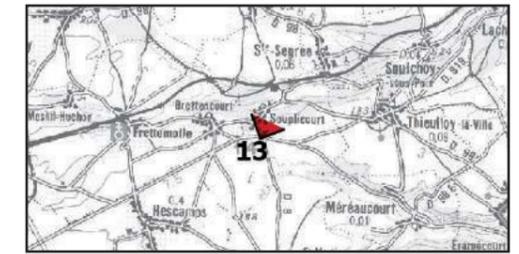
**Intérêt du point de vue :** Vue depuis le village d'Equennes-Eramécourt.

**Commentaire :** L'extension du parc d'Eplèsier vient conforter et densifier le contexte éolien des parcs accordés d'Eplèsier, de Caulières-Lamaronde, de Thieulloy-l'Abbaye, et le parc en exploitation de Caulières-Lamaronde. L'ensemble perçu du cumul éolien est de hauteur homogène. La présence des masses boisées en interface atténue l'impact visuel des éoliennes. Mise à part l'éolienne E10 masquée par le bois, les 9 autres éoliennes de l'extension sont perceptibles à cette distance. Cependant, le rapport d'échelle cohérent avec les masses boisées contribue à éviter tout effet d'écrasement des éoliennes de l'extension d'Eplèsier sur la perception des bois.

# PHOTOMONTAGE N°13

**Localisation :** D9 à hauteur de Soupliocourt  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,9 km - E7

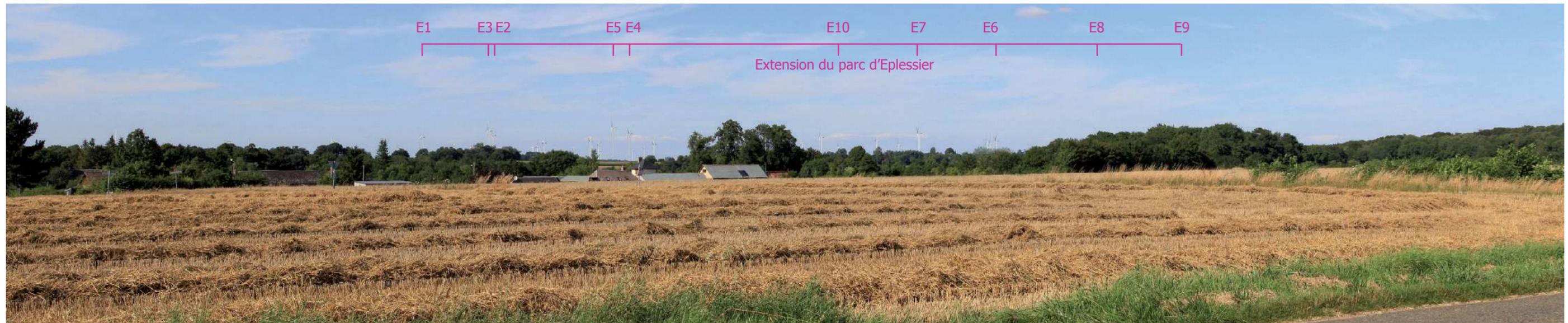
**Date de la prise de vue :** 30/04/2014  
**Heure de la prise de vue :** 17h51  
**Altitude de prise de vue :** 188 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette villageoise de Soupliocourt depuis une vue furtive sur la D9, vallée humide de Poix et surplomb des éoliennes.

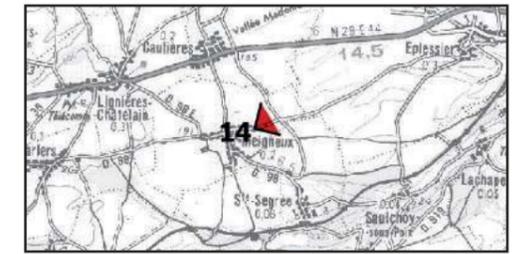
**Commentaire :** Depuis ce point de vue, l'extension du parc d'Eplossier se trouve en surplomb par rapport au front bâti du village. C'est particulièrement vrai pour les éoliennes E5 et E4 se trouvant à l'arrière plan des toits visibles et non brouillées visuellement par le front boisé. Les éoliennes E8 et E9 sont les plus masquées par ce front boisé des coteaux de la vallée de Poix en avant plan. Seule l'extrémité des pales des éoliennes E8 et E9 peut apparaître par intermittence.

On observe un cumul éolien non négligeable avec les parcs en activité de Caulières-Lamaronde, les parcs autorisés de Thieulloy-l'Abbaye, Eplossier et Caulières Lamaronde. Le parc accordé de Fricamps est peu visible derrière les masses boisées. Etant donné l'impact visuel non négligeable des éoliennes de l'extension en surplomb de la silhouette du village de Soupliocourt, l'impact visuel est qualifié de moyen en raison du caractère furtif de ce point de vue.

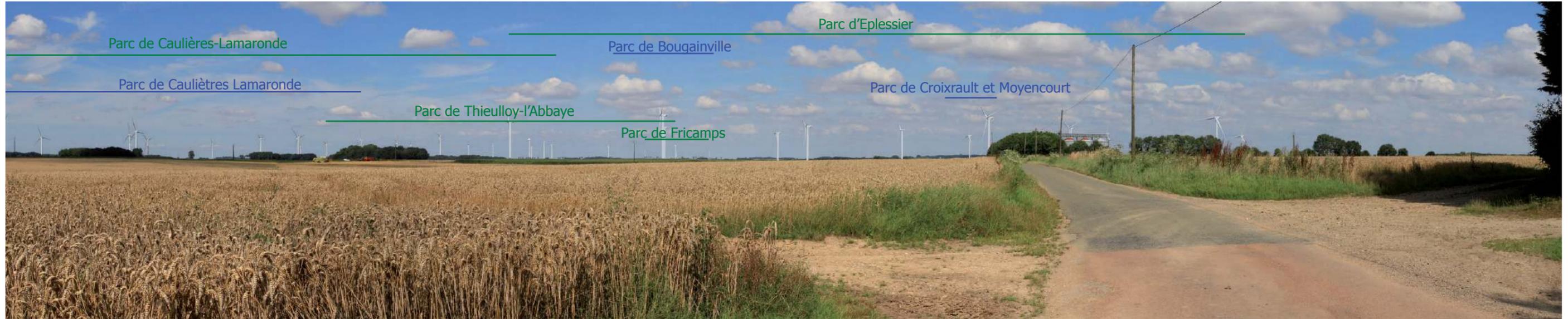
# PHOTOMONTAGE N°14

**Localisation :** Sortie Est de Meigneux par la rue de Poix  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 0,7 m - E3

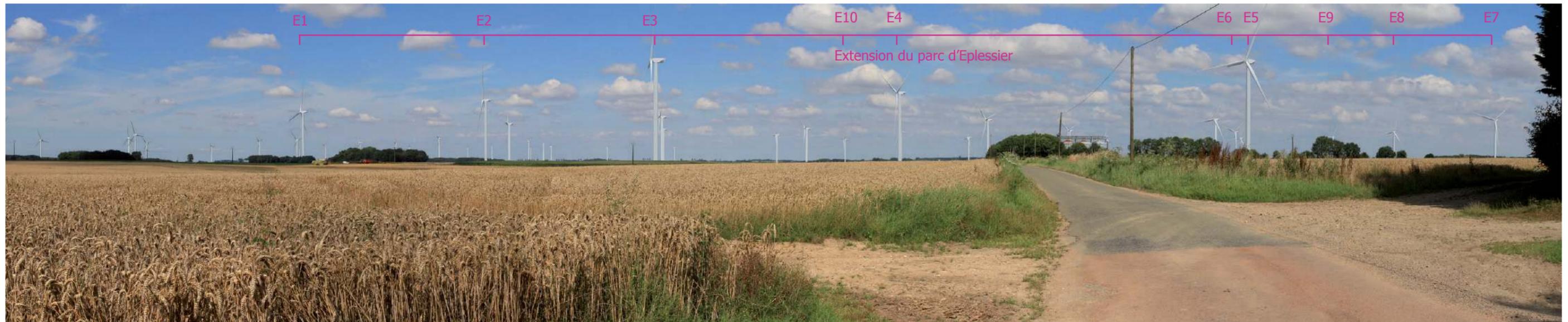
**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 16h19  
**Altitude de prise de vue :** 187 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Perception depuis Meigneux, cumul éolien.

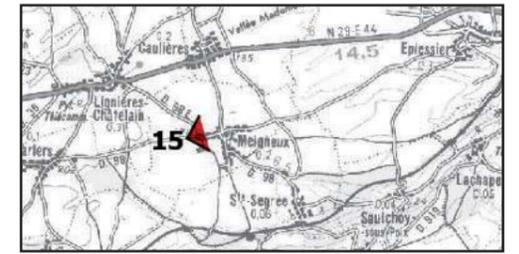
**Commentaire :** L'extension du parc éolien d'Eplèsier vient en premier plan de la vue dans un rapport d'échelle important depuis ce point d'observation. Le cumul éolien constaté est palpable. Les éoliennes les plus présentes visuellement sont E3 et E5. Les éoliennes E8 et E7 viennent étendre le champ visuel des aérogénérateurs sur la partie droite du point de vue. E1, E10 et E4 viennent densifier les parcs construits et existants.

La visibilité des éoliennes depuis ce point de vue est importante du fait du cumul éolien engendré par l'extension d'Eplèsier et la proximité des éoliennes à l'oeil de l'observateur. Toutefois, la perception se fait depuis une route de campagne peu fréquentée.

# PHOTOMONTAGE N°15

**Localisation :** Entrée Ouest de Meigneux par la D98  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,8 km - E3

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 16h00  
**Altitude de prise de vue :** 191 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette villageoise de Meigneux.

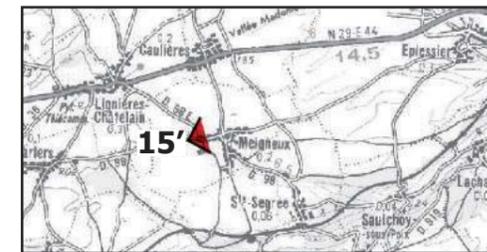
**Commentaire :** L'impact visuel le plus prégnant est celui de l'éolienne E5, dans l'axe visuel de la route. Vient ensuite E3 (éolienne la plus proche) dont le moyeu et les pales sont perceptibles. L'écran boisé constitutif de Meigneux rentre en faveur de l'inscription paysagère des aérogénérateurs E1, E2, E6 et E7 où seul le dépassement lent des pales est possible. Enfin, l'écran boisé brouille complètement les éoliennes E4, E9, E8 et E10.

Par le jeu de l'écran boisé de Meigneux, l'impact visuel de ce point de vue est qualifié de moyen.

# PHOTOMONTAGE N°15'

**Localisation :** Entrée Ouest de Meigneux par la D98  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,8 km - E3

**Date de la prise de vue :** 14/04/2014  
**Heure de la prise de vue :** 15h15  
**Altitude de prise de vue :** 191 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette villageoise de Meigneux, point de vue à «feuilles tombées».

**Commentaire :** Trois éoliennes de l'extension du parc d'Eplessier sont surtout visibles : E1, E3 et E5 (lecture de gauche à droite de la photographie). Ce point de vue à «feuilles tombées» de la vue n°9 fait apparaître plus distinctement l'éolienne E3 située au centre le photographie. Néanmoins la frondaison des arbres, même en période de «feuilles tombées» diminue encore l'impact visuel des éoliennes de l'extension.

# PHOTOMONTAGE N°16

**Localisation :** Sortie Est de Lignières-Châtelain par la D1029

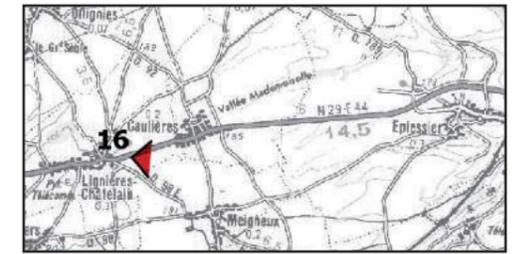
**Direction de la prise de vue :** Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,5 km - E1

**Date de la prise de vue :** 01/09/2014

**Heure de la prise de vue :** 15h49

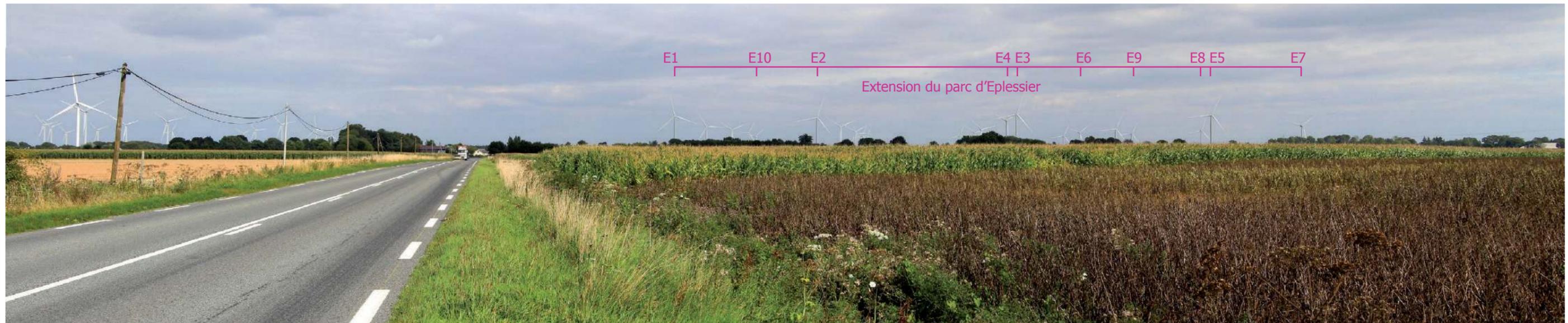
**Altitude de prise de vue :** 194 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis Lignières-Châtelain, perception depuis la D1029, cumul éolien sur le plateau.

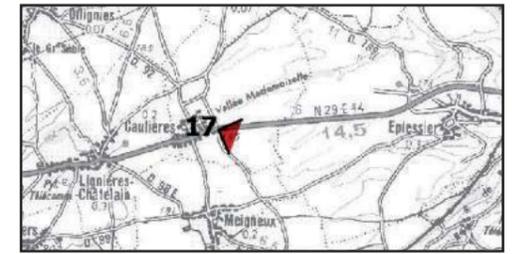
**Commentaire :** L'extension du parc d'Eplèsier agrandit le bouquet central d'éoliennes de la vue sur la gauche (E1) et sur la droite (E8, E5 et E7). En dépit de cette extension principale sur la droite, les éoliennes constituent un ensemble homogène bien séparé des éoliennes du parc autorisé de Thieulloy-l'Abbaye, de Caulières-Lamaronde et du parc construit de Caulières-Lamaronde. L'extension vient à 70% en surimpression du parc éolien accordé d'Eplèsier. Même si les éoliennes sont dans un rapport de hauteur supérieur aux cordons boisés, l'absence de fond sombre en arrière plan des éoliennes fait qu'elles s'intègrent bien dans le paysage. L'ensemble de l'entité reste homogène en hauteur. L'extension du parc d'Eplèsier obéit à la trame existante des lignes directrices des éoliennes du parc autorisé d'Eplèsier. L'ensemble apparaît comme une entité homogène.

En conséquence d'une extension raisonnable du parc d'Eplèsier par rapport au parc accordé et d'une échelle de hauteur homogène depuis ce point de vue, l'impact visuel est qualifié de moyen.

# PHOTOMONTAGE N°17

**Localisation :** Sortie Est de Caulières par la D1029  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 0,8 km - E1

**Date de la prise de vue :** 19/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 13h17  
**Altitude de prise de vue :** 185 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis Caulières et depuis la D1029, cumul éolien avec le parc accordé d'Eplèsier.

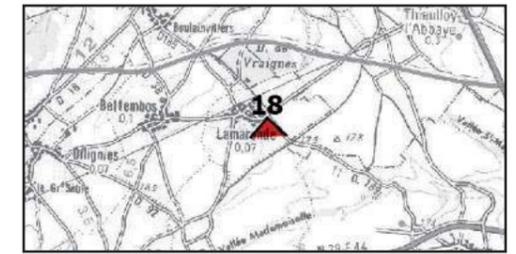
**Commentaire :** Les éoliennes de l'ensemble du parc (autorisé et extension) apparaissent en position dominante sur le plateau. Deux boisements ponctuels sont présents à droite du panneau de sortie de commune. On trouve à gauche le boisement du Grand Crouen et à droite le boisement du Petit Crouen. Ils ont une présence forte dans le paysage et tendent à diminuer l'impact visuel des éoliennes en se posant en premier plan. L'extension de la zone perçue des éoliennes se réalise sur la droite de la photo au niveau des aérogénérateurs E3, E7 et E5. La ligne électrique en premier plan reste toutefois cohérente en taille avec celle des éoliennes. De plus, l'absence de fond sombre derrière les éoliennes améliore leur inscription dans le ciel picard. Le paysage de plateau se prête bien à la densification éolienne depuis ce point de vue. L'extension d'Eplèsier suit les lignes directrices du parc autorisé d'Eplèsier rendant l'ensemble dans un tout cohérent.

En dépit de la proximité des aérogénérateurs (éolienne E1 la plus proche à 0,8 km), le contexte de plateau sans fond boisé sombre derrière les éoliennes crée un impact visuel moyen des aérogénérateurs de l'extension.

# PHOTOMONTAGE N°18

**Localisation :** Sortie Est de Lamaronde par la D189  
**Direction de la prise de vue :** Sud  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,8 km - E1

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 14h56  
**Altitude de prise de vue :** 175 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Perception paysagère depuis Lamaronde, cumul éolien.

**Commentaire :** Le paysage de plateau présente un contexte éolien dense. La proximité des éoliennes du parc en exploitation de Caulières-Lamaronde et de son extension accordée crée un avant plan prégnant d'éoliennes un peu écrasantes. Ce rapport d'échelle fort en verticale est accentué par la vision du bâtiment industriel bas à droite de la photo qui affiche un contraste horizontal fort.

Les éoliennes de l'extension d'Epllessier ne jouent cependant pas sur la même échelle de hauteur que celles de Caulières-Lamaronde situées toutes proches (donc beaucoup plus imposantes en hauteur -> perçues 4 fois plus hautes). La part ajoutée au cumul éolien de l'extension du parc d'Epllessier se fait par densité mais dans une échelle de hauteur respectable (comparable à la hauteur du bâtiment industriel à droite de la photo). Un bosquet ponctuel présent sur la droite de la photo masque la partie inférieure des aérogénérateurs E5, E2, E3 et E1.

En conséquence, l'extension d'Epllessier a un impact visuel faible depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°19

**Localisation :** D189, 1km au Nord-Ouest de Lamaronde  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,9 km - E1

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 15h07  
**Altitude de prise de vue :** 179 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette de Lamaronde, cumul éolien sur le paysage de plateau.

**Commentaire :** Le photomontage montre un impact très faible de l'extension du parc d'Epléssier. En effet, un rideau picard est présent au nord-Ouest de l'entrée dans le village de Lamaronde. Il atténue considérablement l'impact visuel des aérogénérateurs. Seules les éoliennes E1, E2 et E3 sont susceptibles d'être visibles en dépassement de leurs pales. L'extension intervient sur une hauteur moindre que le parc plus proche de Caulières-Lamaronde. De plus, 3 éoliennes du parc en activité de Caulières-Lamaronde se trouvent directement dans l'axe visuel de la D189 avec un impact fort sur l'observateur. Toute la moitié gauche de la photo est d'ailleurs beaucoup plus prégnante que la partie supérieure à droite de la D189 par un front boisé moins présent.

En conséquence, l'impact visuel de l'extension d'Epléssier est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°20

**Localisation :** Pont de la D92 surplombant l'A29, 1 km au Nord-Ouest d'Orival  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 6,2 km - E1

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 15h20  
**Altitude de prise de vue :** 199 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Point haut anthropique du paysage, silhouette d'Orival, cumul éolien.

**Commentaire :** 70% de l'extension du parc éolien d'Eplæssier est masqué par le front boisé appartenant à la vallée sèche au Nord-Ouest d'Orival. La silhouette villageoise d'Orival n'est pas perceptible depuis ce point haut.

La part ajoutée de l'extension du parc éolien d'Eplæssier au cumul éolien est très faible par le jeu du front boisé en interface.

Pour les autres parcs éoliens, seule la moitié supérieure est visible. Le tout se trouve dans un rapport de hauteur cohérent avec le boisement. Il n'y a pas d'effet d'écrasement.

L'impact visuel est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°21

**Localisation :** Au Sud-Est d'Hornoy-le-Bourg par la D51

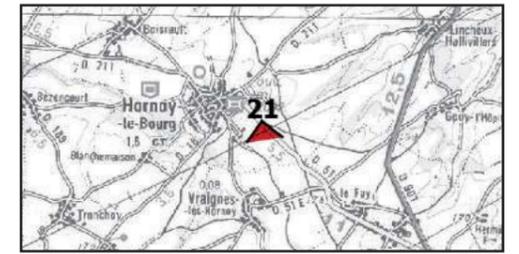
**Direction de la prise de vue :** Sud

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 7,1 km - E1

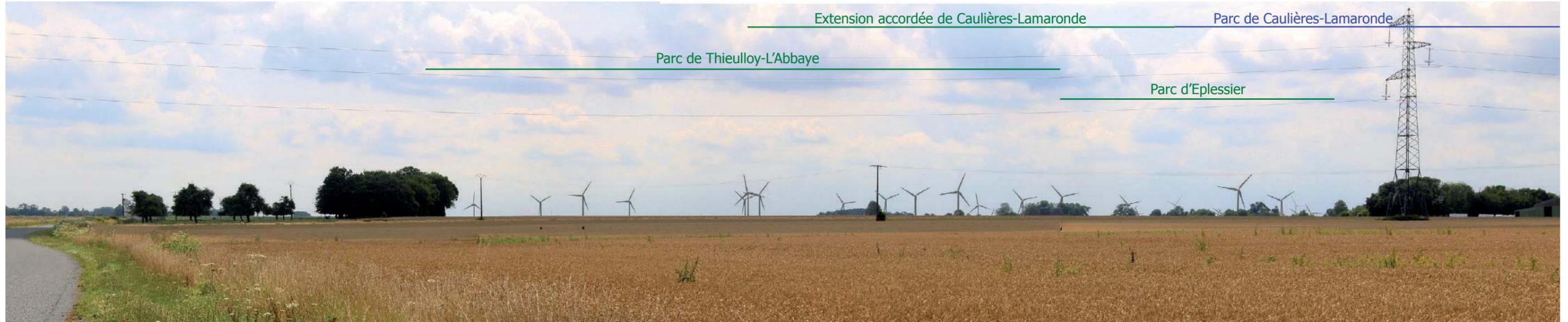
**Date de la prise de vue :** 30/07/2014

**Heure de la prise de vue :** 12h54

**Altitude de prise de vue :** 168 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis la D51 renseignant également sur la vue depuis le château inscrit M.H. de Selincourt à Hornoy-le-Bourg.

**Commentaire :** Les éoliennes de l'extension du parc d'Eplossier sont à 70% tronquées par le front du relief en interface avec le lieu d'implantation des éoliennes. Néanmoins, on constate un dépassement des éoliennes E8, E6, E7 et E4 par l'extrémité des pales visibles en intermittence (extension figurant en ronds bleus sur le photomontage). On constate surtout que l'extension du parc d'Eplossier reste peu prégnante parce qu'elle ne joue pas dans le même rapport de hauteur que le parc accordé d'Eplossier, le parc en activité et le parc autorisé de Caulières-Lamaronde et le parc accordé de Thieulloy-L'Abbaye. De plus, l'ensemble des éoliennes visibles tous parcs confondus reste dans un rapport de hauteur complémentaire aux entités boisées ponctuelles.

L'impact visuel de l'extension d'Eplossier est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°22

**Localisation :** Sortie Sud de Camps-en-Amiénois par la D901

**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 11,1 km - E10

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014

**Heure de la prise de vue :** 12h15

**Altitude de prise de vue :** 120 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis la D901, vue depuis le Sud de Camps-en-Amiénois, paysage ondulé de l'unité paysagère «Autour du St-Landon», cumul éolien.

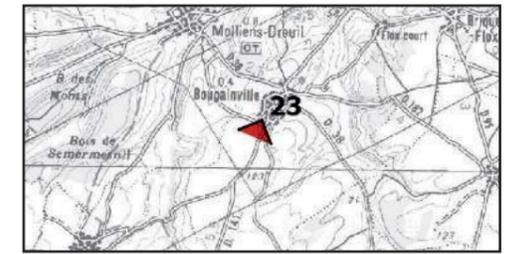
**Commentaire :** Les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier sont peu visibles depuis ce point de vue par le front du relief et les masses boisées en interface. Seules les pales des éoliennes E3, E2 et E1 sont susceptibles d'être vues en dépassement. Le contexte éolien présent est harmonieux en hauteur avec les entités boisées.

La part ajoutée très faible au cumul éolien de l'extension du parc éolien d'Eplèsier induit un impact visuel très faible sur ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°23

**Localisation :** Sortie sud de Bougainville par la D141  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 12,4 km - E10

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 11h57  
**Altitude de prise de vue :** 116 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue au sud de Bougainville, cumul éolien.

**Commentaire :** Le contexte éolien du plateau est surtout marqué par les aérogénérateurs du parc de Bougainville. On ne constate pas de visibilité de l'extension du parc d'Epléssier par le front du relief. De plus, l'absence de fond sombre tend à assimiler les parcs éoliens visibles avec le ciel : il s'agit d'un contexte très favorable à l'insertion d'éoliennes.

L'impact visuel depuis ce point de vue est nul.

# PHOTOMONTAGE N°24

**Localisation :** Pont de la D38 surplombant l'A29, 1,3 km au Nord-Ouest de Quevauvillers  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 12,4 km - E10

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 11h45  
**Altitude de prise de vue :** 132 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Point haut anthropique du paysage, infrastructure majeure de l'A29.

**Commentaire :** Le contexte éolien du plateau n'apparaît pas en surcharge. Les parcs de Caulières-Lamaronde (existant et accordé), le parc accordé de Thieulloy l'Abbaye constituent une première entité. Le parc en activité de Croixrault et Moyencourt constitue la seconde entité homogène d'éoliennes. Une grande respiration existe entre les deux groupes de parcs. Deux éoliennes du parc en activité de Croixrault et Moyencourt se détachent par leur situation prégnante en point d'appel de l'autoroute.

L'extension du parc d'Epléssier n'est pas visible depuis ce point haut par le front boisé en interface ni depuis l'autoroute.

# PHOTOMONTAGE N°25

**Localisation :** D1029, 600m au Nord-Ouest de la route vers Courcelles-sous-Moyencourt  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 9,9 km - E10

**Date de la prise de vue :** 01/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 14h03  
**Altitude de prise de vue :** 143 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Vue depuis la D1029 rectiligne, mesure du cumul éolien.

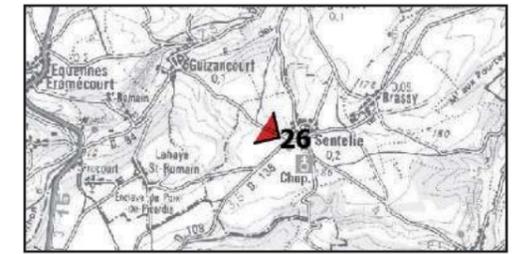
**Commentaire :** Le parc en activité de Croixrault et Moyencourt domine l'entité boisée et opère un petit effet d'écrasement sur le bois par la proximité des éoliennes depuis l'oeil de l'observateur. L'extension du parc éolien d'Epléssier est complètement masquée par le front boisé.

Aucun impact visuel n'est constaté.

# PHOTOMONTAGE N°26

**Localisation :** Au Nord-Ouest de Sentélie par la route rurale vers Guizancourt  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 7,7 km - E9

**Date de la prise de vue :** 19/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 11h30  
**Altitude de prise de vue :** 182 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Perception paysagère de la vallée humide de Poix et mesure de l'effet de surplomb des éoliennes, cumul éolien.

**Commentaire :** La vallée humide de Poix est lisible par les contreforts boisés de la vallée. L'impression paysagère reste celle du paysage de plateau. La densification est représentative sur ce point de vue. Dans l'ensemble, ces éoliennes perçues au loin sont dans un même rapport de hauteur. La part ajoutée par l'extension du parc d'Eplésier est visible pour les éoliennes E7, E5, E3, E8 et E4. En effet, la zone de visibilité de l'ensemble éolien s'étend sur la gauche par ces aérogénérateurs précédemment cités. Bien que distante des autres éoliennes de l'extension, l'éolienne E10 ne casse pas l'homogénéité de l'ensemble perçu par la présence du parc accordé et existant de Caulières-Lamaronde en arrière plan de celle-ci.

En raison d'un cumul éolien par expansion sur la gauche, l'impact visuel est qualifié de moyen.

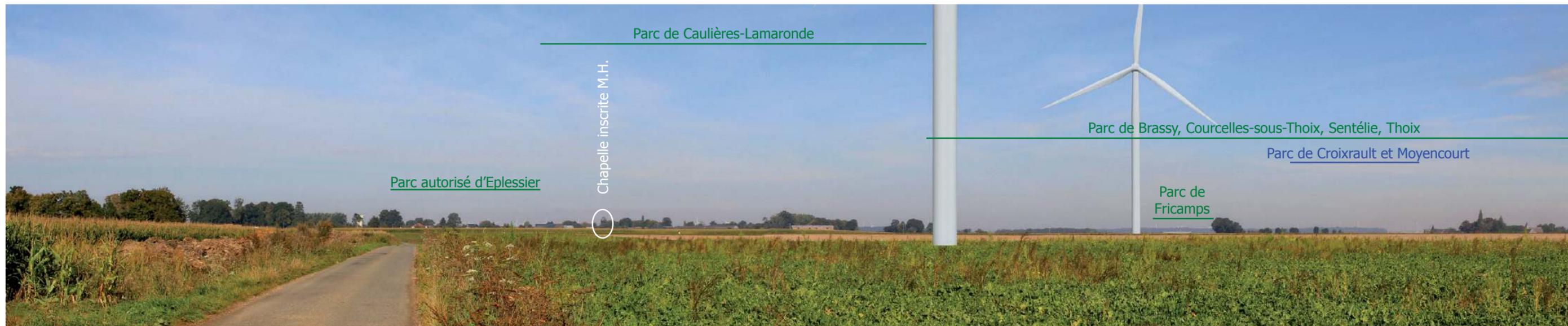
# PHOTOMONTAGE N°26bis

**Localisation :** 1,3 km au Sud-Ouest de Sentélie  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 9,5 km - E9

**Date de la prise de vue :** 19/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 11h17  
**Altitude de prise de vue :** 183 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette villageoise de Sentélie, covisibilité de l'extension du parc d'Eplèsier avec la chapelle Saint-Lambert à Sentélie, cumul éolien.

**Commentaire :** La prégnance des éoliennes se constate surtout en avant plan de la vue sur le tiers droit de la photo par le parc proche de Sentélie. L'extension du parc d'Eplèsier est visible à 50% derrière le l'écran boisé de Sentélie. Un dépassement des pales derrière la frange boisé se constate pour les éoliennes E5, E4, E6, E9 et E10. L'éolienne E10, bien que la plus proche de la chapelle St-Lambert inscrite M.H. reste néanmoins dans une hauteur inférieure à la chapelle.

L'impact visuel de l'extension du parc éolien d'Eplèsier est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°27

**Localisation :** Au Nord de la commune d'Halloy par la D901

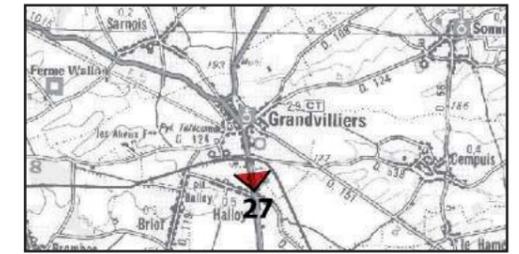
**Direction de la prise de vue :** Nord

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 12,3 km - E8

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014

**Heure de la prise de vue :** 18h47

**Altitude de prise de vue :** 189 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette de Grandvilliers, point de vue éloigné.

**Commentaire :** On observe aucune visibilité de l'extension du parc éolien d'Epléssier depuis ce point de vue en début de la respiration urbaine existante entre Halloy et Grandvilliers. Le parc n'est pas visible par le front du relief et le front du bâti en interface avec l'extension du parc éolien d'Epléssier. L'impact visuel depuis ce point de vue est nul.

# PHOTOMONTAGE N°28

**Localisation :** Depuis St-Thibault au lieudit «La Folle emprise»

**Direction de la prise de vue :** Nord-Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 8,3 km - E7

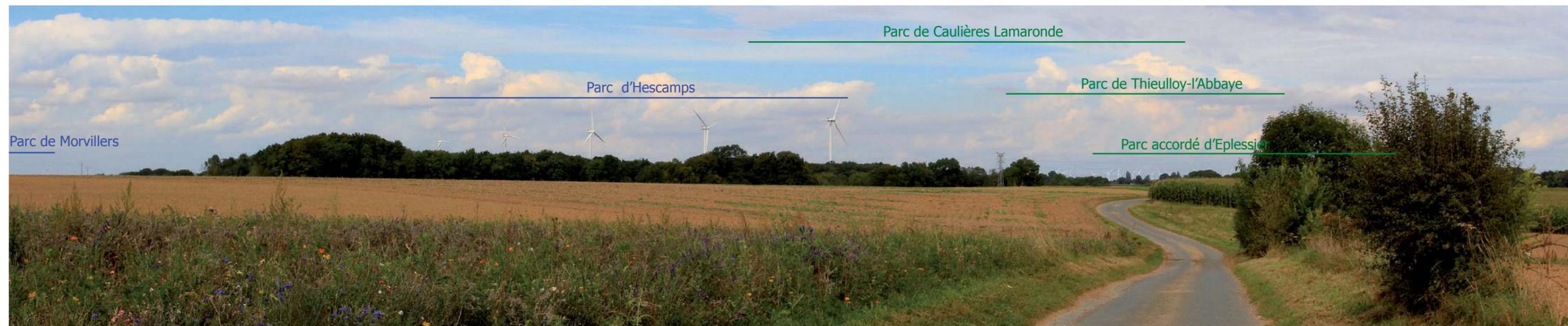
**Date de la prise de vue :** 19/09/2014

**Heure de la prise de vue :** 15h30

**Altitude de prise de vue :** 198 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sensibilité paysagère de la vallée humide des Eivoissons, vue depuis le village de Saint-Thibault, cumul éolien.

**Commentaire :** Comme la plupart des vallées humides du contexte territorial, la perception paysagère de la vallée humide des Eivoissons depuis le plateau se fait avant tout par l'émergence des coteaux boisés dans le paysage de plateau. Trois éoliennes du parc d'Hescamps se détachent du contexte éolien par leur hauteur en raison de leur proximité à l'œil de l'observateur. A la différence du parc d'Hescamps, les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier sont dans un rapport de hauteur complémentaire avec la vallée humide boisée.

La participation de l'extension d'Eplèsier au cumul éolien n'est pas flagrante puisqu'elle n'étend pas le champ perçu des éoliennes. Dans l'extension d'Eplèsier se lit une densification ponctuelle d'un groupement homogène d'éoliennes. Seule 40% de l'extension du parc d'Eplèsier est visible (éoliennes E2, E3, E4, et E5).

L'impact visuel est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°29

**Localisation :** Sortie nord-est de St-Clair par la D919  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 7,0 km - E5

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 17h20  
**Altitude de prise de vue :** 202 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

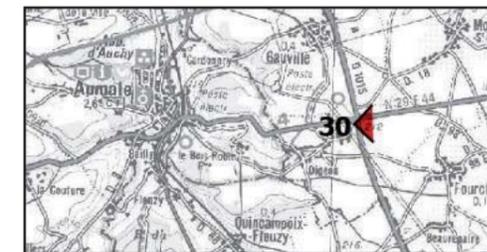
**Intérêt du point de vue :** Vue depuis Saint-Clair.

**Commentaire :** Un premier plan est constitué par la ligne électrique. On perçoit aussi fortement les éoliennes d'Hescamps du fait de la faible distance à l'œil de l'observateur. L'extension du parc éolien d'Eplèsier vient en toile de fond derrière le boisement dessinant la vallée humide de Poix. Le parc de l'extension d'Eplèsier se trouve dans une échelle de hauteur non prégnante pour la perception des zones boisées du fond de perspective. Les éoliennes se confondent avec le ciel picard et la distance joue en faveur de l'inscription paysagère des éoliennes.

# PHOTOMONTAGE N°30

**Localisation :** D1029 l'intersection avec la D315  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 7,5 km - E3

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 16h38  
**Altitude de prise de vue :** 210 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

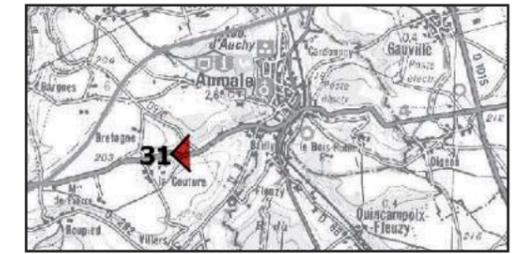
**Intérêt du point de vue :** Infrastructure majeure de découverte du paysage de plateau, vue en sortie Est de Digeon, cumul éolien.

**Commentaire :** Le parc construit de Morvillers appuie l'axe directionnel fort de la D1029, ancienne voie Romaine. L'extension du parc d'Eplèsier intervient dans un rapport de hauteur complémentaire aux boisements lisibles sur le plateau. Les éoliennes E3, E4, E10, E2 et E8 viennent densifier et homogénéiser un contexte éolien qui était plus éclaté. Les éoliennes E9 et E7 sont masquées par les alignements d'arbres en interface avec les aérogénérateurs. Avec 80% de l'extension visible mais à une hauteur non écrasante pour les boisements, les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier ont un impact faible.

# PHOTOMONTAGE N°31

**Localisation :** Ouest d'Aumale par la N29  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 13,1 km - E3

**Date de la prise de vue :** 01/09/2014  
**Heure de la prise de vue :** 16h30  
**Altitude de prise de vue :** 182 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Paysage de la vallée humide sensible de la Bresle, cumul éolien avec le parc construit de Morvillers.

**Commentaire :** Les contreforts de la vallée de la Bresle guident le regard vers le point focal du parc construit de Morvillers. Le paysage d'herbage semi-bocager est sensible. Toutefois, l'extension du parc éolien d'Eplèsier est complètement masquée par le front du relief présent en interface avec le parc éolien. Le cumul éolien avec le parc de Morvillers est donc nul.

L'impact visuel de l'extension du parc d'Eplèsier est nul.

# PHOTOMONTAGE N°32

**Localisation :** Pont de la D1015 surplombant l'autoroute 800m au Sud de Montmarquet  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 8,2 km - E1

**Date de la prise de vue :** 05/03/2015  
**Heure de la prise de vue :** 16h23  
**Altitude de prise de vue :** 206 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Point haut du paysage anthropique, vue depuis la D1015, cumul éolien, point de vue à «feuilles tombées».

**Commentaire :** Il s'agit d'un paysage de plateau où les composantes verticales sont peu nombreuses. Parmi les parc éoliens en présence, le parc de Morvillers joue sur une échelle de hauteur plus prégnante par sa présence proche à l'oeil de l'observateur. L'extension et le parc d'Epléssier accordé ne sont pas visibles derrière un front boisé. Le cliché pris en période de «feuilles tombées» atteste même de l'efficacité de l'écran végétal en période de fin d'hiver. La présence de l'écran boisé central assure aussi une respiration paysagère entre les parcs en présence.

L'impact depuis ce point de vue haut du paysage est nul.

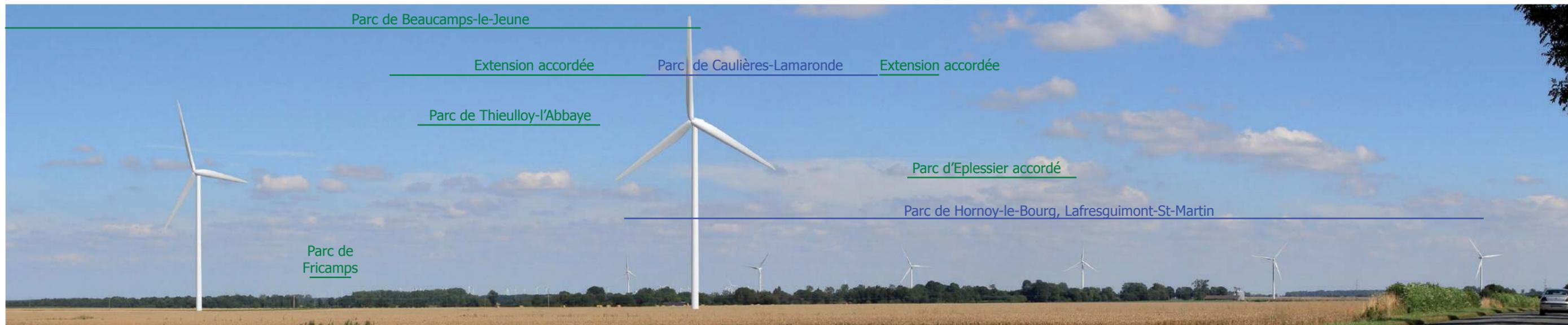
# PHOTOMONTAGE N°33

**Localisation :** D1015 entre Beaucamps-le-Jeune et Beaucamps-le-Vieux  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 10,6 km - E1

**Date de la prise de vue :** 30/07/2014  
**Heure de la prise de vue :** 16h59  
**Altitude de prise de vue :** 205 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Point haut de la D1015, cumul éolien avec le parc de Beaucamps-le-Jeune.

**Commentaire :** Le parc accordé de Beaucamps-le-Jeune marque un premier plan d'éoliennes prégnantes dans le paysage de plateau. Un deuxième plan boisé sombre se détache par contraste avec les champs. Il affirme la composante horizontale dominante du plateau. Les éoliennes du parc en activité d'Hornoy-le-Bourg, Lafresquimont-St-Martin soulignent l'axe directionnel de la D1029, ancienne voie romaine. Leur interdistance régulière est un élément structurant du paysage. Les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier s'inscrivent en arrière plan des fronts boisés. Le parc de l'extension d'Eplèsier est visible à 30%. Cette visibilité a lieu lors du dépassement des pales par intermittence des éoliennes E1, E2 et E6.

L'impact visuel est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°34

**Localisation :** 600m au Nord d'Hornoy-le-bourg par la D18

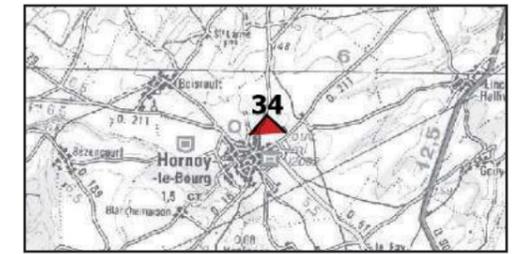
**Direction de la prise de vue :** Sud

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 8,1 km - E1

**Date de la prise de vue :** 05/03/2014

**Heure de la prise de vue :** 17h05

**Altitude de prise de vue :** 160 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette d'Hornoy-le-bourg.

**Commentaire :** L'extension du parc d'Epléssier apparaît masquée par le front du relief et le front boisé en interface avec le site d'implantation des éoliennes. De plus, la distance à l'éolienne la plus proche de 8,1 km rend compte sur la simulation des éoliennes masquées (figurant en trait filaire) qu'elles seraient très petites dans le cas où elles auraient été visibles.

L'impact visuel est nul.

# PHOTOMONTAGE N°35

**Localisation :** A mi distance entre Charny et Morvillers-St-Saturnin

**Direction de la prise de vue :** Sud-Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 6,5 km - E1

**Date de la prise de vue :** 05/03/2014

**Heure de la prise de vue :** 16h40

**Altitude de prise de vue :** 202 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette villageoise de Morvillers-St-Saturnin.

**Commentaire :** Le parc de Morvillers tend à écraser la silhouette villageoise de Morvillers-St-Saturnin par sa proximité à l'observateur. Concernant l'extension du parc éolien d'Eplèsier, la richesse du maillage bocager occulte totalement les aérogénérateurs. La photo prise en période de «feuilles tombées» montre l'efficacité de l'inscription paysagère en période hivernale.

L'impact visuel de l'extension d'Eplèsier est nul depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°36

CAMPAGNE DE PHOTOMONTAGES SUPPLEMENTAIRES : N° 36 A 58



**Localisation :** Caulières Centre

**Direction de la prise de vue :** Sud-Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,3 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015

**Heure de la prise de vue :** 11h50

**Altitude de prise de vue :** 189 m

## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre du village de Caulières

**Commentaire :** Le centre du village de Caulières sur l'axe de la D1029 présente un bâti traditionnel en briques le plus souvent aligné sur l'espace public. Il existe peu de respirations paysagères.

La simulation montre que l'extension d'Epléssier est entièrement masquée par le front bâti en interface. L'impact visuel est nul depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°37

**Localisation :** Entrée ouest de Caulières  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,7 km - E1

**Date de la prise de vue :** 01/10/2015  
**Heure de la prise de vue :** 13h30  
**Altitude de prise de vue :** 191 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée de village de Caulières

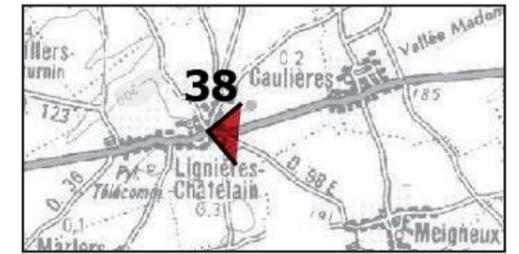
**Commentaire :** Caulières présente une structure caractéristique de village bosquet. L'entrée est marquée par une grange traditionnelle et une lisière bocagère.

L'ensemble de l'extension est masqué par le front boisé constitutif du village bosquet de Caulières.  
L'impact visuel de l'extension d'Epléssier est nul depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°38

**Localisation :** Lignières-Châtelain centre  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,0 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 11h20  
**Altitude de prise de vue :** 196 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre du village de Lignières-Châtelain

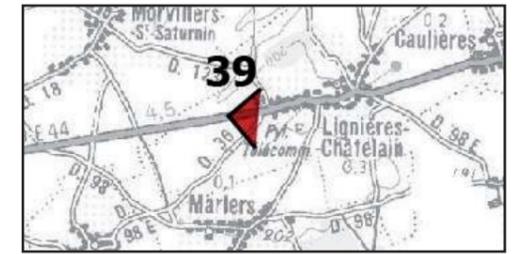
**Commentaire :** La place verte et la perspective de la rue permettent un dégagement en direction du projet éolien de l'extension d'Eplèsier.

La simulation montre que l'ensemble de l'extension d'Eplèsier est masquée par le front bâti et le front arboré. L'impact visuel est donc nul depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°39

**Localisation :** Entrée ouest de Lignières-Châtelain  
**Direction de la prise de vue :** Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4,1 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 11h35  
**Altitude de prise de vue :** 201 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée Ouest de Lignières-Châtelain

**Commentaire :** L'entrée ouest de Lignières-Châtelain montre un front bâti traditionnel bien présent et complété par une ceinture paysagère de village bosquet.

La simulation montre que 80% de l'extension du parc d'Epléssier est masquée par le front bâti et boisé en interface avec le projet. On note une visibilité par intermittence de l'extrémité des pales des aérogénérateurs E2 et E4. Cette visibilité est toutefois négligeable au regard de la taille des éoliennes depuis cette distance. L'impact visuel est très faible depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°40

**Localisation :** Meigneux centre

**Direction de la prise de vue :** Nord-Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,2 km - E3

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015

**Heure de la prise de vue :** 12h20

**Altitude de prise de vue :** 191 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

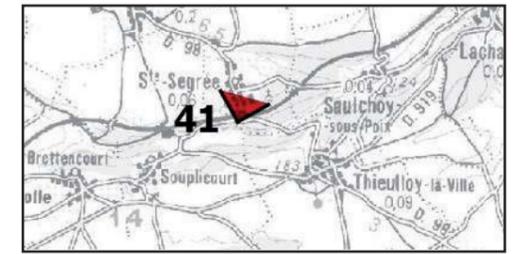
**Intérêt du point de vue :** Lieu de vie central du village de Meigneux

**Commentaire :** La place verte du village permet un recul visuel qu'il convient d'évaluer pour les impacts visuels du projet d'extension. L'impact visuel de l'extension d'Epléssier est nul depuis ce point de vue par le front bâti et végétal en interface avec le projet.

# PHOTOMONTAGE N°41

**Localisation :** Entrée sud de Sainte-Segrée  
**Direction de la prise de vue :** Nord  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,4 km - E7

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 15h30  
**Altitude de prise de vue :** 169 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée de village de Sainte-Segrée

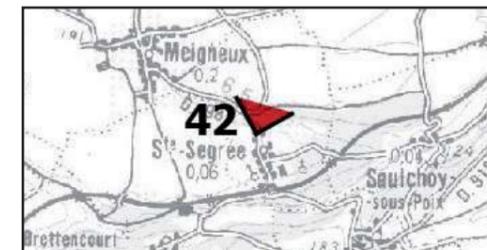
**Commentaire :** L'entrée Sud de village de Sainte-Segrée est marquée par le passage de la voie ferrée et le Grand bois.

L'impact visuel de l'extension d'Epléssier est nul depuis ce point de vue par la présence du Grand Bois en interface avec le projet.

# PHOTOMONTAGE N°42

**Localisation :** Sortie sud de Sainte-Segrée  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 0,8 km - E7

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 14h45  
**Altitude de prise de vue :** 182 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sortie de village de Sainte-Segrée

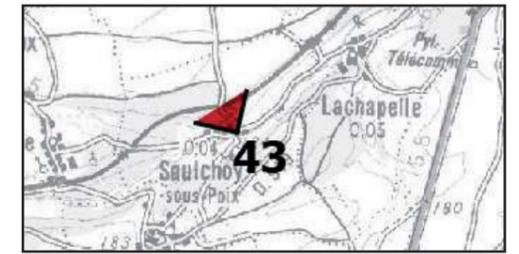
**Commentaire :** Au Nord de Sainte-Segrée, on perçoit le relief en creux par la route descendante et un cône de vue sur le plateau du lieudit «Le Fond du Moulin».

La simulation montre que 5 éoliennes du projet d'extension d'Eplossier sont complètement occultées par l'écran végétal et le tunnel de cultures présent en interface (moitié droite de la simulation). Dans l'axe de la rue c'est surtout le parc accordé d'Eplossier qui est visible. De l'extension, on perçoit l'éolienne E4 dans son intégralité. L'éolienne E1 est perçue à hauteur du moyeu. Les éoliennes E3 et E5 sont perceptibles par intermittence en dépassement des pales du front arboré. L'impact depuis ce point de vue est faible puisque l'éolienne E4 perçue dans son intégralité est de hauteur non écrasante par rapport aux arbres perçus en premier plan.

# PHOTOMONTAGE N°43

**Localisation :** Centre de Saulchoy-sous-Poix  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 0,9 km - E9

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 14h30  
**Altitude de prise de vue :** 129 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre de Saulchoy-sous-Poix

**Commentaire :** La vue montre le relief boisé de la colline du Bois de longue mare. La vue est très fermée par ce contexte.

La simulation du projet d'extension d'Epléssier montre un impact visuel nul depuis ce point de vue par le front du relief et le front végétal situés en interface.

# PHOTOMONTAGE N°44

**Localisation :** Entrée est de Saulchoy-sous-Poix par la D266

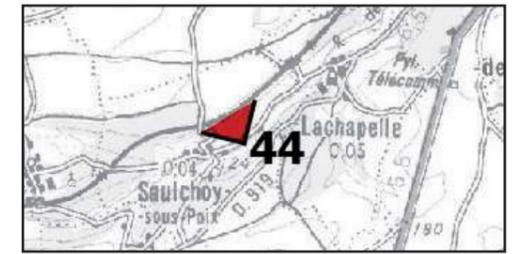
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1 km - E9

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015

**Heure de la prise de vue :** 14h40

**Altitude de prise de vue :** 129 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée de village de Saulchoy-sous-Poix

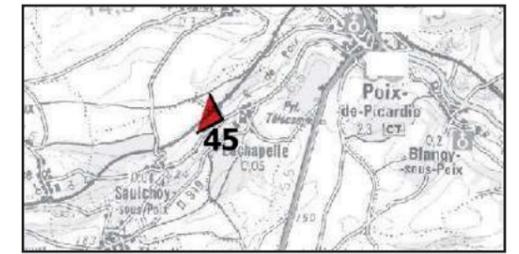
**Commentaire :** L'entrée Est se fait en section descendante. Des pâtures bocagères agrémentent l'entrée avec un front boisé bien présent sur le coteau. Les échappées visuelles se limitent au premier plan de la pâture.

La simulation montre que l'ensemble de l'extension est masquée par la pâture arborée en interface avec le secteur d'étude. L'impact visuel est nul.

# PHOTOMONTAGE N°45

**Localisation :** Sortie Ouest de Lachapelle  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,5 km - E9

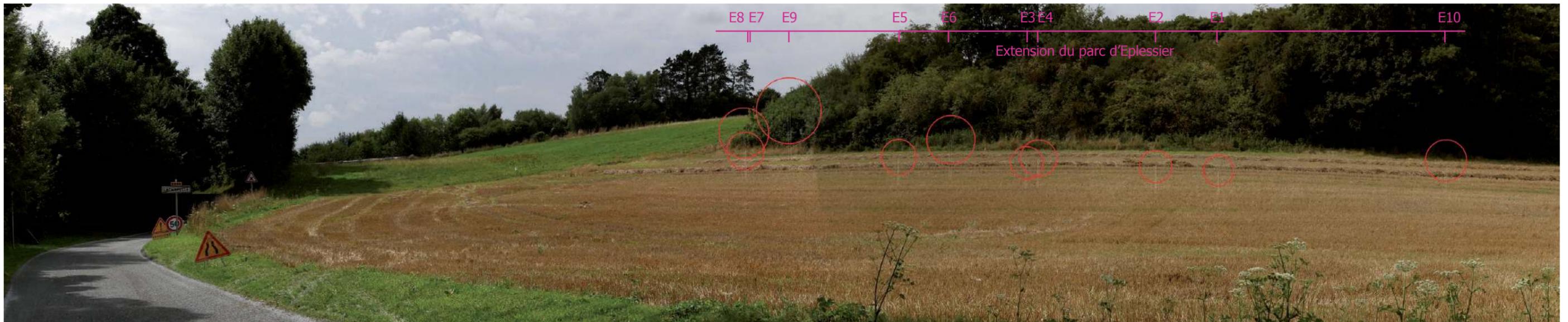
**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 14h20  
**Altitude de prise de vue :** 119 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sortie Ouest de Lachapelle

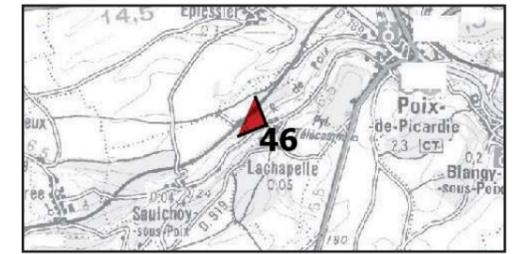
**Commentaire :** La moitié droite de la photo montre le bois sur coteau des Cordonnets. L'ambiance paysagère est remarquable, riche visuellement avec la succession de plans par le jeu du relief et des boisements ponctuels.

L'extension du parc d'Epléssier est masquée à 95% par le front du relief. Seule l'éolienne E9 (la plus proche de l'oeil de l'observateur) est perçue par le dépassement de ses pales en intermittence derrière le front boisé. L'impact visuel de ce point de vue est donc très faible.

# PHOTOMONTAGE N°46

**Localisation :** Centre de Lachapelle  
**Direction de la prise de vue :** Nord-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,6 km - E9

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 14h10  
**Altitude de prise de vue :** 119 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre de Lachapelle

**Commentaire :** La place verte arborée est entourée d'une petite haie d'épine vinette à feuilles pourpres. La place arborée et le front bâti ferment la vue.

L'extension du parc éolien d'Eplèsier est masquée par le front végétal et le front bâti situé en interface. L'impact visuel est nul.

# PHOTOMONTAGE N°47

**Localisation :** Entrée nord-est de Lachapelle  
**Direction de la prise de vue :** Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 1,8 km - E9

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 14h00  
**Altitude de prise de vue :** 129 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée nord-est de Lachapelle

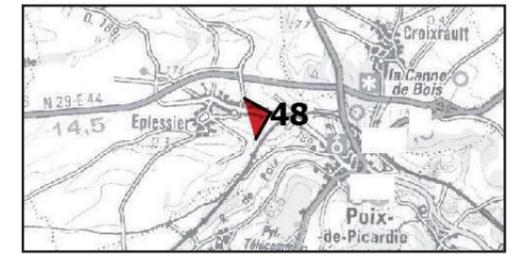
**Commentaire :** La petite route menant à Lachapelle présente un talus prononcé au sud. Le village est peu visible par la présence de végétation arbustive.

La simulation par photomontage montre une absence d'impact visuel depuis ce point de vue par le front arbustif en interface.

# PHOTOMONTAGE N°48

**Localisation :** Entrée est d'Eplèsier  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 2,8 km - E10

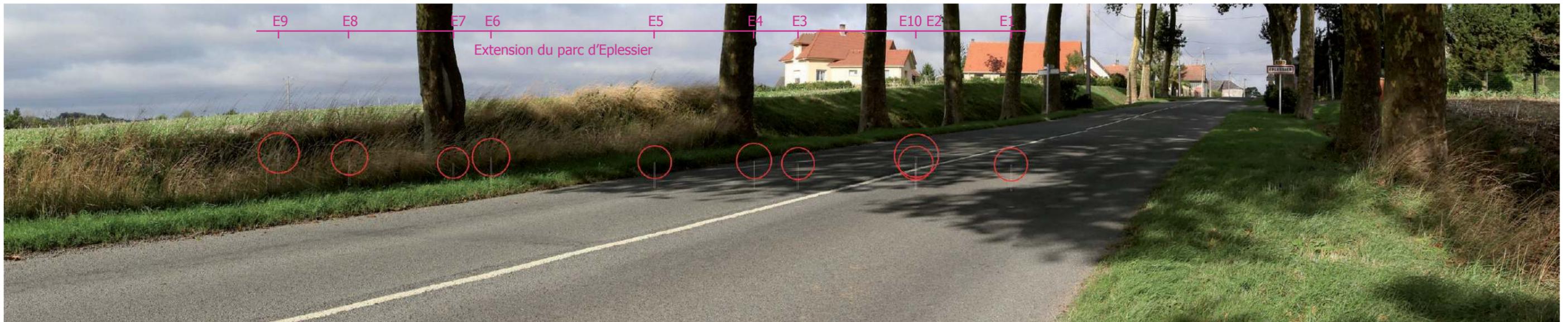
**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 9h45  
**Altitude de prise de vue :** 152 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée Est d'Eplèsier

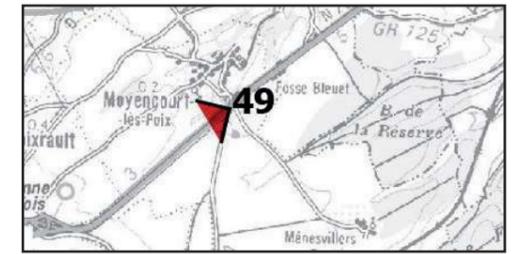
**Commentaire :** L'entrée Est par la rue Principale d'Eplèsier (D189) est soulignée par un alignement de platanes. La route est en léger renforcement par rapport aux champs.

La simulation ne montre aucun impact du projet d'extension d'Eplèsier en raison du front du relief.

# PHOTOMONTAGE N°49

**Localisation :** Sortie Sud de Moyencourt-lès-Poix  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Ouest  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 8,2 km - E9

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 9h30  
**Altitude de prise de vue :** 155 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sortie Sud de Moyencourt-lès-Poix

**Commentaire :** Le plateau agricole ondule assez fortement. On perçoit au premier plan les six éoliennes construites du parc de Croixrault.

La simulation montre l'extension du parc d'Eplessier très masquée par le front du relief. L'ensemble du parc est néanmoins perceptible par intermittence par le dépassement des pales. Parce qu'il ne joue pas sur la même échelle de hauteur que le parc éolien construit de Croixrault, le parc d'Eplessier ne participe pas à un effet de barrière visuelle et ne nuit pas à la perception paysagère depuis ce point de vue.

En conséquence, l'impact visuel est qualifié de très faible.

# PHOTOMONTAGE N°50

**Localisation :** Entrée Nord-Ouest de Lamaronde par la D189

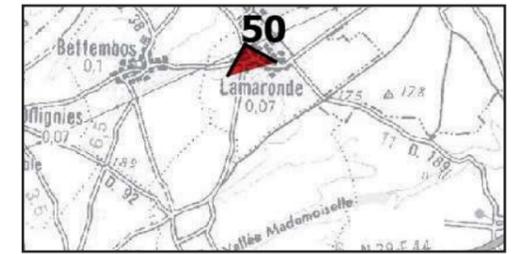
**Direction de la prise de vue :** sud-est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,1 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015

**Heure de la prise de vue :** 10h00

**Altitude de prise de vue :** 174 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée nord-ouest de Lamaronde

**Commentaire :** Lamaronde est marquée par une ceinture bocagère typique de village bosquet. La vue est très fermée visuellement par la ceinture arbustive en premier plan.

La simulation montre un impact visuel nul du projet d'extension d'Eplèsier par le front bocager en interface avec le projet éolien.

# PHOTOMONTAGE N°51

**Localisation :** Lamaronde centre

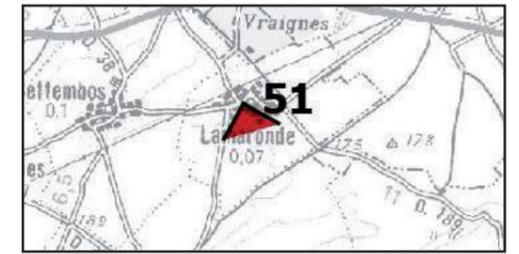
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015

**Heure de la prise de vue :** 10h05

**Altitude de prise de vue :** 180 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre du village de Lamaronde

**Commentaire :** La présence d'un espace vert public permet un recul visuel. Toutefois le contexte bâti et boisé est fortement présent en arrière plan.

La simulation depuis ce point de vue montre un impact visuel nul de l'extension du parc éolien d'Epléssier.

# PHOTOMONTAGE N°52

**Localisation :** Sortie Sud de Bettembos  
**Direction de la prise de vue :** sud-est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,2 km - E1

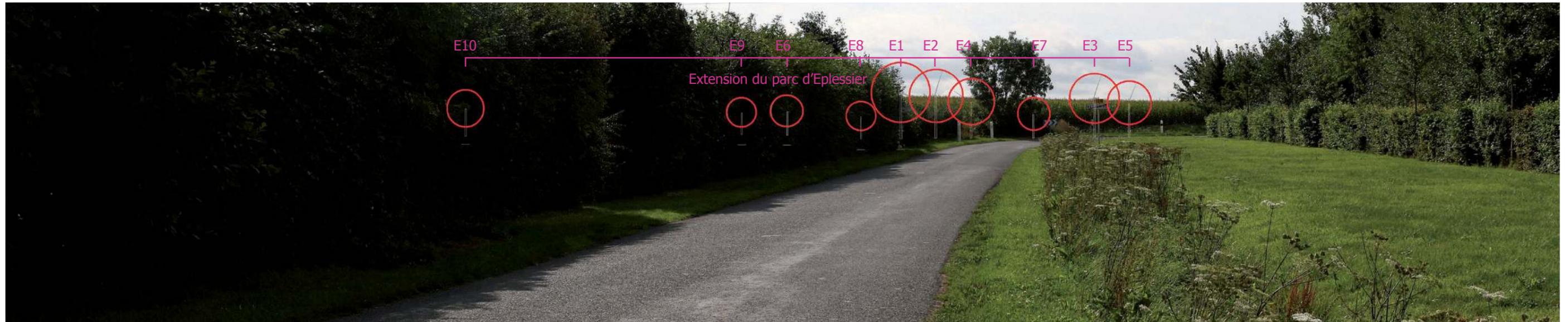
**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 10h20  
**Altitude de prise de vue :** 180 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sortie Sud de Bettembos

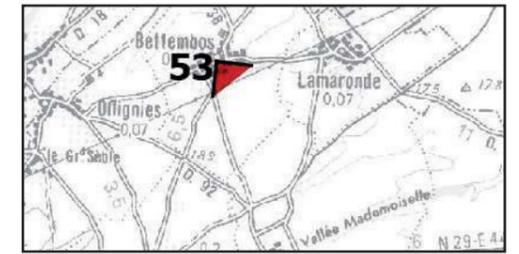
**Commentaire :** La sortie Sud de Bettembos montre une petite échappée visuelle en direction du plateau dans l'axe de la route.

La simulation montre une visibilité de 50 % de l'extension du parc d'Eplésier. Les éoliennes E10, E9, E6, E8 et E7 sont entièrement masquées par le front boisé situé en interface. E1, E2, E4, E3 et E5 sont visibles par le dépassement des pales en intermittence. L'impact visuel depuis ce point de vue est faible.

# PHOTOMONTAGE N°53

**Localisation :** Centre de Bettembos  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,4 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 10h30  
**Altitude de prise de vue :** 184 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre du village de Bettembos

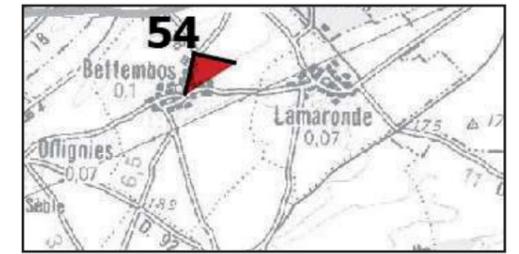
**Commentaire :** La place verte triangulaire permet un recul visuel important qu'il convient d'évaluer. On perçoit nettement une éolienne du parc proche de Caulières-Lamaronde dépassant des volumétries basses du bâti traditionnel rez-de-chaussée + combles.

La simulation montre un parc éolien à 70% masqué par le front bâti. Seules les éoliennes E1, E2 et E3 présentent une visibilité en intermittence de l'extrémité de leur pales. Cette visibilité n'est donc pas prégnante dans le paysage ni écrasante pour le bâti. L'impact visuel est très faible depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°54

**Localisation :** Entrée Nord de Bettembos  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,6 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 10h30  
**Altitude de prise de vue :** 185 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée de village de Bettembos par le Nord

**Commentaire :** Bettembos est l'exemple type du village bosquet picard. Le village est entouré d'une ceinture bocagère accompagnée de pâtures remarquables. Le village est peu perceptible. Seule une maison apparaît dans l'axe de l'entrée Nord.

L'ensemble de l'extension du parc éolien d'Eplésier est masqué par le front bocager marqué de Bettembos.  
L'impact visuel est nul.

# PHOTOMONTAGE N°55

**Localisation :** Sortie Est d'Offignies  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4,2 km - E1

**Date de la prise de vue :** 01/10/2015  
**Heure de la prise de vue :** 13h45  
**Altitude de prise de vue :** 187 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Sortie de village d'Offignies.

**Commentaire :** La sortie de village d'Offignies par l'Est montre un large panorama sur le plateau agricole. Un calvaire est présent dans l'axe visuel en point de mire du carrefour en «Y». Le calvaire montre que la limite de l'ancien village n'a pas changé. Sur le tiers gauche de la photo, on perçoit le parc éolien construit de Caulières-Lamaronde. Les éoliennes ne sont toutefois pas prégnantes dans la vue.

Sur le photomontage, le parc en instruction de Cagneux a été simulé. De tous les parcs, c'est celui qui domine la vue par sa distance proche à l'œil de l'observateur. L'extension du parc éolien d'Eplæssier n'est visible que dans le dépassement par intermittence des pales des éoliennes E1, E2, E3 et E5 du front du relief. Il s'agit donc d'un impact très faible bien qu'il soit dans l'axe visuel du calvaire.

# PHOTOMONTAGE N°56

**Localisation :** Centre d'Offignies  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4,7 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 10h50  
**Altitude de prise de vue :** 190 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Centre du village d'Offignies

**Commentaire :** Offignies présente une urbanisation linéaire. Le village a une ceinture bocagère typique des villages de plateau (village bosquet). La vue prise en pied de l'église montre un front bâti visuellement présent avec peu de recul sur l'espace public. En arrière-plan, la structure paysagère de village bosquet est perceptible. La sensibilité visuelle s'exprime dans l'axe visuel de la rue, seule échappée visuelle possible.

La simulation montre une forte visibilité du parc en instruction de Cagneux en raison de la proximité de ces éoliennes à l'oeil de l'observateur. L'ensemble de l'extension du parc d'Epléssier est masquée par le front bâti en interface. L'impact visuel est nul depuis ce point de vue.

# PHOTOMONTAGE N°57

**Localisation :** Entrée ouest d'Offignies  
**Direction de la prise de vue :** Sud-Est  
**Distance à l'éolienne la plus proche :** 4,9 km - E1

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015  
**Heure de la prise de vue :** 10h55  
**Altitude de prise de vue :** 189 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Entrée de village d'Offignies, incidence du parc sur la silhouette villageoise

**Commentaire :** La qualité visuelle et paysagère de l'entrée Ouest d'Offignies est remarquable : on perçoit la silhouette villageoise préservée d'Offignies et sa ceinture de pâtures bocagères typique. Le recul visuel de la pâture en premier plan mérite d'être évalué par photomontage.

Concernant l'extension du parc éolien d'Epléssier, le photomontage montre une visibilité en bout de pale par intermittence des éoliennes E3 et E5 derrière un pavillon au centre de la photo. Toutefois, ces deux éoliennes ne sont pas écrasantes que ce soit pour la perception de la silhouette villageoise ou celle du clocher. L'impact visuel est très faible.

# PHOTOMONTAGE N°58

**Localisation :** Sortie Sud-Est de Brettencourt / Croisement rue Hineux et D919

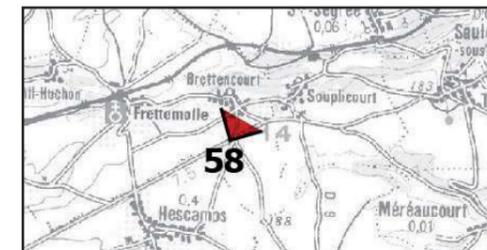
**Direction de la prise de vue :** Nord-Est

**Distance à l'éolienne la plus proche :** 3,2 km - E7

**Date de la prise de vue :** 26/08/2015

**Heure de la prise de vue :** 16h15

**Altitude de prise de vue :** 187 m



## ETAT INITIAL



## SIMULATION



## COMMENTAIRE

**Intérêt du point de vue :** Silhouette villageoise de Souplecourt

**Commentaire :** La vue montre un tilleul isolé en premier plan marquant le changement de direction de la route départementale D919. Il est la dominante de la vue. Le bois de Brettencourt occupe la moitié gauche du cliché.

Le photomontage montre une visibilité de 5 éoliennes de l'extension du parc d'Eplossier soit 50% de l'extension. Les autres éoliennes sont masquées par le bois du coteau de Brettencourt. La complémentarité de hauteur des éoliennes de l'extension d'Eplossier avec le bois de Brettencourt ne crée pas d'effet d'écrasement, ni sur la perception du bois, ni sur la perception de la silhouette villageoise de Souplecourt.

L'impact visuel de l'extension du parc éolien d'Eplossier est très faible.

## PHOTOMONTAGES TRAITANT DU CUMUL EOLIEN

Les photomontages traitant du cumul éolien présentés ci-après tiennent compte des projets éoliens en instruction n'ayant pas encore fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale (à la date du dépôt du dossier le 17/06/2015), à savoir les parcs suivants :

- le parc éolien de Saint-Aubin-Montenoy (7 éoliennes),
- le parc éolien de Le Mesnil et Conteville (6 éoliennes),
- le parc éolien de Revelles (8 éoliennes),
- le parc éolien de Velennes (8 éoliennes),
- le parc éolien de Lavacquerie (7 éoliennes).

Projet éolien d'Epléssier

Volet état initial du paysage

Contexte éolien (juin 2015)

-  Périmètre rapproché (500 m)
-  Périmètre intermédiaire (5 km)
-  Périmètre éloigné (15 km)
-  Secteur d'étude
-  Eolienne accordée
-  Eolienne édifiée
-  Eolienne en instruction avec avis AE
-  Eolienne en instruction sans avis AE
-  Eolienne en projet

**PARCS EN EXPLOITATION**

- Parc de Caulières, Lamaronde : 7 éoliennes
- Parc de Fresnoy-Aindainville, Aindainville, Arguel et Saint-Maulvis : 18 éoliennes
- Parc de Bougainville, Fresnoy-au-Val : 11 éoliennes
- Parc de Croixrault, Moyencourt-les-Poix : 6 éoliennes
- Parc de Dargies et Sommereux : 12 éoliennes
- Parc de Hescamps : 5 éoliennes
- Parc de Morvillers, Saint-Saturnin : 6 éoliennes
- Parc de Lafresguimont-Saint-Martin : 6 éoliennes

**PARCS ACCORDES**

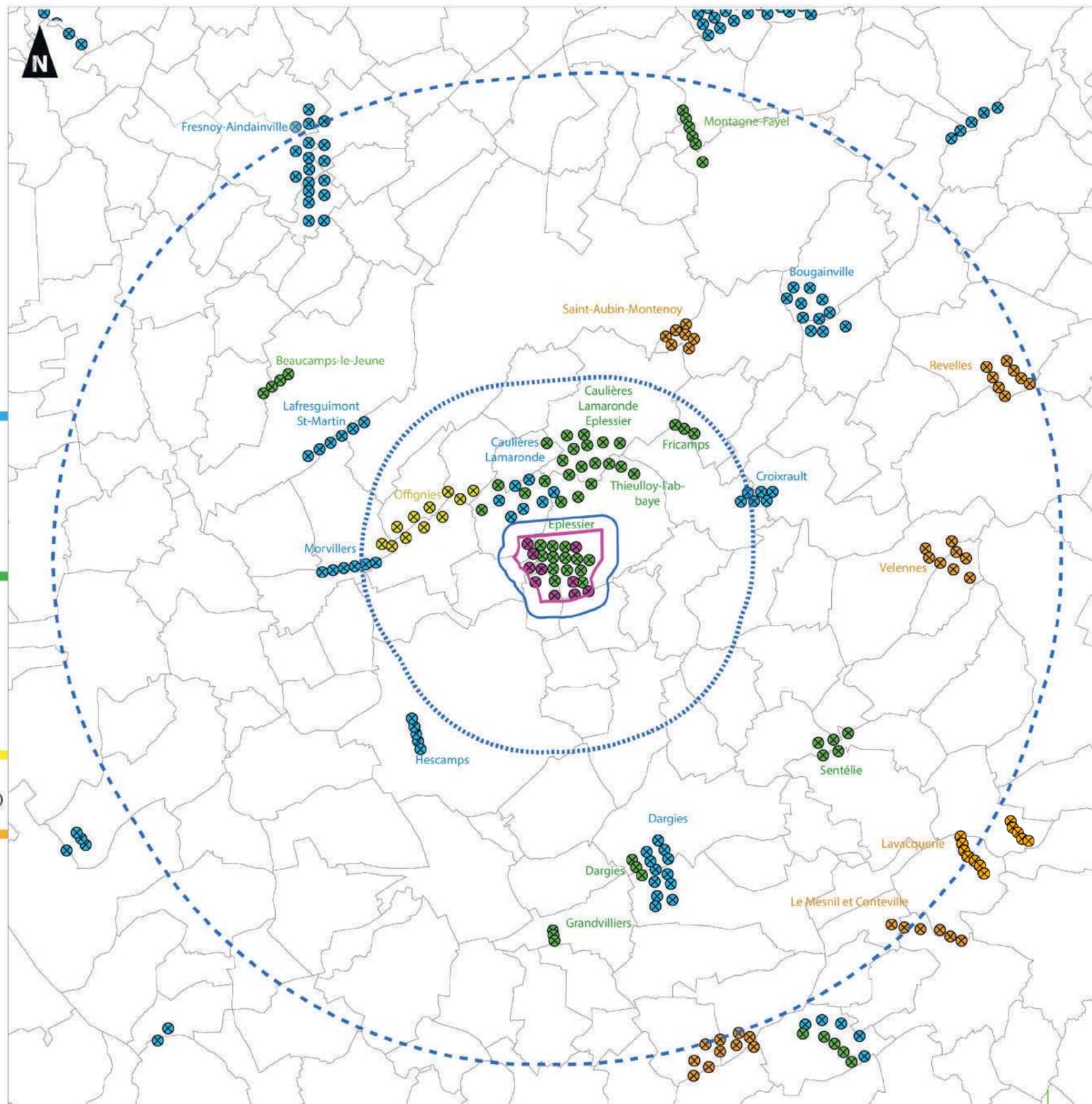
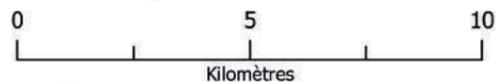
- Parc de Montagne-Fayel : 6 éoliennes
- Parc de Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-Saint-Martin : 4 éoliennes
- Parc d'Epléssier (dans l'emprise d'étude) : 13 éoliennes
- Parc de Thieulloy-l'abbaye : 11 éoliennes
- Parc de Caulières, Lamaronde, Epléssier : 10 éoliennes
- Parc de Sentélie : 5 éoliennes
- Parc de Grandvilliers : 3 éoliennes
- Parc de Dargies : 3 éoliennes
- Parc de Fricamps : 3 éoliennes

**PARCS EN INSTRUCTION AVEC AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

- Parc d'Offignies, Lignières-Châtelain, Bettembos : 11 éoliennes (Ferme du Cagneux)

**PARCS EN INSTRUCTION SANS AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

- Parc de Saint-Aubin-Montenoy : 7 éoliennes
- Parc de Le Mesnil et Conteville : 6 éoliennes
- Parc de Revelles : 8 éoliennes
- Parc de Velennes : 8 éoliennes
- Parc de Lavacquerie : 7 éoliennes



## Projet éolien du Fond du Moulin

### Plan de localisation des Photomontages et Zone d'Influence Visuelle

Contexte éolien à la date de dépôt du dossier le 17.06.2015

- Secteur d'étude
- Périmètre rapproché (500 m)
- Périmètre intermédiaire (5 km)
- Périmètre éloigné (15 km)

#### Contexte éolien

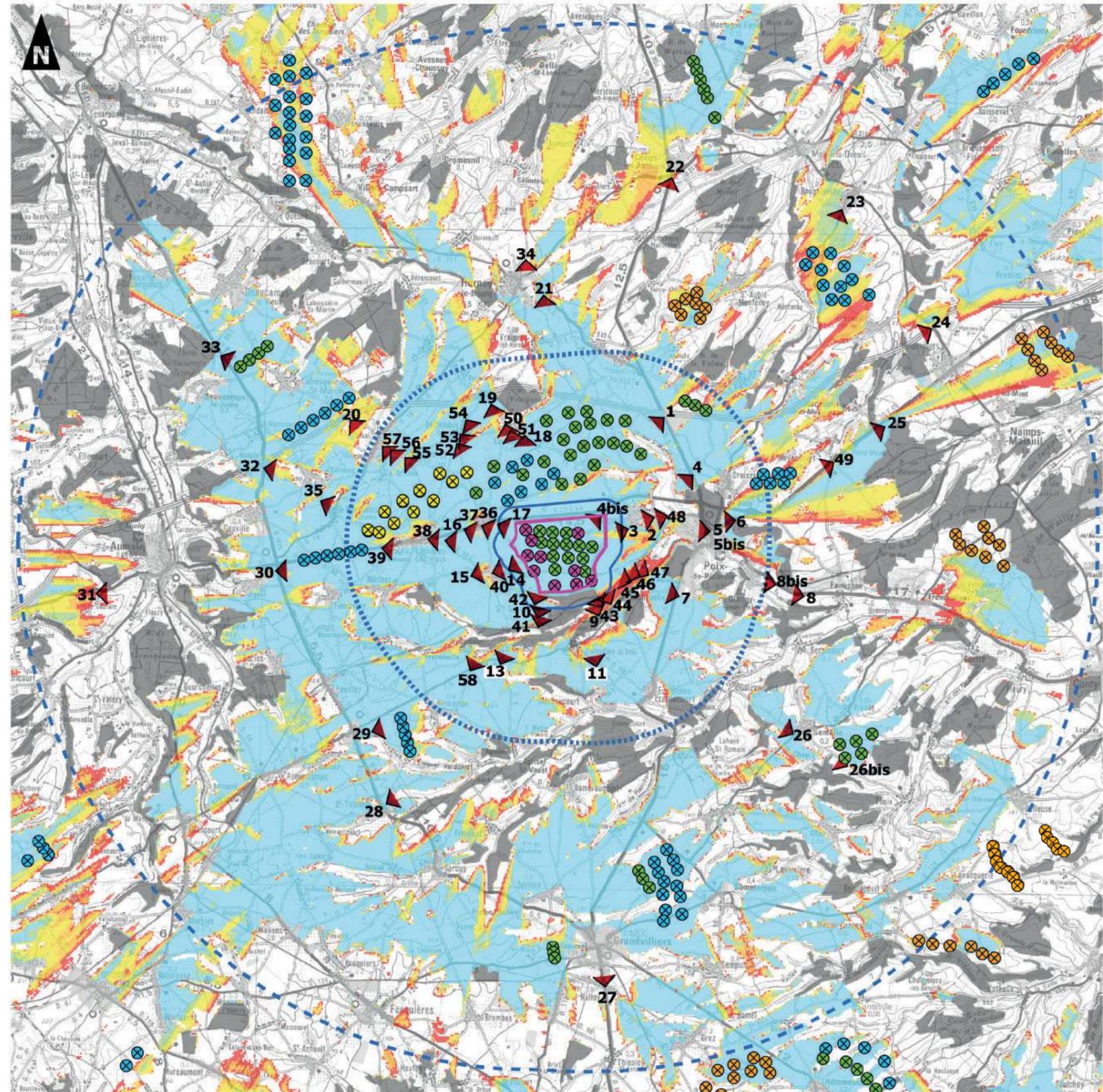
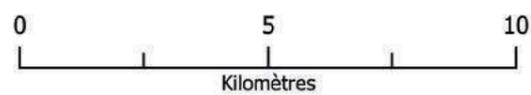
- Eolienne accordée
- Eolienne édifiée
- Eolienne en instruction avec avis de l'autorité environnementale
- Eolienne en instruction sans avis de l'autorité environnementale
- Eolienne en projet
- Localisation des photomontages

#### Zone d'influence visuelle scénario "Nacelle"

- Zones urbaines
- Zones boisées

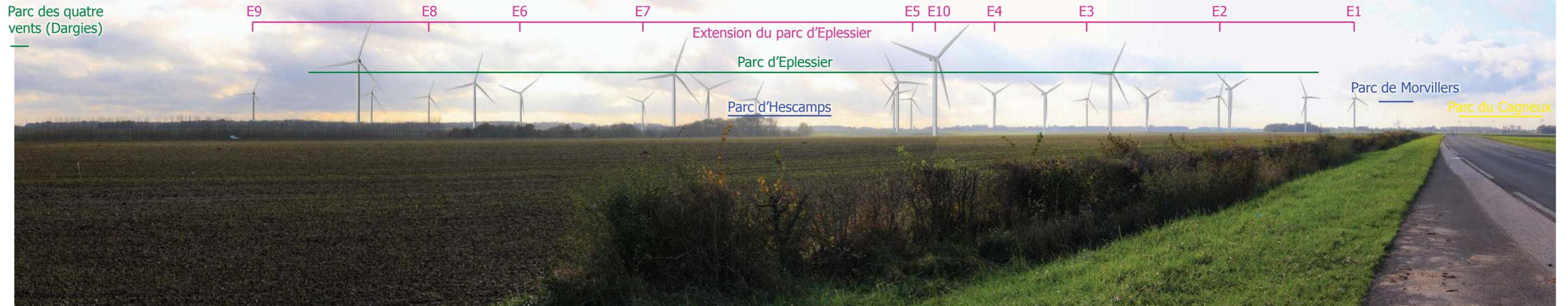
#### Nombre de machines visibles :

- 1 à 2 éoliennes
- 3 à 4 éoliennes
- 5 à 6 éoliennes
- 7 à 8 éoliennes
- 9 à 10 éoliennes



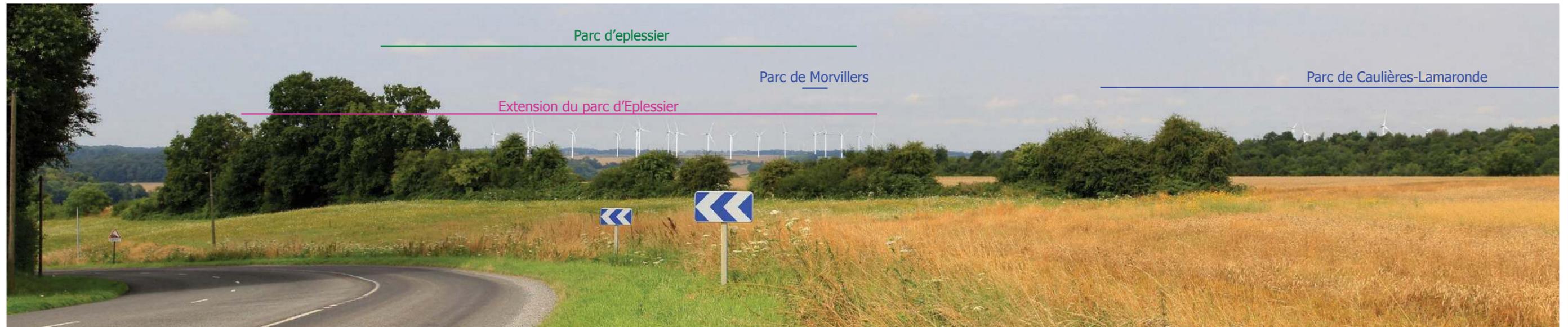


## PHOTOMONTAGE N°4b



La participation au cumul éolien de l'extension d'Eplèsier est moyenne puisque 8 éoliennes de l'extension s'expriment en densification du bouquet et non pas en extension de la zone perçue. Simulé sur le présent photomontage, le parc du Cagneux apparaît sur une hauteur peu prégnante dans la vue à droite du cliché.

## PHOTOMONTAGE N°6

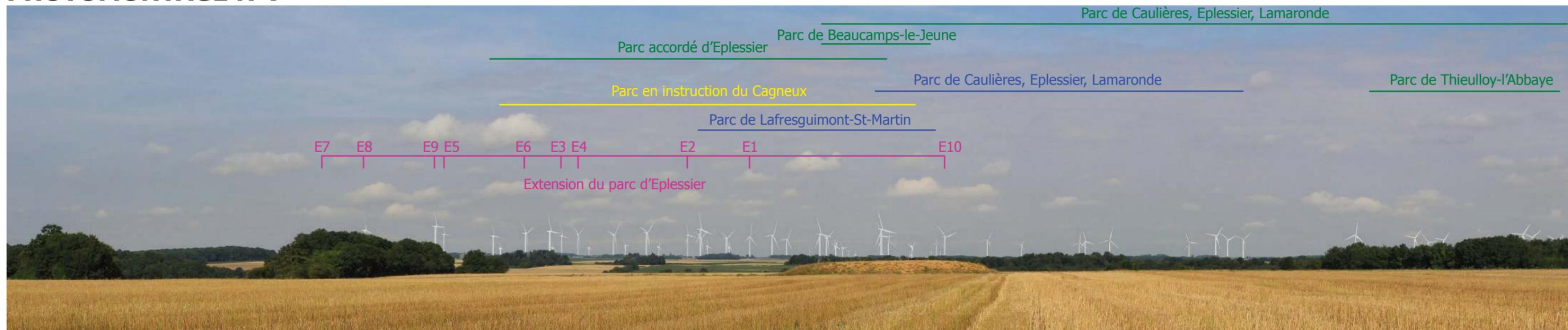


Une respiration paysagère est présente entre les deux groupes d'éoliennes :

- le parc accordé d'Eplèsier et son extension, le parc de Morvillers ;
- le parc de Caulières-Lamaronde.

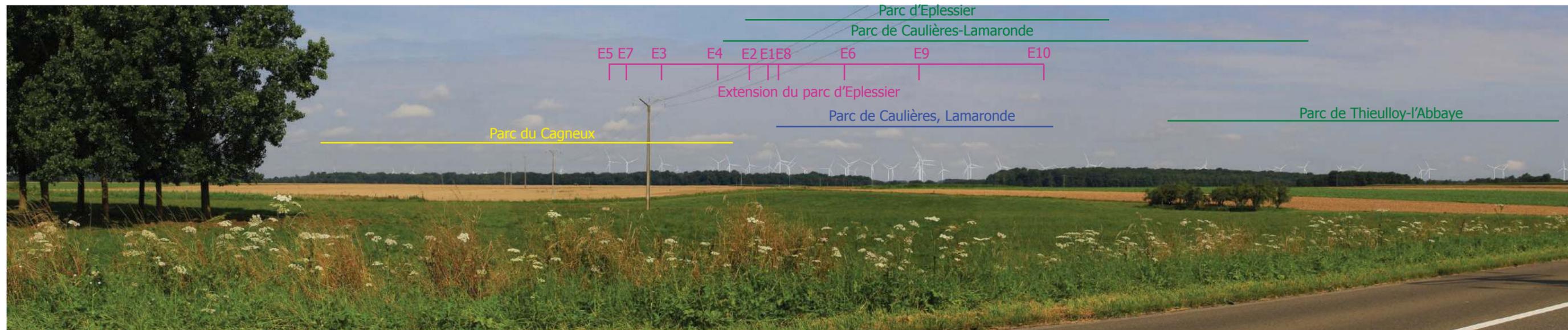
Le jeu de cette respiration et le groupement homogène des éoliennes de l'extension avec le parc autorisé d'Eplèsier ne créent pas un effet de cumul éolien négatif dans le paysage. La part ajoutée au cumul éolien de l'extension du parc d'Eplèsier est faible.

## PHOTOMONTAGE N°7



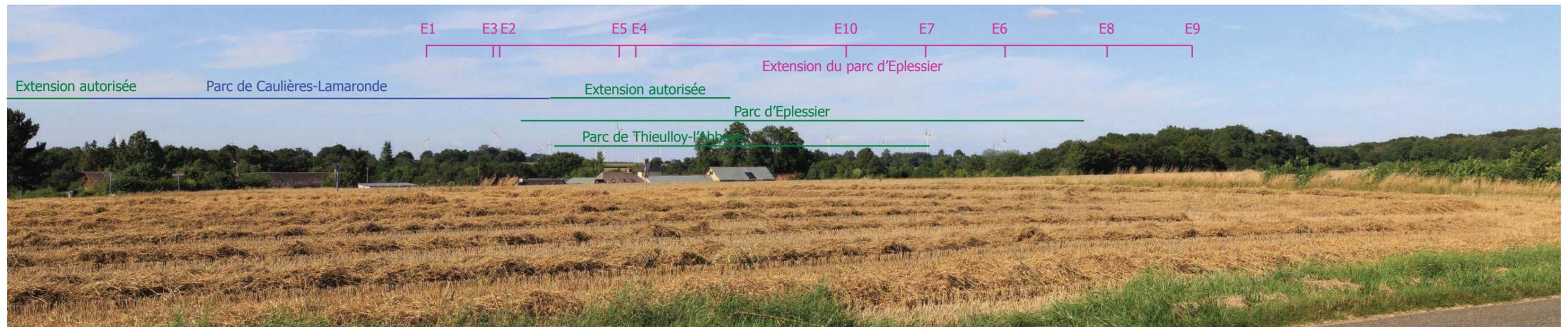
Le projet d'extension du parc d'Eplèsier s'inscrit surtout en densification de parcs éoliens accordés et existants. Le parc éolien du Cagneux (en instruction) s'inscrit en densification du parc accordé d'Eplèsier. L'extension d'Eplèsier reste dans un rapport d'échelle homogène en hauteur et cohérent avec le contexte éolien. La contribution au cumul éolien de l'extension d'Eplèsier est faible en raison de la faible zone étendue du champ perçu d'éoliennes.

## PHOTOMONTAGE N°12



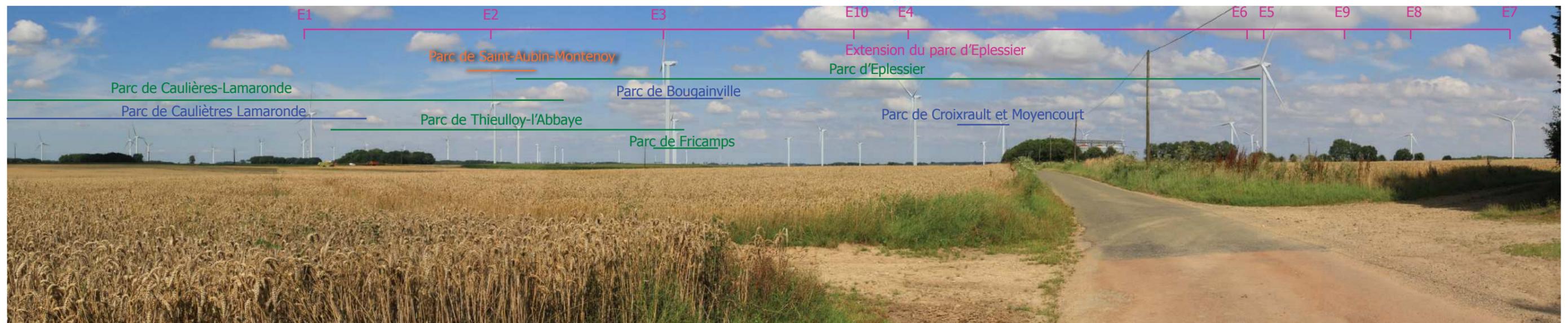
L'extension du parc d'Eplèsier vient conforter et densifier le contexte éolien des parcs accordés d'Eplèsier, de Caulières-Lamaronde, de Thieulloy-l'Abbaye, et le parc en exploitation de Caulières-Lamaronde. L'ensemble perçu du cumul éolien est de hauteur homogène. Le parc du Cagneux en instruction représenté en jaune joue sur une hauteur peu conséquente et reste peu visible derrière la masse boisée. La contribution au cumul éolien de l'extension d'Eplèsier est moyenne du fait d'une expansion en partie gauche du parc d'Eplèsier accordé.

## PHOTOMONTAGE N°13



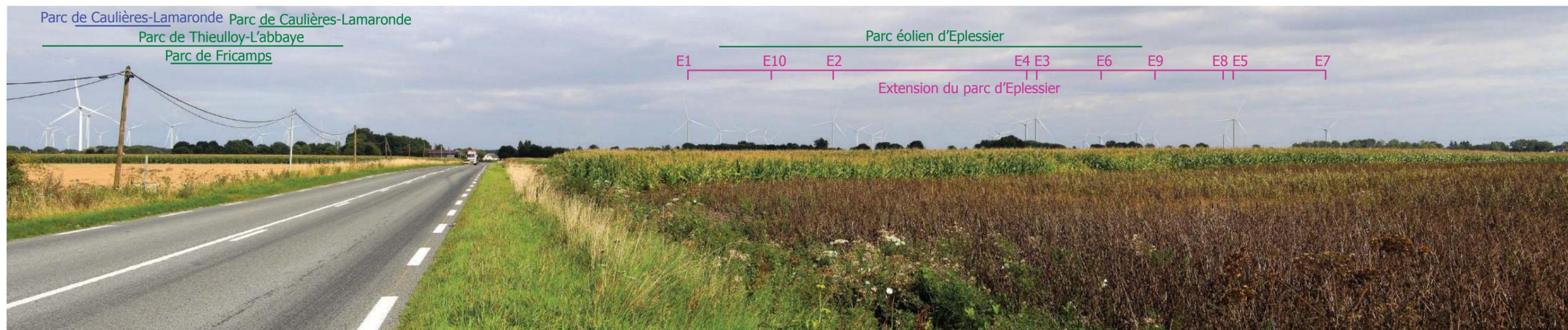
On observe un cumul éolien non négligeable avec les parcs en activité de Caulières-Lamaronde, les parcs autorisés de Thieulloy-l'Abbaye, Eplèsier et Caulières Lamaronde. L'effet de cumul éolien est moyen.

## PHOTOMONTAGE N°14



Le cumul éolien généré par l'extension du parc d'Eplèsier vient en surimpression des parcs existants. Toutefois, comme il intervient sur une échelle de hauteur plus prégnante (par la proximité des éoliennes à l'oeil de l'observateur), l'effet de cumul éolien généré est qualifié de moyen.

## PHOTOMONTAGE N°16



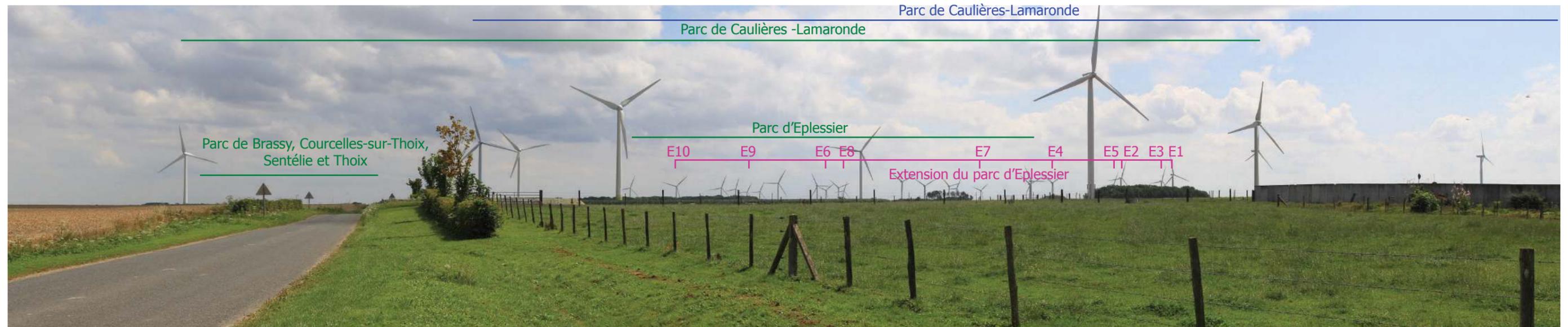
L'extension d'Eplèsier vient en surimpression et en légère expansion du parc accordé d'Eplèsier. Une respiration paysagère existe avec l'autre ensemble d'éoliennes présent sur la gauche de la photo (Caullières-Lamaronde construit et accordé, Thieulloy-L'Abbaye accordé, Fricamps accordé). Du fait de l'expansion de l'extension d'Eplèsier à droite de la photo, l'effet de cumul éolien est jugé moyen.

## PHOTOMONTAGE N°17



L'extension d'Eplèsier suit les lignes directrices du parc autorisé d'Eplèsier rendant l'ensemble dans un tout cohérent. La faible distance aux aérogénérateurs de l'extension crée un effet de cumul moyen.

## PHOTOMONTAGE N°18



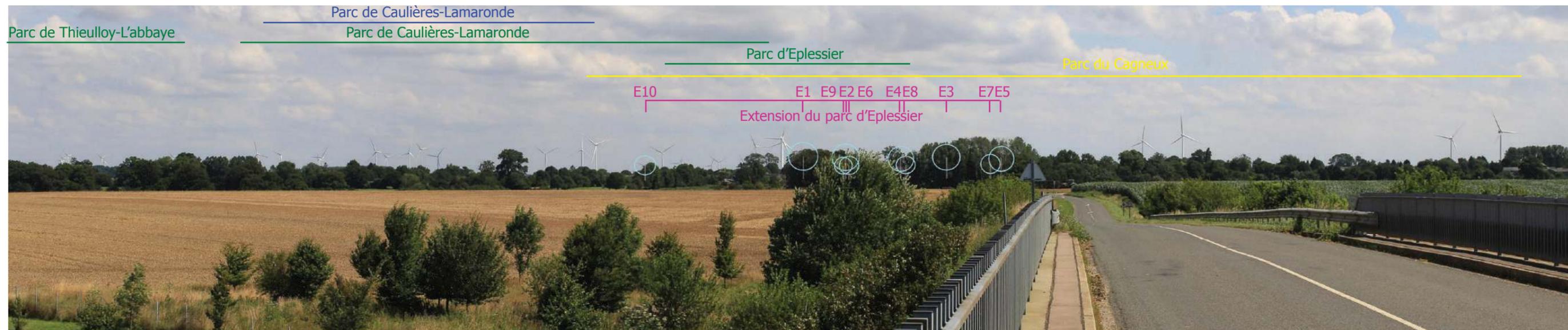
Le paysage de plateau présente un contexte éolien dense. La proximité des éoliennes du parc en exploitation de Caulières-Lamaronde et de son extension accordée crée un avant plan prégnant d'éoliennes un peu écrasant. Ce rapport d'échelle fort en verticale est accentué par la vision du bâtiment industriel bas à droite de la photo qui affiche un contraste horizontal fort. Les éoliennes de l'extension d'Epléssier ne jouent cependant pas sur la même échelle de hauteur que celles de Caulières-Lamaronde situées toutes proches (donc beaucoup plus imposantes en hauteur -> perçues 4 fois plus hautes). La part ajoutée au cumul éolien de l'extension du parc d'Epléssier se fait par densité mais dans une échelle de hauteur respectable (comparable à la hauteur du bâtiment industriel à droite de la photo). En conséquence, la part ajoutée de l'extension d'Epléssier au cumul éolien est faible depuis ce point de vue.

## PHOTOMONTAGE N°19



L'extension du parc d'Epléssier intervient sur une échelle de hauteur très inférieure à celle du parc en activité de Caulières-Lamaronde. L'écran boisé intervenant en interface avec l'extension d'Epléssier crée une part ajoutée très faible dans le contexte éolien présent. En effet seules trois éoliennes de l'extension sont susceptibles d'être visibles en dépassement de leurs pales.

## PHOTOMONTAGE N°20



Le parc en instruction du Cagneux est le parc éolien le plus visible du fait de sa plus faible distance à l'oeil de l'observateur. Avec 70% de l'extension d'Epléssier masquée par le couvert végétal, la part ajoutée de l'extension au cumul éolien est ici très faible.

## PHOTOMONTAGE N°22



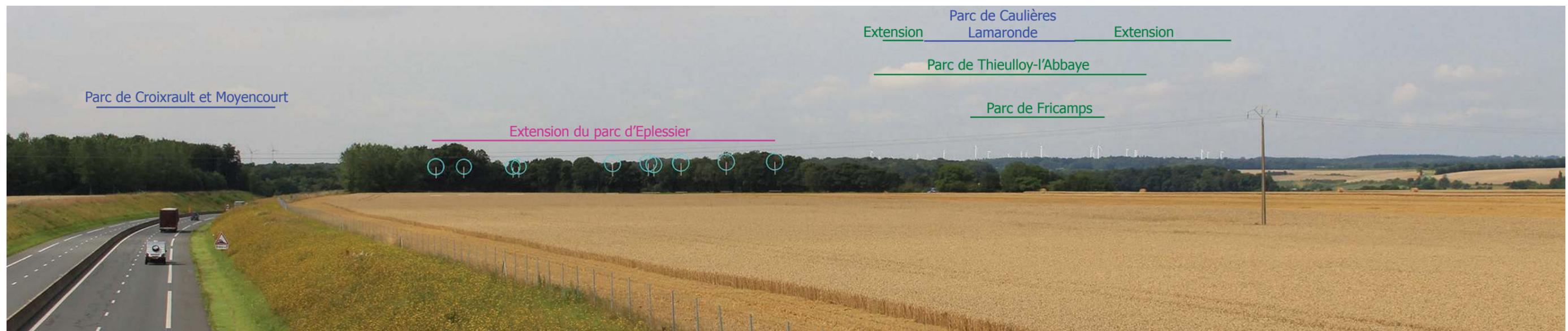
L'extension du parc d'Epléssier est masquée par le bois de Semermesnil et ne présente donc pas d'effet sur le cumul éolien.

## PHOTOMONTAGE N°23



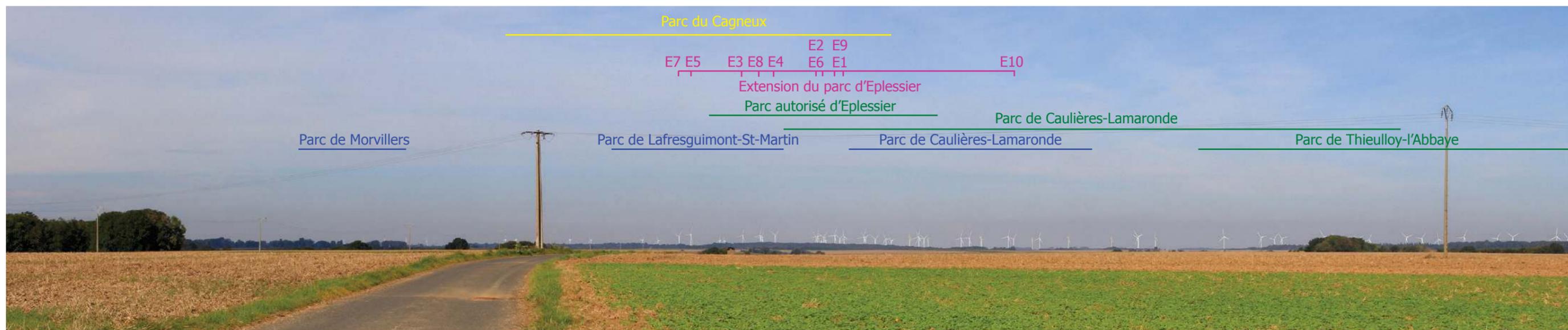
Les éoliennes de l'extension du parc éolien d'Eplèsier sont masquées par le front du relief. En conséquence, leur part ajoutée au cumul éolien est nulle.

## PHOTOMONTAGE N°24



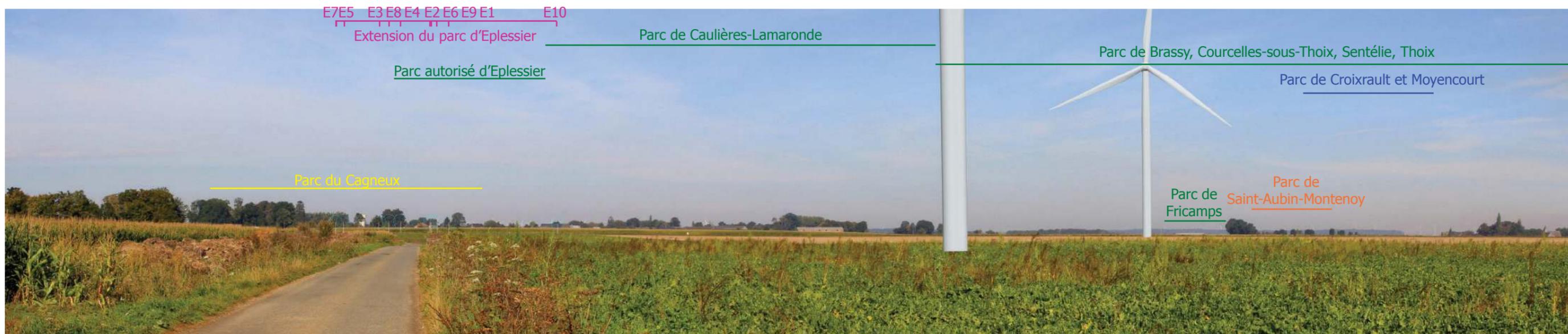
Les éoliennes de l'extension du parc éolien d'Eplèsier sont masquées par le front boisé. En conséquence, leur part ajoutée au cumul éolien est nulle.

## PHOTOMONTAGE N°26



Le parc éolien en instruction du Cagneux apparaît sur une échelle de hauteur peu prégnante. La part ajoutée au cumul éolien de l'extension d'Epléssier est visible par expansion sur la gauche du parc autorisé d'Epléssier. Le contexte éolien étant chargé bien que dans un même rapport de hauteur, la contribution au cumul éolien de l'extension d'Epléssier est qualifiée de moyenne.

## PHOTOMONTAGE N°26b



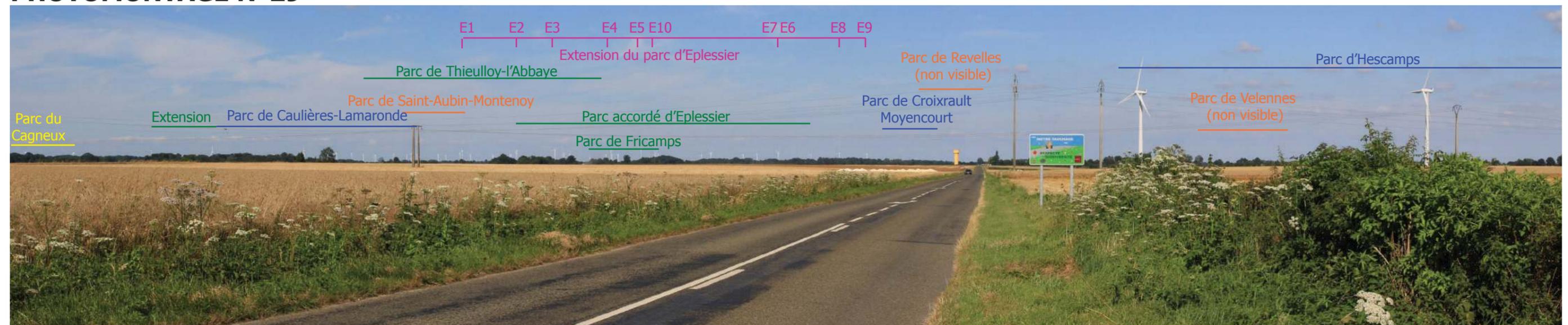
Par une présence visuelle très faible de l'extension d'Epléssier et la prégnance des éoliennes du parc de Sentélie, la part ajoutée au cumul éolien de l'extension du parc d'Epléssier est très faible.

## PHOTOMONTAGE N°28



Derrière le front boisé et caché partiellement par le front du relief, le parc éolien du Cagneux (en instruction) est peu visible. Le parc d'Hescamps en activité domine par sa hauteur le contexte éolien de cette vue. La participation de l'extension d'Eplèsier au cumul éolien n'est pas flagrante puisqu'elle n'étend pas le champ perçu des éoliennes. Dans l'extension d'Eplèsier se lit une densification ponctuelle d'un groupement homogène d'éoliennes. Seule 40% de l'extension du parc d'Eplèsier est visible. En conséquence, la part ajoutée au cumul éolien de l'extension du parc d'Eplèsier est très faible.

## PHOTOMONTAGE N°29



On perçoit fortement les éoliennes d'Hescamps du fait de la faible distance à l'oeil de l'observateur. Le parc éolien du Cagneux en instruction reste discret à gauche de la vue. La part ajoutée au cumul éolien de l'extension d'Eplèsier est faible compte tenu de la taille perçue des éoliennes au regard de la prégnance du parc d'Hescamps. De plus, un espace de respiration existe dans l'axe visuel de la route.

## PHOTOMONTAGE N°30



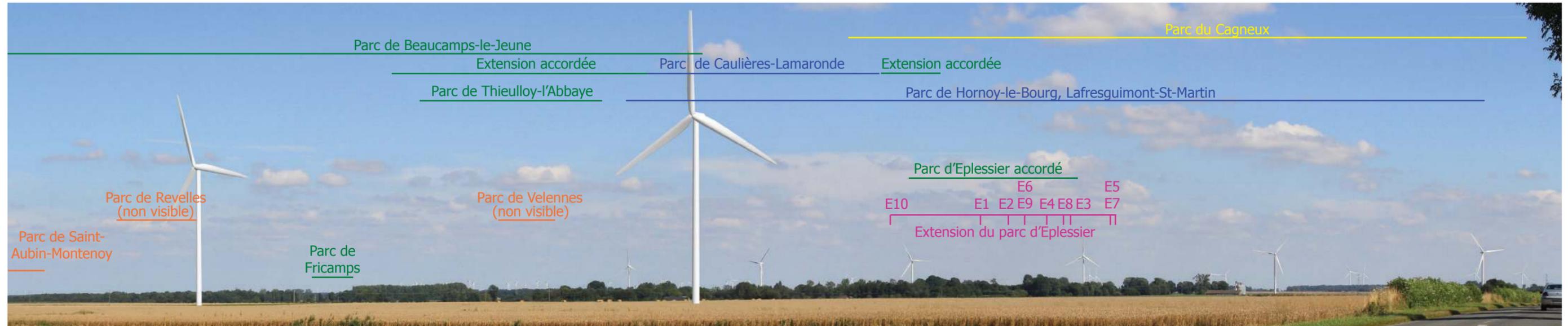
Le parc construit de Morvillers appuie l'axe directionnel fort de la D1029, ancienne voie Romaine avec une hauteur plus prégnante que les autres parcs du contexte éolien. La mise en évidence des parcs en instruction sur ce photomontage ne fait apparaître que le parc du Cagneux (derrière un front boisé) et le parc du Blanc Mont en surépaisseur avec l'extension d'Eplèsier. Avec 80% de l'extension d'Eplèsier visible mais à une hauteur non écrasante, les éoliennes de l'extension du parc d'Eplèsier participent faiblement au cumul éolien présent sur ce photomontage. De plus les parcs en présence concentrés dans la moitié gauche de la photographie, laissent une respiration conséquente à droite de la photographie.

## PHOTOMONTAGE N°32



Parmi les parcs éoliens en présence, le parc de Morvillers joue sur une échelle de hauteur plus prégnante par sa présence proche à l'oeil de l'observateur. L'extension d'Eplèsier étant invisible, la contribution de l'extension dans le cumul éolien est nulle.

## PHOTOMONTAGE N°33



Le parc accordé de Beaucamps-le-Jeune marque un premier plan d'éoliennes prégnantes par la faible distance à l'oeil de l'observateur. Le parc du Cagneux en instruction est fondu dans l'arrière plan. L'extension d'Eplèsier n'est visible qu'à 30%. Cette visibilité a lieu lors du dépassement des pales par intermittence pour 3 éoliennes. En conséquence, la part ajoutée au cumul éolien de l'extension du parc d'Eplèsier est très faible.

## PHOTOMONTAGE N°55

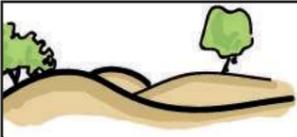


Sur le tiers gauche de la photo, on perçoit le parc éolien construit de Caulières-Lamaronde. Les éoliennes ne sont toutefois pas prégnantes dans la vue. De tous les parcs, c'est celui en instruction du Cagneux qui domine la vue par sa distance proche à l'oeil de l'observateur. L'extension du parc éolien d'Eplèsier n'est visible que dans le dépassement par intermittence des pales des éoliennes E1, E2, E3 et E5 du front du relief. La contribution de l'extension du parc d'Eplèsier au cumul éolien est donc très faible.

### 3.3. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ÉOLIEN

Afin de faciliter la compréhension des impacts paysagers et patrimoniaux de l'extension du projet éolien d'Epléssier, nous avons regroupé par thème les photomontages. Un même photomontage peut faire référence à plusieurs thèmes.

Pour chaque photomontage, l'évaluation de l'impact a été graduée sur une échelle de 6 degrés : **nul / très faible / faible / moyen / fort / très fort**

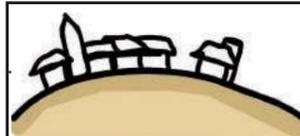
|  <b>PAYSAGE</b> |             |                 |  |
|--|-------------|-----------------|--|
| Thème  | Impact      | Photomontage n° |  |
| Vallée humide de Poix  | nul         | 2               |  |
| Vallée humide de Poix  | faible      | 7               |  |
| Vallée humide de Poix  | nul         | 8               |  |
| Vallée humide de Poix  | faible      | 9               |  |
| Vallée humide de Poix à Souplécourt  | moyen       | 13              |  |
| Paysage ondulé de l'entité paysagère "Autour du Saint-Landon"                                    | très faible | 22              |  |
| Vallée humide de Poix au nord-Ouest de Sentélie  | moyen       | 26              |  |
| Vallée humide des Evoissons  | très faible | 28              |  |
| Vallée de la Bresle  | nul         | 31              |  |

La part des impacts compris entre «moyen» à «fort» ne représente que 22% des photomontages concernant le paysage. L'impact maximum se limite à la valeur «moyen».

|  <b>PATRIMOINE</b> |             |                 |  |
|---|-------------|-----------------|--|
| Thème   | Impact      | Photomontage n° |  |
| Eglise classée M.H. Saint-Denis à Poix-de-Picardie  | faible      | 5               |  |
| Eglise classée M.H. Saint-Denis à Poix-de-Picardie  | nul         | 5b              |  |
| Eglise classée M.H. de Blangy-sous-Poix   | nul         | 8b              |  |
| Château inscrit MH de Selincourt  | très faible | 21              |  |
| Chapelle St-Lambert de Sentélie inscrite M.H.   | très faible | 26b             |  |

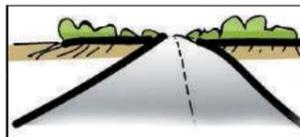
Aucun des photomontages concernant le patrimoine ne présente un impact compris entre «moyen» à «très fort».

|  <b>LIEUX DE VIE</b> |             |                 |  |
|---|-------------|-----------------|--|
| Thème   | Impact      | Photomontage n° |  |
| Aumale dans la vallée (silhouette)  | nul         | 31              |  |
| Blangy-sous-Poix (silhouette)   | nul         | 8b              |  |
| Bougainville  | nul         | 23              |  |
| Camps-en-Amiénois, sortie sud   | très faible | 22              |  |
| Caulières   | moyen       | 17              |  |
| Digeon sortie Est   | faible      | 30              |  |
| Epléssier sortie Est  | nul         | 2               |  |
| Equennes-Eramécourt   | moyen       | 12              |  |
| Halloy et silhouette de Grandvilliers   | nul         | 27              |  |
| Hornoy-le-bourg en sortie sud-est   | très faible | 21              |  |
| Hornoy-le-Bourg par la D18 (silhouette)   | nul         | 34              |  |
| Lamaronde   | faible      | 18              |  |
| Lamaronde   | très faible | 19              |  |
| Lignières-Châtelain   | moyen       | 16              |  |
| Meigneux  | moyen       | 14              |  |
| Meigneux par la D98 (silhouette)  | moyen       | 15              |  |
| Morvillers-St-Saturnin (silhouette)   | nul         | 35              |  |
| Poix-de-Picardie coteau depuis église classée   | faible      | 5               |  |
| Sauchoix-sous-Poix  | faible      | 9               |  |
| Sentélie (silhouette)   | très faible | 26b             |  |
| Souplécourt (silhouette)  | moyen       | 13              |  |
| St-Clair frange urbaine nord-est  | faible      | 29              |  |
| St-Segrée   | très faible | 10              |  |
| St-Thibault   | très faible | 28              |  |
| Thieulloy-la-ville par le sud-est (silhouette)  | faible      | 11              |  |
| St-Thibault   | très faible | 28              |  |
| Thieulloy-la-ville par le sud-Est (silhouette)  | faible      | 11              |  |
| Caulières centre  | nul         | 36              |  |
| Caulières entrée ouest  | nul         | 37              |  |
| Lignières-Châtelain centre  | nul         | 38              |  |
| Lignières-Châtelain entrée ouest  | très faible | 39              |  |
| Meigneux Centre   | nul         | 40              |  |
| Sainte-Segrée entrée Sud  | nul         | 41              |  |
| Sainte-Segrée sortie Sud  | faible      | 42              |  |
| Saulchoy-sous-Poix centre   | nul         | 43              |  |
| Saulchoy-sous-Poix entrée est   | nul         | 44              |  |
| Lachapelle sortie ouest   | très faible | 45              |  |
| Lachapelle centre   | nul         | 46              |  |
| Lachapelle entrée nord-est  | nul         | 47              |  |



| LIEUX DE VIE (SUITE)               |             |                 |
|------------------------------------|-------------|-----------------|
| Thème                              | Impact      | Photomontage n° |
| Eplæssier entrée est               | nul         | 48              |
| Moyencourt-lès-Poix sortie sud     | très faible | 49              |
| Lamaronde entrée nord-ouest        | nul         | 50              |
| Lamaronde centre                   | nul         | 51              |
| Bettembos sortie sud               | faible      | 52              |
| Bettembos centre                   | très faible | 53              |
| Bettembos entrée nord              | nul         | 54              |
| Offignies sortie est               | très faible | 55              |
| Offignies centre                   | nul         | 56              |
| Offignies entrée ouest             | très faible | 57              |
| Souplécourt silhouette villageoise | très faible | 58              |

La part des impacts «moyen» à «fort» ne représente que 12% des photomontages concernant les lieux de vie. L'impact maximum se limite à la valeur «moyen». La problématique des lieux de vie concerne donc peu l'extension d'Eplæssier.



| AXES ROUTIERS  |             |                 |
|--|-------------|-----------------|
| Thème  | Impact      | Photomontage n° |
| D901, pont au dessus de l'autoroute au NO de Poix-de-Picardie      | moyen       | 1               |
| D1029, 30m à l'ouest du pont au dessus de la D189                  | moyen       | 4b              |
| D341, 630m au Nord-Est du franchissement de la voie ferrée de Poix | faible      | 6               |
| D901 1,9 km au SO de Poix-de-Picardie                              | faible      | 7               |
| D920 en sortie de Famechon   | nul         | 8               |
| D920 proche de Blangy-sous-Poix                                    | nul         | 8b              |
| D901 à Equennes-Eramécourt   | moyen       | 12              |
| D1029 à Lignières-Châtelain  | moyen       | 16              |
| D1029 en sortie Est de Caulières                                   | moyen       | 17              |
| D92, pont au-dessus de l'autoroute                                 | très faible | 20              |
| D51 à Hornoy-le-Bourg  | très faible | 21              |
| D901 à la sortie sud de Camps-en-Amiénois                          | très faible | 22              |
| D38 Point haut au dessus de l'autoroute                            | nul         | 24              |
| D1029 au NO de l'embranchement pour Courcelles-sous-Moyencourt     | nul         | 25              |
| D901 au Nord d'Halloy  | nul         | 27              |
| D919 Sortie de St-Clair  | faible      | 29              |
| D1029 (ancienne voie romaine) à l'intersection de la D315          | faible      | 30              |
| N29 à l'Est d'Aumale   | nul         | 31              |
| D1015, Pont au-dessus de l'autoroute au Sud de Montmarquet         | nul         | 32              |
| D1015 entre Beaucamps-le-Jeune et Beaucamps-le-Vieux               | très faible | 33              |

La part des impacts compris entre «moyen» à «fort» concernant les axes routiers ne représente que 25% des photomontages. De plus, ces impacts ne dépassent jamais la valeur «moyen».



| CUMUL EOLIEN  |             |                 |
|---|-------------|-----------------|
| parcs concernés en plus de l'extension d'Eplæssier :                              | Impact      | Photomontage n° |
| Eplæssier 1, Hescamps, Thieulloy l'Abbaye, Cagneux                                | moyen       | 1               |
| cumul éolien avec Eplæssier I, Morvillers   | nul         | 2               |
| Eplæssier I, Hescamps, Morvillers   | moyen       | 4b              |
| Eplæssier I, Morvillers, Caulières-Lamaronde                                      | faible      | 6               |
| Caulières, Eplæssier, Lamaronde, Beaucamps-le-Jeune, Lafresguimont-St-Martin      | faible      | 7               |
| cumul éolien Eplæssier I, Caulières-Lamaronde, Thieulloy-L'Abbaye                 | moyen       | 12              |
| Caulières-Lamaronde, Eplæssier I, Thieulloy-L'Abbaye                              | moyen       | 13              |
| Eplæssier I, Bougainville, Croixrault et Moyencourt                               | moyen       | 14              |
| cumul éolien avec Eplæssier I   | moyen       | 16              |
| cumul éolien avec Eplæssier I   | moyen       | 17              |
| Caulières-Lamaronde   | faible      | 18              |
| Caulières-Lamaronde, Eplæssier I, Brassy, Courcelles-sur-Thoix, Sentélie et Thoix | très faible | 19              |
| Eplæssier I, Caulières-Lamaronde, Thieulloy-l'Abbaye, Cagneux                     | très faible | 20              |
| Moyencourt, Caulières-Lamaronde, Saint-Aubin-Montenoy                             | nul         | 22              |
| parc de Croixrault et Moyencourt, Bougainville, Saint-Aubin-Montenoy              | nul         | 23              |
| Caulières-Lamaronde, Thieulloy-l'Abbaye   | nul         | 24              |
| Eplæssier I, Caulières-Lamaronde, Lafresguimont-St-Martin, Morvillers             | moyen       | 26              |
| Eplæssier I, Caulières-Lamaronde, Brassy-Sentélie-Thoix,                          | très faible | 26b             |
| Hescamps, Thieulloy-l'Abbaye, Eplæssier I   | très faible | 28              |
| Caulières-Lamaronde, Eplæssier I, Croixrault-Moyencourt, Hescamps                 | faible      | 29              |
| Caulières-Lamaronde, Eplæssier I, Croixrault-Moyencourt, Morvillers               | moyen       | 30              |
| Morvillers  | nul         | 32              |
| Beaucamps-le-Jeune, Caulières-Lamaronde, Hornoy-le-Bourg, Eplæssier I             | très faible | 33              |
| Cagneux   | très faible | 55              |

Tableau de synthèse des impacts regroupés par thème.

37% des photomontages traitant du cumul éolien présentent un impact compris entre «moyen» et «fort». Ceci montre l'importance de la problématique dans l'étude. Toutefois aucun impact fort n'est recensé.

#### En conclusion :

**Paysage :** Des impacts moyens recensés à Souplécourt et Sentélie au niveau de la vallée humide de Poix. Globalement, un contexte favorable à l'implantation des éoliennes.

**Lieux de vie :** Un plateau peu habité, le respect d'un éloignement aux habitations générant peu d'impact sur les lieux de vie.

**Axes routiers :** Uniquement des impacts moyens recensés pour les plus négatifs. Donc un contexte routier favorable.

**Patrimoine :** Les impacts mesurés sont nuls à faibles.

**Cumul éolien :** Il s'agit du thème le plus sensible puisque 37% des photomontages y ont un impact de «moyen à fort». Cependant, il s'agit en totalité d'impacts «moyens».

### 3.4. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures compensatoires (visant à conserver la valeur des milieux) sont en lien intrinsèque avec la nature de l'impact. Ces mesures ont été abordées au sein du volet écologique de l'étude.

Pour le volet paysager, des mesures d'accompagnement sont souvent associées à la construction d'un parc éolien. Définies avec les acteurs locaux, ces mesures bénéficient aux collectivités locales. (ex : restauration de patrimoine, mise en valeur du patrimoine local architectural et paysager, valorisation pédagogique, amélioration du cadre de vie, projet d'information sur les énergies...). Ces mesures visent à faciliter l'acceptation ou l'insertion du projet.

#### 3.4.1. PLANTATION D'UNE HAIE BOCAGÈRE À CAULIÈRES



Le front bâti Est de Caulières est en transition brutale avec le paysage de plateau présent à l'Est et donc, le projet d'extension du parc éolien d'Epléssier. C'est pourquoi il est proposé la plantation d'une **haie bocagère diversifiée et libre d'essences régionales**.

Les parcelles concernées par l'implantation de la haie bocagère ont fait l'objet d'un accord passé avec les propriétaires et exploitants afin d'assurer l'implantation de la haie une fois la construction du parc engagée.

La haie sera implantée avec un recul de 2 mètres à la voie existante pour laisser le passage des engins agricoles ou permettre un refuge des piétons. Elle présentera deux étages de végétation (arbusculaire et arboré) de manière à augmenter son effet de filtre visuel. Elle sera constituée de 2/3 de végétaux persistants et marcescents et d'1/3 de végétaux caducs. Les arbres seront implantés de manière aléatoire de manière à donner un caractère très naturel à l'aménagement. Le paillage plastique sera proscrit. Un paillage organique en mulch (sur +/- 8 cm d'ep.) respectera pleinement le contexte rural.



**Pré-estimation de l'aménagement :**

**Fourniture et plantation haie bocagère diversifiée régionale sur 230 mètres de long sur 2 m de large toutes sujétions** (amendement organique, paillage en mulch, **entretien pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien** par une entreprise d'espace vert financée par Vents du Nord)

*arbuscules : houx commun (14%), troène (50%), fusain d'Europe (6%), groseiller rouge (6%), groseiller à maquereaux (6%), Viorne obier (6%), bourdaine (6%), viorne mancienne (6%)*

*arbrisseaux : 10 érables champêtres, 10 Saules marsault, 10 Aulnes glutineux (répartis aléatoirement sur le linéaire)*

**L'ensemble : 7 000 € HT**

#### Simulation du projet éolien avec mesure d'accompagnement



Simulation de mesures de plantation en frange Est de Caulières, rue Sainte-Segrée (depuis le jardin d'un particulier) - source Architectures & paysages

Un contrat pour l'implantation d'une haie a été conclu entre Fond du Moulin S.A.S. et les propriétaires et exploitants de ces parcelles.

| Parcelle | Commune   |
|----------|-----------|
| ZD 23    | Caulières |
| ZD 26    | Caulières |

Les engagements pris par les partis sont les suivants :

La Société d'Exploitation Fond du Moulin SAS s'engage à :

- assurer ou faire assurer par un tiers désigné par elle l'implantation des haies arbustives ;
- verser annuellement un loyer défini au Propriétaire et à l'Exploitant ;
- indemniser l'Exploitant pour les dégâts de cultures lors de l'implantation de la haie.

Le Propriétaire s'engage à :

- laisser accès à sa parcelle à la Société ou tout tiers désigné par la Société pour l'installation du panneau d'information et la remise en état du terrain à la fin de l'exploitation du parc éolien ;
- ne rien entreprendre ou laisser entreprendre sur le terrain désigné susceptible d'engendrer la dégradation du panneau ou de gêner sa visibilité depuis la voie publique.

Le Propriétaire et l'Exploitant sont tenus de ne rien entreprendre ou laisser entreprendre sur le terrain désigné susceptibles de nuire à la pérennisation de la haie.

La durée des promesses signées est de 7 ans, renouvelable. Elles seront transformées en baux emphytéotiques avant la mise en service du parc. Les baux auront pour durée 25 ans, renouvelable 2 fois 5 ans.

### 3.4.2. PARTICIPATION AU PROJET D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX AÉRIENS SUR 4 COMMUNES

Les communes d'Eplessier, Sainte-Segrée, Meigneux et Caulières ont un projet d'enfouissement des lignes électriques. Dans un objectif d'amélioration du cadre de vie des habitants et dans une démarche concertée, la société Fond du Moulin s'engage à allouer un budget pour participer à ce projet d'enfouissement de réseaux aériens. L'objectif de la mesure est d'aérer le champ visuel aux entrées et sorties des villages. Le budget est établi en fonction du nombre d'éoliennes implantées sur chaque commune. Cette répartition se fait de la manière suivante :

| Commune       | Nombre d'éoliennes | Budget enfouissement des réseaux | Linéaire envisageable |
|---------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------|
| Eplessier     | 4                  | 60 000 € HT                      | 140 m                 |
| Sainte-Segrée | 3                  | 45 000 € HT                      | 105 m                 |
| Caulières     | 2                  | 30 000 € HT                      | 70 m                  |
| Meigneux      | 1                  | 15 000 € HT                      | 35 m                  |

Le calcul ci-dessus se base une étude d'enfouissement de réseau sur l'avenue d'Anglet menée à Biarritz en 2012 où la fourchette se situe de 320€ HT à 420€ HT/ml. Nous avons retenu le chiffre haut compte tenu du fait que l'étude date de 3 ans soit 420€ HT le ml. Ce chiffre au stade programmatique permet aussi de prendre en compte les aléas et imprévus avant le lancement du projet de maîtrise d'oeuvre.

#### Simulation sans mesure d'accompagnement (Caulières)



#### Simulation avec mesure d'accompagnement (Caulières)



Simulation d'un enfouissement de réseau aérien à Caulières sur la D1029

Ce projet a été proposé en accord avec les communes. La mesure ne pourra être réalisée que sous réserve de faisabilité technique au moment de sa mise en place, et si le projet d'enfouissement de réseau porté par les communes se réalise.

#### Copie des courriers envoyés aux mairies :



**A l'attention de M. le Maire**  
**Mairie d'Eplessier**  
Rue principale  
80290 EPLESIER

AR N°1A 114 641 0102 8

| Personne à contacter | Tél.           | Fax            | email                     | Date                           |
|----------------------|----------------|----------------|---------------------------|--------------------------------|
| Hugo Lecomte         | 06 32 88 45 03 | 03 44 57 98 33 | h.lecomte@ventsdu nord.fr | 1 <sup>er</sup> septembre 2015 |

**Objet : Mesures d'accompagnement du projet éolien du Fond du Moulin pour la commune d'Eplessier.**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien de Fond du Moulin (permis de construire en cours d'instruction, déposé le 17 juin 2015), la société Fond du Moulin SAS s'engage à mettre à disposition un budget de 60 000 euros destiné à l'accompagnement du projet communal d'enfouissement de réseau électrique et d'éclairage publique basse consommation. Cette somme correspond au nombre d'éoliennes construites sur la commune d'Eplessier (4 éoliennes) en instruction pour le projet du Fond du Moulin.

Le budget sera mis à disposition après la mise en exploitation du parc éolien. Le déblocage de ce budget ne pourra se faire que sur factures adressées directement à la société d'exploitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Valérie LOUVET  
Maire

Hugo LECOMTE  
Chef de Projets  
Fond du Moulin SAS

Copie des courriers envoyés aux mairies pour le projet d'enfouissement des réseaux (suite)



82 Grande Rue  
60520 Pontarmé  
France

A l'attention de M. le Maire  
M. Gérard Desmarest  
Mairie de Sainte-Segrée  
80290 SAINTE SEGREE

AR N°1A 114 641 0104 2

| Personne à contacter | Tél.           | Fax            | email                     | Date                           |
|----------------------|----------------|----------------|---------------------------|--------------------------------|
| Hugo Lecomte         | 06 32 88 45 03 | 03 44 57 98 33 | h.lecomte@ventsdu nord.fr | 1 <sup>er</sup> septembre 2015 |

**Objet : Mesures d'accompagnement du projet éolien du Fond du Moulin pour la commune de Sainte-Segrée**

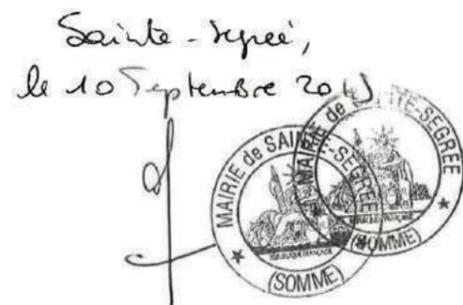
Monsieur le Maire,

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien de Fond du Moulin (permis de construire en cours d'instruction, déposé le 17 juin 2015), la société Fond du Moulin SAS s'engage à mettre à disposition un budget de 45 000 euros destiné à l'accompagnement du projet communal d'enfouissement de réseau électrique et d'éclairage public basse consommation. Cette somme correspond au nombre d'éoliennes construites sur la commune de Sainte-Segrée (3 éoliennes) en instruction pour le projet du Fond du Moulin.

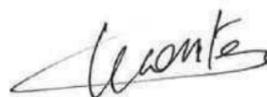
Le budget sera mis à disposition après la mise en exploitation du parc éolien. Le déblocage de ce budget ne pourra se faire que sur factures adressées directement à la société d'exploitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Sainte-Segrée,  
le 10 septembre 2015



Hugo LECOMTE  
Chef de Projets  
Fond du Moulin SAS




82 Grande Rue  
60520 Pontarmé  
France

A l'attention de M. le Maire  
Mairie de Caulières  
11 rue de l'Eglise  
80290 CAULIERES

AR N°1A 114 641 0108 0

| Personne à contacter | Tél.           | Fax            | email                     | Date             |
|----------------------|----------------|----------------|---------------------------|------------------|
| Hugo Lecomte         | 06 32 88 45 03 | 03 44 57 98 33 | h.lecomte@ventsdu nord.fr | 8 septembre 2015 |

**Objet : Mesures d'accompagnement du projet éolien du Fond du Moulin pour la commune de Caulières.**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien de Fond du Moulin (permis de construire en cours d'instruction, déposé le 17 juin 2015), la société Fond du moulin SAS s'engage à mettre à disposition un budget de 30 000 euros destiné à l'accompagnement du projet communal d'enfouissement de réseau électrique et d'éclairage public basse consommation. Cette somme correspond au nombre d'éoliennes construites sur la commune de Caulières (2 éoliennes) en instruction pour le projet du Fond du Moulin.

Dans le cas d'incapacité de réalisation du projet d'enfouissement du réseau électrique par la commune, la société Fond du Moulin s'engage à allouer cette somme de 30 000 € à un projet d'économie d'énergies pour les infrastructures communales, tel que :

- des travaux d'isolation,
- la mise en place de panneaux photovoltaïque,
- la mise en place d'équipements électriques basse consommation.

D'autre part, la société Fond du Moulin s'est également engagée à :

- la réalisation d'une haie bocagère de 230 mètres linéaires au début de la rue Sainte-Segrée,
- l'installation d'un panneau d'information sur le parc éolien du Fond du Moulin sur l'aire de stationnement le long de la D1029.

Ces mesures seront mises à disposition après la mise en exploitation du parc éolien. Le déblocage de ces budgets ne pourra se faire que sur factures adressées directement à la société d'exploitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

le 10/09/2015

Hugo LECOMTE  
Chef de Projets  
Fond du Moulin SAS



Copie des courriers envoyés aux mairies pour le projet d'enfouissement des réseaux (suite)



**A l'attention de M. le Maire**  
**M. Gérard Deneux**  
11 rue de l'Eglise  
80290 MEIGNEUX

AR N°1A 114 641 0105 9

| Personne à contacter | Tél.           | Fax            | email                   | Date                           |
|----------------------|----------------|----------------|-------------------------|--------------------------------|
| Hugo Lecomte         | 06 32 88 45 03 | 03 44 57 98 33 | h.lecomte@ventsduord.fr | 1 <sup>er</sup> septembre 2015 |

**Objet : Mesures d'accompagnement du projet éolien du Fond du Moulin pour la commune de Meigneux**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien de Fond du Moulin (permis de construire en cours d'instruction, déposé le 17 juin 2015), la société Fond du Moulin SAS s'engage à mettre à disposition un budget de 15 000 euros destiné à l'accompagnement du projet communal d'enfouissement de réseau électrique et d'éclairage publique basse consommation. Cette somme correspond au nombre d'éoliennes construites sur la commune de Meigneux (1 éolienne) en instruction pour le projet du Fond du Moulin.

Le budget sera mis à disposition après la mise en exploitation du parc éolien. Le déblocage de ce budget ne pourra se faire que sur factures adressées directement à la société d'exploitation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Meigneux, le 11 Septembre 2015

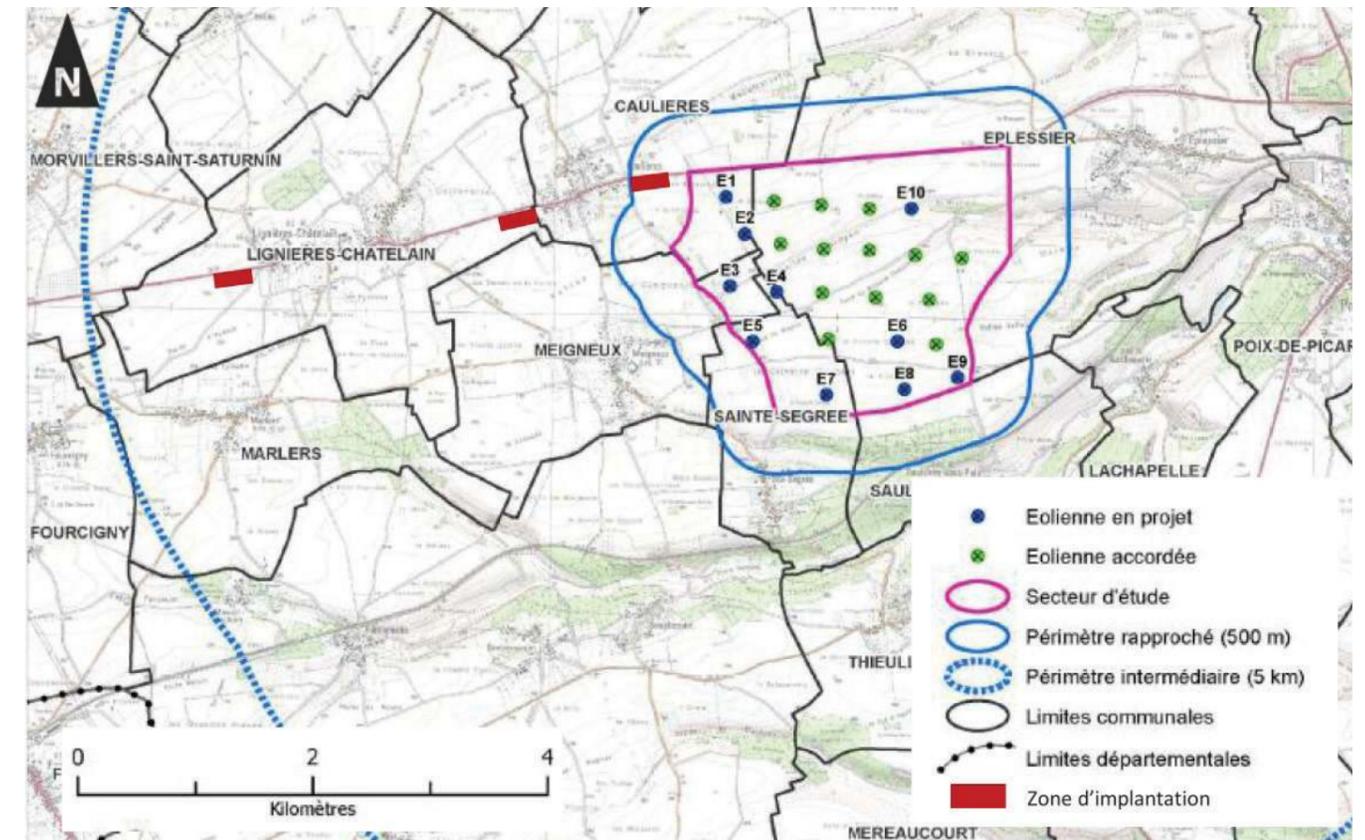
Hugo LECOMTE  
Chef de Projets  
Fond du Moulin SAS



### 3.4.3. AMÉLIORATION PAYSAGÈRE DE LA LECTURE DE 3 ENTRÉES DE VILLAGE SUR LA D1029

- Amélioration ponctuelle de la lecture de 3 entrées de villages (2 à Lignièrès-Châtelain, 1 à Caulières Ouest) sur l'infrastructure passante de la D1029 par des plantations arborées répondant aux enjeux de sécurité.

La D1029, infrastructure au trafic important empreinte un tracé rectiligne qui peut inciter à la prise de vitesse. Affirmer la lisibilité des entrées par des plantations signal permet de rappeler efficacement à l'automobiliste l'entrée dans le village. De plus, l'introduction d'arbres diminue l'ambiance routière pour affirmer le caractère rural du village. Les essences proposées sont régionales et d'entretien facile par une pousse assez lente (exemple : érable champêtre). En effet, sur des sujets à pousse rapide où de hauteur importante, les tailles répétées induisent des charges élevées et nuisent souvent à la santé de l'arbre en propageant des maladies.



Localisation des entrées faisant l'objet d'un projet d'aménagement paysager

Les alignements d'arbres proposés de plus ou moins trente mètres de long sont implantés à plus de deux mètres de la voie publique. Chaque alignement comprend 6 érables interdistants de cinq mètres sur le rang. Le houppier de cet arbre commence à 2 mètres du sol donc les branches n'empièteront pas sur la voirie.

**Cette mesure d'accompagnement pourra être réalisée dans le cadre de l'obtention des autorisations administratives d'exploitation et de construction de l'extension du parc éolien d'Epléssier.**

**Pré-estimation de l'aménagement pour une entrée :**

**Fourniture et plantation de 6 érables champêtre tige 12-14 toutes sujétions (amendement organique, entretien pendant 2 ans par une entreprise d'espace vert financée par Fond du Moulin)**

**l'entrée : 5000 € HT**

## ***L'entrée Ouest de Lignières-Châtelain :***

*La plantation arborée signale l'entrée du village à l'automobiliste et inscrit la frange bâtie récente dans le végétal.*

*Elle améliore la lecture paysagère de l'entrée tout en diminuant l'ambiance routière de la D1029. Les érables champêtres ont une échelle de hauteur adaptée au trafic, aux maisons proches et à l'ambiance rurale du village. Ce sont des arbres endémiques de la Picardie.*



## L'entrée Est de Caulières :

*L'alignement d'arbre crée permet d'attirer le regard de l'automobiliste sortant du village vers la route pour éviter que la rotation des pales des éoliennes visibles en sortie du village ne le distraie. Dans l'autre sens de circulation, les arbres permettent de signaler l'entrée du village avec l'objectif de faire ralentir les automobilistes tout en soulignant l'ambiance villageoise.*



## ***L'entrée Ouest de Caulières :***

*Les alignements d'arbres restent dans l'échelle du couvert arboré présent. Il créent un signal visuel marquant l'entrée de village.*



Une demande a été formulée auprès de M. Glorieux, responsable voirie au Conseil Départemental de la Somme. Cette demande a été reçue en date du 13 octobre 2015. La réalisation de cette mesure ne pourra avoir lieu uniquement dans le cas d'un accord du Conseil Département.

Copie du courrier envoyé au conseil départemental de la Somme concernant l'amélioration de 3 entrées sur la D1029 :



82 Grande Rue  
60520 Pontarmé  
France

A l'attention de M. Glorieux  
Conseil départemental de la Somme  
43 rue de la République  
BP 32615  
80026 Amiens Cedex 1

AR N°1A 120 734 6878 6

| Personne à contacter | Tél.           | Fax            | email                     | Date           |
|----------------------|----------------|----------------|---------------------------|----------------|
| Hugo LECOMTE         | 06 32 88 45 03 | 03 44 57 98 33 | h.lecomte@ventsdu nord.fr | 8 octobre 2015 |

**Objet : Mesure d'accompagnement du projet éolien du Fond du Moulin sur les communes de Caulières et Lignièrès-Châtelain**

Monsieur Glorieux,

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet éolien de Fond du Moulin (permis de construire en cours d'instruction, déposé le 17 juin 2015), la société Fond du moulin SAS, filiale de Vents du Nord, propose parmi les mesures d'accompagnement l'amélioration de trois entrées de village dont une sur la commune de Lignièrès Châtelain et deux entrées de Caulières. Les implantations de haies proposées se font le long de la D1029 dont les parcelles aux abords sont gérées par le Conseil Départemental de la Somme.

Un dossier de présentation est joint à ce courrier afin de vous indiquer les modalités de réalisation de cette mesure d'accompagnement.

Il est à noter que cette mesure pourra être réalisée dans le cadre de l'obtention des autorisations administratives d'exploitation et de construction du parc éolien du Fond du Moulin.

Nous vous sollicitons donc par la présente à nous faire part de votre avis sur la réalisation de cette mesure.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FOND DU MOULIN S.A.S.  
82 Grande Rue  
60520 Pontarmé



### 3.4.4. PANNEAU D'INFORMATION SUR LES ÉOLIENNES

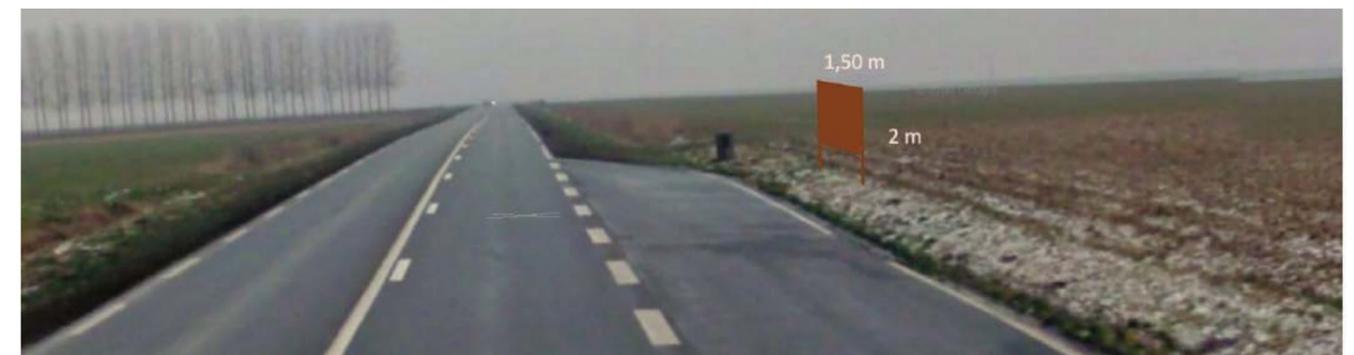
La mise en place de la signalétique d'information à but pédagogique sur les éoliennes est envisagée à proximité de Caulières à l'Est du village le long de la D1029 sur la parcelle ZD2.



Localisation de la parcelle ZD2 située sur la commune de Caulières



Zoom sur l'implantation du panneau sur la parcelle



Photomontage du principe d'implantation du panneau

Le panneau proposé aura 1,5 mètre de large par 1 mètre de haut. Il sera surmonté par des poteaux pour atteindre une hauteur totale apparente de 2 mètres à 2,50 mètres au maximum. Ce panneau sera implanté de manière à être vu depuis la D1029 pour les automobilistes se dirigeant en direction d'Éplessier, au plus près de la limite parcellaire de la parcelle ZD2. Ainsi placé le panneau sera lisible depuis l'espace parking présent sur la D1029.



Principe de panneau signalétique envisagé

Un contrat pour l'installation d'un panneau d'information a été conclu entre Fond du Moulin S.A.S. et le propriétaire et l'exploitant de cette parcelle.

| Parcelle | Commune   |
|----------|-----------|
| ZD 2     | Caulières |

Les engagements pris par les partis sont les suivants :

La Société d'Exploitation Fond du Moulin SAS s'engage à :

- assurer ou faire assurer par un tiers désigné par elle l'installation du panneau d'information sur la zone désignée ;
- assurer l'enlèvement du panneau d'information et à remettre à l'état initial la surface de la parcelle occupée par le panneau, à la fin d'exploitation du parc éolien ;
- verser une indemnité au Propriétaire.

Le Propriétaire s'engage à :

- laisser accès à sa parcelle à la Société ou tout tiers désigné par la Société pour l'installation du panneau d'information et la remise en état du terrain à la fin de l'exploitation du parc éolien ;
- ne rien entreprendre ou laisser entreprendre sur le terrain désigné susceptible d'engendrer la dégradation du panneau ou de gêner sa visibilité depuis la voie publique.

Le contrat prend effet à la mise en service du parc éolien et se conclut à son démantèlement.

### 3.4.5. MESURES CONCERNANT LE PARC ÉOLIEN

#### Bases des éoliennes et plateformes

Il sera fait le choix d'un mât modulaire et de matériaux de qualité sans installations visibles à l'extérieur des mâts. Les éoliennes seront de couleur blanche (RAL 7035).

#### Chemin d'accès

Il est nécessaire de remettre en état et nettoyer le site et les chemins d'accès à l'issue des travaux. Cette remise en état sera effectuée avec l'utilisation de matériaux locaux. Il est recommandé l'utilisation maximale des chemins existants liés à la construction du parc éolien.

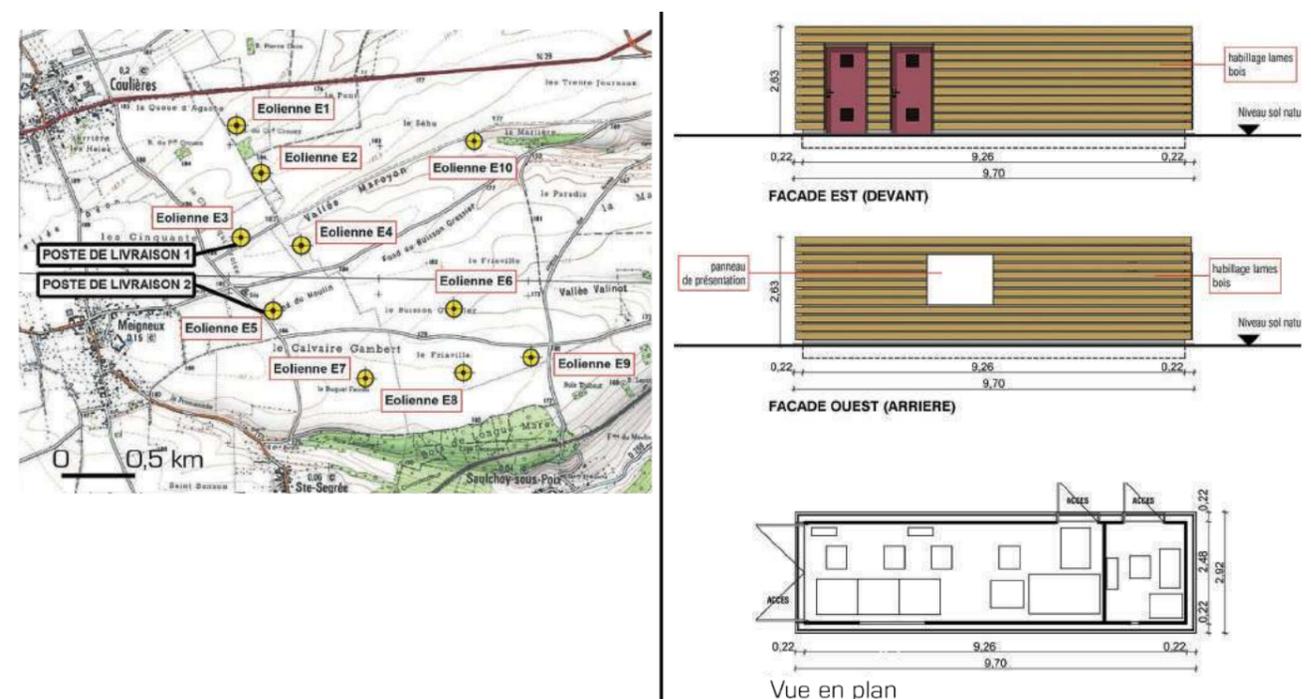
#### Les lignes électriques

Un enfouissement des lignes électriques internes au parc, ainsi que celles de raccordement au réseau ErdF existant, est préconisé pour limiter l'emprise visuelle du parc éolien aux seules éoliennes et poste de livraison.

#### Poste de livraison

Le fonctionnement des éoliennes nécessite la création de 2 postes de livraisons pour tout l'extension du parc. Ils seront situés en pied des éoliennes E3 et E5. A l'instar du projet éolien en lui-même, l'intégration de ces bâtiments se pose.

Les constructions seront d'une volumétrie simple et de faible hauteur (+/- 2,63 m). Les murs extérieurs présenteront un habillage en bois selon la coupe de principe ci-dessous.



Les postes de livraisons projetés

Cet habillage bois d'aspect rural sera complémentaire des étendues cultivées et se fondera parfaitement dans le paysage.

### Chantier propre

Lors des travaux de construction du projet éolien, une convention avec les entreprises chargées des travaux peut être instaurée pour la mise en place d'un « chantier propre ». La réalisation d'un chantier propre impose d'éviter les débordements de construction, les pertes des cultures. Cela peut également porter sur le bâchage des terres excavées lors des travaux, avec réutilisation des terres arables dans les champs après la fin des travaux et l'utilisation des terres restantes pour aplanir le terrain aux abords immédiats de chaque éolienne. Il peut aussi s'agir aussi d'une végétalisation des terres après travaux.

Au cours de la construction du parc éolien, des lettres d'information peuvent être éditées et distribuées auprès de la population locale, afin de leur expliquer les causes des éventuelles nuisances occasionnées par le montage des éoliennes.

## 3.4.6. RÉCAPITULATIF DES MESURES

| MESURE D'ACCOMPAGNEMENT   | BUT   | PRE-ESTIMATION      |
|---|---|---------------------|
| <b>Création de haie bocagère en frange urbaine Est de Caulières</b><br>rue de Sainte-Segrée   | Diminuer l'impact visuel des éoliennes pour les riverains du projet d'extension. Améliorer l'accueil faune/flore par deux étages de végétation locale. Inscrire le bâti très présent visuellement en frange du plateau. | <b>7 000 € HT</b>   |
| <b>Participation aux projets d'enfouissement de réseaux aériens et mise en place de luminaires sobres en énergie</b><br>et adaptés en hauteur et style au contexte rural à <b>Eplésier</b>                            | Amélioration du cadre de vie. Mise en place d'éclairage sobre dans une politique de réduction de coût énergétique complémentaire à l'implantation des aérogénérateurs.  | <b>60 000 € HT</b>  |
| <b>idem à Caulières</b>   | -   | <b>30 000 € HT</b>  |
| <b>idem à Sainte-Segrée</b>   | -   | <b>45 000 € HT</b>  |
| <b>idem à Meigneux</b>  | -   | <b>15 000 € HT</b>  |
| <b>Plantations arborées signal de 3 entrées sur la D1029</b> avec 6 arbres tige 14-16 par entrée à <b>Lignièrès-Châtelain et Caulières</b><br><br><i><u>Sous réserve d'acceptabilité du Conseil Départemental</u></i> | Améliorer la sécurité de la traversée villageoise. Donner un cadre de vie rural en diminuant les ambiances routières.   | <b>15 000 € HT</b>  |
| <b>Construction d'un panneau d'information sur le parc éolien</b>   | Sensibiliser le public aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables.  | <b>5 000 € HT</b>   |
| <b>TOTAL</b>  |   | <b>177 000 € HT</b> |

Tableau de synthèse des mesures

| Thèmes                                 | Nature de l'impact potentiel  | Intensité avant mesures | Mesures  | Intensité résiduelle |
|--|---|-------------------------|--|----------------------|
| Configuration paysagère du site        | Dégradation légère des chemins agricoles<br>Modification de la lecture paysagère du plateau |                         | - Mise en place d'une convention « chantier propre » avec les entreprises  |                      |
| Lieux de vie                           | Nuisances sonores et visuelles  |                         | - Mise en place d'une convention « chantier propre » avec les entreprises - Edition et distribution de lettres d'information |                      |
| Infrastructures                        | Dégradation des routes  |                         | - Mise en place d'une convention « chantier propre » avec les entreprises  |                      |
| Monuments historiques / Sites inscrits | /   | /                       | /  | /                    |
| Tourisme                               | Modification de la lecture paysagère du plateau   |                         | - Construction d'un panneau d'information sur les éoliennes  |                      |
| Entités archéologiques                 | Destruction d'entités lors de l'excavation des terres                                       |                         | - DRAC consultée le 22 avril 2015 par rapport à l'implantation finale, sans réponse à ce jour                                | /                    |

| Thèmes   | Nature de l'impact potentiel   | Intensité avant mesures | Mesures  | Intensité résiduelle |
|--|--|-------------------------|--|----------------------|
| Configuration paysagère du site                                  | Modification de la lecture paysagère du plateau                                  |                         | - Habillage bois des postes de livraison, enfouissement des lignes électriques                                       |                      |
| Lieux de vie   | Modification de la lecture paysagère depuis et sur les lieux de vie proches      |                         | - Plantation de 220 m d'une haie bocagère à Caulières  |                      |
| Infrastructures  | Modification de la lecture paysagère du territoire environnant les axes routiers |                         | - Plantation signal de sécurité de 3 entrées villageoises traversées par la D1029                                    |                      |
| Monuments historiques / Sites inscrits / Patrimoine vernaculaire | Interactions visuelles (covisibilités...)  |                         | - Prise en considération des visibilités depuis les monuments historiques dans le choix d'implantation des éoliennes |                      |
| Cumul éolien   | Saturation visuelle et mitage des paysages                                       |                         | - Prise en compte des effets de cumul éolien dans le choix d'implantation des éoliennes                              |                      |

Impacts et mesures une fois les travaux du parc éolien réalisés

| Niveau de l'impact  | Nul | Très faible | Faible | Moyen | Fort | Très fort |
|---------------------|-----|-------------|--------|-------|------|-----------|
| <b>Code couleur</b> |     |             |        |       |      |           |

Légende des impacts

## CONCLUSION

Le projet d'extension d'Eplessier est construit sur une matrice de 5 lignes directrices assurant une construction cohérente entre le parc d'Eplessier accordé et l'extension faisant l'objet de cette étude.

Concernant le paysage, une attention particulière a été donnée au recul vis à vis de la **vallée humide de Poix**. D'abord des aérogénérateurs de taille plus modeste sont privilégiés à proximité de la vallée humide de Poix (124,90 m en bout de pale au lieu de 149,40 m en bout de pale). Ces éoliennes sont E6, E7, E8, E9 et E10. De nombreux photomontages ont permis de mesurer la validité de ce parti pris. Sur ces photomontages (2, 7, 8, 9, 13, 22, 26, 26bis, 28, 31), seul deux présentent un impact visuel «moyen» : le photomontage n°13 à hauteur de Soupliecourt (vue néanmoins furtive sur la D9) et le photomontage n°26. Sur ce dernier photomontage depuis une route rurale, la vallée humide de Poix reste très éloignée et n'est perceptible que par ses boisements au lointain. Le contexte de plateau cultivé est donc favorable à cette implantation des éoliennes.

Les impacts «moyens» constatés sur les lieux de vie sont largement compensés par divers éléments. En premier lieu, la structure générée par l'alignement des éoliennes entre le parc accordé et l'extension compense la proche vision des éoliennes à Meigneux (14), Lignières-Châtelain (16), Caulières (17). En second lieu, des écrans boisés minimisent l'impact à Equennes-Eramécourt (12), à l'entrée Est de Meigneux (15). Enfin, la silhouette de Soupliecourt est légèrement affectée mais perçue de façon très furtive sur l'axe de la D9 (13). Cette perception furtive dynamique s'accompagne donc d'un champ visuel réduit du fait de la vitesse de perception.

L'extension génère peu d'impact sur le patrimoine bâti comme en attestent les photomontages 5, 5b, 8b, 21 et 26bis.

Concernant les axes routiers, les sensibilités se concentrent sur D1029. Toutefois, le respect d'une composition structurée du parc éolien dans sa globalité (parc accordé et son extension) minimise grandement les impacts constatés sur la D1029. (Photomontages n°16 et n°17)

Le cumul éolien marque surtout le paysage du périmètre intermédiaire dans sa partie Nord. En dépit d'un contexte éolien chargé, le respect d'un groupement homogène et fédéré d'éoliennes entre le parc accordé d'Eplessier et son extension permet d'éviter tout effet de mitage. La densification est favorable dans le paysage de plateau car les éoliennes se confondent bien dans le ciel picard par la faible présence d'arrière-plans sombres boisés. La respiration entre les parcs éoliens et l'extension d'Eplessier existe. Des boisements ponctuels assurent ces respirations dans le contexte éolien.

Les mesures d'accompagnement proposées sont concertées avec les communes dans une volonté d'efficacité programmatique. Elles permettent aussi d'améliorer la qualité architecturale et paysagère de communes proches du parc éolien et visent à faciliter ainsi l'acceptation de l'extension du parc éolien d'Eplessier.

**L'extension du parc éolien d'Eplessier s'inscrit bien dans le contexte paysager, patrimonial et touristique de Picardie.**